
THE GETTY CENTER LIBRARY
Why ask for the moon
when we have the stars?
AS

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

ANNÉES 1876 ET 1877



BESANÇON

IMPRIMERIE DODIVERS ET Cie, GRANDE-RUE, 87

1878

ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

ANNÉES 1876 ET 1877



BESANÇON

IMPRIMERIE DODIVERS ET Cie, GRANDE-RUE, 87

1878

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du 13 janvier 1876.

Etaient présents : MM. le chanoine Suchet, *président*, Carrau, Druhen, Ducat, Labrune, Laurens, Lebon, Sauzay et Vuilleret.

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 1875 est lu et adopté.

Après le dépouillement de la correspondance, la Compagnie s'asocie aux remerciements que M. le secrétaire a adressés en son nom à M. Doniol, pour l'envoi qu'il a bien voulu lui faire de titres et papiers concernant la famille de Damoiseau, dont deux membres ont jadis fait partie de l'Académie.

M. le trésorier présente ses comptes de l'exercice 1875 qui doivent, suivant l'usage, être vérifiés par une commission; MM. Laurens et Druhen sont élus membres de cette commission.

Vu l'exiguïté des ressources de l'Académie pour 1876, la cotisasation reste maintenue comme en 1875 au chiffre de 20 fr.

M. le président donne ensuite lecture d'une notice sur l'Entrevue de Charles-Quint et de François Ier à Aigues-Mortes en 1538. Cette intéressante page d'histoire générale, qui se rattache à l'histoire de Franche-Comté par plusieurs traits et détails, est retenue pour la prochaine séance publique.

La séance est levée.

Le Président,
J.-M. Suchet.

Le Secrétaire perpétuel,
Just Vuilleret.

Séance du 25 janvier 1876.

Etaient présents : MM. le chanoine Suchet, *président,* vicomte Chiflet, Ed. Clerc, Druhen, Ducat, Gauthier, Labrune, Lebon, de Sainte-Agathe, Sanderet, Sauzay, Tripard et Vuilleret.

Le procès-verbal de la séance du 13 janvier est lu et adopté.

M le secrétaire rapporte que conformément au désir exprimé par l'Académie, il a écrit à M. le commandant Mignot, un de ses membres, afin de lui demander une pièce de vers pour la séance publique prochaine; M. Mignot s'est excusé, *se voyant, à son grand regret, dans l'impossibilité de faire pour cette époque un ouvrage digne de la Compagnie.*

On dépose sur le bureau un exemplaire de l'*Histoire de Jussey* (1 volume in-8°, Besançon, Jacquin, 1876), offert par les auteurs MM. Coudriet et Châtelet, lauréats de l'Académie. Des remercîments leur seront adressés.

M. le vicomte Chiflet donne lecture d'une étude de M. l'abbé Morey ayant pour titre : *Une colonie agricole au XIIe siècle.* Ce morceau sera inscrit sur le programme de la séance publique du 27; du consentement de l'auteur, quelques coupures devront ramener cet intéressant morceau aux dimensions d'une lecture.

M. le secrétaire perpétuel présente un rapport au nom de la commission des élections. Quatre places d'*académiciens titulaires* sont actuellement vacantes.

M. Gérard, nommé professeur à la Faculté de Clermont, a quitté Besançon depuis le mois de mai 1875.

La mort a frappé, le 26 octobre 1875, M. le conseiller Jeannez, un des collaborateurs les plus actifs et dévoués de la collection des Mémoires et Documents Inédits.

M. le capitaine Mignot, élevé à un grade supérieur, a été appelé dans une nouvelle garnison.

Enfin, Mgr Besson sacré récemment évêque de Nîmes, a laissé vacant un quatrième fauteuil.

La commission croit devoir présenter de suite et dans l'ordre suivant des candidats pour combler tous ces vides :

Fauteuil de M. Gérard, en 1er ordre, M. Tivier, professeur à la Faculté des lettres.

En 2e ordre, M. le général Gresset,

Fauteuil de M. Jeannez, en 1er ordre, M. Huart, substitut de M. le procureur général.

En 2e ordre, M. l'abbé Faivre, aumônier de l'hospice de Bellevaux.

Fauteuil de M. Mignot, en 1er ordre, M. Pingaud, professeur à la Faculté des lettres.

En 2e ordre, M. le docteur Meynier.

Fauteuil de Mgr. Besson, en 1er ordre, M. Louis Mercier, poète, lauréat de l'Académie.

En 2e ordre, M. Saint-Ginest, architecte du département.

Dans l'ordre des *associés correspondants* nés dans la province, une seule place est devenue vacante par le décès de M. Désiré Monnier (26 octobre 1875).

La commision propose pour le remplacer :

En 1er ordre, M. Perraud, professeur au lycée de Lons-le-Saunier.

En 2e ordre, M. Charles Baille, juge de paix à Poligny.

M. le rapporteur fait ressortir successivement les titres et le mérite de chacun des candidats proposés, et les motifs qui ont déterminé la commission à fixer le rang qu'ils occupent dans les présentations; la Compagnie adopte ce tableau de candidature qui restera affiché dans la salle des séances jusqu'au jour de l'élection.

M. Ducat, donne ensuite lecture d'une étude ayant pour sujet : *La vie et les œuvres de l'architecte Paris.* Ce discours est réservé pour la séance publique du 27 janvier, dont le programme est ainsi fixé :

1° *Entrevue de François Ier et de Charles-Quint à Aigues-Mortes*, en 1538, par M. le chanoine Suchet, président annuel;

2° *Une colonie agricole au XIIe siècle,* par M. l'abbé Morey, membre correspondant, (lu par M. le vicomte Chiflet);

3° L'*Architecte Paris,* par M. Ducat;

4° *On demande des poètes*, pièce de vers par M. Sauzay.

M. Marnotte, doyen de la compagnie, sera prié de veiller à l'organisation et à l'appropriation de la salle destinée à la séance publique. MM. Ordinaire et Jules Gauthier sont chargés de recevoir les personnes invitées.

La séance est levée.

Le Président,
J.-M. SUCHET.

Le Secrétaire perpétuel,
Just VUILLERET.

Séance publique du 27 janvier 1876.

Etaient présents : M. le chanoine SUCHET, *président,* Mgr Pau-

linier, archevêque de Besançon, M. Loiseau, premier président, MM. Blanc, Carrau, Champin, Chiflet, Ed. Clerc, Druhen, Ducat, Labrune, Laurens, Lebon, de Loray, Ordinaire, Reboul, Sanderet, Sauzay, Tripard et Vuilleret.

La séance, ouverte au milieu d'un nombreux auditoire, se termine au milieu des applaudissements; après épuisement de l'ordre du jour, la Compagnie se retire dans ses bureaux pour procéder aux élections. Le scrutin secret ouvert séparément sur chacune des présentations donne les résultats suivants :

Dans l'ordre des *associés résidants :*

M. Tivier est élu à l'unanimité; MM. Huart, Pingaud et Mercier sont élus à la majorité des suffrages.

M. Philippe Perraud est élu dans l'ordre des associés nés dans la province.

Mgr Besson, MM. Gérard et Mignot sont reconnus membres honoraires de la Compagnie.

La séance est levée.

Le Président, J.-M. Suchet. — *Le Secrétaire perpétuel,* Just Vuilleret.

Séance du 9 mars 1876.

Etaient présents : MM. le chanoine Suchet, *président,* Ed. Clerc, Ducat, Jules Gauthier, Labrune, Lebon, Marquiset, Pingaud, de Sainte-Agathe, Sauzay, Tivier et Vuilleret.

Les procès-verbaux des séances des 25 et 27 janvier sont lus et adoptés.

M. le secrétaire donne lecture du rapport de la commission chargée de vérifier les comptes de l'année 1875. Les conclusions de ce rapport sont adoptées; les comptes de l'exercice 1875 sont reconnus exacts et réguliers, et le reliquat restant en caisse au 1er janvier 1876 reste fixé à la somme de 3,379 fr. 15 c.

M. le vice-président fait remarquer que ce chiffre ne représente pas la situation réelle, et que la Compagnie serait dans une grande erreur si elle croyait pouvoir disposer de cette somme entière; les restes à payer sur les précédents exercices en absorberont une notable partie. Il est absolument indispensable à l'avenir de spécialiser chaque exercice et de préparer un budget

régulier ; il propose en conséquence qu'une commission soit chargée de ce soin. L'Académie s'associe à cette manière de voir et charge MM. Bretillot, Marquiset, Laurens, Druhen et de Sainte-Agathe, de lui présenter un budget.

A la suite de ce vote, un membre fait remarquer que cette utile innovation devrait être suivie d'autres réformes.

Les dispositions réglementaires qui régissent la Compagnie ont dû subir depuis 1752 plusieurs modifications nécessitées par les circonstances ou justifiées par la pratique. Ces modifications, consignées dans les registres des délibérations, y restent isolées, perdues, et on ne s'y conforme guère que par tradition ; aujourd'hui qu'il semble nécessaire d'en introduire de nouvelles, il serait indispensable avant tout de rechercher avec soin les règlements antérieurs, de les coordonner, de les compléter au besoin par les innovations jugées nécessaires, en un mot, de former un ensemble des dispositions éparses du règlement intérieur.

Adoptant cette manière de voir, l'Académie charge son bureau de lui présenter à la prochaine séance un projet de refonte de son règlement.

M. le président dépose sur le bureau un exemplaire de deux lettres pastorales de Mgr Besson, évêque de Nîmes. Des remercîments lui seront adressés en retour.

M. le docteur Labrune donne lecture d'un écrit humoristique ayant pour titre : *Consultation médicale pour l'Académie de Besançon*. Cet ouvrage, écouté avec intérêt, est réservé pour les archives.

Un membre propose que la seconde séance publique de l'année ait lieu désormais au mois de juillet, et non plus au mois d'août ; la date actuelle, en effet, des approches du 25 août coïncide malheureusement avec les sessions des conseils généraux, les vacances des écoles, des facultés, de la magistrature, ce qui prive l'Académie d'une partie de ses membres et d'une partie de ses auditeurs. Cette proposition est accueillie, et l'Académie décide qu'elle tiendra dorénavant dans le cours de la deuxième quinzaine de juillet sa seconde séance publique annuelle.

La séance est levée.

Le Président,
J.-M. Suchet.

Le Secrétaire perpétuel,
Just Vuilleret.

Séance du 6 avril 1876.

Etaient présents : M. le chanoine SUCHET, *président*, MM. BRETILLOT, CASTAN, CHIFLET, CLERC, DRUHEN, GAUTHIER, HUART, LABRUNE, LAURENS, LEBON, DE LORAY, MARQUISET, MERCIER, ORDINAIRE, PINGAUD, SAUZAY, TRIPARD et VUILLERET.

M. de Sainte-Agathe s'est excusé de ne pouvoir assister à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 9 mars est lu et adopté.

Après le dépouillement de la correspondance, M. Bretillot lit, au nom de la commission des finances, un rapport sur le projet de budget des recettes et des dépenses pour l'exercice 1876. Il constate d'abord qu'après apurement des comptes de l'exercice 1875, il reste en caisse la somme de........................ 3.379 f. 15

ensuite, que le chiffre des rentes sur l'Etat, le produit des cotisations et l'allocation départementale ne donneront, en 1876, que............................ . 3.825 »

La Compagnie n'a par conséquent à son actif qu'un chiffre total de.................................... 7.204 15

M. le rapporteur fait remarquer ensuite qu'il reste à payer une somme de 1,200 fr. environ sur la publication du 7e volume des *Documents inédits,* 100 fr. sur la souscription au monument de Mgr le cardinal Mathieu; qu'il faudra pourvoir au service de la pension Suard, ce qui représente 1,800 fr., à l'impression du recueil des séances, soit 1,000 fr., aux divers frais ordinaires, 400 fr., tout en réservant une somme de 1,400 fr. destinée aux prix proposés pour le mois de juillet. Ces sommes réunies forment un total de................ 5.900 00

qui, déduit du chiffre des recettes, ne laissera plus en fin de compte qu'un excédant de.................. 1.304 15

Il fait observer, en dernier lieu et comme renseignements utiles pour l'avenir, que les ressources annuelles de la Compagnie ne s'élèvent régulièrement qu'à .... 3.825 »

les dépenses obligées montant à.................. 2.300 00

Il en résulte que la Compagnie ne peut disposer annuellement pour ses publications et dépenses extraordinaires que d'une somme de...................... 1.525 »

La Compagnie remercie M. le rapporteur et adopte en entier ses conclusions et le projet de budget de 1876.

M. Marquiset, vice-président, propose au nom du bureau une codification nouvelle des règlements ; la discussion s'établit sur chacun des articles de ce projet. Les amendements et le détail en sont renvoyés à la prochaine séance, afin qu'un seul procès-verbal reproduise l'ensemble de la discussion et des dispositions adoptées.

La séance est levée.

Le Président,
J.-M. Suchet.

Le Secrétaire perpétuel,
Just Vuilleret.

Séance du 1er juin 1876.

Etaient présents : MM. Léon Marquiset, *vice-président,* Bergier, Carrau, Castan, Ducat, Gauthier, Labrune, Laurens, Lebon, Sanderet, Tripard et Vuilleret.

Le procès verbal de la séance du 6 avril est lu et adopté.

Lecture est donnée de la correspondance. Des remercîments spéciaux seront adressés à MM. de Beaurepaire et de Gerando pour leurs œuvres qu'ils ont bien voulu adresser à l'Académie.

Lecture est donnée d'une pièce de vers de M. Louis Mercier ayant pour titre : *Mes remercîments à l'Académie.* Cette pièce sera déposée dans les archives et réservée pour une prochaine séance publique.

Le projet de règlement de l'Académie est lu et soutenu, au nom de la commission instituée à cet effet, par M. Marquiset, vice-président; chacun de ses chapitres et articles est successivement discuté et voté avec ou sans amendements (1).

La séance est levée.

Le Vice-Président,
Marquiset.

Le Secrétaire perpétuel,
Just Vuilleret.

(1) Vu son étendue et l'impossibilité de l'analyser, ce règlement dont l'Académie, dans des séances ultérieures, n'a pas considéré la rédaction comme définitive, ne sera pas reproduit dans ce résumé des procès-verbaux. Il est d'ailleurs transcrit *in extenso* dans le registre original des délibérations de l'Académie.

Séance du 15 juin 1876.

Etaient présents : MM. le chanoine SUCHET, *président*, BERGIER, CASTAN. Jules GAUTHIER, HUART, LABRUNE, MARQUISET, MERCIER, PINGAUD, DE SAINTE-AGATHE, TIVIER, VERNIS et VUILLERET.

Le procès-verbal de la séance du 1er juin est lu et adopté.

M. le secrétaire donne aussi lecture entière des procès-verbaux des 6 avril et 1er juin en ce qui concerne le nouveau règlement. Ces procès-verbaux sont adoptés.

M. le président explique qu'aucun mémoire n'ayant été présenté cette année au concours d'économie politique et commerciale, il entre sans doute dans les vues de la Compagnie de proroger ce concours à l'année prochaine, en maintenant le sujet précédemment proposé, mais qu'en outre il faut dès maintenant pourvoir à un sujet de concours pour l'année 1878, afin de laisser aux concurrents tout le temps nécessaire à une œuvre sérieuse. Entrant dans ces vues, l'Académie maintient pour 1877 le concours d'économie politique dont le prix devait être distribué en 1876. Les concurrents devront faire parvenir leur travail au secrétariat avant le 1er juin 1877, et le prix sera distribué, s'il y a lieu, à la séance publique de juillet suivant.

MM. Bretillot, Laurens et Vernis sont priés de présenter des sujets pour le nouveau concours d'économie politique indiqué pour l'année 1878.

Sur l'interpellation d'un de ses membres, la Compagnie décide que sans qu'il y ait lieu à autorisation ministérielle, le nouveau règlement qui ne touche pas à la constitution légale de la Compagnie et ne contient guère que des dispositions destinées à activer ses travaux, sera mis dès ce jour à exécution.

La séance publique est fixée au lundi 31 juillet. M. le secrétaire est chargé d'en assurer les préparatifs.

M. le président dépose sur le bureau une brochure de Mgr Besson, l'*Oraison funèbre de Jean Reboul*. Un remerciment de ce bon souvenir sera adressé à l'auteur, au nom de la Compagnie.

La séance est levée.

Le Président,
J.-M. SUCHET.

Le Secrétaire perpétuel,
Just VUILLERET.

Séance du 13 juillet 1876.

Etaient présents : MM. Marquiset, *vice-président*, Castan, Clerc, Druhen, Jules Gauthier, Huart, Lebon, Mercier, Pingaud, Sauzay, Tripard, Vernis et Vuilleret.

M. Laurens s'est fait excuser; M. le chanoine Gaînet, membre correspondant, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 15 juin est lu et adopté.

M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. le maire de Besançon qui met la grande salle de l'hôtel de ville à la disposition de la Compagnie pour sa séance publique du 31 juillet; d'une dépêche de M. le ministre de l'instruction publique qui renouvelle une demande de renseignements du 14 janvier 1875, relative aux origines de l'Académie de Besançon. M. le secrétaire expose qu'il a dû s'excuser et expliquer un aussi long retard par l'exposé d'un incident connu.

M. le président propose de compléter la commission des Documents inédits qui, depuis 1867, a perdu plusieurs de ses membres. La commission des Documents inédits sera priée de dresser une liste de présentation.

M. Pingaud donne lecture d'un travail ayant pour titre : *Un épisode de la révolution de* 1793. Ce morceau, écouté avec un vif intérêt, est retenu pour la prochaine séance publique.

Il est procédé, pour la première fois (1) à la nomination au scrutin secret d'une commission des publications. Sont élus : MM. Pingaud, Tivier, Laurens, Sauzay, Marquiset et Sanderet.

La séance est levée.

Le Vice-Président,
Marquiset.

Le Secrétaire perpétuel,
Just Vuilleret.

Séance du 27 juillet 1876.

Etaient présents : MM. le chanoine Suchet, *président*; Jules Gauthier, Lebon, Mercier, Reynaud-Ducreux, Tivier et Vuilleret.

(1) Cette commission a été créée par le nouveau règlement de 1876, pour la préparation du Bulletin de l'Académie, le vice-secrétaire en faisant partie de droit.

MM. Castan, Ed. Clerc et Laurens se sont fait excuser.

Le procès-verbal de la séance du 13 juillet est lu et adopté.

Dans le dépouillement de sa correspondance, l'Académie constate avec satisfaction que M. Berthelot, son pensionnaire Suard, a passé ses examens à l'école de médecine de Paris avec la note *bien satisfait*.

Sur la proposition de sa commission, l'Académie met au concours, pour le prix d'économie politique et commerciale pour l'année 1878, le sujet suivant : *Des associations syndicales entre patrons et ouvriers; leur constitution, leur but, leur influence et leur avenir.*

M. le président donne ensuite lecture d'une étude sur l'*Agriculture et l'industrie en Franche-Comté avant* 1789. Cette lecture sera inscrite au programme de la prochaine séance publique.

M. Mercier lit un rapport de M. l'abbé Pioche sur le concours de poésie de 1876. Les conclusions de ce rapport, qu'il conviendra d'écourter un peu pour la séance publique, sont admises.

M. le président ayant ouvert les bulletins joints aux pièces de vers recompensées, proclame :

Comme auteur de la pièce n° 6, qui a remporté le prix : M. Pierre Mieusset, de Besançon, conducteur des ponts et chaussées ;

Comme auteur de la pièce n° 7, qui a reçu une mention très-honorable : M. Henri Albert;

Comme auteur de la pièce n° 3, qui a obtenu une mention honorable : M. l'abbé Cizel, professeur au collége de La Chapelle-sous-Rougemont.

M. Jules Gauthier dépose, au nom de la commission d'histoire, un rapport sur le concours de 1876. Les conclusions de la commission sont adoptées et M. le président proclame comme auteur de la pièce n° 1 (Etude historique sur Marchaux et ses seigneurs), qui a obtenu une mention honorable et une somme de 100 francs : M. l'abbé Fusenot, curé de Marchaux.

Le programme des lectures pour la séance publique du 31 juillet est fixé de la manière suivante :

1° Discours de M. le président ;

2° Rapport sur le concours de poésie ;

3° Eloge de Mgr Doney, par Mgr Besson, évêque de Nîmes ;

4° Discours de réception, pièce de vers par M. Louis Mercier ;

5° Réponse de M. le président;

6° Rapport de M. Jules Gauthier sur le concours d'histoire;

7° Episodes de l'émigration, par M. L. Pingaud.

Il est procédé ensuite, au scrutin secret, à la nomination de plusieurs membres de la commission des Documents inédits; MM. Tivier, Pingaud, Laurens, Marquiset et Sauzay sont élus.

La commission ainsi complétée se compose de : MM. Ed. Clerc, Bretillot, Castan, Delacroix, Suchet, Laurens, Gauthier, Tivier, Sauzay, Pingaud et Marquiset.

La séance est levée.

Le Président,
J.-M. Suchet.

Le Secrétaire perpétuel,
Just Vuilleret.

Séance publique du 31 juillet 1876.

Etaient présents : M. le chanoine Suchet, *président,* Mgr le duc d'Aumale, Mgr Besson, évêque de Nîmes ; M. Paul Cambon, préfet du Doubs ; M. Lissajous, recteur de l'Académie universitaire ; MM. Ed. Clerc, Chiflet, Champin, Druhen, Ducat, Jules Gauthier, Huart, Labrune, Lebon, Marquiset, Marnotte, Mercier, de Loray, Reynaud-Ducreux, de Saint-Agathe, Sanderet, Tivier et Vuilleret.

La séance s'ouvre à deux heures et demie en présence d'un nombreux auditoire.

M. le secrétaire donne lecture de l'ordre du jour et du programme des prix à distribuer aux concours de 1877 et 1878.

Les lectures se font suivant l'ordre précédemment prescrit.

M. Pierre Mieusset, lauréat du concours de poésie, vient recevoir le prix des mains de Mgr le duc d'Aumale, aux vifs applaudissements de l'assemblée.

La séance est levée à 5 heures.

L'Académie, retirée dans ses bureaux, procède ensuite sur la présentation de la commission des élections et au scrutin secret aux élections suivantes.

Ont été élus à la majorité :

Président annuel.......... M. Léon Bretillot ;
Vice-président........... M. Tivier ;

Vice-secrétaire triennal... M. Jules GAUTHIER ;
Trésorier triennal........ M. SIRE.

La séance est levée.

Le Président, J.-M. SUCHET. *Le Secrétaire perpétuel*, Just VUILLERET.

Séance du 10 août 1876.

Etaient présents : MM. Ed. CLERC, DUGAT, Jules GAUTHIER, DE SAINT-AGATHE et VUILLERET.

En l'absence du président et du vice-président, M. de Sainte-Agathe, doyen d'âge, occupe le fauteuil de la présidence.

Les procès-verbaux des séances des 27 et 31 juillet sont lus et adoptés.

Lecture est donnée de la correspondance.

M. le président rapporte qu'une demande de M. le président Clerc, relative à la publication de la suite de son ouvrage sur les *Etats généraux de Franche-Comté*, a été transmise à la commission des publications qui, en présence du développement imprévu de cet ouvrage, a pensé que la Compagnie ne pouvait se charger de le publier et devait laisser M. Clerc maître de son manuscrit. M. Clerc déclare partager cette opinion ; les conclusions de la commission sont adoptées.

M. Jules Gauthier fait remarquer qu'il y aurait quelques économies à faire sur le chapitre des publications, sans rien changer au format du recueil des mémoires de la Compagnie. L'Académie pourrait adopter les justifications et les caractères d'impression employés par la Société d'Emulation du Doubs, et obtenir ainsi une notable diminution de dépenses. Cette proposition, appuyée par des chiffres précis, est accueillie, et l'Académie, après délibéré, décide que désormais son recueil des mémoires sera imprimé suivant les justifications et le caractère d'impression adoptés par la Société d'Emulation du Doubs.

Sur le rapport de M. Jules Gauthier, au nom de la commission des publications, l'Académie décide que les ouvrages suivants seront publiés dans le prochain recueil des mémoires : 1° *Entrevue de François Ier et de Charles-Quint à Aigues-Mortes en* 1538, par M. le chanoine Suchet ; 2° *Une Colonie agricole au XIIe siècle*, par

M. l'abbé Morey; 3° *Eloge de l'architecte Paris,* par M. Ducat; 4° *On demande des poètes,* par M. Sauzay; 5° *Etude sur l'agriculture en Franche-Comté,* par M. le chanoine Suchet; 6° *Eloge de Mgr Doney,* par Mgr Besson; 7° *Remerciements à l'Académie,* pièce de vers par M. Mercier, et réponse de M. le chanoine Suchet; 8° *Deux épisodes de l'Emigration,* par M. Pingaud.

La séance est levée.

Le Président,
L. DE SAINTE-AGATHE.

Le Secrétaire perpétuel,
Just VUILLERET.

Séance du 9 novembre 1876.

Etaient présents : MM. BRETILLOT, *président;* CASTAN, DUCAT, DRUHEN, Jules GAUTHIER, HUART, LAURENS, LEBON, LISSAJOUS, MARQUISET, MERCIER, chanoine SUCHET, TIVIER et VUILLERET.

Le procès-verbal de la séance du 10 août est lu et adopté.

M. le secrétaire donne lecture de la correspondance et dépose sur le bureau divers ouvrages offerts à l'Académie; des remerciements spéciaux seront adressés à M. Charles Cuvier pour le 5e volume de son *Cours d'Etudes historiques,* à M. l'abbé Paul Perny pour sa grammaire et son dictionnaire chinois, enfin à MM. Emile Delacroix et Mignard, pour les brochures littéraires ou historiques qu'ils ont bien voulu adresser à la Compagnie.

Sur la demande de l'Académie d'Aix, qui désire compléter ses collections, les bulletins de la Compagnie de 1850 à 1875 lui seront transmis par les soins de M. le secrétaire.

Une demande d'échange de publications adressée par la Société archéologique de Tarn-et-Garonne est favorablement accueillie.

M. le secrétaire fait observer qu'aux termes du nouveau règlement, l'Académie pourvoit aux mois de décembre ou de juin de chaque année à la vacance des fauteuils; d'autre part, la présentation des candidats doit précéder d'au moins deux mois l'élection, d'où il résulte qu'aujourd'hui on ne peut pourvoir régulièrement en décembre au remplacement de M. Weil qui a quitté Besançon. L'Académie décide qu'il n'y a pas urgence de nommer au fauteuil vacant et que l'élection pourra se faire régulièrement au mois de juin prochain.

M. le secrétaire soumet à l'examen de la Compagnie une épée

de fer et divers débris celtiques, trouvés au mois d'octobre dernier dans un tumulus, sur le territoire de Bucey-les-Gy, par M. Quivogne, médecin-vétérinaire à Lyon. Il lui communique ensuite un anneau en verre, une amulette d'ambre, des épingles à cheveux et des grains de collier en verroterie de l'époque burgonde, découverts il y a quelques jours dans un sarcophage de vergenne à Saint-Ferjeux, près Besançon, en présence de plusieurs membres de l'Académie, et offerts au musée de la ville par M. le colonel de Brevans, directeur du génie. Une discussion s'établit sur la nature et la date de ces intéressantes trouvailles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président, L. Bretillot.   *Le Secrétaire perpétuel,* Just Vuilleret.

Séance du 21 décembre 1876.

Etaient présents : MM. Bretillot, *président*, Castan, Chiflet, Clerc, Ducat, Jules Gauthier, Labrune, Lebon, De Loray, Marquiset, Mercier, Pingaud, de Sainte-Agathe, Sire, Suchet, Tivier et Vuilleret.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 9 novembre, M. le secrétaire donne lecture de la correspondance.

Des remercîments sont adressés à M. de Sainte-Agathe pour l'envoi de sa biographie d'Alphonse Mas, célèbre pomologiste.

MM. Laurens, Druhen, de Sainte-Agathe, sont élus membres de la commission des finances pour l'exercice 1877.

Il est procédé au scrutin secret à la nomination des membres de la commission des élections pour la même année. Au premier tour, MM. Tivier, de Loray, Suchet, Pingaud, Marquiset et Gauthier, ayant obtenu la majorité des voix, sont proclamés membres de cette commission. Au second tour, M. le président Clerc et M. Castan ayant obtenu un nombre égal de voix, M. Clerc, comme le plus âgé, est reconnu membre de la commission.

M. le président donne communication d'une étude qu'il se propose de lire à la prochaine séance publique, et qui a pour sujet : *Le développement commercial à Besançon pendant la première moitié*

du XIXe *siècle.* Ce morceau, d'un haut intérêt, est retenu pour la séance publique du 30 janvier prochain.

séance est levée

Le Président,
L. BRETILLOT.

Le Secrétaire perpétuel,
Just VUILLERET.

Séance du 11 janvier 1877.

Etaient présents : MM. BRETILLOT, *président,* CASTAN, CLERC, DRUHEN, Jules GAUTHIER, HUART, DE JANKOWITZ, LABRUNE, LEBON, MARQUISET, DE SAINTE-AGATHE, SUCHET, TIVIER, Charles DE VAULCHIER et VUILLERET.

Le procès-verbal de la séance du 21 décembre est lu et adopté.

M. le secrétaire donne lecture de la correspondance et présente à la Compagnie un volume de poésie intitulée : *Revers de médailles,* par M. Alphonse Baudoin; une *Etude sur les inondations,* par M. de Vivès, à Epernay; et une brochure : *La poésie provinciale,* par M. Gabriel Marc, à Clermont-Ferrand; des remercîments seront adressés à chacun des auteurs pour leurs gracieux envois.

M. Tivier, vice-président, donne lecture d'une étude sur Jacques Masson, marquis de Pezet, auteur des *Soirées helvétiennes et franc-comtoises.* Cet intéressant ouvrage est retenu pour la séance publique.

M. Jules Gauthier s'excuse de ne pouvoir lire aujourd'hui sa notice sur la *Fête des Fous au Chapitre de Besançon,* qui ne sera terminée que pour la prochaine séance, fixée au 25 courant.

M. Tivier donne ensuite lecture d'une pièce de vers de M. Edouard Grenier, lauréat de l'Institut, membre correspondant de la Compagnie. Cette pièce composée de quelques vers à peine, où se révèlent une sensibilité exquise et une grande élévation de pensée, paraît trop courte et de nature trop intime pour être lue en séance publique.

La séance est levée.

Le Président,
L. BRETILLOT.

Le Secrétaire perpétuel,
Just VUILLERET.

Séance du 25 janvier 1877.

Etaient présents : MM. Bretillot, *président,* Castan, Ducat, Jules Gauthier, Huart, Labrune, Lebon, De Loray, Marquiset, Mercier, Pingaud, Sanderet, Sire, Suchet, Tivier, Vernis et Vuilleret.

Le procès-verbal de la séance du 11 janvier est lu et adopté.

Communication d'une lettre de M. le maire de Besançon qui met la grande salle de l'hôtel de ville à la disposition de la Compagnie pour la séance publique du 30 janvier courant. A cette occasion, MM. Marnotte et Ordinaire sont priés, le premier de faire approprier la salle, le second de recevoir et de placer les invités.

Le secrétaire donne lecture du rapport de la commission des finances sur les comptes de M. le trésorier pour l'exercice 1876; il en résulte que les recettes se sont élevées à la somme

de	7.656 f.	85
les dépenses à celles de	3.601	35
d'où un excédant de	4.055	50

qui formera le premier article du budget de 1877; la commission déclare que toutes les recettes et les dépenses ont été effectuées régulièrement et que le compte est parfaitement exact dans toutes ses parties.

D'autre part, les commissaires soumettent à la Compagnie un projet de budget des recettes et des dépenses pour l'année 1877. Ils ont cru ne devoir comprendre dans les recettes que les rentes sur l'Etat, l'allocation départementale et le montant des prestations, c'est-à-dire les sommes d'un recouvrement certain, en

fixant le chiffre, y compris l'excédant de 1876, à . . .	7.860	50
les dépenses à prévnir s'élèvent à.	5.855	»
Il ne resterait donc, en fin d'année 1877, qu'un excédant de	2.005	50

inférieur à celui de l'année précédente.

L'Académie admet le projet de budget et adopte les conclusions relatives au compte des recettes et dépenses de l'exercice 1876, dont elle fixe le solde à la somme de 4,055 fr. 50.

M. le président fait remarquer qu'en présence de la diminution des ressources de la Compagnie, il n'est guère possible de réduire la

cotisation annuelle. L'Académie consultée maintient pour cette année la prestation à la somme de vingt francs.

En l'absence de M. Edouard Grenier, M. Tivier, vice-président, est prié de donner une première lecture d'une pièce de vers intitulée HELVETIA que l'auteur a bien voulu adresser à l'Academie. Cette lecture, écoutée avec un vif intérêt, soulève quelques observations, chacun se plaît à reconnaître le mérite littéraire de l'œuvre, mais quelques membres y font ressortir des allusions politiques interdites par le règlement, tandis que d'autres rappellent qu'au milieu des discordes qui divisent certains cantons de la Suisse, il n'est ni juste ni exact de dire que tous sont *contents et vivent en frères*. A cela il est répondu que ces vers étaient écrits en 1872, c'est-à-dire avant les discordes religieuses, et que quant aux allusions politiques, il ne faut pas en exagérer le signification, cela n'étant qu'une licence poétique généralement acceptée. M. Tivier observe qu'en retranchant deux ou trois des dernières strophes on contenterait peut-être tout le monde, et que la contexture de la pièce se prête parfaitement à cette suppression ; on lui objecte qu'en l'absence de l'auteur on ne saurait rien retrancher de son œuvre, qu'il faut ou bien lire le tout ou bien ne rien lire.

L'Académie consultée décide à la majorité que la pièce sera lue en entier ; sur les instances du bureau, M. Tivier accepte de la lire en séance publique.

M. Jules Gauthier donne lecture d'une étude historique sur la *Fête des Fous au chapitre de Besançon*. Cette pièce est retenue également pour la séance publique. L'éloge de M. le colonel Paris, par M. le docteur Labrune, et une pièce de vers, *La Noël des Oiseaux*, par M. L. Mercier, feront aussi partie du programme de cette réunion dont l'ordre est fixé ainsi qu'il suit :

1° *Le mouvement commercial à Besançon pendant la première moitié du* XIXe *siècle*, par M L. Bretillot, président annuel;

2° *Le marquis de Pezet*, par M. Tivier ;

3° *La Noël des Oiseaux*, par M. Mercier;

4° *Notice sur le colonel Paris*, par M. Labrune.

5° *La Fête des Fous au chapitre de Besançon*, par M. Jules Gauthier;

6° *Helvetia*, par M. Edouard Grenier.

La séance est levée.

Le Président,
L. BRETILLOT.

Le Secrétaire perpétuel,
Just VUILLERET.

Séance publique du 30 janvier 1877.

Etaient présents : MM. Bretillot, *président,* Loiseau, premier président de la cour d'appel, Paul Cambon, préfet du Doubs, Lissajous, recteur de l'Académie universitaire, Blanc, Carrau, Castan, Ed. Clerc, Druhen, Ducat, Huart, Jules Gauthier, De Jankowitz, Labrune, Mercier, Ordinaire, Pingaud, Suchet, Tivier, Tripard, Vernis et Vuilleret.

A deux heures et demie, avant d'entrer en séance publique, en présence de ceux des membres de l'Académie déjà réunis et de ceux qui arrivent successivement, M. le président explique que depuis la dernière séance, nombre d'observations lui ont été faites par plusieurs membres de la Compagnie relativement à la lecture du poëme *Helvetia;* que, d'autre part, M. Tivier qui avait bien voulu se charger de lire cette pièce sans l'avoir étudiée, ne croyait plus pouvoir et par conviction personnelle, et en sa qualité de doyen de la faculté des lettres, se faire l'interprète de sentiments politiques qu'il ne partageait pas; qu'enfin, selon l'avis reçu d'un de nos confrères, on se préoccupait déjà en Suisse de la lecture de cette pièce qui pouvait avoir une signification politique beaucoup plus grande que celle que lui avait attribuée d'abord la Compagnie. Dans cet état de choses, M. Tivier croit devoir prévenir l'Académie, et la prie, dans le cas où elle pensera devoir persister dans sa première décision, de choisir un lecteur autre que lui. Quelques membres renouvellent l'idée première de supprimer les strophes contestées, d'autres pensent que quelques mots précédant la lecture suffiraient pour constater que l'Académie laisse à chacun la responsabilité de ses idées et de son opinion, la plupart, enfin, croient que la suppression est peut-être moins désobligeante pour l'auteur que les réserves.

L'Académie, consultée, décide, à la majorité, que la pièce ne sera pas lue et que la pièce de vers de M. Mercier terminera la séance.

M. le président ouvre la séance publique en présence d'un nombreux auditoire; tous les morceaux inscrits au programme (à la réserve du 6e) sont lus dans l'ordre prescrit et successivement applaudis.

La séance est levée à quatre heures.

Le président,
L. Bretillot.

Le secrétaire perpétuel,
Just Vuilleret.

Séance du 15 février 1877.

Etaient présents : MM. Bretillot, *président*, Ed. Clerc, Ducat, Jules Gauthier, de Jankowitz, Labrune, Pingaud, Suchet, Tivier, Tripard, Charles de Vaulchier et Vuilleret.

Les procès-verbaux des séances des 25 et 30 janvier sont lus et adoptés.

M. le secrétaire donne lecture de la circulaire ministérielle du 27 janvier dernier relative au congrès des sociétés savantes à la Sorbonne au mois d'avril prochain. M. Jules Gauthier, secrétaire-adjoint, et M. Vernis, ingénieur en chef des ponts et chaussées, acceptent la mission de représenter la Compagnie à cette réunion.

M. Jules Gauthier donne lecture d'une notice sur plusieurs tombes remarquables qu'il a découvertes dans l'ancienne église du prieuré de Marast (Haute-Saône), et présente à la Compagnie les estampages de ces pierres tumulaires. Il propose de les autographier lui-même et d'en réduire les dimensions de manière à les faire rentrer dans le cadre des publications de la Compagnie, de sorte que l'Académie n'aurait à supporter que les frais de tirage et de papier; il demande la même autorisation pour le dessin de la plaque de cheminée découverte par M. Marnotte à Auxon-Dessous. La Compagnie remercie M. Gauthier de ses communications, décide qu'elles prendront place dans ses recueils, et que les frais de tirage et de papier des gravures entreront dans la dépense du volume.

Même discussion sur la proposition de M. le secrétaire pour une note et un dessin de la face latérale gauche de *Porte-Noire,* promis par M. Marnotte, complément naturel de la notice publiée par lui dans le Bulletin de 1875.

La séance est levée.

Le Président, L. Bretillot. — *Le Secrétaire perpétuel,* Just Vuilleret.

Séance du 22 mars 1877.

Etaient présents : MM. Bretillot, *président,* Carrau, Castan, De Jankowitz, Labrune, Pingaud, Vernis et Vuilleret.

Le procès-verbal de la séance du 15 février est lu et adopté.

Le secrétaire donne lecture de la correspondance; des remerciments spéciaux seront adressés à M. Edouard Fleury pour l'ouvrage important qu'il a bien voulu adresser à la Compagnie : *Les Monuments antiques du département de l'Aisne.*

Une proposition d'échange des publications de la Compagnie avec celles de l'académie royale *des Lincei* à Rome, est acceptée.

Il est donné lecture d'une notice de M. Marnotte, doyen de la Compagnie, sur une portion de la face supérieure gauche de *Porte-Noire;* cette notice et le dessin qui l'accompagne seront publiés aux frais de la Compagnie. Un membre fait observer qu'il serait peut-être utile de compléter ce travail au moyen des descriptions laissées par Dunod dans l'*Histoire de l'église de Besançon.*

MM. Delacroix, Ducat et Vuilleret sont délégués près la Société d'Emulation du Doubs et la Société des Beaux-Arts de Besançon pour procéder conjointement avec elles à l'inventaire des richesses artistiques que possède le département, sur la demande de M. le Ministre de l'instruction publique.

La Compagnie prie M. Carrau d'examiner l'ouvrage sur la psychologie, que M. Simonin a récemment adressé à la Compagnie, et confie à M. Vernis l'examen d'un volume de poésies de M. Braun.

La séance est levée.

Le Président, L. Bretillot. — *Le Secrétaire perpétuel,* Just Vuilleret.

Séance du 31 mai 1877.

Etaient présents : MM. Bretillot, *président;* Castan, Huart, Labrune, Lebon, Mercier, Pingaud, de Saint-Agathe, Sire, Tivier, Charles de Vaulchier et Vuilleret.

Le procès-verbal de la séance du 22 mars est lu et adopté.

M. le secrétaire présente à la Compagnie deux volumes de M. Alfred Neymark, intitulés : *Colbert et son temps,* et un petit volume offert par M. Charles Thuriet et qui porte ce titre : *Chansons d'un villageois*; des remerciements spéciaux seront adressés à ces deux auteurs.

L'Académie procède ensuite à la nomination des commissions pour les concours de cette année; les élections donnent le résultat suivant :

Concours de poésie : MM. Charles de Vaulchier, l'abbé Pioche, Tivier et Mercier.

Concours d'économie politique : MM. Laurens, de Saint-Agathe, Vernis et Marquiset.

Concours d'histoire et d'archéologie : MM. Delacroix, Castan, Ducat et Gauthier.

M. le secrétaire lit une note sur divers objets antiques découvers sur le territoire de Chaussin (Jura), et soumet à la Compagnie ces objets eux-mêmes, appartenant au musée de Besançon Il fait observer que tous sont des armes de guerre des ve et vi^e siècles. La nature de ces objets, leur similitude avec ceux trouvés sur les bords de la Saône, à quelque distance de Chaussin, semblent les rattacher à la grande bataille livrée par Clovis aux populations Burgondes.

M. le secrétaire fait remarquer qu'aux termes de l'article 15 du nouveau règlement, un prix d'économie politique et un prix de littérature ou de philosophie doivent être distribués au mois de juillet 1878; il prie les membres de la Compagnie de vouloir bien préparer et proposer au plus tôt des sujets pour ces concours.

La séance est levée.

Le Président, L. Bretillot.

Le Secrétaire perpétuel, Just Vuilleret.

Séance du 19 juillet 1877.

Etaient présents : MM. Bretillot, *président* ; Carrau, Castan, Ed. Clerc, Jules Gauthier, Mercier, Pingaud, Suchet, Tivier, Tripard, Charles de Vaulchier, Vernis et Vuilleret.

Le procès-verbal de la séance du 31 mai est lu et adopté.

M. le secrétaire donne lecture de la correspondance. Les renseignements demandés par M. le ministre de l'instruction publique, sur l'origine et l'histoire de la Compagnie, lui seront immédiatement adressés par les soins du bureau.

Un certain nombre de bulletins de la Compagnie sont accordés à l'Académie de Bordeaux et à la Société des antiquaires de Picardie pour compléter leurs collections.

L'échange des publications avec la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine est admis pour l'avenir.

M. le secrétaire annonce que M. le maire de la ville met à la disposition de la Compagnie la grande salle du Palais Granvelle pour sa prochaine séance publique; cette séance est fixée au mardi 31 juillet. M. Marnotte, architecte, doyen de la Compagnie, est prié de veiller à l'appropriation de la salle, et M. Ordinaire est chargé de la réception des invités. Une réunion préparatoire aura lieu le lundi 30 juillet prochain, veille de la séance publique.

M. Carrau donne lecture d'un éloge de M. Tissot, mort doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Dijon, correspondant de l'Institut de France et de l'Académie de Besançon. Cette lecture est retenue avec empressement pour la séance publique.

M. Pingaud communique à la Compagnie une étude de M. Philippe Perraud, membre correspondant à Lons-le-Saunier, sur la vie et les œuvres de Jules Chiflet, abbé de Balerne, et lit en son nom deux chapitres de cet intéressant mémoire; l'Académie témoigne l'espoir que la suite de cet ouvrage pourra lui être soumise dans l'une de ses prochaines séances.

M. Charles de Vaulchier fait, au nom de la commission du concours de poésie, le rapport sur les différents ouvrages qui lui ont été adressés. La Compagnie admet les conclusions de la commission; le nom des lauréats sera proclamé à la prochaine séance.

M. le président Clerc rend compte d'une démarche qu'il a faite auprès de M. Edouard Baille pour lui demander de vouloir bien copier pour l'Académie le portrait de M. Boquet de Courbouzon, président à mortier au Parlement de Besançon, et premier secrétaire perpétuel de la Compagnie. Notre confrère, M. Baille, ayant bien voulu accueillir fort gracieusement cette démarche, l'Académie remercie M. le président Clerc du succès de sa mission, et décide que des remerciements empressés seront adressés à M. Baille.

La séance est levée.

Le Président,	*Le Secrétaire perpétuel,*
L. Bretillot.	Just Vuilleret.

Séance du 30 juillet 1877.

Etaient présents : MM. Bretillot, *président;* l'abbé Bergier, Castan, Ed. Clerc, Jules Gauthier, Huart, Marquiset, Pingaud, Saint-Agathe, le chanoine Suchet et Vuilleret.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance du 19 juillet, lecture est donnée de la correspondance.

M. le président communique un rapport sur le concours d'économie politique, les conclusions de ce rapport sont adoptées. M. le président procède à l'ouverture du billet cacheté joint à la pièce n° 2, et proclame M. Bernard Prost, archiviste du Jura, lauréat du concours.

M Pingaud lit un intéressant travail sur *Une séance publique de l'Académie en* 1778, contenant une spirituelle et substantielle notice sur le marquis Costa de Beauregard, lauréat de la Compagnie. Cette pièce est retenue immédiatement pour la séance publique.

M. Jules Gauthier dépose, au nom de la commission du concours d'histoire et d'archéologie, un rapport sur les pièces envoyées à ce concours ; il fait judicieusement remarquer le mérite exceptionnel du mémoire n° 2, *Fragments historiques sur Poligny*, au point de vue des pensées, des recherches et du style, et sa supériorité incontestable sur le mémoire d'archéologie portant le n° 1, qui n'est qu'un procès-verbal, intéressant, du reste, d'une heureuse et récente découverte d'objets celtiques aux abords de Bucey-les-Gy (Haute-Saône). La commission propose un prix de 300 fr. pour le n° 2, un second prix de 200 fr. pour le n° 1. L'Académie modifiant les conclusions de la commission, décide qu'un prix de 400 fr. sera attribué à l'auteur du mémoire n° 2, et que 100 fr. seront réservés au mémoire n° 1.

M. le président ayant ouvert les billets cachetés attachées à chacun de ces mémoires, proclame M. Charles Baille, juge de paix à Poligny, auteur du mémoire n° 2 qui a remporté le prix de 400 fr., et M. Quivogne, médecin vétérinaire à Lyon, auteur du mémoire n° 1, auquel est attribuée la somme de 100 fr.

L'ordre des lectures à la séance publique est fixé ainsi qu'il suit :

1° Rapport sur le concours d'Economie politique, par M. Bretillot, président annuel;

2° Discours de réception et *Eloge de M. Tissot,* par M. Carrau ;

3° Réponse de M. le président;

4° Rapport sur le concours d'histoire, par M. Jules Gauthier;

5° *Un lauréat de l'Académie il y a cent ans,* par M. Pingaud;

6° Rapport sur le concours de poésie, par M. Charles de Vaulchier.

M. le secrétaire perpétuel lit, au nom de la commission des élections, un rapport sur les candidatures; le tableau des candidats présentés par la commission est admis, à l'exception toutefois du candidat porté en première ligne pour la 4e place dans l'ordre des associés nés dans le ci-devant comté de Bourgogne, attendu qu'il a été reconnu, depuis la présentation, qu'il n'était pas originaire de ce pays.

Il est procédé immédiatement au scrutin secret et à la majorité des voix à l'élection des membres de la Compagnie ainsi qu'il suit :

Ont été élus :

Dans l'ordre des titulaires,

Fauteuil vacant par le départ de M. Weil.
M. Saint-Ginest, architecte du département.

Dans l'ordre des correspondants nés dans la province,

1° M. Charles Baille, juge de paix à Poligny.
2° M. Villequez, professeur de droit à la Faculté de Dijon.
3° M. Bernard Prost, archiviste du département du Jura.
4° M. Tuetey, sous-chef aux archives nationales à Paris.

Dans l'ordre des associés nés hors de la province,

M. Joseph Garnier, archiviste de la Côte-d'Or, à Dijon.

La séance est levée.

Le président,
L. Bretillot.

Le secrétaire perpétuel,
Just Vuilleret.

Séance publique du 31 juillet 1877.

Etaient présents : M. Bretillot, *président;* Mgr Paulinier, archevêque de Besançon; Mgr Besson, évêque de Nimes; M. De-

GROND, préfet du Doubs; MM. BERGIER, CARRAU, CLERC, DRUHEN, DUCAT, Jules GAUTHIER, LABRUNE, LEBON, MERCIER, PINGAUD, SUCHET, TIVIER, Charles DE VAULCHIER, VERNIS et VUILLERET.

La séance est ouverte dans la grande salle du palais Granvelle disposée pour cette circonstance. Les lectures ont lieu dans l'ordre déterminé àla précédente séance.

A la suite du rapport sur le concours d'économie politique, M. Bernard Prost, archiviste à Lons-le-Saunier, est proclamé lauréat du concours.

M. l'abbé Cizel, professeur au collége de Rougemont, est reconnu lauréat du concours de poésie, MM. Charles-Roussel et Pierre Mieusset y obtiennent chacun une mention très honorable.

M. Charles Baille, juge de paix à Poligny, proclamé lauréat du concours d'histoire, vient recevoir le prix aux applaudissements de l'assemblée.

Une mention honorable et une somme de 100 fr. sont décernées à M. Quivogne, de Lyon, pour un mémoire d'archéologie.

La séance est levée.

Le Président, L. BRETILLOT.

Le Secrétaire perpétuel, Just VUILLERET.

Séance du 23 août 1877.

Etaient présents : MM. BRETILLOT, *président;* CASTAN, VERNIS et VUILLERET.

M. le secrétaire expose qu'il n'a convoqué la Compagnie que pour la prier de fixer le choix des sujets du concours d'éloquence et de philosophie pour 1878, afin que conformément au règlement, le programme de ce concours soit immédiatement publié dans la province; il met sous les yeux des membres présents le texte de divers sujets proposés. Après délibéré, il est fait choix du sujet suivant pour le concours d'éloquence.

Etude sur la vie du marquis de Jouffroy, un des inventeurs de l'application de la vapeur à la navigation.

Pour le concours de philosophie, le choix du sujet est laissé aux concurrents.

M. le secrétaire fait observer qu'aux dernières élections du 31 juillet dernier, la Compagnie, pour se conformer à l'esprit et à la lettre du règlement, n'a pas cru pouvoir admettre dans

l'ordre des correspondants nés dans le ci-devant comté de Bourgogne, un candidat originaire de ce pays, mais né dans une autre province, et qu'elle a pourvu à la place vacante dans cette classe par l'élection de M. Tuetey. Or, informations prises et vérification faite, M. Tuetey, lui non plus, n'est pas né en Franche-Comté, pays d'origine de sa famille, ni même en France, mais bien à Saint-Pétersbourg. En fait, dans l'intention de se conformer à son règlement, la Compagnie a précisément commis l'infraction qu'elle se proposait d'éviter. Son erreur n'aurait pas grande importance si elle n'avait les apparences d'une préférence, en quelque sorte d'une injustice.

Pour qu'il ne puisse exister aucun doute à cet égard, la Compagnie, après avoir pris connaissance de la lettre du nouvel élu et pour remplir autant que possible ses intentions, décide que M. Tuetey, d'abord admis dans l'ordre des associés nés dans la province, fera désormais partie de la classe des associés nés hors du ci-devant comté de Bourgogne, en prenant la place actuellement vacante.

La séance est levée.

Le Président, L. Bretillot, — *Le Secrétaire perpétuel,* Just Vuilleret,

---

Séance du 15 novembre 1877.

Etaient présents : MM. Tivier, *président,* Castan, Ducat, Jules Gauthier, Huart, Mercier, Pingaud, Saint-Ginest, Suchet et Vuilleret.

Dès le début de la séance et avant la reprise des travaux, M. le président fait part de la mort récente de M. Adolphe Veil-Picard, bienfaiteur de la Compagnie; il rappelle à cette occasion que c'est à l'initiative et aux libéralités de M. Veil-Picard que la Compagnie doit la création du prix d'économie politique, industrielle et commerciale qui a déjà donné de si remarquables travaux ; que c'est encore à lui que revient l'honneur d'avoir, dans des circonstances récentes, défendu avec énergie les intérêts de la Compagnie. S'il n'a pu alors lui maintenir d'indispensables ressources, il a été du moins parmi ses plus zélés défenseurs, L'Académie voudra sans doute s'associer au deuil général et joindre l'expression de ses regrets à ceux de la ville entière.

L'Académie, sur la proposition de son président, décide que l'expression de ses regrets et de sa reconnaissance envers M. Veil-Picard, son bienfaiteur, sera consignée dans le procès-verbal de la séance, et que copie en sera adressée à Mme veuve Veil-Picard et à sa famille.

Le secrétaire donne lecture de la correspondance ; à la demande de M. le prieur de l'abbaye d'Acey (Jura), un exemplaire in-4° des sept volumes publiés des Documents inédits est attribué à la bibliothèque de cette abbaye. Une demande analogue de M. le bibliothécaire de la ville de Vesoul, relativement aux volumes IV, V, VI et VII de la même collection, est ajournée, M. le secrétaire perpétuel devant s'assurer si les trois premiers volumes des Documents inédits ont été adressés à ce dépôt à titre de don ou bien à titre de souscription.

M. Huart donne lecture d'une intéressante biographie du comte Stara, premier président de la Cour de cassation de Turin, l'un des magistrats et des légistes les plus éminents du royaume d'Italie dans les temps modernes. M. Jules Gauthier fait un compte-rendu sommaire des fouilles archéologiques qu'il vient d'exécuter sur le territoire d'Uzelle (Doubs) ; il soumet à l'examen de la Compagnie des plaques de ceinturon en fer, damasquinées d'argent, des couteaux, des coutelas, des fragments de poteries des ve-VIIe siècles, recueillis par lui dans cette localité et qui vont heureusement compléter les collections du Musée archéologique.

A la suite d'un scrutin secret, la commission des élections pour l'année 1878, est ainsi composée : MM. Tripard, Labrune, Carrau, Huart, Mercier, Charles de Vaulchier et Saint-Ginest, élus à la majorité des suffrages.

La séance est levée.

Le Président,
H. TIVIER.

Le Secrétaire perpétuel,
Just VUILLERET.

Séance du 20 décembre 1877.

Etaient présents : MM. Charles DE VAULCHIER, *vice-président*, CASTAN, Jules GAUTHIER, HUART, LABRUNE, DE LORAY, MERCIER, PINGAUD, SANDERET, SAINT-GINEST, SIRE, SUCHET et VUILLERET.

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre est lu et adopté.

M. le professeur Pingaud donne lecture de la seconde partie de

l'*Etude sur la vie et les œuvres de Jules Chiflet,* de M. Philippe Perraud, membre correspondant. Ce travail consciencieux et très intéressant est renvoyé à la commission des publications.

M. Jules Gauthier, secrétaire perpétuel adjoint, lit une note sur la découverte de diverses ampoules et de procès-verbaux de consécration d'autels en Franche-Comté aux XIII[e], XV[e] et XVI[e] siècles, et présente les dessins autographiés de ces objets. Renvoi à la commission des publications.

M. le secrétaire ayant fait observer qu'il est d'usage de nommer au mois de décembre la commission des finances chargée d'examiner les comptes de M. le trésorier pour l'exercice qui s'achève, et de présenter le budget pour l'exercice suivant, MM. Paul Laurens, Druhen et de Sainte-Agathe sont élus membres de cette commission.

La séance est levée.

Le Vice-Président,
Ch. DE VAULCHIER.

Le Secrétaire perpétuel,
Just VUILLERET.

ÉLOGE

DE MGR JEAN-MARIE DONEY

ÉVÊQUE DE MONTAUBAN,

Par Mgr **BESSON**, évêque de Nîmes.

(Séance publique du 31 juillet 1876.)

MESSIEURS,

Je visitais, il y a huit jours, la cathédrale de Montauban, et une pensée pieuse, que vous devinez tous, me conduisit dans la chapelle où repose Mgr Doney, l'un des prélats qui ont fait le plus d'honneur et le plus de bien à cette compagnie, à notre province, à son diocèse, à la France, à l'Eglise tout entière.

En le qualifiant ainsi, je ne fais que traduire la pensée de Pie IX et l'épitaphe gravée sur sa tombe, car Pie IX a dit de lui en pleurant sa mort : « *Qui non sibi vixit, sed Christo, totumque se constanter impendit incremento religionis, tutelæ jurium Ecclesiæ, rectæ populi sui institutioni, omnium utilitati* ; Votre évêque vivait non pas pour lui, mais pour le Christ. Il s'est dépensé constamment et tout entier pour la gloire de la religion, la défense des droits de l'Eglise, la bonne administration de son peuple, l'utilité de tout le monde. »

Voilà l'épitaphe qu'un pape a composée pour immortaliser le souvenir d'un des membres de cette compagnie. Il est de votre honneur de la recueillir; l'éloge que je viens prononcer devant vous n'a plus besoin ni d'excuse ni d'exorde.

Jean-Marie DONEY naquit à Epeugney le 25 novembre 1794.

Son père était un pauvre cloutier qui ne comptait guère dans sa parenté que des ouvriers et des domestiques ; mais il avait de l'esprit naturel, de la lecture, et cette éducation que donnent les livres plutôt que les maîtres. La foi, l'honnêteté chrétienne, les bonnes mœurs, étaient restées dans cet humble village, malgré la révolution, le patrimoine de presque toutes les familles ; il n'y avait guère de maison qui n'eût servi d'asile à un prêtre ou à un émigré, et l'enfant né dans la dernière année de la Terreur trouva un sanctuaire domestique auprès de la forge paternelle. On l'ondoya, faute de prêtre, non loin du lit où il avait reçu le jour, et il fut baptisé sous condition, le 5 mai suivant, par un ecclésiastique fidèle qui reçut l'hospitalité à Epeugney et qui signa : Pierre-Paul, prêtre catholique. Dès l'âge de cinq ans, il fréquenta l'école du lieu. « Là, dit-il, je tenais à être toujours le premier, et cet honneur ne me manqua qu'une fois, à mon grand déplaisir. Mais tout l'honneur consistait à arriver à l'école le premier, à prendre la première place et à dire le premier sa leçon. » Son premier catéchiste fut un vénérable jésuite qui habitait Rurey et qui exerçait son ministère dans les villages voisins, avec la discrétion qu'il fallait y mettre avant le concordat. M. Sirebon l'instruisit et le fit confirmer dès l'âge de sept ans par Mgr de Rans, évêque de Rhosy, ancien suffragant de Besançon, qui avait survécu à la Terreur, et qui portait encore, avec autant de vaillance que d'autorité, ses cinquante ans d'un irréprochable épiscopat. Cependant le concordat qui venait d'être conclu fit rouvrir l'église paroissiale; Epeugney méritait d'avoir pour curé un confesseur de la foi. Ce curé fut M. l'abbé Boudot, de Baume-les-Dames, qui, après avoir exercé cent fois son ministère dans nos montagnes, au péril de sa vie, rapportait au service public de l'Eglise les derniers restes d'une belle et féconde jeunesse. Quand il prit possession de cette fidèle paroisse, Jean Doney était déjà cité parmi ceux de son âge pour la finesse et la promptitude de ses reparties comme pour l'édification de sa conduite. Il le remarqua

tout d'abord, le choisit pour servir sa messe et lui fit faire sa première communion (1806). L'année suivante, M. l'abbé Michel succéda à M. Boudot et initia l'enfant aux premiers éléments de la langue latine. L'ambition secrète de ces bons prêtres était de le voir monter à l'autel. Dieu récompensa M. Boudot bien au delà de ses espérances en lui donnant d'assister au sacre de son bien-aimé disciple et de recevoir ce jour-là, de sa main, les insignes de chanoine. Jamais canonicat n'avait été ni mieux gagné ni moins attendu.

Quand M. l'abbé Boudot se vit, dans ce jour solennel, l'objet de l'attention publique, il se reportait par la pensée aux soirées studieuses du presbytère d'Epeugney et aux premières leçons qu'il avait données au futur évêque de Montauban. Des souvenirs moins glorieux sans doute, mais non moins édifiants, pourraient être évoqués dans la plupart de nos paroisses de campagne. Au commencement de ce siècle, les prêtres revenus de l'exil sentaient le devoir de chercher et de former les héritiers de leur ministère dans les enfants confiés à leurs soins, et la plupart d'entre eux se faisaient volontairement maîtres d'école et préparaient, à défaut de petits séminaires, le recrutement de l'Eglise de France. Quels maîtres et quels disciples ! Leur vie était la même, avec cette différence, alors profondément sentie, qui séparait de bien haut le commandement de l'obéissance, et qui faisait voir le maître dans toute son autorité, le prêtre dans toute sa grandeur. La même table servait aux repas et aux études, et quand le soir était venu, la même lampe éclairait d'une lumière un peu terne le bréviaire du prêtre, le rudiment de l'écolier et quelque pauvre soutane que rapiéçait non sans peine l'humble ménagère du logis, assise entre l'écolier et le curé. C'était comme un tableau vivant, où la pauvreté décente faisait ressortir avec une sorte d'éclat la nécessité du travail. Heureux l'enfant qui grandissait dans cette école improvisée d'un presbytère encore en ruines ! Il demeurera jusqu'à la fin, jusque sous la mitre, sobre, laborieux, sévère à lui-même,

content de peu, et quelque brillantes que soient ses destinées, il n'oubliera ni son vieux curé ni sa modeste origine.

Ce fut le bonheur de Jean Doney de recevoir jusqu'à treize ans cette éducation forte et simple du village chrétien. Le curé d'Epeugney, jugeant alors que son élève était mûr pour l'éducation publique, le conduisit au collége de Dole. Cette maison inspirait toute confiance. Des noms qui ne sont pas oubliés la recommandaient dans toute la province. M. l'abbé Bouvier en était le principal, M. l'abbé d'Aubonne et M. l'abbé Droz y professaient les belles-lettres, et les jeunes gens qui en sortaient chaque année pour entrer dans l'état ecclésiastique justifiaient sa bonne réputation. Pour leur faciliter l'accès du sanctuaire, MM. Garnier de Falletans avaient fait de leur hôtel une sorte de séminaire où la vie commune, soutenue par leurs bienfaits, n'imposait pas de trop lourdes charges aux écoliers de la campagne. C'était l'école du presbytère agrandie, mais toujours modeste, et dont les privations, assaisonnées d'une franche gaîté, ne faisaient que rendre l'esprit plus vif, la santé plus robuste, le caractère plus ferme, les succès de fin d'année plus disputés et plus glorieux. M. Doney avait gardé de M. Bouvier un grand souvenir. « C'était, disait-il, un homme très distingué et très vénérable, ancien jésuite, deux fois persécuté, d'abord par la suppression de son ordre et ensuite par la révolution. C'est à son école que j'ai senti croître et grandir l'attachement que j'ai toujours professé pour la compagnie de Jésus. »

Le rhétoricien d'Epeugney avait trouvé jusque-là d'heureux rivaux; mais ce n'était ni dans l'art de parler ni dans l'art d'écrire qu'il devait monter au premier rang : l'étude de la philosophie lui réservait cette gloire. En cinq ans, ses classes étaient achevées; il sortait de Dole avec le premier prix. On le réputait déjà un logicien incomparable, et il apporta cette brillante réputation à Besançon en commençant sa théologie. Dans le cours de sa première année, externe et laïque, il fréquenta les leçons de M. l'abbé Astier, docteur en Sorbonne,

excellent prêtre de l'ancien régime, qui n'avait jamais quitté ni sa soutane ni ses bonnes mœurs. Naïf autant que spirituel, il répondait à un défroqué qui lui reprochait d'être vêtu comme un curé de village : « Monsieur, un curé de village a plus d'esprit dans son petit doigt que vous n'en avez dans toute votre personne, et j'en suis sûr, car je l'ai été. » Il excellait à définir, à distinguer, à diviser, à conclure. Mais il y mettait souvent de l'esprit, toujours de la verve et de la passion, et, à force d'être convaincu, il finissait par devenir éloquent. M. Doney vint s'asseoir l'un des premiers au pied de cette chaire, que toute notre province a connue et honorée, et les leçons de M. Astier achevèrent d'affermir la rectitude de son jugement. Cependant le disciple ne tarda pas à dépasser le maître. Naturellement froid et observateur, il n'avait rien à craindre de la passion qui entraîne, mais qui aveugle. On peut dire, sans trop de médisance, que les sorties un peu vives de l'abbé Astier le firent sourire de temps en temps, au moins comme le sage de l'antiquité. Il lui emprunta sa méthode et ses formules, mais il monta plus haut et se mit à étudier les raisons profondes, les côtés élevés par où les grandes questions de la philosophie plaisent aux intelligences d'élite.

L'école de théologie de Besançon était faite pour un tel jouteur. M. Doney entendit les leçons des Loye, des Busson, des Vernier, ces maîtres vénérés dont le nom vivra autant que la gloire de notre séminaire et la pieuse reconnaissance du clergé bisontin. Les Gousset, les Gaume, les Gerbet, les Guerrin, les Waille, les Dartois, étaient ses émules, les uns marqués comme lui pour l'épiscopat, les autres dignes d'en être revêtus, tous ses admirateurs et ses amis. Aussi savant que ceux qui l'étaient le plus, il s'était fait dans ce groupe immortel une place à part que lui seul pouvait tenir et que personne n'a reprise après lui. Cette place, il la devait à la prodigieuse subtilité de son intelligence et aux spirituelles saillies de sa conversation. C'était un Comtois ; il en avait la

solidité et la finesse; mais il s'y mêlait je ne sais quoi de si délié, de si exquis et de si délicat, qu'à le voir et à l'entendre on cherchait involontairement en lui une autre origine. D'une santé frêle, d'une prodigieuse maigreur, le front haut, le regard vif, les lèvres plates, la démarche alerte, la parole aisée, concise, rapide comme la flèche, il était aussi peu vêtu de chair et d'os qu'un homme peut l'être ici-bas. On eût dit une âme à peine retenue par les liens du corps et toujours près de s'en échapper. Ceux qui n'ont lu que ses livres ou qui n'ont retenu que ses bons mots pouvaient se faire une juste idée de sa portée intellectuelle; rien qu'à le regarder, on devinait déjà qu'il était, pour ainsi dire, tout esprit. Cependant, quand on pénétrait dans son intimité, on trouvait en lui quelque chose de plus rare. La délicatesse de ses sentiments était extrême. Malgré sa froideur apparente, malgré le silence qu'il gardait quelquefois avec ceux qui lui étaient le plus chers, il aima toute sa vie et en véritable ami et en véritable prêtre. Il eut toutes les tendresses du sacerdoce. Ce ne fut pas seulement un grand esprit, mais un grand cœur.

Quoique M. l'abbé Doney n'eût pas hésité un seul instant dans sa vocation, son jeune âge et les circonstances en rendirent les épreuves plus longues que de coutume. Après avoir reçu la tonsure et les ordres des mains de Mgr Lecoz, le 24 septembre 1814, la vacance du siége retarda pour lui le sous-diaconat jusqu'au 7 août 1816, et les premiers ordres sacrés lui furent conférés par Mgr de Latil, évêque d'Amyclée, qui mourut, en 1840, cardinal-archevêque de Reims. Mgr de Pressigny, ancien évêque de Saint-Malo, qui venait d'être appelé au siége de Besançon, lui donna le diaconat le 14 mai 1818; mais les retards apportés à la conclusion du concordat de 1817 n'ayant pas permis à ce prélat de prendre possession de son siége, le jeune diacre alla se faire ordonner prêtre à Fribourg, dans l'église des Ursulines, le 18 octobre 1818, par Mgr Tobie Jenni, évêque de Lausanne et de Genève. A cette date, M. Doney comptait déjà parmi les maîtres. Dès son

entrée dans les ordres sacrés, l'autorité diocésaine avait mis à profit sa rare aptitude pour l'enseignement de la philosophie. Il professa cette science au séminaire d'Ornans pendant l'année scolaire 1816-1817, et, à peine devenu prêtre, il fut nommé supérieur de la maison (1818). L'ère de la prospérité et des bonnes études commença avec lui. Il avait plus de deux cent cinquante élèves et comptait parmi ses collaborateurs M. Waille et M. Dartois, qui, lui ayant succédé dans la direction de l'établissement, en agrandirent encore l'éclat et le renom. Ce sont les gloires du petit séminaire d'Ornans, car cette maison a son histoire comme toutes les maisons d'éducation chrétienne; ceux qui les ont habitées ne les oublient jamais. C'est d'elles que l'on peut dire avec le poète :

C'est avoir profité que de savoir s'y plaire;

et la marque à laquelle on reconnaît qu'on les a aimées, c'est qu'on y revient toujours.

Cependant l'autorité diocésaine venait de tenter un de ces coups hardis qui ne pouvaient guère réussir que dans l'excellente terre de Franche-Comté. Les vides que la mort faisait dans le clergé du diocèse laissaient vaquer les paroisses par centaines, et le cours ordinaire de l'éducation publique ne suffisait pas au besoin du recrutement sacerdotal. Il fallait se hâter pour devancer la mort, qui n'attend jamais. L'économe du grand séminaire, M. l'abbé Breuillot, avec cet esprit juste et ce regard pénétrant qui caractérisaient ses entreprises, alla dans nos religieuses montagnes, proposer les périls, les privations, les honneurs du sacerdoce, aux instituteurs signalés par leur intelligence et leur bonne volonté. On peut juger par ce trait de la différence profonde qui sépare, à cinquante ans de distance, nos mœurs de celles de nos pères, et constater que la comparaison n'est pas à notre avantage. Qui oserait faire cet appel aujourd'hui? Qui voudrait y répondre? Eh bien! tel était alors l'esprit de foi et de dévoûment que l'appel fut entendu. Les séminaires de Vesoul et de Luxeui

se remplirent d'instituteurs qui consentirent à descendre de leur chaire pour se remettre sur les bancs, avec l'espoir de prendre la soutane. Ce n'était pas assez d'avoir de tels élèves, il fallait des maîtres pour les initier, par des exercices rapides, à la connaissance du latin et de la philosophie. M. l'abbé Doney, sur l'invitation de ses supérieurs, quitta le séminaire d'Ornans pour aller remplir à Luxeuil cet apostolat de quelques mois. Le succès répondit à toutes les espérances, et les modestes instituteurs formés par de telles mains sont devenus d'excellents prêtres.

En sortant de Luxeuil, M. l'abbé Doney fut nommé vicaire de Saint-Pierre à Besançon. Il remplit pendant un an (1822-1823) ces fonctions modestes; mais sa science, sa réputation, le mérite de ses premiers ouvrages, firent souhaiter à l'Université de le posséder à son tour. Il était difficile de refuser quelque chose au grand-maître de la Restauration. L'histoire ne nommera jamais sans respect, ni l'éloquence sans admiration, ce célèbre orateur dont les conférences n'ont point été dépassées, ce saint évêque à qui son zèle avait persuadé qu'il pourrait faire de l'Université de France une université chrétienne. M. de Frayssinous s'estima heureux de confier à M. l'abbé Doney la chaire de philosophie du collége royal de Besançon. Cette nomination fut un bienfait pour la province, et personne n'a oublié ni les leçons ni les exemples que donnait une chaire illustrée par un tel maître. Pourquoi ne le dirions-nous pas? M. l'abbé Doney, pour joindre les soins de l'éducation aux travaux de l'enseignement, alla jusqu'à se faire maître de pension. Il réunit chez lui quelques jeunes gens d'élite, vécut au milieu d'eux comme en communauté, voulut être leur ami quand ils eurent cessé d'être ses élèves, et continua non-seulement avec eux, mais avec leurs enfants jusqu'à la fin de sa vie, un agréable commerce de lettres, de prières et de sages conseils. Après six ans d'un enseignement plein d'autorité, les ordonnances de 1828, plus fatales encore à la monarchie qu'à l'Eglise de France, privèrent le collége

royal de ses nobles et précieux services. Tous les ecclésiastiques employés dans l'Université devaient déclarer par serment qu'ils n'appartenaient à aucune congrégation religieuse non autorisée par l'Etat. C'était une injure ridicule et un soupçon mal fondé. Il était notoire que M. Doney n'était pas jésuite; mais où l'opinion égarée ne voyait-elle pas le bonnet de saint Ignace? Il y a cinquante ans bientôt qu'on l'agitait ainsi avec des mots et des fantômes. Les fantômes ne passent pas, et l'opinion s'égare toujours.

Le professeur, offensé, refusa le serment et fut remplacé dans sa chaire. Heureuse destitution, car le chapitre métropolitain gagna aussitôt tout ce qu'avait perdu l'Université. Mgr le duc de Rohan, à peine monté sur le siége de Besançon, s'empressa d'offrir un canonicat à la victime des ordonnances. Il inaugurait son épiscopat en réparant une injustice et en récompensant un beau caractère uni à un beau talent. M. l'abbé Doney, installé le 31 janvier 1829, fut nommé théologal et bibliothécaire par l'archevêque, vicaire général du diocèse par le chapitre en 1833, pendant la vacance du siége qui suivit la mort de Mgr Dubourg. L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon lui ouvrit ses rangs en 1834. Ce furent là les derniers honneurs qu'il reçut dans sa province; mais son cœur en fut vivement touché, et ces honneurs, si modestes qu'ils soient, parurent alors une réparation. La révolution de 1830 avait amené M. l'abbé Doney sur les bancs de la cour d'assises dans une affaire qui tourna à la confusion de ses ennemis. Au mois de décembre 1831, la croix qui avait été plantée sur la place Saint-Jean après les missions de 1825 fut enlevée par ordre du préfet et transportée au cimetière; le conseil municipal avait refusé de prendre la responsabilité de cette mesure; la garde nationale elle-même en témoignait son mécontentement, et les citoyens les plus sages ne pouvaient s'empêcher d'y voir un attentat contre la religion, que l'on associait, par des représailles au moins inutiles, à la chute de l'ancien régime. Le jour même de la

translation de la croix, parut une brochure signée : *J. du Buisson, bibliothécaire*, dans laquelle l'acte ordonné par le préfet était flétri avec autant de verve que de raison. La brochure ayant été poursuivie, M. Doney s'en déclara l'auteur, fut écroué dans la maison d'arrêt et sortit sous caution. Après avoir été d'abord condamné par défaut, il releva le jugement pour comparaître, dans la session du trimestre suivant, devant un jury moins impressionné par les émotions et les clameurs de la rue. La cour d'assises l'acquitta, sur la plaidoirie de Me Curasson, et après les explications qu'il donna lui-même sur ses sentiments politiques et sur le rôle réservé au clergé dans la situation que les événements de 1830 venaient de lui faire.

Ce procès acheva de le mettre en relief, mais Mgr Doney était trop sage pour en exploiter l'éclat. Il s'éloigna discrètement de la scène politique et s'appliqua tout entier à ses devoirs de chanoine et à ses études. Son nom était mêlé depuis longtemps à toutes les questions des écoles. Dès l'apparition du premier volume sur l'*Indifférence en matière religieuse*, il avait subi l'influence de Lamennais, et, comme la plupart de nos illustrations ecclésiastiques, il compta, avec l'archevêque de Reims, l'évêque de Perpignan, l'abbé Blanc, l'abbé Busson, parmi les disciples du plus fascinateur et du plus entraînant de tous les maîtres. On se demandera peut-être comment une province aussi judicieuse que la nôtre a fourni tant de recrues à cette école. Ici se révèle un des côtés de l'intelligence qui nous anime. L'esprit comtois n'est pas seulement naturellement droit, laborieux, patient, tenace dans ses entreprises, il est encore curieux et songeur, et la tendance hardie qu'il montre à s'éloigner des voies battues peut aller jusqu'au paradoxe. Ainsi s'explique comment tant d'hommes supérieurs, préférant l'erreur qu'ils avaient inventée à la vérité qu'on leur enseignait, ont mis au service des doctrines socialistes et révolutionnaires la profonde obstination et l'impitoyable logique de notre race. Vous nom-

merez Fourier, Considérant, Proudhon; la peinture a des célébrités du même genre; il n'est guère d'opinion nouvelle qui n'éveille parmi nous un zèle qui va jusqu'à la passion, et l'enthousiasme des disciples ajoute encore aux illusions du maître. Dans toutes les questions qui ne touchent qu'à l'art ou à l'histoire, ce goût si vif pour la nouveauté se corrige à la longue par l'expérience, et il en reste toujours quelque utile découverte. Mais les vérités religieuses et philosophiques ne souffrent ni critique ni débat. Tout est dit, il ne reste à ceux qui les traitent qu'à dire mieux que leurs devanciers. Dire autrement, c'est l'hérésie ou la déraison, et malheur aux égarés s'il leur en coûte trop de se démentir! Ce qui sauve d'un tel péril notre religieuse province, ce qui fait surtout l'honneur du clergé, c'est un respect filial pour l'autorité de l'Eglise. Nulle part l'obéissance n'est plus prompte; elle ne connaît chez nous ni réserve ni retour. Les admirateurs de Lamennais étaient sans nombre : une fois condamné, il ne lui resta pas un disciple. M. l'abbé Doney aperçut l'abîme un des premiers. Après avoir admiré et défendu le système de cet homme fameux, il avait fourni des notes à ses principaux ouvrages et écrit un traité de philosophie selon la doctrine de la nouvelle école. Malgré tous ces engagements, sa perspicacité lui fit deviner, au milieu même des succès qu'obtenait le journal l'*Avenir*, que le bruyant apôtre de l'autorité en deviendrait bientôt peut-être le mortel ennemi. Dès 1831, après un voyage à la Chênaye, il se sépara de son maître, sans explication, sans éclat, sans aigreur, avec le pressentiment d'une chute encore lointaine. Il avait vu le prêtre imparfait et négligent; ce spectacle avait suffi pour lui ôter toute illusion sur une âme que la grâce ne soutenait plus qu'à demi et que l'orgueil achevait d'envahir. Quatre ans après, Lamennais rompait avec l'Eglise, et les prévisions de l'amitié n'étaient que trop justifiées.

On dit qu'après cette grande épreuve, M. l'abbé Doney ne témoigna plus qu'une demi-confiance à la raison humaine;

mais il ne se découragea pas de lui tracer ses règles et ses devoirs. Ses études favorites devinrent la vie des saints, les Pères de l'Eglise et la théologie. Il avait déjà donné des notes à une édition de la *Philosophie de Lyon* et des articles au *Dictionnaire* de Feller. Il compléta la *Vie des Saints* de Godescard et en publia une édition avec notes et supplément qui est restée sans rivale. Le *Dictionnaire théologique* de Bergier, cet autre classique cher à tous les prêtres, méritait d'être revu, corrigé et complété. M. l'abbé Doney se chargea de ce soin, et l'illustre apologiste du XVIIIe siècle, grâce aux retouches habiles du commentateur, continua d'être dans toutes les écoles de théologie un véritable oracle. L'autorité qui s'attachait au nom de M. l'abbé Doney rendit sa collaboration singulièrement précieuse à l'académie dans toutes les questions d'économie politique et de morale que votre compagnie avait mises au concours. Non-seulement il siégea dans les commissions qui étaient chargées d'examiner les mémoires, mais on fit de lui un rapporteur, et ses rapports passaient à juste titre pour les vrais modèles du genre. Parmi ces questions, toutes du plus haut intérêt, qui attirèrent dans cette pacifique arène l'élite des penseurs et des écrivains, M. Doney traita en maître, sous le titre modeste de rapporteur, *des Causes et des remèdes du suicide.* A ce sujet, proposé en 1838, succéda un autre sujet, mille fois traité depuis cette époque et toujours plus vivant et plus actuel : *De l'utilité de l'observation du dimanche.* Un des concurrents était Pierre-Joseph Proudhon, alors titulaire de la pension Suard, et qui méritait de M. l'abbé Doney l'éloge suivant : « Le mémoire n° 7 est certainement celui qui annonce dans son auteur le talent le plus distingué, ou plutôt nous devons reconnaître qu'il révèle en lui un talent vraiment supérieur. Incomparable quand il s'agit de rechercher et de découvrir les raisons philosophiques des choses, il s'élève à une hauteur qui a étonné tous les membres de votre commission, et, il faut le dire, son système répond à l'élévation de ses pensées. Il est tou-

jours naturel, coulant, rapide, plein d'originalité et tout empreint de cette chaleur qui naît d'un ardent amour du bien et de la vérité. » Mais le rapporteur, après avoir fait la part de l'éloge, n'était pas sans crainte pour l'esprit aventureux du concurrent, car il ajoute : « Pourquoi faut-il qu'au lieu de se borner à suivre pas à pas le sujet proposé par l'académie, il se soit jeté dans des théories qui y étaient étrangères, en abordant des questions, soit de philosophie spéculative, soit de morale et de politique, où la droiture des intentions, le zèle du bien, la grandeur et l'élévation des pensées, ne sauraient justifier la témérité des solutions? » Il terminait par ces paroles encourageantes : « Nous pouvons lui prédire qu'un jour il occupera dans la philosophie de la religion et de l'histoire un des rangs les plus distingués, s'il veut bien rester dans la sphère de la science spéculative et laisser à d'autres les questions d'économie politique et d'organisation sociale, pour lesquelles notre siècle ne manque pas de docteurs prompts à décider et à trancher sur les problèmes les plus difficiles et les moins compris. » Toutes ces lignes furent autant de prédictions. Pierre-Joseph Proudhon accepta l'éloge, méprisa le conseil, et, voulant faire du bruit dans le monde, écrivit l'année suivante son fameux pamphlet : *La propriété, c'est le vol.* Il s'excusait en secret auprès de ses protecteurs en disant que s'il commençait comme Rousseau, ce n'était que pour attirer l'attention publique, et qu'il finirait en Rousseau chrétien. Triste excuse! pitoyable comédie! On ne joue pas plus avec le sophisme qu'avec le feu; ceux qui le manient sans y croire finissent par en être épris jusqu'à la folie, et leur punition est de mourir sans pouvoir dépouiller le masque dont ils se sont fait une habitude et comme une seconde figure.

M. l'abbé Doney mit le sceau à sa réputation en traduisant le *Catéchisme du Concile de Trente*. Cette traduction, qui fait autorité autant que le texte lui-même, s'est répandue partout où l'on parle la langue française. Personne n'ignorait le

trésor de science et d'esprit que possédait le chapitre de Besançon dans ce prêtre si éminent. On le jugeait digne du premier rang, et l'on commençait à s'étonner qu'à l'âge de cinquante ans il demeurât encore au second. Sa correspondance avec les défenseurs de l'Eglise en France, en Belgique, en Italie, en Espagne, rendait cet étonnement plus universel. Il entretenait les relations les plus agréables et les plus suivies avec le comte Félix de Mérode, dont le nom rappelle avec tant d'éclat et de dévoûment les libertés politiques et la foi religieuse de son noble pays. Ces relations contribuèrent à le faire apprécier par les évêques belges, et ce fut d'une voix unanime que ces prélats lui offrirent la place de recteur magnifique dans l'université catholique de Louvain, fondée par leurs soins. Pour un ami de la saine philosophie, pour un défenseur des vraies libertés religieuses, l'offre était séduisantes; M. l'abbé Doney hésita un moment et finit par un refus. Peut-être lui en coûtait-il de s'arracher à sa chère Comté, à la bonne ville de Besançon, à ses amis qui se disputaient l'honneur de le posséder et pour qui sa société était un vrai plaisir, sa conversation un charme. Ce regret était digne d'un Comtois fidèle à sa province. Il ne le cacha pas trop lorsque des honneurs plus élevés vinrent le chercher dans sa stalle. Le siége de Montauban étant devenu vacant par la démission de Mgr de Trélissac, M. Martin, du Nord, lui fit faire quelques ouvertures auxquelles il répondit avec une modestie qui acheva de fixer le choix du ministre. Mais la signature royale passait pour être difficile à obtenir. Le roi Louis-Philippe n'avait oublié ni l'affaire de la croix de mission ni la défense du système de Lamennais. Il lui répugnait de désigner pour l'épiscopat un sujet que son gouvernement avait déféré aux tribunaux, un prêtre qui avait paru un moment attaché aux doctrines de l'*Avenir*. Cependant, sur les instances de M. de Montalembert et sur la présentation réitérée de plusieurs prélats, notamment des archevêques de Reims et de Besançon, le ministre fit préparer l'ordonnance

et pria M. Clément, député du Doubs et questeur de la Chambre, d'aller lui-même la présenter au roi, qui se trouvait à Neuilly. M. Clément représenta le mérite du candidat, répondit victorieusement aux objections en rappelant fort à propos les évêques excellents qui venaient d'être tirés de la Franche-Comté, et rapporta de Neuilly l'ordonnance qui appelait M. l'abbé Doney au siége de Montauban. Nommé le 11 novembre 1843, le nouvel évêque fut préconisé le 22 janvier suivant, et sacré à Besançon le quatrième dimanche du carême, 10 mars 1844, par Mgr Mathieu, assisté de NN. SS. du Trousset d'Héricourt, évêque d'Autun, et Ræss, évêque de Strasbourg. L'académie figurait au premier rang parmi les témoins de l'auguste cérémonie, et le secrétaire perpétuel disait dans cette salle aux applaudissements de toute l'assemblée : « Un de nos confrères, le digne ami de deux prélats franc-comtois, et que depuis longtemps la voix publique désignait pour leur collègue dans l'épiscopat, vient d'être appelé au poste éminent que méritaient son talent et ses vertus. Vous étiez fiers de le compter dans vos rangs ; vous êtes heureux de lui voir occuper la haute position qui lui permettra de faire tout le bien dont les qualités de son esprit et de son cœur le rendent capable. Malgré son éloignement, l'académie n'interrompra point avec lui les douces relations de confraternité qui nous unissent; lui-même nous en a donné l'assurance dans une lettre inspirée par la plus cordiale sympathie. »

La tâche confiée à Mgr Doney n'était pas médiocre. Après les Cheverus et les Dubourg, dont le trop court passage n'avait guère laissé que la trace d'un grand nom et d'une grande vertu, un prélat d'une haute naissance, Mgr de Trélissac, était monté sur le siége de Montauban à soixante-quinze ans, et y avait porté, avec de rares mérites, tout le poids de la vieillesse. Sa retraite volontaire, après une administration qui dura onze années, parut un acte de profonde sagesse. Il avait été le premier à souhaiter son successeur; quand il le vit à la

tâche, il ne cessa de l'admirer et de le bénir. Le nouvel évêque avait pris pour devise : *Consilio et patientiâ.* Ces deux mots peignent son caractère et résument tout son gouvernement. Les hommes, les institutions, les mœurs, il transforma tout sous sa main, et les cœurs, loin de se révolter ou de s'aigrir, s'attachèrent à lui à mesure qu'il les ramenait à la règle, tant sa sagesse était profonde, tant sa patience était ferme et inflexible. S'il avait ce regard sûr qui devine l'homme et qui le pénètre jusque dans les profondeurs de son être, il avait au cœur les fibres délicates qui s'émeuvent pour le danger et l'honneur des autres, et qui font de l'évêque un surveillant jaloux de la gloire de son Eglise, un pasteur heureux du bonheur de son clergé et de son peuple. Il lui en coûtait de cacher ses émotions et ses sentiments, il se plaignait quelquefois de cette contrainte que lui imposait sa dignité; mais cette réserve même était encore une vertu, et une fois qu'on en eût deviné le secret, il n'y eut plus, dans le diocèse de Montauban, qu'un cœur pour l'aimer et une voix pour le dire. Tel est le bon esprit du clergé, qu'il vit sans jalousie se grouper autour du trône épiscopal les Comtois que l'évêque honorait de sa confiance : M. Mabile, aujourd'hui évêque de Versailles; M. Guyard et M. Legain, vicaires généraux; le P. Jeanjacquot, de la Compagnie de Jésus, supérieur du grand séminaire. Le peuple partageait ce noble sentiment, et les fonctionnaires publics qui se succédèrent aux affaires sous les régimes les plus divers rendirent hommage au caractère de Mgr Doney et à l'habileté de ses chers coopérateurs. Cette haute estime, pleine d'une admiration affectueuse, était naturellement contenue par le caractère de l'évêque, à qui il répugnait autant d'entendre ses propres louanges que de gagner la popularité par des flatteries. On le savait, et l'art de le remercier n'en devenait que plus difficile. Un curé, homme d'esprit et de cœur, y réussit une fois, et ce trait charmant peint assez bien la vive reconnaissance dont ses prêtres étaient pénétrés pour lui. Le plus célèbre et le plus populaire de ses

prédécesseurs était le cardinal de Cheverus, mort archevêque de Bordeaux, après avoir gouverné pendant deux ans le diocèse de Montauban (1824-1826). La mémoire de ce prélat, qu'on a surnommé le Fènelon du XIXe siècle, était demeurée en bénédiction dans tout le diocèse, et son portrait conservé comme celui d'un saint. Un jour, dans le cours d'une tournée pastorale, Mgr Doney trouva ce portrait exposé avec honneur, au-dessus de sa tête, dans le salon du presbytère et entouré d'immortelles. Le curé avait écrit au bas : *Redivivus! Redivivus!* Mgr de Cheverus nous est rendu; Mgr de Cheverus revit tout entier dans Mgr Doney.

Ces témoignages de reconnaissance s'expliquent assez quand on passe en revue les grandes œuvres de notre illustre compatriote. Le recrutement du sacerdoce, la direction des maisons d'éducation, le succès des bonnes études ecclésiastiques, furent le principal objet de sa sollicitude épiscopale, et toutes les entreprises auxquelles il a attaché son nom réussirent au delà de ses espérances. L'admiration sincère qu'il avait vouée à la Compagnie de Jésus le rendit presque téméraire aux yeux du monde dans le choix des maîtres auxquels il se confia pour l'enseignement de son peuple. Dès 1848, il mit les jésuites à la tête du grand séminaire, et cette maison fut le premier établissement français qu'acceptèrent les disciples de saint Ignace. L'année suivante, devançant la loi sur la liberté de l'enseignement secondaire, il leur donna son petit séminaire de Montauban, agrandi d'un externat et pourvu de toutes les ressources nécessaires pour conduire aux grades universitaires et aux écoles de l'Etat. On y compte aujourd'hui 500 élèves. Le collége de Moissac, remis par l'évêque aux Frères de Marie, n'a pas des destinées moins brillantes. Enfin, pour assurer à ses diocésains le bienfait des missions, Mgr Doney éleva aux portes de la ville une résidence agréable, où il appela les prêtres de la congrégation du Calvaire. Une belle église placée sous le vocable de la sainte Vierge rappelle la définition du dogme de l'Immaculée Con-

ception, et le vitrail qui en forme l'abside représente l'évêque offrant à Marie le nouveau sanctuaire, avec l'expression de ses prières et de son amour : ce fut le seul portrait que Mgr Doney consentit à laisser de lui-même à ses contemporains.

A côté du troupeau fidèle, l'évêque de Montauban ne pouvait voir sans intérêts ces brebis que l'hérésie des derniers temps avait infectées, et dont le maître nous a dit qu'il faut les ramener, pour qu'il n'y ait plus qu'un seul troupeau et qu'un seul pasteur. Il étudia la Réforme, en observa les derniers mouvements; il prévit assez que les jours de la propagande et du triomphe étaient à jamais passés pour elle. Montauban, avec ses souvenirs historiques et sa faculté de théologie, passait pour une des citadelles du protestantisme. Cependant on n'y compte plus guère que 4,000 réformés, et le diocèse tout entier n'en a pas plus de 8,000. Cette diminution devient chaque jour de plus en plus sensible dans toute la France. Les deux confessions luthérienne et calviniste ne comprennent que 580,000 âmes. Ce chiffre est bien au-dessous du nombre de ceux qui s'exilèrent après la révocation de l'édit de Nantes. Ajoutez à cela que plus le nombre des réformés diminue, plus leurs divisions augmentent. Les orthodoxes semblent, en se retranchant dans ce qu'ils appellent les dogmes essentiels de la foi, faire un pas vers l'Eglise catholique, dont le cœur et les bras sont toujours ouverts pour les recevoir, tandis que les libéraux poussent l'indépendance de la raison jusqu'à la négation du christianisme et de tout l'ordre surnaturel. En présence d'un pareil spectacle, Mgr Doney employa tout ensemble les armes de la science et de la charité. Toutes les fois qu'il était sorti de la faculté de théologie quelque brochure dangereuse, il la signalait avec cette logique vive, pressante, irréfutable, qui portait la lumière jusque dans les questions les plus obscures et qui en disséquait les moindres détails. Mais il traitait ses adversaires avec un grand respect et un grand honneur, se refusant le plaisir de les

railler dans leurs ridicules, et ne mettant en relief leurs contradictions que pour les éclairer et non pour les confondre. Après avoir ainsi forcé leur estime, Mgr Doney ne tarda pas à les réduire au silence, et Montauban, qui passait dans le Midi pour le boulevard de la Réforme, est aujourd'hui une des citadelles de la vraie foi.

La sagesse de son administration frappa plusieurs fois les yeux de l'Etat, et l'Etat aurait voulu le récompenser. Mais dans la demi-obscurité où il aimait à vivre, les dignités et les distinctions n'étaient pas faites pour flatter les pieux dédains d'une âme si haute et si éclairée sur la vanité des choses humaines. Aux premières ouvertures qu'on lui fit pour l'archevêché d'Aix, il répondit par des remercîments qui n'autorisaient aucune instance. Quand le prince-président, sortant de Bordeaux, où il avait prononcé le mot faméux : *L'empire, c'est la paix,* continua son voyage dans le Midi en recueillant partout les bénéfices de cette promesse trop tôt démentie, l'évêque de Montauban fut averti qu'il serait décoré au passage et que le prince viendrait prier dans sa cathédrale. Il refusa la croix et n'en fut que plus libre pour parler au chef de l'Etat avec l'autorité du ministère évangélique. Combien son indépendance lui devint plus chère encore lorsque les premiers dissentiments éclatèrent entre l'empire et le saint-siége! Il s'applaudit alors de pouvoir faire son devoir sans paraître ingrat, et parut, comme dans son naturel, au premier rang des défenseurs de la papauté. C'est d'ailleurs la tradition de notre Franche-Comté, qui l'avait nourri dans des sentiments généreux et libres, et où il avait appris que le pape et l'Eglise, c'est tout un. A l'apparition de l'encyclique et du *Syllabus*, l'obéissance des évêques au chef de l'Eglise fut complète, mais elle éclata, selon leur caractère, par des traits différents, et cette diversité même ne fit que mieux ressortir l'unité de la croyance et l'unanimité des sentiments. A Besançon, Mgr le cardinal Mathieu promulgua l'encyclique du haut de la chaire; à Orléans, Mgr Dupanloup

en publia la défense; à Montauban, l'évêque attendit que le conseil d'Etat l'eût traduite et mutilée, et, répondant au ministre qui lui en envoyait les lambeaux, il flétrit d'un mot toute cette usurpation aussi ridicule que sacrilége : « L'opération césarienne, soit dit sans jeu de mots, par laquelle le conseil d'Etat vient de mutiler l'encyclique du 8 décembre dernier, en dénature complétement le caractère. Ce que vous m'en envoyez n'est plus qu'une pièce d'origine civile que je ne puis accepter à aucun titre. Je trouve d'ailleurs étrange qu'on ait pris la peine de la traduire; Dieu merci, nous savons assez de latin pour la comprendre dans son texte original. J'ai donc l'honneur de la renvoyer au ministère d'où elle m'est venue, tout en gardant le décret impérial y annexé, par respect pour l'autorité souveraine qui l'a signé. »

On voit par cette lettre que l'évêque de Montauban savait dire la vérité, au risque de déplaire, et que les moindres traits de sa plume portaient coup. L'autorité dont il jouissait avait rendu le monde catholique avide de ses leçons; on attendait son mot dans toutes les grandes questions du jour, et ce mot avait quelque chose de vif, de piquant, d'ingénieux, qui en relevait encore la justesse. Jaloux de la pureté de la foi, il réfute en 1845 le *Manuel* de Dupin, en 1863 la *Vie de Jésus,* en 1865 la brochure de M. de la Guéronnière et ses prétentions à conseiller l'Eglise. Attentif au mouvement des esprits, tantôt il cherche parmi les philosophes du jour quel est l'homme de talent qui a gardé le plus de sens parmi les erreurs de son école; il juge que M. Saisset peut l'entendre, et il lui écrit une *Lettre sur les conditions d'une controverse amicale entre la philosophie et la religion;* tantôt il appelle l'attention publique sur *l'enseignement de la philosophie dans les colléges de l'Etat et sur la liberté de conscience,* Une pensée le préoccupe, et il n'omet rien pour la faire prévaloir : l'homme est plutôt fait pour croire que pour voir; l'homme est fait avant tout pour être enseigné. Cette pensée qui domine dans tous ses écrits l'avait fait ranger parmi les traditionalistes;

mais son sens élevé et droit, son obéissance à l'Eglise, le préservèrent de tous les écarts de cette doctrine, et quand Rome eut marqué dans sa sagesse les bornes qu'on ne pouvait pas franchir sans offenser la raison, ce fut Mgr Doney qui publia le premier les propositions de Rome et qui les fit souscrire aux docteurs engagés dans la querelle. On lui reprocha de s'en être tiré en homme habile et en fin Comtois : il est plus vrai de dire qu'il ne voulut laisser à personne l'initiative d'une glorieuse soumission.

Les questions philosophiques n'intéressent qu'un petit nombre d'esprits, mais ce sont les esprits d'élite. Les questions de théologie passionnent aujourd'hui tout le monde, mais on ne veut ni les approfondir, ni les étudier; on les tranche de haut en quelques mots, je veux dire en quelques injures, et l'arrêt rendu dans les journaux est d'ordinaire l'arrêt de l'ignorance. L'évêque de Montauban ne s'adressait pas à la foule indiscrète, mais aux hommes de bonne foi qui consentent à penser avant d'écrire et à ne pas juger sans avoir lu. Sincèrement attaché aux doctrines romaines, il ne faisait que suivre en cela les traditions de l'Eglise de Besançon et les règles d'une logique à qui répugnent les compromis et les transactions. Mais, pour assurer le triomphe de la bonne cause, il n'employa jamais que les arguments de la bonne compagnie, redoutant le zèle qui s'emporte, évitant les personnalités qui aigrissent, et sachant mieux que personne, par l'expérience de la vie, que plus les questions sont bruyantes, plus elles deviennent personnelles, et qu'il y a plus d'égarés à plaindre que d'obstinés à flétrir. Lisez ses *Observations sur les doctrines dites gallicanes et sur les doctrines ultramontaines;* c'est la sagesse qui parle par la bouche de la modestie. Lisez son écrit intitulé : *De la situation de la question liturgique en France;* les conclusions pratiques en sont aussi modérées que l'argumentation en est décisive. Il ne laissait rien à dire, rien à répondre, rien à répliquer; mais plus il s'était donné raison, moins il voulait le faire voir.

Il lui suffisait d'avoir fait un peu de bien, et il laissait à d'autres la gloire bien plus contestable de faire beaucoup de bruit.

A côté de ces écrits inspirés par les circonstances paraissent ses œuvres pastorales. Tout s'y rapporte à l'Eglise comme au dernier mot de toute chose, soit qu'il en expose les droits, soit qu'il signale les attaques dont elle est l'objet, soit qu'il en revendique l'indépendance contre les entreprises de la révolution. Le style en est clair, ferme, précis, comme il convient à la matière; on y trouve mille réflexions profondes; enfin certains mots, jetés comme en passant, révèlent tantôt toute l'étendue des connaissances de l'auteur, tantôt ce religieux dédain avec lequel il traitait les choses du temps pour en faire voir la vanité. Quelque peu de soin qu'il prit de vêtir sa parole avec élégance, son mérite ne put échapper, même aux distributeurs de la gloire humaine. Sainte-Beuve le déclare le premier philosophe de l'école *Ménaisienne*. Il s'exprimait ainsi dans une étude où il sollicitait pour un autre Comtois, un autre membre de cette compagnie, pour Mgr Gerbet, évêque de Perpignan, les honneurs de l'Académie française. C'était le Sainte-Beuve des *Premiers Lundis* et de la bonne manière.

L'évêque de Montauban connut à peine ces louanges inattendues et s'enferma plus que jamais dans le cercle étroit de son intimité, avec ses amis, ses livres et ses devoirs. Il vieillissait sous les armes, mais son cœur veillait toujours. A mesure que les temps devenaient plus sombres, il se détachait du temps et du changement et semblait entrer comme par avance dans son éternité. Ennemi du faste et de l'éclat, sa simplicité redouble avec l'âge, et son mobilier passé de mode est comme celui d'une hôtellerie qu'on va quitter. Il s'impose des privations pour soutenir ses couvents et ses séminaires, aimant mieux renoncer à un voyage, à une saison de bains, au traitement même que sa santé exige, plutôt que de laisser souffrir dans leurs cloîtres les épouses de Jésus-Christ. La

Franche-Comté le revit pour la dernière fois en 1868, avec je ne sais quoi de négligé qui révélait l'homme qui regarde au delà de la vie bien plus qu'il ne songe à en regretter les joies trompeuses. Son détachement ne l'empêchait pas de jouir de l'amitié de ses compatriotes, de recevoir ses anciens élèves avec empressement et d'encourager le mérite partout où il le rencontrait. Mais il jouissait des âmes, il en jouissait purement, et il tournait tout à la gloire de l'Eglise. Je le vois encore enseigner en causant, conseiller sans affectation, et levant modestement les deux doigts de la main droite, par un geste familier à un ancien professeur, captiver avec une autorité souveraine ceux qui n'étaient venus que pour le voir. On sentait le sceptre jusque dans cette main tremblante, et cette voix affaiblie, qui n'étant plus entendue qu'à force d'être écoutée, rendait encore les arrêts de la saine doctrine.

La définition de l'infaillibilité pontificale fut la dernière préoccupation de sa vie. Il la souhaitait, mais avec cette ardeur contenue du bon serviteur qui s'en rapporte à la sagesse du maître. Il la demanda, mais sans passion, comme il faisait de toute bonne chose, avec cette finesse profonde et cette justesse parfaite qui sont les marques d'un esprit sûr de lui-même aussi bien que de son but. L'affaiblissement de sa santé semblait devoir lui interdire de se rendre au concile du Vatican. Au dernier moment, ses forces revinrent; il céda aux instances que lui firent les principaux membres du sacré collége, et partit en se recommandant à sainte Colette, cette sainte si populaire en Franche-Comté, et envers qui il avait une dévotion toute particulière. Sainte Colette le protégea visiblement et le soutint non-seulement pendant sa route, mais pendant son séjour. Nous l'avons entendu se féliciter de cette grâce avec l'expression de la foi la plus simple et la plus touchante. Mgr Guerrin, évêque de Langres, avait tenu à honneur et à plaisir d'être son compagnon dans ce pèlerinage de Rome. Les ecclésiastiques attachés aux deux prélats n'oublieront jamais ni les exemples édifiants qu'ils en ont reçus,

ni la gaieté franche, spirituelle, toute comtoise, qui anima leur voyage. Mgr Doney aimait à parler de notre province, citant l'autorité de ses vieux amis, rafraîchissant ses vieux souvenirs, racontant avec le sourire moitié malin, moitié bienveillant, si naturel à ses lèvres, les anecdotes du bon vieux temps, et faisant oublier aux plus jeunes, par sa patience, ses traits de joyeuse humeur, sa philosophie toute pratique, les repas improvisés dans les gares et les mauvaises nuits d'une longue route. Il demeurait ainsi, jusque dans son extrême vieillesse, un modèle accompli de sens droit, d'esprit fin et d'excellente compagnie.

Pendant la durée du concile, Mgr de Montauban fut un des prélats sur qui se fixaient naturellement tous les regards. Son nom était dans toutes les bouches à cause de la notoriété que lui avaient donnée ses écrits; sa personne, facile à reconnaître, était signalée aux étrangers, qui remarquaient avec une profonde édification son assiduité aux séances. Il entrait dans la basilique appuyé sur une canne, baisait respectueusement le pied de la statue de saint Pierre, et, après une courte prière faite à l'autel de la Confession, allait lentement prendre sa place dans la salle conciliaire. Les Romains, toujours enclins aux pasquinades, le définirent, par allusion à sa maigreur, en lui appliquant un mot qui désigne les jours de jeûne et d'abstinence : *Magro stretto*. Cete plaisanterie n'empêchait pas les marques de respect d'éclater sur son passage. On honorait le vieil athlète des combats de l'Eglise ; on lui savait gré de n'avoir pas manqué, malgré son âge, sa faiblesse et ses infirmités, à l'appel du vicaire de Jésus-Christ. L'excès des chaleurs l'obligea à précipiter son retour. Il prit congé du souverain pontife le 20 mai 1870, après lui avoir exprimé le désir d'être remplacé sur le siége de Montauban par M. l'abbé Légain, son compatriote, son filleul, qu'il avait associé à son administration avec le titre de vicaire général. Ce désir fut agréé par Pie IX avec une bonté toute paternelle. Il a valu au diocèse de Besançon la

gloire de donner un nouvel évêque au diocèse de Montauban, et au diocèse de Montauban le bonheur d'aimer dans cet évêque un autre Doney. Ainsi l'heureux vieillard rapporta de Rome, avec l'espérance de voir l'infaillibilité bientôt définie, une parole qui lui assurait d'avoir pour héritier de son siége l'homme de sa droite et le continuateur de son œuvre.

En rentrant à Montauban, il trouva le cœur de ses diocésains partagé entre le plaisir de le revoir et la crainte de le perdre bientôt. Cette appréhension sembla se calmer pendant l'été, car les tournées de confirmation avaient rendu à l'évêque presque de la force, en lui donnant les joies vives que goûte le bon pasteur ; mais, dès le commencement de l'hiver, il fallut compter avec la mort. La cruelle ne cachait plus ses approches, et comme pour assombrir encore le triste passage, elle s'approchait au milieu des malheurs du saint-siége et des désastres de la France. Mgr Doney, cloué sur son lit de douleur, sentait sa douleur s'accroître au récit de nos humiliations et de nos défaites. Il savait l'Allemagne victorieuse, la France déchirée et mise en lambeaux, la Comté envahie et le démon des batailles déchaîné de toutes parts sur cette terre qu'il aimait. Les communications interceptées entre le nord et le midi ajoutaient encore à cette patriotique et religieuse angoisse. L'évêque mourant se rappela Hippone assiégée et saint Augustin rendant l'âme au milieu des calamités de sa patrie. Il appelle les prêtres de sa maison, il fait réciter les psaumes de la pénitence autour de son lit, comme l'avait fait le grand docteur de l'Eglise, avec qui il avait tant de traits de ressemblance pour la profondeur et la subtilité de l'esprit, mais en qui il ne voyait plus en ce moment suprême que le modèle des pasteurs offrant sa vie pour son troupeau. Il disait à ses amis : « J'offre mes souffrances à Dieu pour le triomphe de son Eglise; » au dépositaire de sa conscience : « Je touche à ma fin, aidez-moi à bien mourir; » après l'administration des sacrements : « Je n'ai voulu faire de peine à aucun de mes prêtres; si celá m'est arrivé, ce

n'a été que pour ramener ceux qui s'étaient écartés du droit chemin ; » au supérieur et aux professeurs de son grand séminaire : « Je vous loue, je vous remercie et je vous bénis, pour avoir, selon mes désirs, inspiré aux élèves du sanctuaire l'amour du pape et de l'Eglise et une tendre dévotion envers la Vierge immaculée. » Quand le dernier jour arrive, ses traits s'altèrent profondément et l'expression d'une vive douleur éclate dans son visage. « Vous souffrez donc beaucoup? » lui demanda quelqu'un d'un ton compatissant. Il répondit avec douceur : « Vous me demandez ce que je ne peux pas vous dire. » Ce dernier jour était le 21 janvier 1871. Date fatale qu'il n'avait cessé de pleurer dans ses convictions monarchiques ! Année cruelle pour son âme si française et son cœur si comtois ! Mais la voix du prêtre l'élevait vers Dieu en lui disant : *Dominus det nobis suam pacem et vitam æternam.* — *Amen! amen!* répondit-il d'une voix ferme et profonde. Ce fut son dernier mot. Quelques instants après, on mit un crucifix sur ses lèvres; il exhala son dernier soupir, et les prêtres qui l'entouraient, baisant chacun à leur tour ce signe auguste, y recueillirent, comme à l'envi, les dernières impressions de foi et de piété qu'y avait laissées le saint évêque en passant d'un monde à l'autre avec tant de patience, de résignation et de douceur.

Ainsi s'est échappée de ce monde cette âme d'élite, dont on peut dire qu'elle avait rencontré un corps comme par hasard, tant ce corps frêle était peu fait pour elle, et qu'elle s'en était tirée assez bien avec lui pendant soixante-seize ans passés. Mgr Doney, après avoir mis ce grand esprit et ce faible corps au service de l'Eglise avec une indomptable énergie, ne se croyait pas digne de la moindre louange. Il défendit par testament que l'on prononçât son oraison funèbre. Mais il n'était point interdit à l'académie de Besançon d'entendre son éloge, ne fût-ce que pour nous rappeler qu'après avoir usé sa vie à penser, à parler, à écrire, pour la gloire de Dieu et l'amour du prochain, voyant et sentant

mieux que personne les imperfections et les misères de l'humanité, les raillant parfois pour les corriger un peu, il nous faudra bien conclure, à force de raison et de science, avec un scepticisme tout chrétien, à la vérité de ces paroles par lesquelles il ouvrit une fois son cours au collége royal de Besançon, et qui, avec une légère variante, pourraient même assez convenablement terminer un discours académique : « Je vais vous enseigner la philosophie ; mais quand vous serez bachelier ès lettres, vous aurez bien soin d'oublier tout ce que je vous aurai dit, pour ne vous souvenir que de votre catéchisme et le mettre en pratique. »

ON DEMANDE DES POÈTES

STANCES LUES

Par M. Jules SAUZAY,

à la séance publique du 27 janvier 1876.

Jadis le public volontiers
Affluait ici pour entendre
Nos conteurs et nos chansonniers,
Surtout le sexe le plus tendre.
Leurs beaux vers savaient des bravos
Soulever les douces tempêtes ;
Les plus goûtés de nos travaux
Etaient tous dus à nos poètes.

De Dusillet les vrais bons mots,
Des Saint-Juan la verve endiablée,
De Viancin les joyeux propos
Electrisaient une assemblée.
Mais ces bons chanteurs ont passé
Avec leurs lyres toujours prêtes ;
Leurs charmants concerts ont cessé
Et nous n'avons plus de poètes.

Si la Muse encor quelquefois
Vient visiter l'Académie,
Tout n'est que larmes dans sa voix ;
C'est la muse de Jérémie,
Ne sachant plus que sangloter
Avec la harpe des prophètes.
Au grenier l'on a dû porter
Le luth léger de nos poètes.

Il risquait d'y moisir toujours,
Quand l'Académie, alarmée
De demeurer sans troubadours,
En chercha jusque dans l'armée.
Un guerrier remplit tous nos vœux ;

Mais, quand nous fêtons sa conquête.
De Mars un arrêt désastreux
Vient nous ravir notre poète (1).

Que sert-il d'être un corps savant,
De tant approfondir l'histoire,
Si nous oublions trop souvent
L'art d'enchaîner notre auditoire?
En vain nous viendrons étaler
Nos études les plus complètes;
Nous verrons les gens s'en aller,
En nous réclamant des poètes.

Les dieux s'en vont, les rois aussi,
Les poètes semblent les suivre.
Dans un monde si raccourci
L'on dirait qu'ils ne puissent vivre.
De notre chère égalité
Aimons tout, jusqu'à sa piquette;
Mais que sa prose, en vérité,
Nous laisse au moins quelque poète.

Autrefois, à peu près partout,
On trouvait des bardes modestes
Sachant rimer, même avec goût,
Sur tous les moindres faits et gestes.
En chansonnant soir et matin,
Ils animaient toutes les fêtes.
Il n'était noce ni festin
Qui n'eût au moins ses deux poètes.

L'un s'adressait au sentiment;
L'autre excitait à rire, à boire.
Tout n'était pas assurément
Sans défaut dans leur répertoire.
Parfois même leur beau transport
Sombrait dans des flots de sornettes;
Mais on n'en riait que plus fort
Aux dépens des pauvres poètes.

---

(1) M. le commandant Mignot, appelé au camp de Sathonay par M. le ministre de la guerre.

Le vin, la gaîté, les amours
A foison les faisaient éclore.
Quoique tout change, de nos jours
On boit, on aime, on rit encore.
Eh! pourquoi donc ont-ils tari,
Ces refrains, aussi gais qu'honnêtes,
Dont nos devanciers ont tant ri,
Et que prodiguaient leurs poètes?

C'est qu'aujourd'hui tout est gâté;
Rien ne vit plus qu'en apparence.
Une morne stérilité
Règne au Parnasse comme en France.
Notre champagne frelaté
Ne produit que des maux de tête.
Il peut rendre un homme hébété,
Mais il ne fait plus un poète.

L'amour qui, dans un monde à lui,
Vivait de riantes chimères,
De la beauté compte aujourd'hui
Les revenus, chez les notaires.
Ces tendresses à tant pour cent
A de beaux vers n'ont rien qui prête,
Et le magot reste impuissant
A créer l'ombre d'un poète.

Jamais l'on n'a tant inventé
De procédés pour faire rire :
Signe trop sûr que la gaîté
D'au milieu de nous se retire.
Nous rions jaune bien souvent,
Pour cacher nos peines secrètes,
Et la gaîté que l'on nous vend
Ne vaut pas celle des poètes.

Rendez-nous donc leurs chants joyeux.
Retrouvons cette perle rare
Dont notre sol devenu vieux
Semble de plus en plus avare.
Que dans l'ombre chacun de nous,
La lampe en main, se mette en quête,
Trop heureux si l'effort de tous
Peut mettre au jour nn seul poète.

Vous, Mesdames, qui préparez
De charmants fils à la patrie,
Rêvez-les, tant que vous voudrez,
Tout brillants d'or, de broderie.
Qu'ils soient tous préfets, sénateurs,
Généraux avec des aigrettes,
Ou pour le moins ingénieurs ;
Mais donnez-nous quelques poètes.

Mesdemoiselles, pourquoi pas
Vous-mêmes nous venir en aide ?
A l'empire de vos appas
Je ne connais rien qui ne cède.
Réunissant assez d'attraits
Pour enflammer toutes les têtes,
Vous pouvez faire, à peu de frais,
De tous nos conscrits, des poètes.

Si nos appels sont superflus,
Et que personne n'y réponde;
Si la beauté même n'a plus
Le pouvoir qui mena le monde.
Usons de moyens plus puissants,
Et que des affiches bien faites
Annoncent à tous les passants
Qu'on demande ici des poètes.

CHARLES-QUINT ET FRANÇOIS Ier

A AIGUES-MORTES.

Par M. le Chanoine SUCHET.

(Séance publique du 27 janvier 1876.)

MESSIEURS,

Je viens aujourd'hui vous rappeler quelques souvenirs qui se rattachent, par certains côtés du moins, à l'histoire de notre province.

L'Académie a toujours eu à cœur d'encourager les études historiques sur la Franche-Comté. C'est là un des traits de son patriotisme. Grâce à elle, de curieuses antiquités sont sorties de leurs ruines et nous avons retrouvé, sur notre vieux sol, les traces de la civilisation romaine. Grâce à elle, des monuments précieux ont été remis en lumière, particulièrement dans les *Documents inédits* qu'elle a publiés, et dont le septième volume vient de paraître il y a quelques jours.

C'est donc une page d'histoire que je viens vous communiquer aujourd'hui, et je suis heureux de le faire en présence d'un prélat ami et protecteur des lettres (1).

Je me propose de vous raconter l'entrevue de Charles-Quint et de François Ier, dans la ville d'Aigues-Mortes, en 1538 (2).

Charles-Quint, par son élévation à l'empire, entra en pos-

---

(1) Mgr Paulinier, archevêque de Besançon.

(2) Saint Louis a toujours été considéré comme le fondateur d'Aigues-Mortes. Voici ce qu'en dit Mathieu Paris : « Dominus rex Francorum, ne sibi possit inferre nocumenta Fredericus peregrinaturo, et portuum

session du comté de Bourgogne. Il aimait particulièrement notre province et surtout sa bonne ville de Besançon, qui, plus tard, lui éleva une magnifique statue de bronze.

Mais le duché de Bourgogne appartenait encore à la France, et l'empereur en réclamait sans cesse la restitution, en sa qualité d'héritier de la maison de Bourgogne. Cette restitution fut sur le point de s'accomplir en 1538, selon le témoignage des historiens espagnols. Dans une conférence célèbre, tenue à Aigues-Mortes, entre le roi de France et l'empereur, celui-ci consentait enfin à abandonner le Milanais à François Ier, et, de son côté, le roi souscrivait à la réunion du duché de Bourgogne à la Franche-Comté, sous la domination de Charles-Quint (1).

Ce sont les détails de cette curieuse entrevue des deux princes rivaux que je veux vous raconter. On en retrouve le souvenir dans les registres des délibérations de la ville de Besançon. Il y est dit que le 18 juillet 1538, Charles-Quint écrivit aux habitants de cette ville pour leur annoncer qu'il s'était rendu à Aigues-Mortes et qu'il y avait fraternisé avec le roi de France. La lettre de l'empereur fut lue au conseil, qui fit aussitôt publier cette nouvelle dans les rues de la cité. « On commanda, disent les registres, de tirer fifres et tambourins, après le service divin, de faire former et mener danses publiques, et en icelles donner prix tant de rubans, bourses et truffots que gans, sans d'iceulx prendre argent, et de donner à boire à tous venans. » (*Délib. de la ville, 2e registre de 1538, fol. 39.*)

Dans un voyage que j'ai fait dernièrement dans le Midi, j'ai voulu visiter cette ville intéressante d'Aigues-Mortes, qui se rattache ainsi à l'histoire de notre province. Le 29 no-

---

opportunitatem denegare navigaturo, sibi in Provincia super mare Mediterraneum portum aptissimum multis effusis sumptibus præparavit. et castris fortissimis prudenter communivit. » (Matth. Paris, ann. 1246, p. 705.)

(1) Sandoval, *Historia de la vida y hechos de l'emper. Carlos V.*

vembre dernier, j'arrivais devant ses remparts, bâtis en 1275 par Philippe le Hardi (1). Ils sont encore aujourd'hui parfaitement intacts et offrent l'aspect imposant d'une ville guerrière du moyen âge, conservée dans toute son étendue. En arrivant en face de ces murs crénelés, haut de 34 pieds et se développant sur 546 mètres au milieu d'une plaine sablonneuse, je me rappelais ces vers du poète Reboul :

Nous irons voir, au bord d'une eau stationnaire,
Aiguemorte aux vingt tours, la cité poitrinaire,
Qui meurt comme un hibou dans le creux de son nid,
Comme dans son armure un chevalier jauni.
. . . .
Et cependant ces lieux, de misère haletants,
Comptent des anneaux d'or dans la chaîne des temps ;
Ces murs, encore intacts dans leur vieille attitude,
Dont le triste gazon verdit la solitude,
Etaient de l'Orient l'opulent magasin
Et voyaient affluer le turban sarrasin.
Un pèlerin royal, dans ses saintes colères,
Voila deux fois ces mers de ses mille galères.
. . . .
Le front triste se penche et l'orgueil se détruit,
De voir tant de silence où régnait tant de bruit.

La solitude n'est pas cependant aussi profonde que semble l'indiquer le poète. On se porte aujourd'hui à Aigues-Mortes aussi bien qu'ailleurs, et on y rencontre une population agricole et industrieuse qui sait trouver, dans les récoltes d'un sol bien cultivé, dans la pêche et dans l'exploitation des marais salins, des ressources abondantes. Toutefois, une partie de la campagne qui entoure cette ville offre des terrains

(1) Le pape Clément IV, originaire de Saint-Gilles, pressait saint Louis d'entourer la ville d'Aigues-Mortes de remparts. Le roi les fit tracer. Mais il n'eut pas le temps de mettre son projet à exécution. C'est Philippe le Hardi qui les fit construire tels qu'on les voit encore aujourd'hui. Toutefois c'est à saint Louis que les auteurs les mieux informés attribuent la construction de l'immense tour de Constance, dont les murailles ont à la base plus de vingt pieds d'épaisseur, et qui se dresse majestueusement à l'angle occidental des remparts d'Aigues-Mortes.

sablonneux où ne croissent que les roseaux, les joncs marins, les salicornes et quelques pins rabougris ; le tamaris seul, avec son feuillage toujours vert et ses rameaux flexibles, donne quelque agrément au paysage. Dans les plaines marécageuses qui avoisinent Aigues-Mortes vivent en liberté des taureaux sauvages qu'on retrouve, quand il le faut, pour ces fêtes demi-païennes qu'on célèbre chaque année dans les arènes de Nîmes, où les combats de taureaux attirent encore aujourd'hui des milliers de spectateurs.

A une lieue plus loin on aperçoit la Méditerranée, qui ne s'est point retirée d'Aigues-Mortes, comme on le croit généralement(1). Elle en est séparée, aujourd'hui comme autrefois, par des marais salants qui forment la principale richesse du pays. C'est dans cet espace que se produit le phénomène curieux du mirage, qui donne à cette région étrange une ressemblance de plus avec le désert. Et quand les rayons adoucis du soleil couchant viennent illuminer d'une teinte jaunâtre les majestueux remparts de cette ville assise au milieu des lagunes, on a, dit-on, une parfaite image de l'antique Damiette, toute remplie, comme Aigues-Mortes, des souvenirs de saint Louis.

Pénétrons maintenant dans l'intérieur de la ville. En dehors de ses fortifications, elle n'a de remarquable qu'une belle statue de saint Louis, œuvre de Pradier, élevée sur la

---

(1) Em. di Pietro, dans son *Histoire d'Aigues-Mortes*, a prouvé, par textes authentiques, qu'aux XIIIe et XIVe siècles, il y avait, comme aujourd'hui, des marais salins entre Aigues-Mortes et la Méditerranée, et qu'ainsi l'opinion accréditée par la plupart des historiens postérieurs, que, *depuis saint Louis, la mer s'est retirée de plus d'une lieue, abandonnant ses anciens rivages*, est une opinion fausse. Les archives de Nîmes et d'Aigues-Mortes renferment des conventions dans lesquelles sont mentionnées, en 1284 et 1301, les salines, les étangs et les marais entre Aigues-Mortes et la mer. Du reste on voit encore près d'Aigues-Mortes les vestiges d'un large canal qui aboutissait à la ville. C'est dans ce canal que saint Louis s'est embarqué pour aller rejoindre, près de la mer, ses soldats réunis au lieu qu'on nomma longtemps le *camp des croisés*, et qu'on appelle aujourd'hui *les tombes*.

place principale. Les remparts sont couronnés, dans toute leur étendue, par une ligne de créneaux percés d'étroites meurtrières. Ce qui donne surtout à cette enceinte un aspect imposant, ce sont les quinze tours qui s'élèvent à des distances inégales. La plus remarquable de toutes, c'est la tour de Constance, bâtie par saint Louis, et surmontée d'un phare qui domine toute la contrée, à cinquante-deux mètres de hauteur.

Mais il en est une surtout qui doit nous intéresser comme Franc-Comtois. C'est la tour des Bourguignons, dont les écrivains du pays racontent ainsi la chronique.

Sous le règne de Charles VI. la France était déchirée par les factions ennemies des Bourguignons et des Armagnacs. Le meurtre, le pillage et l'incendie marquaient partout le passage des bandes de chaque parti, tour à tour victorieuses ou vaincues. En 1418, les Bourguignons, commandés par Louis de Chalon, prince d'Orange, pénétrèrent dans le Midi, et vinrent se présenter devant Aigues-Mortes. Les habitants, bien résolus à se défendre, furent trahis par leur châtelain, Louis de Malepue, qui livra la ville aux Bourguignons. La tyrannique domination des vainqueurs souleva une haine profonde dans les âmes, et l'on attendait avec impatience l'occasion de se venger.

Cette occasion se présenta deux ans après, en 1420. Guillaume de Meuillon, sénéchal de Beaucaire et partisan du dauphin, vint former le siége d'Aigues-Mortes et essayer de reprendre cette ville aux Bourguignons, qui en étaient les maîtres détestés. Le siége durait depuis longtemps, quand Charles de Bourbon, comte de Clermont, vint à la rescousse des assiégeants et se ménagea des intelligences parmi les habitants, qui lui ouvrirent, pendant une nuit, les portes de la ville. Il enveloppa aussitôt le quartier des Bourguignons, qui furent impitoyablement massacrés.

Les cadavres étaient si nombreux, dit l'historien d'Aigues-Mortes, que, pour prévenir le pernicieux effet de leur putré-

faction, on prit le parti de les entasser tous, sous des monceaux de sel, dans une des tours de la ville, qui se nomme encore aujourd'hui la tour des Bourguignons. Telle est paraît-il, la véritable origine du sobriquet de Bourguignon salé, donné depuis longtemps à nos pères, et répété dans une chanson populaire dont on a conservé ce refrain :

Bourguignon salé,
L'épée au côté,
La barbe au menton,
Saute, Bourguignon (1) !

Je devais donner ces détails préliminaires pour faire con-

---

(1) G. Peignot, dans une brochure intitulée : *Les Bourguignons salés* (Dijon, 1835), a réuni les diverses conjectures des savants sur l'origine de ce dicton populaire. Il énumère six opinions différentes que je mentionne ici sommairement. La première est celle d'Estienne Pasquier (*Recherches de la France*, 1665, p. 27), qui présume que les Bourguignons ont reçu ce surnom des Allemands « pour autant que, tant qu'ils résidèrent au pays au delà du Rhin, ils querellèrent perpétuellement contre les Allemands leurs salines. » — La deuxième opinion est celle de Paradin (*Annales*, p. 9), de Gollut (*Mémoires*, l. I) et de plusieurs autres, qui font remonter le surnom de *salé* à la conversion des Bourguignons, « parce qu'ils ont ordonné, dit Bernard Palissy, de mettre du sel en la bouche des petits enfants qu'on baptise. » — La troisième opinion attribue ce sobriquet au massacre des Bourguignons à Aigues-Mortes, le 25 janvier 1421. C'est l'opinion d'un assez grand nombre d'auteurs (La Monnoye, La Faille, *l'Art de vérifier les dates*, etc). Toutefois Dom Carpentier, dans le supplément au Dictionnaire de Ducange, tom. I, p. 678, cite un document qui remonterait à 1401, par conséquent avant le massacre d'Aigues-Mortes, et d'après lequel, dans une lettre de rémission, un suppliant déclare « qu'il avoit plus chier estre bastard que estre Bourgouignon salé. » — La quatrième opinion attribue ce dicton aux salines du comté de Bourgogne, nombreuses, anciennes et fort renommées, qui auraient fait donner à tous les Bourguignons (ceux du duché et du comté) *cet agréable brocard*, comme dit Gollut. — La cinquième opinion fait remonter ce sobriquet au mot *salade*, espèce de casque fort en usage parmi les soldats bourguignons, et qu'on appelait pour cela *Bourguignotte*. — La sixième opinion est celle de M. Vallot (*Archiv. hist. de Lyon*, tom. X, p. 34), qui prétend que les Bourguignons ont été appelés *Salii*, Saliens, parce qu'ils habitèrent longtemps les bords de la Saale ; on crut plus tard que *Salii* venait de *saliti*, et de là les interprétations diverses et fantastiques qui leur firent donner le nom

naître le caractère de cette ville curieuse, où nous allons maintenant assister à l'entrevue dans laquelle Charles-Quint et François Ier semblent enfin disposés à terminer la lutte terrible qui troublait toute l'Europe, et amener une paix si nécessaire et si désirée.

Dès l'année 1537 avaient eu lieu des tentatives de réconciliation entre la France et l'empire. Le 2 décembre, le chancelier Perrenot de Granvelle, représentant de Charles-Quint, s'était réuni à Leucate, dans le Languedoc, avec les mandataires de François Ier, pour traiter de la paix. Mais ces démarches n'avaient pu aboutir.

L'année suivante (1538), le pape Paul III fit une nouvelle tentative, dans l'intérêt de la chrétienté, pour rapprocher les deux grands adversaires, dont l'union devait être si utile pour repousser les invasions formidables des Turcs. Il convoqua Charles-Quint et François Ier dans la ville de Nice, et s'y rendit lui-même affrontant, malgré ses soixante-treize ans, les fatigues d'un long voyage. Les deux souverains arrivèrent au rendez-vous ; mais ils refusèrent de se voir. Le pape allait de l'un à l'autre, essayant de les rapprocher et de concilier leurs prétentions rivales. Tout ce qu'il put obtenir fut de les faire consentir à une trêve de dix ans, qui ne devait pas durer si longtemps. Les historiens espagnols affirment que les deux princes refusèrent de se voir à Nice, parce qu'ils ne voulaient pas traiter définitivement par l'entremise du pape. Ils convinrent donc de se rencontrer seuls dans une autre ville, et choisirent d'abord Marseille pour le lieu du rendez-vous. Mais, au jour fixé, l'empereur étant retenu à Gênes par une indisposition, il fut convenu que l'entrevue aurait lieu quelques jours plus tard à Aigues-Mortes. Dunod s'est trompé en plaçant cette conférence à Marseille et en attri-

---

de *salés*. Quant à M. G. Peignot lui-même, il présume que la véritable origine de ce sobriquet vient des salines du comté, qui n'était pas distingué du duché avant le ixe siècle, et qui était compris dans la dénomination générale de *Pays des Bourguignons*.

buant au hasard des vents contraires la rencontre des deux princes. C'est bien à Aigues-Mortes qu'elle eut lieu, et elle avait été convenue et concertée d'avance entre le roi et l'empereur, comme le prouvent les documents contemporains.

En visitant cette ville d'Aigues-Mortes, j'ai cherché la maison du consul Franc de Conseil, où François Ier offrit l'hospitalité à Charles-Quint. Cette maison subsistait encore au commencement de ce siècle. Aujourd'hui il n'en reste pas vestige. Les ruines mêmes en ont disparu. Mais on retrouve encore le canal où aborda la galère qui portait Charles-Quint, et sur laquelle il reçut le roi de France.

Quand on apprit dans la ville l'arrivée prochaine des deux souverains, tout se mit en mouvement pour leur préparer une réception splendide. Le connétable de Montmorency prit des dispositions pour y faire transporter les vivres nécessaires. Les consuls de Nîmes reçurent l'ordre d'envoyer, dès la veille, six mille pains, trente barriques de vin, et tout le gibier possible, *sous peine d'être appréhendés au corps et conduits devant M. le connétable, comme coupables de désobéissance au roi*. Les officiers de la cour enjoignirent aux chasseurs de se mettre en quête et d'apporter directement à Aigues-Mortes tout le gibier qu'ils auraient tués, *sous peine de fouet*.

François Ier avait à cœur de recevoir son hôte avec toute la magnificence possible. Le 14 juillet, il monte à cheval, s'achemine vers la ville, suivi d'une cour brillante. « Auprès de lui, dit l'historien d'Aigues-Mortes, s'avançaient, sur des coursiers richement harnachés, sa femme, la reine Eléonore d'Autriche; la princesse Marguerite, sa fille, qui devint ensuite duchesse de Savoie; Catherine de Médicis, femme du dauphin; la belle duchesse d'Etampes; Henri, roi de Navarre, et la belle Marguerite, aussi renommée par ses Nouvelles et ses poésies que par le dévoûment de sa tendresse fraternelle; le maréchal d'Annebaut, à qui son intégrité et sa bravoure avaient acquis l'amitié particulière du roi; le valeureux duc de Lorraine; son frère, le duc de Guise; le

jeune duc de Wurtemberg, dont le père devait à l'épée de François Ier sa réintégration dans ses Etats; le prince de Salm; Guillaume Poyet, récemment nommé chancelier de France; des cardinaux, des évêques, les présidents du parlement de Paris, enfin les principaux personnages de la cour; car François Ier voulait paraître dans tout l'éclat de sa puissance devant celui qui, jusque-là, ne l'avait vu que son prisonnier. »

Ce brillant cortége fut reçu aux portes de la ville par les habitants, qui poussaient des cris de joie. Trois cents arquebusiers formaient la haie. Les consuls d'Aigues-Mortes, « revêtus de robes de drap bordées de velours, et tenant à la main leurs chaperons, » saluèrent le roi à son arrivée par une harangue et lui offrirent les clefs de la ville. Le roi fut placé sous un dais de velours rouge, la reine sous un dais de satin blanc à franges d'or, et le cortége parcourut les rues sous des tentes dressées, selon l'usage des villes du Midi, pour préserver des rayons brûlants du soleil.

Presque au même moment, Charles-Quint venait d'arriver dans la rade d'Aigues-Mortes. La galère qu'il montait était suivie de 52 navires, dont 21 appartenaient à la marine française et lui formaient un cortége d'honneur. L'empereur désirait, dit-on, que le roi de France se rendît auprès de lui, également monté sur une galère, afin de conférer ainsi, en restant placés l'un et l'autre sur la poupe de leur navire. Il envoya donc aussitôt le duc d'Albe et le chancelier Perrenot de Granvelle saluer le roi de France, qu'ils rencontrèrent dans le canal d'Aigues-Mortes, monté sur une chaloupe magnifiquement ornée, et accompagné de plusieurs seigneurs de sa cour. Le duc d'Albe, après l'avoir complimenté, le conduisit aussitôt vers Charles-Quint. L'entrevue de ces deux grands adversaires était quelque chose de si étrange, que tous les esprits étaient dans l'attente de ce qui allait arriver. Un historien, M. Marius Topin, résume en ces termes les détails de cette première réunion :

« Charles-Quint, debout sur sa galère, attend avec anxiété le moment de l'entrevue, tenant ses regards fixés sur le cortége qui s'approche, et cherchant à pénétrer sur le visage de son ennemi les sentiments qui agitent son âme. Mais le chevaleresque roi de France n'est animé que du désir de recevoir dignement son hôte. Il s'élance avec agilité sur son vaisseau, et se découvrant : « Mon frère, dit gracieusement à Charles-Quint le vaincu de Pavie, me voici derechef votre prisonnier. »

» Puis ils s'asseyent côte à côte, loin de leur suite, et ces deux princes, si longtemps désunis, dont l'un a été le geôlier inflexible de l'autre, qui se sont accusés mutuellement d'avoir forfait à l'honneur et d'avoir été complices de meurtres et d'empoisonnements, échangent durant deux heures les paroles les plus affectueuses, s'adressent les plus vives et les plus cordiales protestations, et se donnent l'un à l'autre l'assurance formelle qu'ils resteront désormais vrais et bons amis. Ni le souvenir du passé, ni un juste ressentiment pour les détestables procédés de son adversaire, n'exercent de l'influence sur François Ier. Il paraît avoir tout oublié dans ce qui a été accompli et ne concevoir aucune crainte pour l'avenir. Plein de sincérité lui-même, il croit son interlocuteur sincère. Il ne s'aperçoit pas que celui qui lui parle maintient la conversation dans les généralités, qu'il évite d'aborder certains points délicats à débattre, que le nom du Milanais n'est pas même prononcé, et, dans sa loyauté candide, il accepte la proposition que lui fait l'empereur de laisser à leurs ministres le soin de traiter ces questions particulières. »

Pendant toute l'entrevue, les deux princes parlèrent dans la langue française, et, sur l'invitation de Charles-Quint, les seigneurs de sa suite vinrent gracieusement baiser la main du roi de France. De ce nombre était André Doria, qui avait quitté le parti de François Ier pour s'attacher à Charles-Quint. « L'empereur, dit Brantôme, pria le roy de le voir, pour l'amour de luy, et luy faire bonne chère; ce

que le roy fit très voulontiers en luy demandant comment il se portoit, ne parlant nullement du passé, et luy dist de plus devant l'empereur, (comme j'ay ouy dire à aucuns vieux) : « Seigneur André, il faut que l'empereur, mon frère, et moi facions une réconcilliation éternelle, et que nous facions une belle armée de mer pour ruyner le Turc, et vous en serez le général de tous deux. » Ce que l'empereur trouva très bon (1). » Toutes ces prévenances de la part de l'empereur n'étaient que ruse et feinte, selon certains historiens, et dans cette rencontre, il n'y avait qu'un calcul profond de ce *grand trompeur*, comme l'appelle Brantôme, qui, là encore, voulait duper l'Europe entière et François Ier. Ce jugement nous semble un peu sévère pour la mémoire de Charles-Quint, car, malgré son insatiable ambition, il avait, aussi bien que le roi de France, de puissants motifs de désirer la paix.

C'est pendant cette entrevue, selon le récit peu sûr de Brantôme, que l'amiral André Doria fit secrètement, à l'oreille de Charles-Quint, la proposition d'enlever le roi dans la galère impériale et de l'emmener prisonnier, ce qui, disait-il, mettrait fin à la guerre. Mais l'empereur *refusa* et *détesta* cette offre. L'entrevue étant terminée, les deux souverains s'embrassèrent de nouveau. François Ier revint à Aigues-Mortes, et, après son départ, sur l'avis du duc d'Albe, Charles-Quint décida que le lendemain il descendrait à terre, pour montrer, comme il l'avait dit à Doria, que la réconciliation était éternelle.

Le lendemain, 15 juillet, dès le point du jour, tout s'agitait à Aigues-Mortes. On y attendait l'empereur, et François Ier voulait que la réception fût magnifique et grandiose. Toutes les rues étaient ornées de bannières et de guirlandes. A neuf heures, l'artillerie des remparts annonça que Charles-Quint quittait la rade et s'avançait vers la ville. Les trois cents arquebusiers qui, la veille, avaient reçu le roi de

(1) Brantôme, *Grands capitaines*, tome II, p. 32, édit. de 1866.

France, se retrouvaient là, rangés en bon ordre, pour recevoir son rival. Les rues, les quais et même les murailles étaient envahis par les populations voisines, accourues en foule pour contempler un si beau spectacle.

« Charles-Quint, dit le chroniqueur, était en habit de marinier, avec un pourpoint et un haut de chausses cramoisi, des brodequins blancs, une chemise blanche dont les manches étaient retroussées sur le poignet, une toque de velours noir à compartiments en broderies d'or, une casaque ouverte de cramoisi, et une ceinture à laquelle il n'avait pas oublié d'attacher une dague. »

Aussitôt, le son des trompettes et des tambourins se mêle au bruit de l'artillerie; c'était, dit un document contemporain, *une tonnerie à ouïr*. Les cloches sonnaient à toute volée; d'immenses acclamations se faisaient partout entendre; une foule de peuple criait à perdre haleine : *Vivent l'empereur et le roi !* car, dit la relation, M le connétable l'avait commandé ainsi.

Cependant François Ier, suivi de toute sa cour, s'avance à la rencontre de Charles-Quint. Les deux princes se donnent de nouveau l'accolade. C'est alors que la reine Eléonore, sœur aînée de l'empereur et femme du roi de France, transportée de bonheur en voyant ainsi réunis son frère et son époux, les embrasse dans une même étreinte, symbolisant ainsi, par cette touchante attitude, cette paix inespérée qui devait, hélas ! durer si peu de temps.

Tous les cœurs étaient émus, et les deux monarques, se donnant le bras, entrèrent dans la ville par la porte de la Marine, au milieu des cris enthousiastes des habitants. Derrière eux marchaient les princes, les princesses et les seigneurs des deux cours, parmi lesquels on remarquait notre compatriote, le chancelier Granvelle, compagnon assidu et conseiller intime de Charles-Quint.

Le roi conduisit son hôte dans la maison du sieur Franc de Conseil, où l'attendait un repas somptueux, préparé dans

une salle richement décorée. Charles-Quint, qui était grand mangeur, fit honneur au festin. Les archives de la commune disent qu'on y servit des huîtres, qui furent si fort estimées des convives qu'ils ne cessaient d'en redemander. Des musiciens firent entendre d'harmonieuses symphonies. Qnand le repas fut terminé, Charles-Quint, fatigué par la chaleur, alla se reposer dans la maison du sieur Archambaud de la Rivoire, seigneur de Lecques. La chambre qu'on lui avait préparée peut nous donner une idée du luxe avec lequel certains gentilshommes meublaient alors leurs appartements. Les murs en étaient recouverts d'une riche tapisserie de cuir doré et gaufré, dont il reste encore aujourd'hui des fragments. On y voit représentés des oiseaux becquetant des fruits parmi des pampres et des feuillages. Le lit s'élevait sur une estrade. Il était surmonté d'un baldaquin de soie, dont la bordure, ainsi que celle des rideaux, était une frange de perles fines. C'étaient, dit le chroniqueur, de grosses perles qu'on ne saurait trop estimer.

L'empereur dormit pendant une heure. A son réveil, François Ier vint lui rendre visite avec une foule de courtisans. L'entretien fut des plus gracieux, et le roi de France combla la mesure de ses politesses en offrant à son hôte un diamant estimé trente mille écus. Ce bijou était monté en forme d'œil, sur un anneau autour duquel on avait gravé ces mots : *Dilectionis testis et exemplum.*

L'empereur, dit l'historien qui nous fournit ces détails, après avoir mis cet anneau à son doigt, ôta son bonnet pour remercier le roi, qui, en même temps, ôta le sien ; puis il dit :

« Mon frère, je n'ai rien en ce moment pour me revancher de ce présent, si ce n'est cestuy-ci. »

C'était le cordon de l'ordre de la Toison d'Or, qu'il portait à son cou, et qu'il mit à celui du roi.

« Puisqu'il vous plaît, dit le roi, que je porte votre ordre, il vous plaira porter le mien. »

Et en même temps il ôta son collier, où était suspendue la

croix de Saint-Michel, et le passa au cou de l'empereur. Et les deux princes s'embrassèrent avec effusion.

Il faut lire les poètes de cette époque pour comprendre l'impression que fit cette rencontre des deux princes, quand les détails en furent connus en Europe. L'un d'eux, Corneille Graphæus, a célébré en beaux vers les principaux détails de l'entrevue d'Aigues-Mortes. Il nous montre la Paix descendue du ciel, réconciliant le roi et l'empereur et les conduisant par la main dans son temple, tout étincelant de lumière, où ils se jurent une amitié éternelle. Le monde entier se réjouit de cette alliance; un nouvel ordre va renaître et les peuples seront dans l'abondance et l'allégresse. Le poète veut qu'on élève trois statues : une à l'empereur, une au roi et une à la Paix. Les deux princes seront représentés en armes, la face tournée contre les Turcs, et brandissant leur terrible épée pour frapper ensemble ces cruels ennemis de notre religion (1).

---

(1) Le poème de Graphæus est intitulé : *Pacis inter Carolum V et Franciscum primum, Galliarum regem, ad Aquas-Mortuas descriptio.* Voici le passage où il décrit la rencontre des deux princes réconciliés par la Paix, qui leur apparaît sous une forme céleste :

Continuò mentem immutari sentit uterque,
Atque truceis animos subito mollescere flexu,
Ceu cùm post pluvias, et nigri turbida cœli
Nubila, redducit rutilum sol aureus ignem
Et recipit solitum clarescens aura nitorem.
Deponunt odium, bellum execrantur iniquum.
Conveniunt, suasuque Deæ Mavortia ponunt
Arma alacres; lacrymæ erumpunt, in mutua læti
Oscla ruunt, seseque diu amplexantur et hærent
Alter ab alterius collo. Datur annulus illinc
Atque hinc, æternæ fidei argumenta; perenne
Percutiunt fœdus, nunquam violabile fœdus,
Inque manum alterutros fido se pectore dedunt.
Summi jampridem furiis urgentibus hostes
Nunc summi inter se (cœli ô clementia!) amici.
Unà ambo incedunt, unà in communia tendunt
Hospitia, unà itidem læti potumque cibumque
Cum plausu accipiunt : hic Helionora venusto
Aspectu Regina, inter formosa maritum
Regem, interque sibi Germanum Cæsarea, mira
Lætitia exultans, cupidis amplexibus ambos

De telles scènes semblaient présager une paix durable et perpétuelle entre ces deux monarques, si ardemment divisés jusque-là. Les joyeux festins se renouvelèrent encore le soir et le lendemain, et, dans sa correspondance adressée à sa sœur, la gouvernante des Pays-Bas, Charles-Quint raconte qu'il put, à Aigues-Mortes, consacrer de longues heures à la bonne chère.

Cependant les affaires sérieuses devaient avoir aussi leur moment. Les deux monarques restèrent seuls, ne retenant avec eux que leurs conseillers intimes, c'est-à-dire, du côté de Charles-Quint, le chancelier Granvelle et le grand commandeur de Govea, et du côté du roi, le cardinal de Lorraine et le connétable de Montmorency.

C'est dans cette conférence qu'on aborda enfin la question épineuse du Milanais et de la Bourgogne. Les deux princes, qui venaient d'échanger si gracieusement de beaux cadeaux, convinrent, du moins en paroles, d'échanger ces deux grandes provinces, pour terminer leurs différends. Charles-Quint céda le Milanais à François Ier, qui, de son côté, abandonna la Bourgogne à l'empereur. Ces promesses ne furent pas écrites; il est douteux qu'elles aient été sincères. En tout cas elles ne tardèrent pas à être emportées par le vent, aucun des deux monarques ne voulant accomplir le premier ce qu'il avait promis. « Ils eurent ensemble de grands propos, disent les Mémoires de Martin du Bellay; quels ils furent, je ne scay. Mais on ne s'est apperçu qu'il en soit sorty aucun effect.

Accipit, et strictis fratremque virumque lacertis,
Nunc hunc, nunc illum premit et casta oscula jungit,
Explerique nequit mentem fraterna tuendo
Lumina jam multos ipsi non visa per annos.
Coram adstant gemini juvenes, clarissima magni
Regis progenies, Henricus scilicet, atque
Carolus; ambo ingens post patrem gloria regni,
Alter Delphinus sceptri successor et hæres:
Alter dux urbi cui clarum Aurelia nomen.

Le poème de Graphæus se trouve dans le recueil intitulé : *Deliciæ poetarum belgicorum*, tom. II, p. 479, édition de Francfort, 1614.

Après la tresve conclue, tout le reste de ladite année ne se firent autres choses, sinon limiter ce de quoy devait jouir chacun (1). »

Le 16 juillet, les fêtes étant terminées, Charles-Quint se disposa à regagner la rade d'Aigues-Mortes. Le roi de France, toujours entraîné par sa générosité chevaleresque, voulut que les adieux fussent aussi solennels que l'arrivée. Suivi de toute sa cour, il accompagna l'empereur jusqu'à son embarcation, au milieu des détonations de l'artillerie et des acclamations du peuple. Les deux princes s'embrassèrent encore une fois, et Charles-Quint dit au roi en le quittant : « Jamais, en aucun lieu, je n'ai passé d'aussi agréables journées. » Le lendemain, François Ier quittait Aigues-Mortes plein de confiance dans l'avenir, et répétant que désormais les affaires de l'empereur et les siennes ne seraient plus qu'une même chose. Ils étaient convenus, en effet, de n'avoir en vue désormais qu'un même ennemi, le mahométisme, qui menaçait l'Europe chrétienne. Charles-Quint écrivit alors à sa sœur que son alliance avec François Ier aurait dès lors le caractère *non-seulement de défension, mais encore d'offension contre le Turc.*

Telle fut cette entrevue qui étonna l'Europe, où l'on ne s'attendait guère à un semblable rapprochement entre deux ennemis irréconciliables. Elle eut d'abord pour résultat de

(1) Mémoires, année 1538. — Paul Jove, au livre XXX de son histoire, à l'année 1538, ajoute cette remarque :

« Il ne se trouvoit presque personne qui n'estimast entièrement que ces princes ne fussent entrés en accord de fraternelle amitié..... Mais, selon son ancienne prudence, le seul pape Paul ne peût estre induict à croire cela. Car ayant esté forclos de parlement avec eux, par vn dessein peu piéteux et assez estrange, ne luy sembloit point que la raison de ceste amitié, secrètement cherchée, et ne monstrant nulle espèce de syncère vertu et religion, se peust longtemps disimuler en chacun de leurs esprits mal paisibles. » — Voyez aussi Robertson, *Hist. de Charles V*, année 1538.; Sandoval. *Hist. de l'empereur Charles V*, tome II, p. 238; Antoine de Vera, *Hist. de Charles V*; Don Vaissette, *Hist. du Languedoc*, tome V, preuves, p. 83.

contenir plus facilement les protestants d'Allemagne, que François Ier n'osa plus soutenir contre l'empereur. Mais plus tard, quand Charles-Quint, reniant ses promesses, refusa formellement de livrer le Milanais au roi de France, la guerre se ralluma plus vive et plus ardente entre les deux souverains, et montra, une fois de plus, que l'empereur était un diplomate rusé qui avait voulu gagner du temps, et François Ier un prince chevaleresque, plus habile à se battre qu'à nouer les fils tortueux d'une intrigue politique.

Les poètes du temps ont célébré l'entrevue d'Aigues-Mortes comme le triomphe de la paix. Ce n'était que le triomphe de la ruse espagnole sur la loyauté française (1).

---

(1) On peut voir, pour de plus amples détails de cette entrevue, l'ouvrage de M. Marius Topin sur Aigues-Mortes, et surtout l'*Histoire d'Aigues-Mortes*, par F.-Em. di Pietro.

UNE COLONIE AGRICOLE AU XIIe SIÈCLE

(ABBAYE DE CORNEUX.)

Par M. l'abbé MOREY.

(Séance du 27 janvier 1876.)

Messieurs,

Le XIIe siècle ne fut pas seulement une époque de rénovation religieuse pour la Franche-Comté, il fut surtout une époque de rénovation agricole et industrielle.

Les moines du VIe siècle avaient défriché le nord et le sud de notre province en portant la hache dans les sauvages forêts des Vosges et du Jura ; ceux du XIIe, établis sur tous les points de notre territoire, donnèrent l'impulsion la plus vive au défrichement général du comté de Bourgogne. Cette impulsion était des plus nécessaires, car depuis trois siècles, notre pays avait subi toutes les calamités qui peuvent éprouver une nation et rendre impossibles les développements de l'agriculture et de l'industrie.

Le résultat général des travaux exécutés au XIIe siècle par nos quatorze abbayes de moines laboureurs est connu depuis longtemps. Ce qui l'est moins, ce sont les difficultés que ces travailleurs eurent à vaincre, et les moyens qu'ils employèrent pour atteindre ce but. Les indications qui se trouvent dans les chartes primitives sont fort laconiques. Elles en disent cependant assez pour montrer combien la tâche était rude, et combien il fallut d'intelligents efforts

et de courageuse persévérance pour arriver au point de prospérité qu'atteignirent la plupart de nos maisons religieuses dans le siècle suivant.

Presque toutes nos abbayes ont trouvé leur historien. Personne, que nous sachions, ne s'est encore occupé spécialement de l'abbaye de Corneux, qui fut la maison-mère des Prémontrés en Bourgogne. C'est la moins connue de toutes, et c'est peut-être celle qui mérite davantage de l'être, car elle a plus travaillé que les autres. Nul ne saurait contester les vertus et les œuvres qui signalèrent les deux premiers siècles de son existence, et nous revendiquons pour elle la gloire d'avoir défriché les terres les plus ingrates du décanat de Gray.

Quand les seigneurs du moyen âge fondaient des monastères, ils ne donnaient généralement pas ce qu'ils avaient de meilleur pour servir à leur dotation. Les arpents de terres cultivées sont offerts avec parcimonie; les vignes sont très rares, les fauchées de pré sont soigneusement comptées et décrites. On regarde de moins près lorsqu'il s'agit d'une forêt, d'un pâturage en friche, d'un marais ou d'un désert. En ce cas, la libéralité des donateurs n'a souvent pas d'autre limite que la force ou les ressources des donataires. Ainsi, on donne aux moines autant de forêt ou de broussailles qu'ils en pourront essarter, autant qu'il en faudra pour faire les charpentes de leurs maisons, les enclos de leurs bergeries. Libre à eux de s'approprier toute l'étendue de marécage qu'ils pourront dessécher, toute la terre qu'ils pourront cultiver avec deux, quatre, six ou même huit bœufs.

Il ne pouvait guère en être autrement; les terres cultivées et rapprochées des centres de population avaient toutes leurs propriétaires. Comme elles étaient la principale ressource des seigneurs et des hommes libres, ils avaient à cœur de les conserver. Voilà pourquoi toutes les abbayes de nos moines agriculteurs furent bâties loin des villes, dans des vallées

solitaires, au milieu des bois et des marais. Si leurs positions nous paraissent aujourd'hui charmantes et admirablement choisies, c'est que les travaux des moines ont changé l'aspect du pays. Comme le dit l'Ecriture, ils ont fait « fleurir la solitude et germer le désert. »

Le grand moyen que les moines du XIIe siècle employèrent en Franche-Comté pour défricher le pays, fut le même que celui qui avait été employé jadis par les moines de Luxeuil et de Condat. Ils établirent dans le rayon de leur monastère les colonies agricoles connues sous le nom de *Granges*. C'étaient autant de succursales de l'exploitation dont l'abbaye devenait le centre. Ces granges ou colonies se multiplièrent tellement qu'elles auraient pu se nuire les unes aux autres. Afin d'éviter les inconvénients d'une trop grande proximité, les chefs des deux grands ordres agriculteurs firent un accord [1] portant qu'ils ne chercheraient point à se contrarier, et que pour conserver leur liberté d'action, ils n'établiraient point d'abbaye à moins de quatre lieues et de granges à moins d'une lieue de distance.

Au moment où cet accord intervint, l'abbaye de Corneux comptait huit années d'existence. Après un essai de colonisation abandonné au bout de quelques mois par les chanoines de Saint-Paul, l'archevêque Anséric avait appelé, pour continuer l'œuvre, les disciples de saint Norbert, qui étaient alors dans leur plus grande ferveur (1134). Ces nouveaux venus eurent bientôt déterminé tant de vocations autour d'eux qu'ils purent fonder, en moins de dix ans, les abbayes de Belchamp, de Fontaine-André, du Lac de Joux et de Bellefay. Ces nouvelles colonies défrichèrent le Jura suisse, et formèrent, sous la surveillance de Corneux, la Circarie (ou le cercle) de Bourgogne.

On est étonné des travaux qu'il fallut exécuter pour rendre

(1) Cet accord est de 1142. Il est signé des deux principaux abbés des Prémontrés, de l'abbé de Cîteaux et de S. Bernard, de Clairvaux.

Corneux habitable. Les marécages qui couvraient la vaste plaine de Gray étaient dus à la stagnation du Drugeon, qui n'avait pas de lit déterminé. Les moines lui en creusèrent un. Ils le firent même si large et si profond que la rivière devint flottable jusqu'à la Saône et servit à descendre les magniques pièces de bois qu'on tira de forêts inexploitées jusqu'alors parce qu'elles étaient inabordables. L'abbaye fut construite sur pilotis. Après quarante années, les moines n'avaient pas encore pu réaliser le vœu le plus cher de leur cœur, qui était d'avoir une église en pierre (1).

Tandis qu'ils régularisaient le cours des eaux, jetaient des ponts sur la rivière, des chaussées dans la plaine, agrandissaient le lac d'Ancier, et venaient à bout d'assainir les environs de l'abbaye par d'immenses travaux hydrostatiques, les moines blancs, comme on les nommait alors, ne négligeaient point la mise en culture du sol qui leur avait été concédé. C'est ici que nous pouvons admirer l'intelligente appropriation qu'ils firent de ces terres abandonnées, dans lesquelles ils établirent des *Granges* ou colonies agricoles.

On s'est tellement habitué à considérer les moines comme vivant grassement de leurs revenus, qu'on oublie sans peine la manière dont ils obtinrent le bien-être et les richesses.

A l'aide des documents qui restent aux archives de la Haute-Saône, nous pouvons cependant nous faire une idée exacte de ce qu'était la vaste exploitation de Corneux sur la fin du XIIe siècle.

La plus grande partie des terres concédées était inculte et sans valeur. Si on en excepte quelques sillons fertiles sur les rives de la Saône et de l'Ognon, toutes les propriétés de l'abbaye se trouvaient dans la partie la plus ingrate et la plus froide de l'arrondissement de Gray. Les moines durent donc

---

(1) En 1169, ils n'avaient encore qu'une chapelle construite avec les poutres équarries dans leurs forêts : *In capellâ nostrâ ligneâ.*

s'ingénier à en tirer parti, et ils réussirent en établissant douze ou quinze colonies rurales qui furent exploitées par les religieux, les frères convers et les auxiliaires laïques connus sous le nom de *Grangiers*.

Partant de ce principe élémentaire que toute espèce de terrain n'est pas propre à toute espèce de culture, les religieux Prémontrés eurent soin d'approprier leurs granges aux diverses récoltes qui pouvaient y prospérer.

Leurs principales colonies furent Corneux, Amburey (1), Bonvilars (2), Arsans, Magney, Nantuard, Pierrejux, Saint-Maurice, Fontaine-Robert (3), Valay et Velesmes.

Corneux, Amburey, Bonvilars et les environs de Gray abondaient en pâturages. Leurs belles prairies les firent destiner surtout à l'élève du bétail. Ils servirent à l'entretien des bœufs de labours et des chevaux de traits. On y ajouta bientôt des bergeries dont les moutons fournissaient la laine nécessaires au vêtement des religieux, et servirent plus tard à l'alimentation des fabriques de drap établies à Gray par nos souverains.

La colonie de Velesmes, placée au milieu d'une vaste forêt, s'occupa surtout de l'exploitation des bois. Quand les grands chênes étaient équarris, on les amenait au bord du Drugeon, et on pouvait les faire flotter jusqu'à Gray.

Les terres froides d'Arsans et de Valay fournissaient surtout l'avoine nécessaire au bétail, et le parc à moutons de Robert-Fontaine envoyait ses élèves brouter les maigres herbes qui croissaient entre Montagney et Valay, en attendant qu'il eût fertilisé le plateau coupé aujourd'hui par le chemin de fer de Gray à Labarre.

Sornay, Quitteur, Nantuard et Batterans produisaient des céréales en abondance, et expédiaient à la maison-mère le blé, le seigle et l'orge dont elle avait besoin.

---

(1) Près Rigny. — (2) Près Chargey-lez-Gray. — (3) Près Montagney.

Pierrejux, Saint-Maurice et Magney, pourvus de coteaux bien exposés, furent transformés en vignobles et cultivés avec soin. Leurs vins jouirent d'une certaine réputation et procurèrent à l'abbaye ses meilleurs revenus.

Dès le principe, les rapports de ces colonies avec la maison-mère furent aussi fréquents que bien réglés. En général, si le temps et l'état des chemins le permettaient, les religieux dispersés dans les granges se réunissaient tous à l'abbaye pour y passer le dimanche. Ils arrivaient le samedi soir avec les voitures chargées de denrées, que le cellérier devait recevoir pour les verser dans le magasin et veiller ensuite à ce que chaque grange eût ses provisions.

Tous les religieux assistaient le dimanche aux offices solennels du chœur. Ils tenaient le chapitre et jouissaient du plaisir de voir la communauté réunie. On rendait compte des travaux de la semaine écoulée. On prévoyait les occupations de la semaine qui allait suivre, et on imposait à chacun sa tâche. Le cellérier tirait de la manutention et de la cave le pain et le vin que les voitures devaient conduire dans chaque grange pour nourriture de la semaine, et le lundi de grand matin, après la messe de communauté, les travailleurs se mettaient en route pour regagner leurs ateliers respectifs.

De même que le monastère avait sa hiérarchie, la grange monastique avait aussi la sienne.

La règle ne faisait point d'acception d'origine. Elle ne voyait dans chaque moine qu'un enfant d'Adam condamné au travail, et obligeait le fils du noble à labourer la terre en compagnie de l'enfant du serf et du mainmortable (1).

Chaque grange avait pour chef un religieux profès qui s'appelait le maître : *Magister grangiæ*. Il avait pour coadjuteur le frère hôtelier : *Frater hospitum*, dont la mission prin-

---

(1) Le cartulaire de Corneux renferme les noms d'une foule de moines fils des nobles maisons du pays : des Beaujeu, Traves, Angirey, Tremblois, Résie, Sornay, etc.

cipale était de recevoir les pauvres et les étrangers qui ne pouvaient aller jusqu'à l'abbaye. Après eux venait le frère qui tenait le manche de la charrue ; il avait pour associé le frère pique-bœufs ou bouvier, qui tenait le quatrième rang. Dans les granges qui cultivaient spécialement la vigne, ces deux derniers étaient remplacés par le frère porte-serpe ou vigneron et son aide.

Venaient ensuite les frères vachers, chargés de soigner l'étable; le porcher qui menait les porcs à la glandée, le laitier avec son aide chargé de la fromagerie; enfin, au dernier rang, le charretier et le palefrenier qui conduisaient les voitures et veillaient à tous les charrois.

Les frères convers allaient toujours deux à deux, et le plus jeune était subordonné au plus âgé. On évitait par là l'isolement, source de l'ennui, qui ouvre la porte aux tentations, et les liens d'une subordination mutuelle enchaînaient tous les membres de la colonie. C'est ainsi que, bien longtemps avant Fourier et d'autres rêveurs modernes, les moines avaient compris et résolu la question du travail attrayant.

De temps à autre, le cellérier du monastère venait à l'improviste inspecter la grange et s'assurer que les ordres du Chapitre étaient exécutés. Il reconnaissait les travaux terminés, examinait l'état des instruments de labour et d'exploitation, constatait les besoins des grangiers pour en rendre compte à l'abbé qui avisait en chapitre au moyen d'y pourvoir.

Si quelque accident imprévu ou la difficulté des chemins, qui étaient souvent de vraies fondrières, empêchaient la colonie de rentrer le samedi soir à l'abbaye, les moines grangiers avaient des provisions en réserve pour attendre un moment plus favorable. C'était cependant toujours à Corneux qu'on cuisait le pain destiné à nourrir toute la communauté (1).

---

(1) Une ordonnance d'Othon IV, comte de Bourgogne, prouve qu'en 1281 on conduisait encore le pain depuis l'abbaye à la grange la plus éloignée.

Pendant plus de cent années, les Prémontrés ne négligèrent rien pour développer et soutenir l'utile institution des granges monastiques. L'extension de leur travaux, demandant un plus grand nombre nombre de bras, attira peu à peu des ouvriers qui furent logés dans des maisons construites à cet effet. Ces travailleurs formèrent ce qu'on appelait *la famille de la grange*, — *Familia grangiæ*, — et furent à la solde des moines, ou reçurent, en échange de leur travail, le droit de cultiver quelques pièces de terres dont les fruits leur appartinrent.

L'isolement des granges suscitait à leurs habitants de grandes difficultés pour l'accomplissement des devoirs religieux. Afin de les diminuer, le pape Lucius III, par une bulle donnée à Anagni en 1183, permit aux Prémontrés de bâtir, dans leurs granges et colonies, des chapelles domestiques exclusivement réservées *à la famille*, c'est-à-dire aux religieux convers, fermiers et ouvriers attachés à l'exploitation. Cinq des successeurs immédiats de ce pontife, depuis Clément III à Grégoire IX, confirmèrent ce privilége et l'étendirent en déclarant qu'en cas d'interdit par l'ordinaire diocésain, les granges des moines laboureurs seraient exemptes, et qu'on pourrait célébrer les offices dans leurs chapelles, portes closes, en ayant soin de n'y admettre que la famille monastique et jamais les étrangers.

On peut voir par là, non-seulement une marque de l'intérêt que les papes portaient aux religieux, mais une preuve de leur sollicitude pour les travaux de défrichement et de culture qui s'exécutaient alors dans toute l'Europe. A cette époque de foi, où l'interdit était une peine terrible, il convenait de mettre les travailleurs monastiques et leurs auxiliaires à l'abri des censures, afin d'encourager et de faciliter leurs travaux.

Ces chapelles, établies dans les colonies agricoles des moines, nous semblent aussi expliquer la tradition qui veut

qu'en certains endroits aujourd'hui abandonnés, il ait existé des maisons religieuses dont nul ne peut dire l'histoire ni préciser l'origine ou la fin (1). Ces prétendus monastères, ces prieurés et ces ermitage inconnus étaient simplement des *Colonges (coloniæ)* ou granges monacales ayant leur chapelle et quelquefois leur cimetière pour la famille agricole qui faisait valoir les terres environnantes.

On conçoit qu'avec une organisation pareille, les religieux de Corneux aient acquis une grande fortune territoriale, et se soient rapidement trouvés dans l'abondance par suite de travaux aussi persévérants que bien conduits.

L'empereur Frédéric Barberousse les avait en si haute estime que quand il passa les monts pour porter la guerre en Italie, il adjoignit l'abbé de Corneux à Pierre de Scey pour remplir les fonctions de gouverneur du comté de Bourgogne, et prit un soin particulier de leurs intérêts.

La prospérité de l'abbaye permit aux religieux de nourrir de nombreux pauvres dans la famine de 1147; ils prétèrent une somme considérable au puissant monastère de Saint-Bénigne de Dijon pour payer ses dettes, mirent toutes leurs granges sur un pied florissant, et achevèrent leur belle église abbatiale et leurs cloîtres dans les dernières années du XIIe siècle.

Les guerres des comtes de Méranie vinrent entraver l'essor de cette colonisation et ruiner la moitié de ces travaux. Le premier soin des bandits qui se décoraient alors du nom d'hommes de guerre, était de se ruer sur les granges monastiques, de prendre les chevaux, de manger les bœufs et d'emmener les moutons dans les châteaux-forts ou à la suite des troupes. Etienne de Chalon reconnut pour sa part avoir fait des

---

(1) Les moines de Corneux avaient fondé une abbaye de femmes ou *Parthénon* appelée *Vallis monialium*, non loin de Corneux. Si ce n'est pas *Vaux-le-Moncelot*, nous renonçons à trouver ce monastère dont l'existence n'a laissé aucune trace.

dommages très considérables, et avant de mourir il s'obligeait à faire *mille livres* estévenantes de restitution (1).

Après une épreuve de ce genre, les terres restaient en friche, il fallait plusieurs années pour reconstituer l'exploitation. Les moines se remirent à l'ouvrage; sur la fin du XIIIe siècle, ils faisaient encore valoir leurs granges d'après le système primitif, et ce fut seulement après les guerres et les pestes du XIVe siècle qu'ils accensèrent leurs domaines.

Les prés de moines n'étaient pas tondus seulement par les gens de guerre de l'époque; les gens de justice voulaient aussi en avoir leur part. Si quelquefois les laboureurs monastiques ont empiété sur les terres de leurs voisins, il faut avouer aussi que les voisins ne se faisaient pas grand scrupule d'envahir ou de rogner le domaine monacal. Les succès agricoles obtenus dans les *granges* excitaient la jalousie de plusieurs et faisaient souvent jeter un regard d'envie sur les belles cultures des grangiers. Nous en avons un exemple mémorable dans un procès intenté au sujet de la grange de Magney, qui fut la plus belle colonie de Corneux.

Le comte Rainaud III et son frère Guillaume avaient détaché cette terre de leur propre domaine pour la donner, verbalement d'abord, puis par acte authentique, au fondateur du prieuré de Corneux. Les princes n'avaient point assigné de limites précises au terrain qu'ils donnaient, et qui semble avoir été d'assez peu de valeur, puisqu'on leur laisse la propriété de tout ce qu'ils pourront défricher.

Forts de cette clause élastique : *Quidquid excolere poterunt*, les religieux s'étaient mis à l'œuvre dans le val de Magney. Comme ils ne mangeaient pas de viande, ils avaient profité du ruisseau pour former un étang poissonneux près de leur moulin; ils avaient planté neuf hectares de vigne qui don-

(1) Par acte donné à Marnay, le 14 août 1230. Cette somme énorme ne put jamais être payée, et les biens donnés en gage restèrent à Notre-Dame de Corneux.

nèrent bientôt un vin très apprécié. Au pied de la vigne était leur pressoir, remplacé aujourd'hui par des maisons portant le nom significatif de hameau du *Treuil* (1). Un vaste corps de bâtiment renfermant de belles étables et de grandes caves complétait l'installation. De beaux champs de blé longeaient le coteau couvert de pampres, et des prés irrigués par une fontaine (2) et par le ruisseau qui traverse la vallée formaient de gras pâturages. Les fils des maisons nobles du pays, revêtus de l'habit monastique, figuraient parmi les travailleurs et agrandissaient le domaine par des donations nouvelles. Il n'en fallait pas tant pour exciter la jalousie et soulever des tempêtes. Les détails du procès nous montrent les mœurs d'alors dans toute leur simplicité. Nous ne pouvons que les indiquer rapidement.

Deux hommes méchants, — *homines nequam, maliloqui,* — qui habitaient Hugier, où ils remplissaient la charge d'intendants du domaine des comtes souverains, virent d'un mauvais œil les succès des moines. Poussés sans doute par le diable qui s'insinue partout, dit la charte que nous citons, ils répandaient leur venin à la manière des serpents, et s'efforçaient de semer la discorde en prévenant le comte Rainaud contre les colons de Magney, et de les représenter comme des gens insatiables, anticipant sans cesse sur le domaine des princes.

Importuné par ces dénonciations persistantes, sollicité d'ailleurs par les moines eux-mêmes, qui ne voulaient pas rester sous le coup de cette accusation, le comte Rainaud désigna des commissaires pour régler la chose. Moyennant

---

(1) Le mot Treuil en vieux français signifie pressoir. La culture de la vigne était une spécialité des religieux Prémontrés. La chronique de Laon nous apprend qu'en 1150, ils récoltaient déjà 3,000 muids de vin par an dans les vignes qu'ils avaient plantées. La Franche-Comté leur doit quelque chose sous ce rapport. Ils ont planté les vignes de Mathay, de Bucey, de Magney, de Pierrejux, de Neuchâtel (Suisse), etc.

(2) Fontana Prescheri.

une enquête en règle et un arpentage dans les formes exécuté par le curé d'Hugier, qui paraît avoir été un des bons géomètres du temps, le comte Rainaud donna raison aux moines. Après la mort du prince, les hommes méchants espèrent être plus heureux près de son gendre Frédéric Barberousse; ils le suivent jusqu'à Milan pour dénoncer encore les colons de Magney. Nouveau débat, nouveaux commissaires, nouvelle enquête et contre-enquête. Il ne fallut pas moins de dix années pour épuiser toutes les ressources de la chicane et déclarer la procédure close et terminée à tout jamais. Les moines obtinrent gain de cause, mais ce procès de vingt-cinq ans laissa des traces profondes dans les archives de Corneux, et le champ où s'était fait le serment solennel qui mit fin à cette longue querelle conserva dans les siècles suivants le nom de champ de la Calomnie (3).

Ces quelques traits donneront une idée des difficultés de tout genre que les colons du XIIe siècle avaient à vaincre et du mérite qu'ils eurent à les surmonter. Nous ne regrettons pas le temps ou les moines étaient riches, puissants et considérés, mais on nous permettra bien de regretter l'époque ou les sociétes monastiques donnaient l'exemple du travail manuel en défrichant notre sol et en portant noblement le poids du jour et de la chaleur.

L'agriculture, éclairée à l'origine par l'expérience des moines laboureurs, donne assurément de beaux résultats dans notre siècle, mais on ne peut se dissimuler qu'elle est atteinte d'une plaie qui s'agrandit chaque jour.

Cette plaie, c'est l'horreur du travail des champs; c'est la désertion de la charrue pour le comptoir et l'atelier; c'est la crainte du froid, de la sueur, du grand soleil qui gagne de plus en plus, et attire les populations rurales vers les villes et les centres industriels, au risque de laisser nos vignes en

---

(3) Il était situé près de Valay (charte de 1200).

friche, nos champs en jachère et nos prairies en marécages. Les bras manquent de jour en jour, mais l'amour de la culture et de la vie agricole manque encore bien davantage.

Pour ramener au cœur de l'homme des champs cet amour du sol, cette estime du travail des mains appliqué à la terre, qui est le plus nécessaire de tous, il serait à propos de voir revivre sur les parties les plus ingrates ou les plus délaissées de notre territoire, quelques-unes de ces granges monastiques, dont les efforts avaient triplé les produits de l'agriculture comtoise. La patience et la vertu de leurs colons seraient l'exhortation la plus éloquente et l'encouragement le plus puissant pour les cultivateurs de notre pays.

Au VI[e] siècle, les saints qui défrichèrent Luxeuil et Condat avaient assez d'humilité pour baiser les mains des laboureurs qu'ils rencontraient dans les champs. Les paysans du XIX[e] siècle ont assez de bon sens pour comprendre que leurs vrais amis se trouvent parmi les hommes qui se feraient travailleurs comme eux, afin d'accomplir à la lettre le précepte imposé à quiconque est l'enfant d'Adam : Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front.

DE L'INDUSTRIE

EN FRANCHE-COMTÉ

AVANT ET APRÈS LA CONQUÊTE DE LOUIS XIV

Par M. le Chanoine SUCHET.

(Séance publique du 31 juillet 1876.)

Messieurs,

Après la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV, Pélisson décrivait en ces termes notre province : « Il n'y a rien de nécessaire à la vie dont la Franche-Comté ne soit fertile, d'où vient que quelques écrivains étrangers l'ont appelée l'abrégé de la France et celui de tous les pays qui se peut le plus aisément passer des autres. » Cette abondance de ressources, reconnue par Pélisson, ne tient pas seulement à la fécondité du sol, mais encore à l'industrie des habitants et à leur esprit essentiellement pratique. L'éloquence, la poésie, la littérature et les beaux-arts y sont sans doute en honneur; mais ce qui caractérise surtout les Franc-Comtois, c'est leur aptitude générale pour les arts utiles.

Toutefois Pélisson leur reproche de n'avoir eu, avant la conquête, aucun souci du commerce ni des manufactures. « Ils sont restés pauvres, dit-il, parce que la nature les avait faits trop riches. » En un mot il accuse nos ancêtres d'avoir manqué d'initiative dans les arts industriels.

Ce reproche est exagéré. Sans doute la conquête de 1674

eut pour résultat de développer l'industrie dans notre province, sous la puissante impulsion de Colbert. Mais déjà auparavant nos pères avaient su, par leur activité, tirer parti des ressources de la nature.

C'est là ce que je voudrais rappeler, à la gloire de nos ancêtres, en retraçant à grands traits l'histoire de l'industrie en Franche-Comté, avant et après la conquête de Louis XIV.

Le premier de tous les arts, on l'a dit cent fois, c'est l'agriculture, mère et nourricière du genre humain. Les anciens Séquanais cultivaient peu le sol de leur pays ; et cependant, au rapport de César, la campagne de Séquanie était la plus fertile de la Gaule. Les Romains, devenus maître de cette province, y firent fleurir un instant l'agriculture, et bientôt un de leurs écrivains put dire : « Aujourd'hui la Gaule soumise cultive ses vastes campagnes. » Mais cet heureux mouvement fut entravé par les irruptions des barbares. Les Bourguignons, qui envahirent notre pays, étaient avant tout guerriers et conquérants. Ils ne devinrent agriculteurs qu'en devenant chrétiens; et alors l'historien Paul Orose put écrire, en parlant d'eux, ces paroles : « Ces barbares quittèrent les armes pour se livrer aux travaux de la charrue : *Barbari, exsecrati gladios suos, ad aratra conversi sunt.* (Lib. VII, c. XLI.)

Toutefois ces goûts pacifiques n'étaient pas universels dans cette nation. Les seigneurs barbares habitaient les villes et n'aimaient que la chasse et la guerre. Aussi la culture des champs ne commença à devenir féconde en Séquanie qu'à dater des colonies monastiques qui s'y établirent.

Notre sol a été défriché surtout par les moines. C'est là un fait d'une telle évidence qu'il est impossible de le révoquer en doute. Deux grands établissements religieux semblent avoir saisi la province par ses deux extrémités : c'est Luxeuil et Condat ou Saint-Claude ; Luxeuil pour féconder la plaine, et Condat pour défricher les montagnes.

Luxeuil, ruiné par les barbares, n'était qu'un désert quand saint Colomban s'y établit. Les forêts voisines renfermaient encore des ours à cette époque, et les campagnes étaient couvertes d'herbes sauvages. Les religieux n'y trouvèrent d'abord, pour se nourrir, que quelques poissons des étangs, des légumes et des fruits sauvages, parmi lesquels un des plus communs et des plus utiles pour eux était la myrtille ou raisin des bois. Leur persévérance triompha des obstacles. A force de travail, ils ont créé ces belles campagnes qu'on admire aujourd'hui autour de Luxeuil.

Colomban lui-même, la faucille à la main, conduisait ses religieux à la moisson. Leur historien Jonas nous les montre construisant des barques pour pêcher dans l'Ognon et le Breuchin, ou bien abattant les grands arbres des forêts, qu'ils fendaient avec des coins, ou enfin entassant dans les greniers des gerbes abondantes, fruit de leur travail.

A l'autre extrémité de la Séquanie, les religieux de Condat formaient comme une immense société agricole. Le travail de défrichement y était plus pénible, parce que le climat y était plus rude, les forêts plus inaccessibles et les terres arables moins étendues.

Le fondateur de Condat, saint Romain, s'y était d'abord établi seul, en y portant quelques semences et quelques instruments de labourage. De nombreux disciples, réunis bientôt autour de lui, fertilisèrent les vastes solitudes du Jura. Ils y firent croître le blé, y plantèrent la vigne, y bâtirent de grandes maisons de bois. Ce sont eux qui ont établi, au v[e] siècle, sur la Bienne, le premier moulin à eau qui soit mentionné dans l'histoire de notre province. Un moine nommé Sabinien en avait la direction, en même temps qu'il était chargé de garder les réservoirs de poissons destinés aux usages des frères.

L'impulsion donnée au travail agricole par les religieux de Luxeuil et de Condat se fit bientôt sentir dans toute la

province. De nombreuses colonies se répandirent partout, pour *essarter* les forêts et faire fleurir la solitude, comme dit la Bible. Nous connaissons un grand nombre de ces colonies agricoles qui prirent le nom de granges ou de monastères, suivant leur importance.

Saint Romain alla lui-même en fonder une dans la Suisse romande. C'est le monastère de Romain-Mouthier qui envoya plus tard ses religieux cultiver les plaines de la Chaux-d'Arlier. Un moine de Condat, du nom d'Hymetière, vint créer un établissement sur les bords de la Valouse, dans le Jura, et répandre la fertilité sur ce sol jusque-là infécond. Un autre religieux, saint Point, conduisit sa colonie auprès du lac de Joux, en Suisse, et défricha ce coin de terre avec ses compagnons. Vers l'an 533, deux autres moines de Condat, Aubert et Didier, cultivent la vallée du Grandvaux et creusent les fondements des monastères d'Ilay et de Bonlieu. L'historien contemporain de Condat résume ainsi le récit de leurs émigrations : « On les vit, dit-il, semblables à des essaims d'abeilles, se répandre de tous côtés et remplir de monastères et d'églises, non-seulement les lieux les plus secrets de la Séquanie, mais encore beaucoup de terres éloignées et séparées par de grandes distances. »

Si l'on veut se faire une idée de cette diffusion des colonisateurs monastiques, il suffit de lire le diplôme que Charlemagne donna, en 790, en faveur de l'abbaye de Condat. Le grand empereur y déclare que ces moines « se sont associés pour défricher les bois et labourer la terre, » et que le terrain qui leur appartient couvre les hautes chaînes du Jura sur une étendue de quinze à vingt lieues. On peut établir, par des documents authentiques, que l'abbaye de Saint-Claude a donné naissance à plus de huit cents métairies monastiques, dont une centaine au moins sont devenues des villages aujourd'hui florissants.

Plus tard, les invasions de nouveaux barbares dans notre

province, et aussi le relâchement de la discipline monastique, portèrent atteinte à la prospérité de l'agriculture. Toutefois, à la fin du XIe siècle, une colonie de moines de Condat vint se jeter hardiment, la hache à la main, au milieu des forêts inhabitées du haut Jura, où s'élève aujourd'hui le village de Mouthe. Cette colonie était conduite par un grand seigneur devenu moine, Simon de Crépy-en-Valois. Plusieurs de ses compagnons, dit la légende, étaient habiles architectes ou maçons. Simon leur donna lui-même l'exemple, et son historien nous dit qu'il prépara tout d'abord des terres pour l'agriculture, afin de vivre du travail de ses mains : *Cœpit namque, ut de proprio manuum viveret, ubi novale fieret, scindere cum securi. (Vita,* c. IX.)

L'impulsion donnée par Simon de Crépy à l'œuvre du défrichement s'étendit dans toute la région des hautes montagnes. Sainte-Marie-de-l'Abergement, Saint-Point, Montbenoît, Morteau devinrent des centres de nouvelles exploitations agricoles. On y attira des serfs et des colons venus de loin; car quelques-uns sont désignés sous le nom d'Allemands. On leur rendit la servitude plus douce, afin de les attacher au sol. Aussi, malgré la dureté du climat, malgré la liberté qu'on leur laissait de quitter le pays, ils y restèrent, bâtirent des villages, et, sous le nom d'abergeurs, ils défrichèrent les terres voisines dont ils payaient le cens aux abbayes.

Dunod affirme quelque part que la mainmorte avait l'avantage de retenir les colons et les serfs dans les terres qu'ils cultivaient, et d'empêcher ainsi cette émigration des campagnes qui est aujourd'hui une plaie si funeste. Mais, quoi qu'en dise Dunod, le servage, en attachant l'homme à la glèbe, en ne lui laissant rien en propre, ne pouvait que lui enlever toute énergie. Ainsi, une charte de 1347, la Franchise de Gy, s'exprime ainsi : « Ceux de mainmorte ne veulent travailler, en disant qu'ils travaillent pour autrui, et

pour ceste cause ils gâtent le tout. » Aussi nous voyons généralement, au XIIe siècle, les seigneurs accorder des affranchissements pour attirer des habitants autour de leurs domaines, et il est certain que les bourgs les plus populeux et les plus prospères étaient ceux où les colons trouvaient les avantages de la franchise.

En même temps, les seigneurs de la maison de Chalon ont été, dans les montagnes, les grands bienfaiteurs de l'agriculture, en accordant aux habitants une foule de chartes d'affranchissement. Quand Jean de Chalon-Arlay mourut, en 1362, on l'enterra à l'Abbaye du Mont-Sainte-Marie, et le peuple disait, en suivant ses funérailles : « Nous avions pauvre pays, plein de déserts et de montagnes, manquant de tout fors que de bêtes sauvages ; mais le grand sire de Chalon nous a donné liberté et franchise. »

Grâce à la protection des grands seigneurs, grâce aux efforts des religieux qui marchaient sur les traces de saint Simon de Crépy, les défrichements s'étendirent et contribuèrent peu à peu à adoucir les rigueurs du climat. Les pentes des montagnes offraient d'excellents pâturages où l'on admire aujourd'hui des métairies et des chalets dispersés au milieu des forêts de sapins.

Quand on lit les idylles de Théocrite ou de Virgile, on se prend à sourire en voyant, dans ces peintures poétiques, des bergers si élégants, si savants et si peu semblables aux bouviers de nos campagnes. Mais au mont d'Or, au Rizoux, au mont Suchet, et dans toutes les régions du Jura, on retrouve, pendant quatre mois d'été, quelque chose de la poésie pastorale antique dans le spectacle de ces magnifiques troupeaux dont le berger porte le nom gracieux d'*armaillis*, et qui ont inspiré la chanson populaire du *Ranz des vaches*.

C'est le cas de mentionner ici cette industrie fromagère des montagnes du Doubs et du Jura, qui remonte à une haute antiquité et qui fait une des plus grandes richesses de

cette région. Dans l'origine, cette industrie, encore rudimentaire, était utilisée presque entièrement pour la nourriture de chaque famille. Les fromages étaient l'objet d'un commerce fort restreint. On les vendait cependant aux foires et nous les voyons figurer, dans les chartres, parmi les redevances payées aux seigneurs pour droit de vente publique.

Plus tard, les possesseurs de troupeaux s'associèrent pour mettre le laitage en commun et fabriquer ces fromages connus sous le nom de gruyères. Cette industrie s'est accrue et s'accroît encore tous les jours.

Une des curiosités de cette industrie, ce sont les chalets des hautes montagnes, chantés si souvent par les poètes et décrits avec tant de grâce et de vérité par notre compatriote Xavier Marmier. C'est dans ces grandes maisons de bois que, pendant quatre mois de l'année, on exploite les troupeaux qui donnent les plus excellents produits. Mais quand arrive la Saint-Denis, le 9 octobre, toute la colonie s'ébranle d'elle-même par un instinct merveilleux. Les vaches sentent que la période du pâturage est finie, et elles descendent solennellement de la montagne en faisant retentir le son cadencé de leur énormes sonnettes. Entendue de loin, à la tombée de la nuit, cette harmonie a quelque chose de grandiose et de féerique.

J'ai indiqué les services que les moines bénédictins avaient rendus à l'agriculture dans notre province. Mais, au XIIe siècle, leur zèle s'est ralenti. La richesse amène l'indolence, et ils oublient ou méprisent le travail des mains. C'est alors que Dieu suscite saint Bernard pour faire revivre les vraies traditions monastiques. Il parle éloquemment contre le luxe de Cluny et des monastères qui en dépendent. Il appelle de nouveaux disciples à la vie de pauvreté et de travail, et fonde ces abbayes cisterciennes qui ont donné, en Franche-Comté, une nouvelle impulsion aux travaux agricoles.

Secondé par le zèle d'Anseric, archevêque de Besançon, et

le puissant concours du comte de Bourgogne, Rrinaud III, saint Bernard vint lui-même, dans notre province, visiter et encourager les douzes abbayes cisterciennes qui s'y fondèrent de 1126 à 1139. C'étaient celles de Bellevaux, Balerne, Cherlieu, Accy, Buillon, Theuley, Rosières, Bithaine, Clairefontaine, Lieu-Croissant, la Grâce-Dieu et la Charité. On donna à toutes ces maisons des forêts, des champs, des prés, des vallées à exploiter. L'activité et la régularité y régnèrent pendant toute la durée du XIIe siècle, et l'agriculture profita largement des travaux de ces nouveaux colons.

Parmi ces douze abbayes, il en est une qui inaugura l'industrie métallurgique en Franche-Comté ; c'est l'abbaye de la Charité. En 1327, Guillaume d'Arguel possédait le bois de Bellevesvre, près de Fretigney, dans lequel se trouvait une mine de fer dont personne ne songeait à tirer les produits. Il permit aux moines de la Charité d'en faire extraire le minerai. Il leur accorda de plus la faculté de cuire le charbon de cette forêt, et, dans moins de cinq ans, c'est-à-dire avant 1333, les religieux avaient construit une forge pour fabriquer le fer. C'est là l'origine de la forge de la Romaine, et c'est là probablement la première mine de fer connue dans la province.

Revenons à l'industrie agricole. Une des branches les plus importantes de cette industrie en Franche-Comté, c'est la culture de la vigne. Pline dit que les Séquanais ont été des premiers à l'implanter dans les Gaules Leur pays était favorable à cette culture ; aussi, à part la région des montagnes, on retrouve la vigne partout en Comté dès les temps les plus reculés.

Au XIe siècle, notre grand archevêque, Hugues Ier, attire des colons sur la rive droite du Doubs, autour des églises de Sainte-Madeleine et de Saint-Laurent. Les vignes qu'ils cultivent couvrent les coteaux voisins, et c'est ainsi que se forme cette ancienne corporation des vignerons de Battant, qui,

plus tard, prendront pour patron saint Vernier et se personnifieront dans le type populaire de Barbisier.

Nos anciens auteurs sont unanimes à célébrer les vertus des vins francs-comtois. En 1493, l'empereur Maximilien d'Autriche en faisait officiellement l'éloge, en permettant qu'il circulât partout en franchise dans les villes de la domination impériale. Gollut dit que nos vins blancs « entremeslent une miellée douceur avec une gaillarde et piquante chaleur. » Il dit des vins rouges « qu'ils se peuvent défendre contre les meilleurs. » En 1553, Gilbert Cousin emporte de Nozeroy trois mesures de ce bon vin franc-comtois pour aller reconforter l'estomac délabré de son ami Erasme. En 1564, le cardinal de Granvelle écrit que les vins de Mouthier et du val de la Loue « sont les meilleurs du monde. » C'est le vin d'Arbois qui cimente la réconciliation de Mayenne et de Henri IV. « Mayenne, disent les Mémoires de Sully, baisa la main que Sa Majesté lui tendait : Or sus, lui dit Henri, allez vous reposer au château et vous rafraîchir. Je vais vous faire donner deux bouteilles de vin d'Arbois; car je sais bien que vous ne le laisserez pas. » En 1667, Joseph Méglinger, un des beaux esprits de l'ordre de Cîteaux, traversant la Franche-Comté, ne tarit pas d'éloge en parlant de ce vin d'Arbois. « Vos lèvres, dit-il, baignent-elles dans cette aimable liqueur, vous éprouvez je ne sais quel besoin de poursuivre l'aiguillon qui vous poind; vous espérez le trouver au fond du verre, et vous avez bu jusqu'à la dernière gouttelette que vous le cherchez encore. »

Nous sommes un peu étonnés aujourd'hui de voir figurer, parmi les vins de choix que signalent nos anciens auteurs, ceux de Vesoul, de Gy, de Besançon et d'Ornans. La chose est pourtant facile à expliquer. Nos pères, qui tenaient plus à la qualité qu'à la quantité, n'avaient ensemencé leurs vignes que de bons plants. Plus tard, on voulut récolter

beaucoup, et on remplaça les plants de choix par le vulgaire gamay, qui produit abondamment.

Le parlement de Franche-Comté lutta contre cette malheureuse tendance. En 1725, la Cour rappelle les anciennes ordonnances qui défendaient de planter des vignes dans des terres de labour et de propager les mauvais plants. Cet arrêt ayant été méconnu, le parlement publia, en 1732, un nouvel édit qui nous paraîtrait aujourd'hui atroce et attentatoire à la propriété. Il ordonna que toutes les vignes infectées des plants communs qu'il avait proscrits seraient arrachées avant les vendanges.

L'arrêt fut exécuté au mois d'août 1732, et toutes les vignes de mauvais plants furent extirpées. Mais la semence n'en fut pas perdue, et aujourd'hui le gamay fleurit dans la plus grande partie de notre province.

Est-ce un progrès ou une décadence? Ce qui est certain, c'est que les vins de choix ont diminué dans nos vignobles. Quant au vin commun, il s'est multiplié, heureusement pour l'usage du plus grand nombre. Tout ce qu'on peut désirer, c'est que ce progrès ne soit pas remplacé par un autre progrès qui nous menace, et qui consiste à faire du vin même sans le secours de la vigne.

J'ai hâte de signaler un autre progrès agricole bien plus précieux.

Au siècle dernier, l'Académie de Besançon mettait souvent au concours des questions relatives à l'agriculture et à l'économie domestique.

En 1771, elle mit au concours cette question : Quels sont les végétaux qui pourraient suppléer, en temps de disette, à ceux que l'on emploie communément à la nourriture des hommes ?

A cette époque, on connaissait déjà la pomme de terre. Mais elle n'était encore cultivée que dans les jardins, comme une plante exotique plus curieuse qu'utile. Des préventions

absurdes en avaient empêché la diffusion, et tous les essais tentés pour la populariser avaient échoué jusqu'alors. Le peuple, souvent empressé à accueillir les préjugés nuisibles à ses intérêts, répétait que cette plante était malfaisante, qu'elle engendrait la lèpre, qu'elle renfermait du poison.

C'est dans ces conditions que l'Académie de Besançon, sans nommer la pomme de terre, sollicitait des mémoires en sa faveur et offrait ses couronnes à ceux qui prendraient sa défense. Un homme, encore obscur alors, envoya à la savante société un remarquable travail sur cette question. Ce mémoire fut jugé digne du prix, et le lauréat s'appelait Parmentier.

La récompense accordée à son travail par l'Académie de Besançon fut pour lui un puissant motif de persévérer dans ses recherches. Il publia plusieurs traités sur le précieux tubercule auquel il devait attacher son nom, et fut assez heureux pour doter définitivement la France d'une de ses plus grandes ressources alimentaires. On sait le reste, et si Parmentier doit être compté parmi les bienfaiteurs de l'humanité, l'Académie de Besançon peut à bon droit se glorifier d'avoir été la première à encourager ses efforts en couronnant ses mémoires.

Après l'agriculture, permettez-moi d'indiquer, au moins rapidement, quelques-uns des points les plus saillants des diverses industries où nos ancêtres se sont distingués. J'ai signalé déjà la métallurgie, dont l'origine, en Franche-Comté, remonte au moins à l'an 1333. — Elle se développa merveilleusement dans les siècles suivants, car notre sol est riche en mines abondantes et précieuses. On n'y a pas exploité seulement les mines de fer, mais encore l'or, l'argent, le cuivre, le plomb, et l'on retrouve des traces de cette exploitation ancienne, à Château-Lambert, à Charquemont, au Mont-d'Or et ailleurs. En 1488, les ouvriers de Plancher-les-Mines sont si nombreux que notre archevêque, Charles de Neuchatel,

fait consacrer, au milieu de leurs chantiers, une chapelle pour faciliter l'assistance des mineurs aux offices divins. En 1627, l'archevêque Ferdinand de Rye introduit dans le village de Scey-en-Varais la fabrication du fer-blanc, encore inconnue en France, et que plus tard Colbert transporta aux forges de Chenecey. Au XVIe siècle, Gilbert Cousin signale la prospérité des forges franc-comtoises, et particulièrement celles des montagnes du Doubs. « Au commencement du XVIIe siècle, dit M. Alfred Caillaux dans son *Etude sur les mines métalliques de France* (*Correspondant* de 1870), les mines de l'Alsace, de la Lorraine et de la Franche-Comté paraissent avoir été à peu près les seules qui fussent alors en activité sur le sol actuel de la France. »

Après la conquête de 1674, le gouvernement de Louis XIV comprit quelles ressources il pourrait tirer de ces mines, non-seulement pour l'agriculture et les arts mécaniques, mais encore pour les instruments de guerre. En 1698, l'intendant de Franche-Comté, M. d'Harouys, rendant compte au grand roi de l'état de notre province, lui disait : « Il y a sur les rivières de la Saône, du Doubs, de l'Ognon et de la Loue près de trente forges ou fourneaux où il se fabrique de très grande quantité de fers. L'on en tire beaucoup pour la marine, aussi bien que des bombes et des boulets pour l'artillerie. »

Un grand nombre d'autres industries se rattachaient, dans notre province, à l'industrie métallurgique. C'était d'abord la fabrique des armes à feu, qui fut quelque temps assez florissante à Pontarlier, à Besançon, et jusque dans les villages d'Arcier, et de Fresnelots, près de Morteau. C'est ensuite l'horlogerie, dont nous voyons les premiers établissements à Morbier, à Septmoncel, puis plus tard et surtout à Besançon, où elle est aujourd'hui florissante. L'histoire de cette importante industrie a été écrite d'une manière intéressante par un de nos savants collègues. Mais l'histoire de la fabrication

du sel en Franche-Comté reste encore à faire, malgré la publication d'un grand nombre de documents sur ce sujet. J'en dirai autant de la fabrication du verre, que Louis XIV a anoblie en conférant aux verriers franc-comtois le titre de gentilshommes. De ces deux industrie, la première, celle des salines, est une des plus anciennes de la province, puisqu'on retrouve des documents concernant cette industrie jusque sous les Mérovingiens et même sous la domination romaine. Quant à la verrerie, elle est bien moins ancienne sans doute. Cependant le verre, et même le verre à vitre, paraît avoir été en usage en Franche-Comté dès le xi[e] siècle, c'est-à-dire au temps où, d'après les comptes de l'argentier de France, les châteaux de nos rois avaient encore des fenêtres dont les carreaux étaient faits de papier huilé.

En effet, nous lisons dans la vie de saint Simon de Crépy que, quand il était au monastère de Condat, vers 1077, « une nuit Simon entra avant tous les autres dans le chœur de l'église pour y prier au pied de l'autel. Et tandis qu'il était absorbé dans l'oraison, la face élevée vers le ciel, il vit tout à coup les *vitraux* de l'église inondés de lumière. *(Vita*, c. 8.) On remarquait également de fort anciennes *verreries de couleur* dans la chapelle du château de Gray, à Saint-Anatoile de Salins et dans d'autres églises encore.

La fabrication du papier, qui est aujourd'hui une branche importante de commerce en Franche-Comté, paraît y avoir été introduite depuis longtemps. Les plus anciens établissements de ce genre que nous connaissons remontent au xv[e] siècle. On en comptait déjà cinq à cette époque. Ce sont les papeteries du moulin de Rivotte à Besançon, de Baume-les-Dames en 1450, d'Arcier, de Dole et de Chilly dans le Jura. Ce dernier établissement est nommé en 1479 dans le *Livre des Miracles de saint Claude.*

L'art de fabriquer les draps fut inauguré dans la ville de Gray en 1318, par les soins de Jeanne II, reine de France,

qui fit venir dans cette ville des tisserands et drapiers de Paris et leur accorda les priviléges et faveurs nécessaires pour établir leur manufacture. « C'était, disent les historiens de Gray, le premier établissement de ce genre que l'on fondait en Bourgogne. Les Comtois apprirent ainsi à tisser les laines, et portèrent dans les cités du voisinage le goût de cette industrie nouvelle. Les produits en étaient assez grossiers; on les connaît sous le nom de *droguets*, solide et modeste étoffe dont l'usage s'est conservé parmi les habitants de nos montagnes. »

D'autres manufactures semblables se formèrent en Franche-Comté dans les siècles suivants. Au mois de mars 1611, le conseil de Besançon résolut, dit une chronique du temps, de dresser une façonnerie de drap de laine et une façonnerie de soie. Pour cette dernière entreprise, on achète d'un marchand de Lyon dix mille mûriers blancs, et on s'instruit dans l'art d'élever les vers à soie, dans l'espérance, dit la chronique, que lesdites entreprises seront au profit public et particulier. *(Doc. inéd.*, t. VII, 318.)

Une industrie analogue, mais beaucoup plus savante, semble avoir été exercée à Salins dès l'an 1502. C'est la fabrication des tapis. On sait combien étaient remarquables les quatorze tapisseries qui représentaient la vie et les miracles de saint Anatoile. La plupart avaient été faites à Bruges, par Jean de Werde, mais l'une d'elles a été fabriquée à Salins même par Dymètre Costa, dans une chambre fournie par le chapitre de Saint-Anatoile. Il ne reste que quatre de ces belles tapisseries; deux sont conservées à la bibliothèque de Salins, une au musée du Louvre et une à l'église de Dole, où elle a été réparée par les soins de M. l'abbé de Vaulchier, curé de cette ville.

Les grandes forêts qui couvrent le sol de la Franche-Comté restèrent longtemps sans valeur et ne servirent d'abord qu'au chauffage et à la construction des logis. A la fin, on apprit à

en tirer profit, et elles donnèrent naissance à plusieurs industries qui ont enrichi la province. C'est d'abord l'industrie des scieries et le commerce des planches, qui se développent sous le règne de Philippe le Hardy; car on voit en 1404 des flottes de sapins descendre par les rivières dont on a utilisé le cours. C'est ensuite la menuiserie décorative, qui orne les églises et les maisons seigneuriales, et dont on voyait de beaux échantillons dans les bahuts du château de Nozeroy, dans les ouvrages de Jean de Namur, *débrusseur*, demeurant à Dole en 1446, dans les *ogres* et *babouins* de l'église Saint-Anatoile de Salins, en 1505, dans les stalles et boiseries d'un grand nombre d'églises. Citons encore la boissellerie, qui produit depuis longtemps, dans les montagnes du Doubs et du Jura, cette multitude de vases et d'instruments de bois qui viennent s'étaler sur tous nos champs de foire.

Enfin, il faut signaler ces ouvrages de buis, d'os et d'ivoire, qui ont fait de la ville de Saint-Claude une ville à part, d'un caractère original par son genre d'industrie et de commerce. Le premier fabricant connu de ce pays est saint Viventiole, moine de Condat, qui, au commencement du VIe siècle, fabriquait des meubles élégants dont il faisait présent à ses amis. Tel est le fauteuil qu'il envoya à saint Avitus. Plus tard, l'industrie de Condat s'est développée, grâce à la multitude des pèlerins qui accouraient autour du tombeau de saint Claude. L'abbé Mermet a écrit l'histoire intéressante de cette industrie sanclaudienne, et il en raconte tous les détails, depuis la fabrication des sifflets jusqu'aux ouvrages admirables de Rosset, ce simple ouvrier qui se forma sans maître et qui est devenu un grand artiste. Non-seulement Rosset donnait au buis les formes les plus gracieuses, mais il parvint à faire les plus belles œuvres de sculpture, et ses mains, selon l'expression de Voltaire, semblaient pétrir l'ivoire. Rosset mettait dans ses ouvrages l'expression de la foi dont il était inspiré. Il excellait surtout

dans les objets de dévotion, et ses christs sont aussi recherchés qu'ils sont rares. Il fit pourtant les bustes de Voltaire et de Rousseau, qu'il avait connus à Genève et à Ferney. Quelqu'un lui reprochant d'avoir reproduit les traits de ces deux mécréants, Rosset répondit avec une bonhomie malicieuse : « On a bien peint le diable et le serpent ; Voltaire et Rousseau ne sont pas plus méchants que le premier ni plus laids que le second. »

Je ne puis qu'indiquer rapidement tous les arts et métiers qui témoignent de l'activité des Franc-Comtois à tirer parti des ressources de la nature. Il faudrait encore signaler les lapidaires de Septmoncel, auxquels M. Audiganne a consacré un si intéressant article dans son *Histoire des populations ouvrières de France*, et dont les pierres fausses imitent si parfaitement les bijoux les plus précieux ; les marbreries de Sampans, dont l'historien Gollut disait déjà au XVIe siècle : « Les pierres de Sampans représentent une couleur de porphyre, belle et naïfve, embellie d'une infinité de marques et représentations d'hommes, femmes, bestes, poissons et autres animaux, soleil, lune, estoiles, comettes, fraises, cerises, raisins et autres choses en la nature. » Il faudrait nommer aussi les distilleries des montagnes, qui ont su tirer des plantes et des fruits ces liqueurs bienfaisantes ou dangereuses de la gentiane, de l'absinthe, de l'angélique et de l'eau de cerises. La poterie et la céramique de Besançon, d'Etrepigney et d'autres lieux de la province, dont les produits, déjà signalés au XIVe siècle (1364), ne sont plus seulement des ustensiles de ménage, mais de véritables objets d'art ; les oseraies de la Haute-Saône, du Doubs et du Jura, où se fabriquent depuis si longtemps ces corbeilles qu'on vend sur nos foires à la fête de Saint-Antoine ; enfin, une multitude de petits métiers utiles que les moines des Vosges et du Jura ont introduits les premiers dans le pays. Car Pierre le Vénérable leur écrivait : « Si vos yeux sont malades, si une

application trop assidue vous fatigue, faites des peignes pour soigner les cheveux de vos frères, tournez d'une main adroite et d'un pied habile des étuis pour les aiguilles; fabriquez des vases pour contenir le vin et faites d'autres ouvrages semblables. »

J'en passe beaucoup d'autres, dont on peut retrouver les traces dans les vieilles chartes monastiques, dans les archives de la chambre des comptes, dans les testaments anciens, où sont énumérés les objets mobiliers, quelquefois fort curieux, qui se vendaient sur les foires ou qui garnissaient les châteaux des seigneurs et même les habitations des manants. Je ne puis cependant me dispenser de nommer au moins quelques-uns de nos compatriotes qu'on peut compter à juste titre parmi les auteurs de quelques inventions utiles. C'est d'abord l'amiral Jean de Vienne, le premier qui ait fait usage de l'artillerie de siége et des canons portatifs jetant mitraille contre l'ennemi. C'est ensuite le général d'Arçon, l'inventeur des batteries flottantes qui devaient, en 1782, foudroyer les remparts de Gibraltar, si le génie de l'inventeur n'avait été paralysé par la jalousie de ses ennemis. C'est encore le marquis de Jouffroy, le premier qui ait fait naviguer un bateau à vapeur sur les eaux d'un fleuve et mérité ainsi à notre province la gloire d'une découverte dont les résultats devaient être immenses pour le monde entier, et dont cependant on s'est habitué à reporter tout l'honneur à Fulton.

Dans un ordre inférieur de découvertes, je citerai encore, parmi les Franc-Comtois, l'habile mécanicien Dominique Bourgeois, de Chatelblanc, qui travailla au célèbre canard automate de Vaucanson, et qui inventa, pour son propre compte, les reverbères par lesquels on a remplacé les fanaux fumeux dont on voit encore des échantillons au coin de nos rues. Je nommerai aussi l'habile serrurier de Besançon, Chapuis, qui a exécuté, en 1703, la belle grille forgée de l'hôpital Saint-Jacques, d'une façon si merveilleuse que la

légende populaire veut absolument qu'on lui ait crevé les yeux afin qu'il ne pût en faire ailleurs une aussi admirable. Je citerai encore un habile mécanicien du XVI[e] siècle que le cardinal d'Ossat signale dans ses lettres sans le nommer : « C'est, dit-il, un Bourguignon de la Comté qui a transporté en Italie une invention touchant les moulins, pour faire moudre en moins de temps plus grande quantité de grains.»

Enfin, il faut arrêter cette énumération déjà trop longue, mais qui suffit, je pense, pour montrer que Pélisson avait tort d'accuser les Franc-Comtois de n'avoir pas d'initiative pour l'industrie et le commerce. Si notre province a été souvent pauvre, ce n'est pas qu'elle ait manqué de ressources naturelles ni d'activité, c'est qu'elle a été trop souvent écrasée par des guerres qui détruisaient en quelques jours les richesses de bien des années.

Avant de finir, je ne puis cependant me dispenser de dire quelques mots d'un art qui est depuis longtemps, et aujourd'hui surtout, l'auxiliaire de tous les autres ; je veux parler de la typographie. Ce n'est pas un Franc-Comtois qui a inventé l'imprimerie. Mais il y avait à peine quarante ans que Guttenberg avait fait ses premiers essais typographiques à Strasbourg, lorsque cet art nouveau fut introduit dans la Franche-Comté. Grâce à l'initiative de notre grand archevêque, Charles de Neuchatel, Jean Desprels établit la première imprimerie du pays dans le cloître de Saint-Anatoile de Salins, dès l'an 1484. Besançon et Dole accueillirent en même temps cette invention nouvelle, et dès la fin du XV[e] siècle, la Franche-Comté possédait déjà trois ateliers typographiques.

Cet art nouveau était un bienfait de la Providence. L'homme devait en abuser, comme il abuse de tous les dons du ciel. Il devait faire servir la presse à répandre l'erreur, à obscurcir les intelligences, à corrompre les âmes. Mais l'Eglise y voyait un moyen puissant de répandre les doc-

trines de la vérité, d'instruire plus facilement les peuples et de combattre cette ignorance religieuse si funeste, et pourtant si commune, même dans les siècles qui se croient savants. Aussi elle accueillit l'imprimerie avec joie et la protégea dès ses débuts. Car l'Eglise n'a jamais redouté la lumière, elle ne redoute que le préjugé, le parti pris et cette demi-science quelquefois pire que l'ignorance, et elle répète volontiers à ses disciples le mot de Gœthe mourant : Plus de lumière, donnez encore plus de lumière!

REMERCIEMENTS

A L'ACADÉMIE DE BESANÇON

Par M. Louis MERCIER.

(Séance du 31 juillet 1876.)

Messieurs, ne connaissant que du cœur le langage,
De mes remercîments je vous offre l'hommage.

Ainsi que du soleil un rayon généreux
Vient raviver la fleur, au fond des bois ombreux,
Sans parfum, sans couleur, s'étiolant perdue,
Vers moi votre bonté touchante est descendue !...
Et, comme je tremblais à votre doux appel,
Vous m'avez dit : — Pareils aux cygnes, vers le ciel,
Nous avons vu partir nos plus aimés poètes
Et les Muses en deuil ont déserté nos fêtes.
Mais puisqu'à l'idéal, ami, tu crois encor,
Viens donc de quelques fleurs orner nos gerbes d'or !...
Et moi, le cœur rempli d'une joie inconnue,
J'ai pressé votre main si franchement tendue...

Qu'avais-je fait, Messieurs, humble artisan rimeur,
Pour mériter de vous cette insigne faveur ?...
Etait-ce pour ces vers de rythmes inhabiles,
Aux préceptes de l'art trop souvent indociles,
Où j'avais essayé d'exalter autrefois
La sombre majesté de nos monts franc-comtois ?
Etait-ce pour ces chants recueillis sous nos chaumes,
Les soirs d'hiver, à l'heure où s'éveillent les gnomes,

Ou pour ces noirs récits glanés sous les arceaux
De nos cloîtres croulants et de nos vieux châteaux?
Non; c'est que dans mes vers, ainsi qu'une étincelle,
Vous avez vu briller, éclatant et fidèle,
L'amour du sol natal, l'amour de la Comté,
Ce pays entre tous par les cieux enchanté!
Oui, comme vous je l'aime avec idolâtrie,
Cette terre des preux, cette fière patrie,
Et tant que sous mes doigts la lyre vibrera,
Dans mes strophes toujours son nom resplendira!...

Pourtant n'attendez pas que ma voix vous redise
De ces poèmes pleins d'une harmonie exquise,
Comme ceux que jadis vos bardes regrettés
Apportaient aux bravos de vos solennités.
Mais, selon vos désirs, à vos moissons splendides
Parfois je mêlerai quelques bluets timides,
Et comme l'oiseau chante autour des laboureurs,
Joyeux, je fêterai vos augustes labeurs.

Voilà pourquoi, Messieurs, parmi votre assemblée,
Dans vos rangs enviés, l'âme émue et troublée,
Mais dans votre indulgence ayant un ferme espoir,
Le poète ouvrier ose venir s'asseoir!...
De vous, s'il est peu digne, il sait, pauvre trouvère,
Qu'aux humbles votre cœur ne fut jamais sévère.
O vous que le talent couronne des rayons,
Du travail et du beau, glorieux champions,
Vous, les brillants élus des arts et de la science,
Pour le nouveau venu soyez pleins de clémence!...

Agréez donc, Messieurs, à défaut d'un discours,
Ce compliment traduit en vers simples et courts,
Et si pour les dicter la Muse fut rebelle,
Dans mon âme lisez : — Gratitude éternelle!...

RÉPONSE DE M. LE CHANOINE SUCHET, PRÉSIDENT ANNUEL,

A M. Louis MERCIER.

Dans vos chants inspirés votre âme se révèle;
Ouvrier et poète, à la Comté fidèle,
Vous savez réunir dans un commun amour,
Et le sol enchanté qui vous donna le jour,
Et les charmes divins d'une douce harmonie,
Et les œuvres qu'enfante une utile industrie.

A ces nobles efforts il nous plaît d'applaudir;
Aussi nos rangs pour vous sont heureux de s'ouvrir.
Jeune encor, votre Muse est gracieuse et belle.
C'est la flamme qui jette une vive étincelle,
C'est le luth se mêlant aux accords de la voix
Pour chanter nos coteaux, nos vallons et nos bois.
Les accents variés qu'elle sait faire entendre
Rencontreront ici des cœurs pour les comprendre.

Soyez donc en ce jour le bienvenu chez nous,
Que des chantres éteints la voix revive en vous!
Enfant de la cité, ami de la nature,
Votre voix pour chanter restera toujours pure.
Chaque abeille à la ruche apporte son trésor;
A nos moissons mêlez souvent vos gerbes d'or.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE

EN 1876

Par M. l'abbé PIOCHE

Membre résidant.

(Séance publique du 31 juillet 1876.)

MESSIEURS,

La poésie n'est pas restée oisive cette année : votre Commission a dû examiner neuf poèmes qui ne manquent pas de valeur. Les concurrents ont tous fait preuve de talent ; point de ces inégalités choquantes qui se rencontrent quelquefois ; s'il y a de la monotonie dans quelques œuvres, elle est rachetée par un ton mesuré, des pensées nobles et un esprit de sagesse que nous nous plaisons à signaler. Voilà pour la valeur intrinsèque de ces poésies. Malheureusement un défaut tout extérieur en met plusieurs hors de concours : le programme de l'Académie paraît étroit à nos poètes ; malgré les avertissements répétés tous les ans, ils s'affranchissent du joug qu'on leur impose et nous mettent dans l'impossibilité de demander pour eux vos couronnes.

Nous avons deux pièces à écarter, les nos 1 et 2, qui ont pour titre *La Papauté*, *Espérance et Désespoir* ; malgré des pensées élevées et quelques beaux vers, elles n'ont absolument rien qui les rende comtoises. La pièce qui porte le

nos 7, *Le Retour du soldat*, est dans un cas presque semblable et nous le regrettons vivement : c'est une des plus brillantes pièces du concours. L'auteur nous représente un soldat blessé qui rentre au pays et laisse sur le chemin une trace sanglante ; un fantôme l'obsède et le suit partout :

Quelqu'un, je ne sais qui, se tenait pâle et sombre
A ses côtés, si près qu'ils avaient la même ombre ;
Ils avaient la même ombre et l'on ne voyait pas
Sur le chemin poudreux double trace de pas.

Ce fantôme, dont le nom n'est pas prononcé dans la pièce, est sans doute la Vengeance ; il fait constraste avec une fraîche description du printemps.

Autour d'eux tout était fête, amours, chants, splendeurs :
La ronce avait des nids, l'épine avait des fleurs,
Le vieux mur des iris, la lande des abeilles ;
La sève à flots pressés montait le long des treilles ;
Le souffle doux et fort du puissant renouveau
Passait, mystérieux, de la plaine au coteau.
On dit qu'en ce temps-là de célestes rosées
Tombent souvent aussi dans les âmes brisées,
Et que la même sève et la même verdeur
Vont ranimer la plante et dilater le cœur.

Mais le soldat ne sent rien de la douce influence du printemps ; les horreurs de la guerre, l'image des mourants et des morts se présentent à lui sous l'aubépine en fleurs et sous les buissons de roses. La vue de son village lui fait oublier quelque temps la vengeance.

Au fond du val fleuri se trouvait son village ;
Même il apercevait un mélange confus
D'arbres verts, de toits bruns et de pignons aigus,
Et sa lèvre pâlie, ébauchant un sourire :
Mon compagnon, dit-il, à présent je respire,
Je mourrai, grâce à Dieu, dans mon pauvre logis.
Le voilà devant nous, que les saints soient bénis !
Sans les pommiers en fleurs, qui font un voile rose,
Vous verriez le treillis dont la cour est enclose,
La vigne qui serpente à l'entour des vieux murs,
L'étable au toit de chaume — hélas ! les temps sont durs,

Tel qui pavait en grès ne peut couvrir qu'en chaume,
Vous verriez nos lilas qui fleurent comme baume,
Et ma mère peut-être assise sous l'auvent..............

. . . .

Il coupe à travers champs, foule au pieds la pervenche,
Déchire les festons de l'aubépine blanche
Froisse l'herbe des prés et la jeune moisson ;
— Toujours à ses côtés marchait son compagnon.
Les voici dans la plaine au terme du voyage :
Tous les chiens ameutés s'échappent du village
Et, jetant dans les airs un formidable aboi,
Les flairent, et bientôt pris d'un étrange effroi,
Hérissent leur poil rude et voûtent leurs échines.......

. . . .

Cependant le soldat s'arrête et les appelle,
Cherche en vain dans la meute un vieil ami fidèle,
Et demande, étonné, pourquoi le seul Médor,
Gardien si vigilant, ne paraît pas encor.

Bref, il apprend d'un enfant du village que son chien a été tué à la cible par les soldats étrangers ; son père et son frère se sont fait tuer aussi, sa chaumière est en ruines et Jeanne, sa fiancée, s'est laissé séduire et enlever par l'ennemi ! Le soldat se sent mourir, mais le fantôme le soutient :

Vis donc pour moi, mon fils ! dit alors le fantôme,
Cette voix descendit aussitôt comme un baume
Dans le cœur du soldat qui tressaillit soudain :
Soit, commande, dit-il, implacable destin !
Je ne résiste plus, maintenant je veux vivre
Pour toi, pour t'obéir, pour t'aimer et te suivre ;
Sois mon frère et ma sœur ! Dans l'excès de ses maux,
Ainsi le juste Job parle au ver des tombeaux.......

Il y a dans cette jolie narration du mouvement et de l'intérêt dramatique ; le mélange du merveilleux et de l'invisible à un réalisme de bon goût lui donne ce charme vague et mystérieux de certaines ballades d'Allemagne ; mais le nom d'une de nos rivières franc-comtoises ne suffit pas pour la rattacher à notre pays. Nous souhaitons que le poète con-

sacre son gracieux talent à embellir soit les hommes soit les choses qui vraiment nous appartiennent. Un mot encore : nous avons été surpris qu'un poète exercé et qui manie habilement le vers, néglige souvent les rimes : *approchait* et *laissait*, *trouver* et *foyer* ne sont véritablement pas des rimes ; dans tous les genres, la consonne d'appui est de rigueur, quand les consonnances sont aussi nombreuses.

Nous trouvons maintenant deux poésies sur *Anne Biget, la Sœur Marthe*, nos 5 et 8. Ce sujet, plusieurs fois présenté, n'a pas encore, je crois, obtenu de récompense ; nous regrettons de le voir traité, cette année encore, sans l'étude suffisante pour donner à ce portrait si original tout le relief qu'il doit avoir ; si la figure est belle en elle-même, le cadre n'est point à dédaigner et les circonstances sont assez riches pour inspirer un poète. Les deux concurrents n'ont fait qu'effleurer la matière. Le style du premier est facile, ses pensées sont justes et quelques-unes de ses strophes se lisent avec plaisir, celle-ci par exemple :

. . . .

Sœur Marthe ! elle est toujours et partout l'infirmière
Des mourants, et souvent sa main est la première
Qui pose sur leur plaie et le baume et le lin.
Quelle est leur foi ? quel est le drapeau de leur maître ?
Sont-ils nés à Paris, à Londres, à Berlin ?
Qu'importe ? ils sont blessés... rien de plus à connaître ;
Et quand on est chrétien, on doit les secourir.
Marthe avec ses deux mains, avec son cœur, se livre,
Sans trève à l'œuvre sainte ; aidant les uns à vivre,
Elle aide par ses chants les autres à mourir.

Mais l'auteur manque d'éclat et ne donne pas à tous les détails l'élévation et la noblesse que réclame la poésie.

L'auteur de la seconde pièce a plus l'habitude du vers ; son style est plus ferme et plus coloré ; il débute ainsi :

Sois fière, ô ma Comté ! tes gloires sont de celles
Qui, le front couronné de palmes immortelles,
    Volent à la postérité.

Quel cortége éclatant de savants, de poètes,
De héros, de martyrs célébrés dans tes fêtes,
Brille dans ton ciel enchanté !

Ce sont de fiers soldats dignes des temps antiques :
L'histoire au livre d'or de ses fastes épiques
A gravé les noms de Pajol,
De Lecourbe et Morand, prodiges de vaillance,
De Moncey, ce Bayard, qui ne vit que la France,
En suivant l'aigle dans son vol.

C'est un autre soldat, belle et chaste figure,
L'humble enfant de Thoraise, à la robe de bure,
Sœur Marthe, ange consolateur,
Femme aux fortes vertus, digne et sainte héroïne,
Un rosaire à la main, portant sur sa poitrine
La croix française de l'honneur.

Oh ! que de fois la femme, étoile d'espérance,
Fut la plus pure gloire et l'honneur de la France !
Clotilde convertit Clovis ;
Attila, que fléchit la vierge de Nanterre,
S'enfuit devant Lutèce et, sublime bergère,
Jeanne d'Arc sauva son pays.

Le poète suit la sœur Marthe sur les champs de bataille et dans les hôpitaux et termine par cette strophe :

Et puisque des combats doit renaître l'aurore,
Femmes de France, à vous d'être grandes encore !
Nos blessés seront vos enfants ;
Oh ! qu'alors votre cœur couronne votre gloire,
Comme sœur Marthe ayez votre part de victoire
Parmi nos héros triomphants.

Il a des tours très poétiques et du mouvement, mais on aperçoit à peine les lignes générales du sujet, et l'esquisse est trop légère pour qu'on ait une idée bien nette de son personnage.

Le n° 9 est une pièce fort gracieuse, *Une nuit au saut du Doubs*. Le poète s'endort dans ce lieu grandiose et sauvage ; deux muses, la muse antique et païenne, puis la muse chrétienne, le visitent et cherchent à l'attirer. Je cite :

Les vers luisants partout scintillaient sous les branches ;
Et sur les eaux,
Je voyais tout surpris glisser des ombres blanches
Dans les roseaux

. . . .

Une vierge enivrante, à la harpe d'ivoire,
Au front vermeil,
M'apparut, et je fus ébloui de sa gloire
Dans mon sommeil.

J'admirais sa beauté, son gracieux sourire,
Plein de fraicheur,
Lorsque sa voix divine, aux accords de la lyre,
Ravit mon cœur :

Dors ! voici le moment où tous les djinns folâtres
Et les follets
Egarent dans la nuit les troupeaux et les pâtres
Loin des chalets.

Voici que, pour rêver dans la plaine déserte,
Sort du rocher
Et vole sur les lacs la belle Dame Verte,
Sans les toucher.

C'est pour les gais lutins l'heure mystérieuse
De leurs sabbats,
L'heure ou les amoureux attardés sous l'yeuse
Pressent le pas.

. . . .

Je te raconterai la merveilleuse histoire
Des preux comtois,
Des chevaliers cueillant les palmes de la gloire
Dans les tournois.

C'est Satan emportant Eve de Côtebrune
Parmi les monts,
Et la Vierge chassant, à travers la nuit brune,
Les noirs démons.

D'Olipherne ce sont les châtelaines mortes,
Folles d'amours,
Et dans leurs trois rochers les Dames d'Entreportes
Pleurant toujours.

. . . .

Ces lieux sont mon Tempé. J'ai de blondes Naïades,
Que tu vas voir
Tressant leurs long cheveux aux nappes des cascades,
Leur clair miroir.

De chêne et de muguet les Dryades coiffées
Te souriront ;
Tu verras avec toi de ravissantes fées
Danser en rond.

Viens, couronné de fleurs par mes nymphes rieuses,
Les soirs d'été,
Célébrer dans leurs jeux, dans leurs valses joyeuses,
La volupté.

Mais la muse sérieuse intervient et termine la pièce par des conseils sages et d'un ordre fort élevé.

Barde, élève ton vol ! laisse la fable antique,
Songe trompeur ;
Cherche du vrai, du beau la source poétique
Au fond du cœur !

. . . .

Dans ton vallon natal et les grands paysages
De ta Comté,
Dans tes fiers monts Jura cachant dans les nuages
Leur majesté ;

Dans l'hymne universel de l'immense nature,
Dans le ciel bleu,
Plus haut que les soleils et toute créature,
Au sein de Dieu !

Le reproche qu'on pourrait faire à cette pièce est de n'avoir presque rien dit du Saut du Doubs ; mais nous félicitons le poète de la richesse de son imagination ; il aurait eu part à nos distinctions si des pièces plus sérieuses par le fond n'avaient arrêté et fixé le choix de votre commission.

Nous réunirons, pour en rendre compte, deux pièces qui sont évidemment du même auteur ; elles portent les nos 4 et 3. La première est l'*Intronisation de Mgr Paulinier et le sacre de Mgr Besson*. Elle est d'une large facture et d'une élévation de pensées et de style fort remarquable ; l'œuvre était

hardie et le poète aborde franchement des difficultés très réelles. L'éloignement et son mirage si favorable à la poésie lui manquent complètement ; ses éloges un peu outrés se heurtent à des personnages vivants sans avoir les tours délicats qui pourraient les faire accepter.

Le tour sent la recherche et refroidit la verve, comme le dit Horace

.... Sectantem levia nervi
Deficiunt animique.....

Aussi l'auteur, en voulant rester lyrique, a dû tomber quelquefois dans l'emphase. Sa seconde pièce sur *Monseigneur Mathieu* nous a paru préférable. Il est plus à l'aise en parcourant la longue et belle vie de notre illustre cardinal ; il en pénètre le détail autant que le style élevé le comporte. Voici quelques-unes des strophes qui ont attiré notre attention :. . . . .

Oui, c'en est fait.. le mal a vaincu sa victime,
Oui, la tombe est ouverte et va, béant abîme,
Ravir à ses enfants le Père bien-aimé.
Il se meurt... il est mort ! Voilà le glas qui tinte,
Voilà l'Eglise en deuil de cette vie éteinte..
Voilà le sépulcre fermé !

C'en est fait ! Et pourtant nos cœurs unis naguère
Dans la même espérance et la même prière,
Disaient à Dieu : qu'il vive encore de longs jours !
Grâce ! son bras soutient tant d'œuvres commencées ,
Grâce ! Laissez le flot de ses vastes pensées
Suivre péniblement son cours

. . . .

Où que le regard plonge, où que l'oreille écoute,
Où que nous te cherchions sur cette immense route
Qui joint, sillon de feu, ta tombe à ton berceau,
C'est toi, partout c'est toi, toujours grand, toujours digne ;
Nulle ombre n'a jamais voilé le divin signe
Qui luit à ton front comme un sceau !

Après avoir touché à la jeunesse et à l'ordination de Mon-

seigneur Mathieu, il parle avec beaucoup de dignité et d'élégance de ses rapports avec la cour.

Ton oreille y reçut de saintes confidences,
O Pasteur, et souvent sur d'augustes souffrances
Tu verras les calmants suprêmes de la foi.
C'est là qu'abandonnant son sceptre et sa couronne,
Esther s'humiliait sous la main qui pardonne,
Et courbait son front devant toi.

Que de fois son amour implora ta prière
Pour cet essaim d'enfants dont elle était la mère,
Rejetons verdoyants d'un arbre foudroyé !
Et cependant l'orage a passé sur les cîmes,
Les cèdres ont roulé jusqu'au fond des abîmes,
La tempête a tout balayé !

Mais non.. de ces bannis l'exil a fait des braves
Le flot nous a rendu les illustres épaves :
Du vaisseau qui portait les destins des Bourbons

. . . .

Ici nous ne suivrons point l'auteur sur le terrain politique ; nos règlements nous l'interdisent ; mais nous citerons quelques autres strophes sur l'amour que notre saint Cardinal avait pour le Souverain Pontife et pour l'Eglise.

Non, non, je ne peux pas dire en un vers timide
La magnanime ardeur de ton zèle intrépide,
Lorsque pour venger Dieu, l'homme et la liberté,
Comme un autre Moïse, inspiré, l'œil en flammes,
En dépit des Césars menaçants, tu proclames
L'indéfectible vérité.

. . . .

Ah ! quand tu combattis de ta libre parole
Le grand dogme qui vient d'être écrit au Symbole,
Non, mon cœur un seul jour ne fut pas inquiet ;
Rome parle et la cause est à jamais finie,
Et l'univers t'a vu courber ton fier génie
Devant l'infaillible décret

. . . .

L'Eglise... mais tes jours s'usent à son service,
On l'attaque et soudain tu descends dans la lice,
Et l'ennemi tombé ne se relève pas.
Pour faire triompher la cause qui t'est chère,
Ton éloquence émeut la tribune et la chaire,
Tu prends la plume et tu combats.

Tu broyas, comme Hercule, entre tes mains puissantes
L'hydre de l'hérésie aux têtes renaissantes,
Et grâce à toi, partout Dieu trouve un libre autel ;
Le culte voit enfin ses splendeurs reconquises ;
Sur ton beau diocèse un blanc manteau d'églises
S'étend, vêtement immortel.

Cette pièce est plus régulière que la précédente ; elle a de l'ensemble et de l'unité ; le souffle qui l'inspire n'empêche pas le style d'être naturel ; on y sent moins l'effort. Nous demanderons pour cette poésie une distinction spéciale.

Enfin nous arrivons à la dernière œuvre du concours, qui porte le N° 6 : elle a pour titre *Dieu et Patrie* ; c'est elle qui nous a paru la plus parfaite dans son ensemble. L'auteur joint à une heureuse facilité de versification une puissance peu commune pour exprimer les pensées fortes et donner de la couleur et de la vie aux vérités les plus abstraites. Il se pose comme poète en face de son siècle. Les voix railleuses du positivisme moderne, les doctrines phalanstériennes et matérialistes l'assaillent de toutes parts et l'engagent à quitter la voie poétique qu'il a choisie :

Poète, ne va pas, plus malheureux qu'Homère,
Sous ton ciel sans écho murmurer tes concerts ;
L'idéal aujourd'hui ne plaît plus à la terre,
Tu serais une voix criant dans le désert.

Pourquoi redire encore les légendes antiques,
La sauvage beauté de tes monts franc-comtois,
Les manoirs féodaux, les églises gothiques
Et nous chanter sans fin les charmes de tes bois ?

Laisse-là ton Jura, tes sapins, ton village
Et ces anges du ciel que nul n'a jamais vus,
Et ce Dieux fabuleux que tu crois grand et sage,
Rêve d'un temps passé dont nous ne voulons plus.

Comme un aigle planant de l'Est aux Amériques,
Sur les trônes détruits chante la liberté ;
Dis l'hymne universel des fières républiques ;
Célèbre en nos banquets l'or et la liberté.

Le grand Paris t'attend. Dans notre capitale
Qui, la nuit, brille et danse au milieu des accords,
Tu ne songeras plus à la terre natale,
La gloire et les amours t'offriront leurs transports.

Nos projets de géants appellent une lyre ;
Deviens pour les chanter un poête nouveau.
Jamais au temps d'Argos, de Rome ou de Palmyre,
Les siècles n'auront vu de spectacle aussi beau.

Avec nos chars de feu volant de ville en ville,
Avec l'éclair parlant du pôle à l'équateur,
Bientôt de tous côtés nous levant par cent mille,
Nous briserons le Christ sous notre pied vainqueur,

Pour temples nous aurons nos forges, nos usines,
Portant, comme l'Etna, leur vapeur jusqu'aux cieux.
Mêle ta poésie aux concerts des machines,
Jette un cri d'avenir aux travailleurs joyeux.

D'un passé ténébreux l'ombre en vain lutte encore,
Les peuples rajeunis vont se donner la main ;
De l'âge d'or partout va rayonner l'aurore :
Ces mots Patrie et Dieu s'effaceront demain.

Le poète répond en affirmant l'existence de Dieu et en menaçant les projets de l'impie.

Audacieux Titans ! dans votre orgueuil immense
Vous préparez en vain votre rébellion;
Il brisera vos chars d'airain, dans sa vengeance,
Sous les tunnels croulant d'Ossa, de Pélion.

J'aime dans nos cités voir la ruche ouvrière
Et rêver le bonheur des travailleurs soumis ;
Mais n'est-ce qu'un peu d'or qu'il faut à leur misère,
Quand d'immortels trésors ailleurs leur sont promis ?

. . . .

A vous la terre, à vous la matière et la fange !
Mais à moi l'idéal et les rêves du ciel !
A moi l'amour sacré comme l'amour de l'ange !
Gardez vos voluptés, breuvage plein de fiel.

Gloire à Dieu seul ! c'est lui qui fit l'âme immortelle,
Lui qu'enseignait Socrate et qu'entrevit Platon,
Lui qu'a chanté David sur sa harpe fidèle,
Lui qu'au delà des cieux apercevait Newton.

Puis il venge l'idée de patrie de l'indifférence et du mépris qu'affectent nos humanitaires. C'est là qu'il place un éloge de la Franche-Comté ; nous ne citerons que deux strophes.

Ecosse de la France, ô ma Comté chérie,
Que n'ai-je le cri d'aigle et le vol d'Ossian !
Je dirais tes splendeurs, ta terre plus fleurie,
Tes coteaux plus riants que ceux du Lothian.

J'aime de tes torrents les cascades bruyantes,
Où l'arc-en-ciel se joue en des flots de cristal,
Tes mélèzes berçant leurs cimes verdoyantes
Et tes rochers pareils aux grottes de Fingal.

. . . .

Je serai toujours fier d'exalter ton histoire :
Tes savants, tes guerriers rayonnent entre tous.
Je me sens tressaillir d'orgueil devant leur gloire,
Et devant tes martyrs je fléchis les genoux.

Admirant leur amour pour la France immortelle,
Je dirai vos héros, Wissembourg et Belfort,
Et vous aussi, Moncey, Morand, Jouffroy, Granvelle,
Vous l'éternel honneur d'un peuple grand et fort !

Puis le poète change de rhythme, et d'une voix émue entonne un hymne à Dieu rempli du plus pur lyrisme.

O toi, que toute langue chante,
Ame et soleil de l'univers,
Laisse ma lyre frémissante
T'offrir en tremblant ses concerts !

C'est toi qui pares nos montagnes
De la verdure des sapins,
Et qui sèmes dans nos campagnes
Les épis d'or à pleines mains.

C'est toi que salue à l'aurore
De nos bois l'orgue harmonieux,
A l'heure où le Jura se dore
Devant ton soleil radieux.



Plaque de cheminée du XVIe siècle
trouvée à Auxon Dessus.

NOTE SUR UNE PLAQUE DE CHEMINÉE

DÉCOUVERTE AU VILLAGE D'AUXON-DESSUS (DOUBS) (1)

Par M. P. MARNOTTE

ARCHITECTE A BESANÇON.

(Séance du 22 mars 1877.)

Cette plaque de cheminée doit remonter à 1538. A cette époque, la dauphine Catherine de Médicis étant depuis cinq ans sans enfants, on songea, dit-on, un instant, à faire casser son mariage, et ce serait à ce fait que cette plaque ferait allusion. Elle aurait été faite par un facétieux Franc-Comtois très impérialiste. L'écusson A représente les armes du dauphin de France Henri II; l'écusson B celui de Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles-Quint, qui fut depuis la célèbre Marguerite de Parme; elle était alors veuve d'Alexandre de Médicis, duc d'Urbin, frère naturel de la dauphine Catherine.

Le plaisant Franc-Comtois, dans ce dessin satirique, semble avoir voulu affirmer que si cette femme célèbre, Marguerite d'Autriche, épousait le dauphin, le rôle viril dans cette union ne serait pas au dauphin, mais à Marguerite; les auteurs du temps, d'ailleurs, font foi de la virilité de Marguerite; il y a même un de ces auteurs qui prétend qu'elle avait de la barbe comme un homme. Le milieu de

(1) Cette plaque est encastrée aujourd'hui dans la façade de la maison de M. Marnotte à Auxon-Dessus.

la plaque est consacré à cette ironie contre le dauphin ; mais les deux écussons rétablissent les choses dans leur réalité et mettent chacun à sa place : le dauphin avec son écusson fleurdelisé et Marguerite avec sa cordelière de veuve.

Note de M. de P***.

L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE

A BESANÇON

DEPUIS 1820

Par M. Léon BRETILLOT

PRÉSIDENT ANNUEL.

(Séance publique du 30 janvier 1877.)

Messieurs,

Dans votre dernière séance publique, vous avez entendu avec un vif intérêt M. l'abbé Suchet exposer comment, dès l'époque carlovingienne et au moyen âge, les Franc-Comtois se sont livrés à la culture agricole ou adonnés à l'exercice de certaines industries, et montrer la part considérable que le clergé a prise à ces premiers développements de l'agriculture et de l'industrie succédant aux invasions des barbares. Ce n'est ni dans les documents laissés par les gouvernements ou administrations de ces temps reculés, ni dans les récits des historiens ou chroniqueurs, que notre confrère a pu recueillir les faits et renseignements qu'il a si bien mis en lumière et résumés. Avant la conquête de la province par Louis XIV, les historiens ne s'occupaient pas plus en Franche-Comté qu'ailleurs des œuvres vives abandonnées aux labeurs des populations, et d'où les provinces et les Etats tiraient cependant leur force réelle et leur prospérité. L'histoire et la chronique ne voyaient rien au delà des guerres étrangères et intestines, des faits d'armes de tout genre, des actes des souverains, de leurs négociations ou traités, des actions, alliances et prouesses de la haute noblesse, des décisions des grandes

cours judiciaires. Pour essayer de se rendre compte de ce que pouvaient être, à une époque donnée, l'agriculture et l'industrie dans notre province, force serait de chercher dans les mémoires ou autres documents laissés par les congrégations ou abbayes, dans les vieilles chartes, dans les comptes publics ou particuliers conservés aux archives, dans les pièces qui se rattachent aux actes de la vie civile, les rares indications qui permettraient de se former une opinion sur l'état de ces branches de l'activité humaine, et je doute que ce travail pénible puisse jamais conduire à des résultats d'une suffisante exactitude.

Mais il est de toute évidence que l'agriculture, l'industrie et le commerce entravés par des obstacles de toute nature, non moins que par la constitution de la société et les idées qui y avaient cours, ont dû, jusque vers la fin du dix-huitième siècle, n'arriver qu'avec lenteur dans notre pays au moment où ils pouvaient créer régulièrement les produits et les livrer facilement à la consommation. Les changements apportés en 1789 dans l'assiette de l'impôt et dans la réglementation du travail ont fait disparaître les principaux obstacles que rencontrait le développement agricole et industriel. S'il n'a pas immédiatement profité de ces heureuses modifications, la cause en doit être avant tout imputée aux fureurs de la période révolutionnaire, à l'étendue et à la durée des guerres de l'Empire. Dès que le calme a succédé à ces violents et terribles orages, les arts de la paix ont repris leur marche féconde. Le mouvement s'est opéré d'abord avec lenteur. Puis, à mesure que les résultats sont venus accroître la fortune publique et particulière, il a grandi dans une proportion telle que les esprits les plns confiants n'auraient pu soupçonner où il devait arriver.

Nous avons eu sous les yeux un exemple frappant de l'étendue et de la puissance de cette évolution, je veux parler de la transformation commerciale et industrielle qui s'est

faite dans la vieille capitale de notre province. Il peut n'être pas sans intérêt de rappeler à ceux qui en ont été les témoins et de dire à ceux qui n'ont vu qu'une partie de ce changement en quoi il a consisté, et par quelles circonstances il a été provoqué et amené à la plus complète réalisation.

Les Séquanais avaient édifié Besançon, leur métropole, à peu près au centre de leur pays, au pied du dernier versant occidental du mont Jura, sur le bord du Doubs, leur principale rivière, en un lieu où, dans la direction vers l'est, les chaînes échelonnées du Jura présentaient les passages les plus faciles pour communiquer avec leurs voisins. Cette situation topographique, fort judicieusement choisie, puisqu'elle formait un point de jonction entre deux régions différentes par leur température et leurs cultures, a certainement aidé Besançon à conserver son importance urbaine, en dépit des désastres fréquents qu'il a subis dans le cours des siècles qu'il a traversés depuis la conquête romaine jusqu'à son annexion à la France. Devenue, au commencement du treizième siècle, ville libre sous la protection de l'Empire, gouvernée à la fois par l'archevêque de Besançon et ses propres citoyens, elle a joui sous ce gouvernement d'une indépendance relative qui a dû lui permettre d'accroître son action et son influence au dehors.

Elle a pu alors entretenir avec toutes les parties du comté de Bourgogne les rapports de commerce que comportaient les moyens de communiquer, les besoins des populations et leurs ressources. Mais je ne crois pas qu'il existe des documents capables de faire connaître, même approximativement, l'importance de ce commerce. Après la conquête, Louis XIV a fait de Besançon la capitale de la province, en y établissant le siége du pouvoir politique, militaire et judiciaire. La cité était devenue le centre d'action de cette province, ce qui aurait dû fournir à son commerce les moyens de rayonner et de se développer. Il ne paraît pas cependant que le mouve-

ment commercial ait, pendant le dix-huitième siècle, répondu à la suprématie que la ville avait acquise au point de vue administratif et politique.

Quelques années même après le rétablissement de la paix, le commerce bisontin n'avait qu'incomplétement tiré parti de la situation que lui faisaient sa position topographique, le chiffre de la population de la ville et la prééminence que cette ville avait gardée sur toutes les antres cités de l'ancienne province, malgré la division de celle-ci en départements. Vers 1820, le commerce dit *de gros* n'existait pour ainsi dire pas. Le commerce *de détail,* fort circonscrit dans ses opérations d'achat et de vente, s'exerçait dans un nombre assez restreint de boutiques et de magasins qui, sauf quelques rares exceptions, étaient concentrés dans la rue Battant, dans la Grande-Rue depuis le pont au palais Granvelle, et dans la rue des Granges depuis la place du marché à la rue Saint-Paul. L'ancienne et petite halle située au débouché du pont, sur la rive droite du Doubs, suffisait au débit des céréales et autres denrées qui y étaient amenées des cantons voisins. Les industries diverses établies dans la ville, tanneries, imprimeries, brosseries, étaient peu développées. La fabrique d'horlogerie elle-même végétait dans un état de malaise tel, qu'un rapport fait par un de ses membres les plus actifs et les plus intelligents établissait qu'il était urgent de venir à son secours si on voulait la maintenir. Le chiffre total des affaires de tout genre traitées annuellement à Besançon ne dépassait pas la somme totale de vingt à vingt-cinq millions de francs.

Cet état stationnaire du commerce bisontin s'explique lorsqu'on se rend compte des conditions particulières qui seules peuvent déterminer sur un lieu donné un mouvement d'affaires important. Etre le siége militaire et judiciaire d'une rovince étendue, un chef-lieu de département, la résidence de près de 30,000 habitants, cela ne suffit pas. Il faut encore

que cette capitale et ce chef-lieu puissent recevoir à prix de transport réduits, et réexpédier économiquement et avec facilité, les produits divers dont l'échange et la mise à la disposition des consommateurs forment l'unique objet du commerce.

A l'époque que je prends pour point de comparaison, les voies alors établies qui servaient aux communications de Besançon avec l'extérieur étaient dans un état qu'on a peine aujourd'hui à se représenter. Le canal du Rhône au Rhin n'était ouvert à la navigation que jusqu'à Dole. Les routes royales, parcimonieusement entretenues, entravaient le roulage par leurs déclivités, et les routes départementales, plus mal tracées encore, étaient de fort médiocres chemins que l'insuffisance des ressources du département, ou l'incurie des administrateurs, abandonnaient à un état de dégradation qui soulèverait des réclamations indignées si, sur un point quelconque de l'itinéraire départemental, on pouvait le rencontrer en ce moment.

Pour ne donner qu'un trait de cette situation, je citerai ce qui se voyait aux portes mêmes de Besançon. La route départementale qui concentrait, à partir du plateau de Saône, les trois directions de Pontarlier, de Morteau et de Maîche vers Besançon, s'élevait, du niveau du Doubs, au col dit le Trou au Loup pour gravir le premier versant du Jura, au moyen de deux rampes séparées dans l'intérieur du village de Morre par un palier de quelques mètres de longueur. La première de ces rampes, appelée le Pas de Saint-Léonard, n'était pas seulement à peu près impraticable pour des charges de quatre à cinq cents kilogrammes par cheval, mais présentait encore de réels dangers pour tous les attelages qui la descendaient. Un document officiel constatait qu'en 1825 10,209 chevaux de renfort avaient été nécessaires pour monter cette rampe et avaient exigé une dépense de plus de 15,000 fr. La seconde partie de la route, à partir du village de Morre,

n'était pas beaucoup plus facile, et sur les trois directions de Pontarlier, de Morteau, de Maîche se dressaient d'autres et nombreuses rampes qui rendaient le transport des produits aussi pénible que coûteux.

Besançon ne pouvait envoyer des marchandises en Suisse que par la route royale, portant la désignation officielle de Saint-Dizier à Lausanne, qui au sortir de la ville se dirigeait d'abord vers le sud-ouest pour gravir, par des pentes de sept à neuf pour cent, l'arête élevée qui domine le village de Pugey, redescendait à Ornans vers l'est, et de cette ville s'élevait, au moyen de rampes à semblables inclinaisons, sur le grand plateau du Jura pour gagner Pontarlier. La route départementale qui devait faire communiquer le chef-lieu avec les industrieuses et riches populations des montagnes du canton de Neuchâtel, s'arrêtait à Morteau. De ce bourg, pour atteindre la frontière vers les Brenets, on ne trouvait qu'une mauvaise voie vicinale dont les crues du Doubs couvraient fréquemment plusieurs parties. Aussi l'espèce de messagerie allant de Besançon au Locle, où elle n'arrivait que le lendemain du jour du départ, laissait fréquemment Morteau à l'écart et se dirigeait, du sommet du mont de Fuans au Villers, par des chemins où le trot d'un cheval attelé était chose impossible et inconnue.

Au sud, à l'ouest et au nord de Besançon, les routes offraient plus de facilités à la circulation, parce que le relief du sol, moins accidenté, avait permis d'adopter de meilleurs tracés. Mais les rampes de six à neuf pour cent s'y présentaient encore fréquemment, et l'entretien restant, comme je viens de le dire, fort défectueux, on ne pouvait donner à un cheval une charge de plus de un millier, suivant l'expression d'alors, soit 500 kilogrammes. Le roulage coûtait fort cher, outre qu'il mettait beaucoup de temps à effectuer ses trajets.

Tous ces embarras rejaillissaient sur les transports des personnes. Les messageries employaient une journée entière

pour parcourir une distance d'environ 50 kilomètres. Les voyages étaient longs, les voyageurs peu nombreux. Aussi se servait-on du cheval lorsque le lieu où on devait se rendre n'était pas trop éloigné du lieu du domicile.

Dans cet état des choses, il était difficile que le commerce de Besançon prît une extension décidée. Le désir de faire ne manquait pas. Mais des obstacles de tout genre arrêtaient la réalisation de ce désir.

Dès qu'elle fut instituée, la Chambre de commerce comprit qu'il fallait essayer de faire sortir le chef-lieu et le département lui-même de l'immobilité à laquelle ils étaient condamnés. Par ses démarches pressantes, elle hâta l'ouverture du canal du Rhône au Rhin et obtint que les bateaux vinssent aborder à une courte distance de la ville. La navigation prit immédiatement sur la voie nouvelle une activité qui dépassa l'attente des intéressés. D'autres démarches furent faites près de l'administration départementale pour que la route qui s'arrêtait à Morteau fût continuée jusqu'à la frontière suisse, et pour que le point de départ de cette même route fût rectifié entre Besançon et le village de Morre. Il fallut du temps pour obtenir l'exécution de ces deux premières améliorations. L'état des finances départementales ne permettant que d'y affecter annuellement des sommes insuffisantes, le commerce de Besançon, qui partageait l'opinion du corps qui le représentait sur la nécessité de leur éxécution, prêta au département l'argent qu'il n'avait pas. Lorsque la rectification entre Morre et Besançon fut achevée et qu'on vit comment à une partie de route impraticable la science des ingénieurs venait de substituer une route excellente, à pente presque insensible, la surprise fut grande et il devint évident pour tout le monde qu'on devait se mettre à l'œuvre sans retard pour faire disparaître successivement les obstacles semblables à celui qui venait d'être si habilement vaincu.

L'avénement, en 1830, de la monarchie constitutionnelle

donna une vive impulsion à toutes les mesures qui avaient pour but d'améliorer les voies de communication. S'inspirant des vues libérales et progressives du nouveau gouvernement, ses représentants dans le département n'hésitèrent pas à se servir du procédé financier qui venait d'être employé pour opérer une première rectification sur une route départementale. Ce procédé, fort usité en Angleterre, très peu en France, consistait à établir sur la partie de route à reconstruire un péage qui était perçu jusqu'à ce que les dépenses de la réfection fussent remboursées. Le conseil général du département, voulant donner satisfaction aux demandes pressantes qui lui étaient adressées pour qu'il fît jouir toute la région montagneuse du bénéfice des changements dont les conséquences étaient chaque jour plus appréciées, recourut plus tard à l'emprunt et à des allocations de subventions qu'il combina avec les péages afin de hâter la réalisation des modifications réclamées. Déjà des fonds plus considérables avaient été accordés à l'état d'entretien des routes qui devint plus satisfaisant. Le gouvernement, de son côté, suivit le département dans la voie des rectifications pour les parties les plus défectueuses des routes royales. Enfin la loi féconde de 1836 sur les chemins vicinaux, mise à exécution dans le Doubs avec une résolution et une persistance qu'on ne saurait trop louer, vint achever la transformation complète des voies de communication et donner à l'agriculture, à l'industrie, au commerce tous les moyens d'atteindre leur complet développement.

Les négociants de Besançon n'avaient pas attendu que l'œuvre fût achevée pour étendre le cercle de leurs affaires. Profitant avec intelligence des premières circonstances qui rendaient les communications avec l'extérieur moins lentes et plus faciles, quelques-uns d'entre eux allèrent chercher aux principaux lieux de fabrication les étoffes de tout genre qui servent à l'habillement et à l'ameublement pour les re-

vendre dans les villes voisines. L'exemple donné fut immédiatement suivi, et le rayon dans lequel ces ventes s'opéraient s'étendit successivement au delà même des limites de l'ancienne province. D'autres négociants se livrèrent à l'achat en gros des denrées dites coloniales, des drogueries, des huiles de lampe et autres marchandises de consommation usuelle, pour les répandre dans le même cercle. Les denrées alimentaires à leur tour, les céréales, les farines, le vin que la navigation amenait à Besançon à prix réduits, furent l'objet de spéculations analogues. Tous ces genres de commerce qui n'existaient pas avant 1820 acquirent une importance plus grande à mesure que les transports devenaient moins chers et que les voies nouvelles ou rectifiées reliaient Besançon à un nombre plus grand de lieux de consommation. Ainsi, dès que l'état de la route de Besançon aux Brenets et au Locle permit d'y établir le roulage dans des conditions convenables, des relations suivies se formèrent entre Besançon et les populations industrielles du canton de Neuchâtel. Elles donnèrent lieu à d'importantes transactions. Les maraîchers de la ville trouvèrent eux-mêmes sur les marchés du Locle et de la Chaux-de-Fonds des débouchés fort inattendus pour les légumes qu'ils cultivaient dans leurs jardins.

Une sorte d'axiome commercial dit que les affaires amènent les affaires. Je ne sais pas si en tout temps et en tous lieux les faits confirmeraient la justesse de l'axiome; mais il est hors de doute qu'à Besançon l'esprit du négoce s'étendit après 1830, en raison des résultats produits par les premières tentatives d'expansion commerciale. Voyant que la ville devenait petit à petit un entrepôt où les contrées voisines trouvaient à s'approvisionner, le commerce de détail jugea qu'il devait mettre à profit cette circonstance pour augmenter le nombre de ses acheteurs. Des magasins spacieux, établis avec élégance, doublèrent au moins le nombre de ceux précédemment ouverts. Là, non-seulement les choses nécessaires ou

utiles à la vie, mais tous ces objets si divers dont la possession flatte le goût et jette dans l'existence du charme et de la variété, furent offerts aux consommateurs du dedans et du dehors. Le succès répondit à ces nouveaux essais. Les clients ne manquèrent pas, et c'est pour les hommes du métier un sujet d'étonnement que les très nombreux débits successivement ouverts à ce genre d'affaires trouvent assez d'acheteurs, pour que les débitants puissent obtenir une rémunération de leur travail et des bénéfices suffisants.

L'industrie, dont le développement ne s'opère pas par des causes identiques à celles qui déterminent le mouvement commercial, a eu plus de peine à s'établir solidement à Besançon. Depuis l'époque où des réfugiés du canton de Neuchâtel étaient venus apporter dans la ville la fabrication des montres, cette fabrication était longtemps restée à l'état rudimentaire, par la raison qu'elle ne procurait aux ouvriers que des moyens d'existence précaires et fort restreints. Ceux qui s'y adonnaient étaient les descendants ou les continuateurs des émigrés suisses. Peu d'ouvriers indigènes s'étaient décidés à s'initier à la pratique de l'industrie importée, et il ne s'était pas formé de ces comptoirs, dirigés par des hommes compétents et actifs, pourvus de capitaux, qui ont tant contribué chez nos voisins à la diffusion et à la prospérité de l'industrie similaire.

En 1835, l'industrie bisontine avait fabriqué 14,365 montres d'or et 64,402 montres d'argent. Mais ce nombre total de 78,767 pièces ne s'était pas maintenu dans les années suivantes. L'année 1844 ne présentait plus qu'une fabrication de 53,000 montres, alors que les montres suisses présentées au bureau d'essai à Besançon, après leur introduction en France, pour être contrôlées, s'élevaient au chiffre de 54,000. Cependant, soit que le mouvement croissant des affaires eût appelé l'attention sur cette industrie languissante, soit que quelques ouvriers eussent pensé qu'ils pouvaient y trouver

des salaires convenables, déjà quelques habitants de Besançon étaient venus se joindre aux ouvriers d'origine suisse et se livraient à un genre de travail nouveau pour eux. Une circonstance fortuite vint accélérer l'annexion de la population autochtone à l'industrie horlogère. L'aumônier de l'hospice de Bellevaux, M. l'abbé Faivre, cherchant à procurer aux enfants les plus âgés qui étaient recueillis dans l'établissement l'exercice d'un métier qui put les faire vivre, eut l'idée de leur faire apprendre à confectionner certaines des pièces dont la montre est composée. Aidé dans l'exécution de ce projet par quelques personnes charitables, il parvint à former dans un temps assez court des apprentis qui, au sortir de l'hospice, utilisèrent facilement ce qu'on leur avait appris. Ce résultat avantageux et bien vite connu fit voir aux familles en quête de ressources, qui sont toujours nombreuses, qu'elles trouveraient des moyens d'existence dans le travail de l'horlogerie. Dès ce moment, l'étude et la pratique du métier eurent des adhérents de plus en plus nombreux. La fabrication de la montre cessa d'être l'œuvre exclusive d'ouvriers d'origine étrangère.

La production augmentant, des négociants avisés ne tardèrent pas à embrasser la carrière. On ne comptait encore, en 1851, que trois comptoirs d'horlogerie capables de diriger la fabrique dans la voie d'accroissement où elle venait d'entrer. D'autres furent établis, remplissant les conditions requises pour faire établir de bonnes montres à des prix modérés et pour en opérer le placement. L'impulsion ainsi donnée eut pour conséquence que la production s'éleva graduellement à 212,000 montres en 1860, et à 420,000 en 1875. La fabrique de Besançon fournit en ce moment plus des neuf dixièmes des montres livrées annuellement à la consommation. La valeur des produits approche de vingt millions de francs.

Pendant que l'industrie horlogère recevait ce développe-

ment si longtemps attendu, on avait établi dans la ville et la banlieue d'autres fabrications d'une certaine importance, des ateliers de construction, des fonderies, des épurations d'huile qui toutes ont prospéré. A cette masse croissante d'échanges et de fabrications de produits, un agent sans lequel il n'y a ni commerce ni industrie était indispensable, le capital. Il fut amplement fourni par les maisons de banque qui s'étaient successivement formées à Besançon et qui subvinrent à tous les besoins, même avant que l'établissement de la succursale de la Banque de France leur eût procuré les moyens d'y pourvoir avec plus de facilité.

Les chemins de fer, en mettant la ville en communication avec toute la France et avec la plus grande partie des communes de la province, n'ont pas jusqu'ici apporté d'entraves à l'expansion du commerce bisontin. Sa fonction principale de servir d'entrepôt à cette province et à une partie de la Suisse occidentale pourra être un peu diminuée en raison de la faculté qu'ont aujourd'hui les contrées dont il s'était constitué le pourvoyeur, d'aller chercher aux lieux de production, dans les petits et dans les grands entrepôts, des marchandises qu'elles reçoivent directement et promptement. Mais le rôle du commerce intermédiaire est plus nécessaire qu'on ne le pense. Il dépend de l'habileté de ceux qui l'exercent de le maintenir, en procurant à leurs clients des facilités qui les décident à conserver des relations dont ils ont l'habitude et dont ils ont apprécié les avantages.

Ce qu'a produit pour Besançon l'évolution commerciale et industrielle dont je viens de rappeler les phases principales, évolution qui trouve un éloquent résumé dans de chiffre de cent-vingt millions de francs représentant la somme annuelle des affaires, il n'est personne qui ne le sache. La population, de 27,000 habitants en 1820, s'est élevée à 49,000. Dans l'intérieur de la ville, où la place réservée aux maisons particulières est impérieusement circonscrite par les fortifications et

par les bâtiments militaires, on a utilisé pour des constructions la majeure partie des emplacements restés vides jusqu'alors. Un quartier nouveau a été intégralement édifié. Aux maisons qui n'avaient qu'un étage, et elles étaient nombreuses, on en a ajouté un ou deux. Ces constructions ne suffisant pas pour abriter le surcroît de population, la banlieue s'est graduellement enrichie d'habitations neuves qui forment au nord-est une ville suburbaine, où des magasins ont été ouverts dans le but de pourvoir aux besoins ou aux plaisirs des nouveaux consommateurs. L'aisance est devenue plus grande et plus générale. Les propriétés bâties ont à peu près doublé de valeur. La consommation augmentant, les perceptions municipales ont augmenté, et ces plus-values ont permis à l'administration communale de procéder à des améliorations qui ont donné à la ville plus de propreté et d'élégance, aux habitants plus de confort, d'agrément et un meilleur état sanitaire.

Ces accroissements de la population et de la richesse générale et particulière ne sont pas dus uniquement au commerce et à l'industrie. D'autres causes ont contribué à les produire; et spécialement l'extension qui a été donnée dans ces dernières années au service et aux établissements militaires. Mais la transformation que nous avons vu s'opérer n'aurait pas été si complète sans le concours puissant apporté par les deux branches de l'activité humaine.

Au moment où la navigation sur le canal du Rhône au Rhin allait être ouverte pour Besançon, la Chambre de commerce pensa que l'événement ne devait pas passer inaperçu. Elle proposa de solenniser par une fête publique l'arrivée des premiers bateaux. L'administration municipale hésitait à prendre part à cette fête par la raison, disait-elle, que l'ouverture de la voie navigable n'intéressait que le commerce. Il y eut fête cependant, et un rapport du temps constate l'allégresse et la franche gaieté manifestées par l'immense popu-

lation qui bordait le canal ou qui était disséminée sur tous les points environnants. Plus perspicace que ses magistrats, cette population avait instinctivement compris que ces grandes barques, dont la vue ne lui était pas familière, allaient amener dans leurs flancs des masses de produits de tout genre, qui seraient pour elle un élément fécond de travail et de prospérité. Ses espérances n'ont pas été déçues. Quarante et quelques années ont suffi pour faire de Besançon une des importantes places commerciales et industrielles de la France.

La rapidité de cette transformation n'a rien qui doive surprendre. Lorsqu'en un lieu situé dans une contrée riche et fertile, toutes facilités se trouveront réunies pour le transport et l'échange des produits naturels et fabriqués ; lorsque liberté complète sera laissée au commerce, par les lois et règlements, pour opérer ses mouvements; lorsque l'opinion publique et les mœurs ne refuseront pas aux travailleurs la considération qui leur est due, l'intérêt personnel, toujours éveillé, ne laissera pas échapper l'occasion d'agir qui lui est offerte Il tirera promptement parti des circonstances favorables, avec d'autant plus d'ardeur que le succès répondra à ses agissements. Le progrès matériel deviendra l'irrécusable témoignage des résultats obtenus par cette force d'action, que suscite et soutient l'impérieux besoin qu'éprouve l'homme de se créer une existence bonne et assurée.

Il n'en est malheureusement pas ainsi du progrès intellectuel et moral. Son évolution reste pénible et lente, parce que les causes qui la déterminent ne peuvent pas être secondées par des moyens analogues à ceux qui favorisent et accélèrent le progrès matériel. Elle dépend de l'état général des esprits et des cœurs. Si on essayait de montrer, en s'appuyant sur des faits probants, qu'il y avait en 1860, à Besançon, une culture intellectuelle plus générale et plus élevée, un goût plus répandu pour les choses de l'esprit, une perception plus vive des grandes idées sur lesquelles reposent les principes

du vrai, du bien, du beau, des habitudes morales plus épurées qu'elles ne l'étaient en 1820, on pourrait avoir quelque peine à mettre la démonstration à l'abri de toute atteinte. On trouverait bien que les sciences mathématiques et naturelles sont plus généralement étudiées, parce qu'elles donnent accès à un certain nombre de professions militaires et civiles fort recherchées, et parce que leurs applications deviennent chaque jour plus fréquentes et plus efficaces dans l'agriculture et l'industrie. On verrait encore que les arts sont mieux compris, au moins dans leurs caractères extérieurs, et plus appréciés, et que les essais, plus ou moins judicieux, faits pour élever le niveau de l'instruction populaire, ont eu quelques effets utiles. Mais l'attention plus grande donnée à ces branches du savoir ne suffirait pas pour établir que le développement intellectuel et moral a, dans notre ville, marché d'un pas assuré vers le progrès.

Des esprits critiques doutent qu'il soit compatible avec la faveur que des avantages positifs font accorder aux professions ayant pour objet la fabrication et l'échange des produits. Ils disent que le négociant, l'industriel, l'ouvrier, après le labeur de la journée, doivent rechercher le repos et la distraction de préférence aux jouissances austères données par l'étude ou par la conviction d'avoir compris le devoir et de l'avoir rempli. Quelque opinion qu'on ait à ce sujet, il n'est que juste de reconnaître que le mouvement qui a procuré des occupations viriles et saines à une masse de personnes, et qui a donné à ces personnes le moyen de se créer un bien-être légitime par le travail, a été un fait social éminemment heureux.

Comment oublier d'ailleurs que notre antique ville a jusqu'ici compté parmi ses habitants, et nous devons espérer qu'elle aura toujours dans toutes les professions, un nombre considérable d'hommes à l'esprit ouvert, animés du désir de savoir, cherchant les éléments de leurs connaissances et la

règle de leur conduite à des sources plus sûres que celles que les journaux qui pullulent aujourd'hui ont la prétention d'imposer à leurs lecteurs, justement préoccupés de la dignité du caractère et du perfectionnement moral, dont l'exemple et l'influence maintiennent l'observation des maximes qui rendent les cités florissantes et donnent aux familles l'honneur et la sécurité.

NOTICE

SUR

LE MARQUIS DE PEZAY

DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. TIVIER

MEMBRE RÉSIDANT.

(Séance publique du 30 janvier 1877.)

Messieurs,

Appelé pour la première fois à me faire entendre dans une séance publique de l'Académie, ma première parole doit être un double remerciement. Permettez-moi, avant toute autre chose, de vous l'adresser, d'abord pour avoir fait revivre à mon profit la tradition qui réserve une place et même une place d'honneur dans votre Compagnie à l'enseignement et à la fonction que je représente, ensuite pour l'accueil hospitalier et si gratuitement empressé que vous avez fait au nouveau venu dans lequel vous pressentiez un concitoyen très capable de s'attacher à cette province, un collaborateur très désireux de poursuivre avec vous le but auquel tend votre institution. Ce but, c'est de lutter vaillamment, par l'étude et le culte du passé, contre le nivellement successif des institutions et des coutumes, contre l'effacement universel des nationalités dont le rapprochement a formé l'unité française. Permettez-moi d'entrer aussitôt dans ce dessein, ce sera la meilleure manière de vous témoigner ma reconnaissance pour m'y avoir associé, et de vous parler d'un écrivain peu connu, puisqu'il n'a laissé dans la Franche-Comté que les

traces fugitives du voyageur, et dans l'histoire, que le souvenir effacé d'une existence retranchée avant le temps.

Un homme d'esprit écrivait naguère, comme par un secret pressentiment de sa fin prochaine : « On fait bien de lutter contre l'oubli qui pousse si vite les pauvres morts dans l'obscurité. » Cet acte de respect envers les morts porte d'ailleurs avec lui sa récompense : il aide à reconstituer le passé. Ces talents oubliés qui ont eu leur moment de vogue et leur part de gloire, ces livres qui n'ont point survécu à leur succès d'un jour donnent souvent de l'époque qu'ils représentent une idée plus juste que les écrits excellents et les monuments durables : ils en communiquent l'impression plus vive, ils en gardent mieux la physionomie. Celle du XVIIIe siècle, avec ses goûts frivoles et ses illusions généreuses, avec sa passion pour l'intrigue et son admiration pour la nature, avec son mélange d'enthousiasme sincère et d'exaltation factice, de fatuité spirituelle et de naïf attendrissement, ne se montre nulle part plus reconnaissable et plus nettement accusée que dans la vie et les écrits du marquis de Pezay.

Alexandre-Frédéric-Jacques Masson, marquis de Pezay, naquit à Paris ou à Versailles, ou peut-être à Blois, en l'année 1741. Ainsi s'expriment les biographes. Les médisants comme Laharpe, qui fut son camarade au collége d'Harcourt, et cette mauvaise langue de Bachaumont prétendent qu'il n'était pas marquis, qu'il s'appelait Masson tout court, que son grand-père avait été épicier et que le château de Pezay n'était qu'une masure. Sur ce dernier point, le marquis semble, à première vue, leur donner raison, lorsque, au moment de quitter la Suisse, il adressa aux bons Helvétiens cette touchante invitation : » Si jamais vous quittez vos sommets pour parcourir nos plaines, vous pourrez vous dire en partant : Il est au sein de la France une *cabane* où j'ai une retraite assurée chez un homme à qui je ferai plaisir. Tout ce qu'il pourra tenir de vos concitoyens dans cette cabane y

aura une place de droit. » Elle était assez large, on le voit, et comme l'auteur promet d'offrir la même hospitalité aux Anglais, aux Portugais, aux Espagnols, aux Russes, aux Italiens, aux Suédois et aux Allemands quand il ira chez eux, car, dit-il, « j'aime tout le monde en général ; » la cabane pourrait n'être telle que par métaphore et paraît reprendre les proportions d'un château. Quant à son origine, il semble la rapporter à quelqu'une des familles dispersées par la révocation de l'édit de Nantes, et il remarque que, pour s'attendrir au tableau de cette dispersion, « il n'est pas besoin d'avoir eu ses pères compris dans l'arrêt de proscription, de regarder de loin les terres dont sa famille a été dépossédée, de comparer son mal-être actuel à l'ancienne aisance de sa race. » Cette allusion, qui semble répondre à des souvenirs personnels, pourrait contenir, en ce qui le touche, une indication exacte; elle est d'ailleurs conforme à la vraisemblance. Genevois et financier, son père a pu descendre, en effet, de l'un de ces bannis dont l'industrieuse activité s'établit sur une terre protestante, aussi près que possible du sol interdit, mais regretté, de la patrie. Elle lui fut rendue en 1666, à l'époque où le duché de Lorraine fit retour à la France, en vertu du traité de Vienne. Conseiller d'Etat et directeur général des finances sous les derniers ducs de cette province, Jacques Masson conserva son poste au service de la France, sous le ministère du cardinal de Fleury. Son fils, alors âgé de 25 ans, s'était déjà fait un nom par le poème de *Zélis aux bains* dont le titre nous dispense d'en parler davantage. Le jeune auteur s'était distingué dès le début dans le genre élégant et licencieux de son ami Dorat, dans le badinage galant si cher à la société d'alors. Il y reçut l'accueil le plus flatteur et fut très bien en cour, tant à Versailles qu'à Ferney. Le patriarche du lieu, le grand dispensateur de la renommée, écrivait à l'abbé de Bernis, à la fin de cette même année 1766 : « J'ai ici un jeune dragon nommé

M. de Pezay qui fait des vers tout pleins d'esprit et d'images, » et rapprochant son nom de celui de Dorat, « ce M. Dorat, ajoutait-il, en fait aussi de charmants, et cela ragaillardit ma vieillesse. » Mais ce ne fut pas seulement à titre d'amuseur que le jeune dragon se concilia la bienveillance de Voltaire; on le voit, deux ans après, pris pour arbitre dans une querelle fameuse dont l'origine remontait à la lettre de Rousseau sur les spectacles. Il avait éveillé, sur cet article, la sévérité calviniste et contraint Voltaire à fermer son théâtre, à quitter, en la vendant à vil prix, sa maison des Délices. Chassé de Suisse à son tour par l'intolérance, il promenait à travers l'Europe sa misanthropie inquiète. Devinant partout des complots et des piéges, il rompait en visière à ses meilleurs amis, à la moindre apparence d'entente avec ses persécuteurs. C'est ainsi qu'il venait de renoncer à la généreuse hospitalité de Hume. Voltaire, que ses soupçons n'épargnaient pas davantage, le payait avec usure par des railleries amères unies à la pitié la plus insultante. C'est alors que Dorat, dans son *Avis aux sages du siècle*, entreprit de les réconcilier. Telle était du moins l'intention qu'il annonçait; mais les moyens n'y répondaient guère, et rien n'était moins persuasif que ce début :

Sages fameux, qu'allez-vous faire?
Laissez les dogues d'Angleterre
S'entre-mordre et se déchirer.
Vous sied-il d'amuser la terre?

Un tel ton n'était pas fait pour plaire et ménageait peu l'humeur du plus irritable des poètes. Il dut être encore moins satisfait de cette conclusion :

Soyez toujours nos bienfaiteurs,
Et plus dignes de nos hommages,
Achevez enfin par vos mœurs
Ce qu'ont ébauché vos ouvrages.

Voltaire écrivit donc au marquis de Pezay, pour se plaindre

d'un rapprochement qu'il trouvait injurieux, d'un ton de plaisanterie déplacé dans une question d'honneur, et surtout de ces derniers vers dont il forçait un peu le sens, en prétendant que Dorat avait fini par lui dire « *d'avoir des mœurs.* » Il se defendait d'ailleurs d'avoir fait à cette pièce une réplique injurieuse et désavouait l'écrivain qui s'était chargé de sa vengeance. Ainsi mis en demeure de prononcer, Pezay s'acquitta de son rôle avec assez d'adresse pour guérir les blessures de l'amour-propre le plus sensible, et rendre à Dorat les bonnes grâces de Voltaire. Lui-même les conserva jusqu'à la fin, témoin ces jolis vers qui lui étaient adressés de Ferney, le 28 février 1774 :

Aide-maréchal des logis
Et de Cythère et du Parnasse,
Je vois que vous avez appris
Sous le grand général Horace
Ce métier qu'avec tant de grâce
On vous voit faire dans Paris.
J'ai vu votre aimable rosière, etc.

C'était *la Rosière de Salency,* opéra dont Grétry avait composé la musique. Le marquis de Pezay était donc un poète classé, il avait sa place entre Dorat et Gentil-Bernard, et ne paraissait pas en rêver une autre. Cependant l'ambition s'était éveillée, peut-être, comme le prétend Laharpe, à la voix de sa sœur, Mme de Cassini. Quoi qu'il en soit, la gloire de Rousseau l'avait tenté.

Le discours sur l'inégalité des conditions, le projet de constitution pour la Corse, l'*Emile* préludant au *Contrat social,* tous ces plans de réforme universelle, tous ces systèmes ne tendant à rien moins qu'à refondre l'homme et la société provoquaient l'enthousiasme et l'émulation de la jeunesse lettrée. De Pezay se crut, comme les autres, appelé à jouer le rôle d'un réformateur, mais en y joignant la puissance et le crédit attachés aux grands emplois. Les circonstances le

servaient à merveille, et la fortune lui souriait avec cette complaisance inexplicable qu'elle a parfois pour la témérité des jeunes gens. Introduit auprès du Dauphin comme maître de tactique, il obtint le titre de maréchal-général des logis de l'état-major et, en 1773, un brevet de colonel. L'année suivante, son élève montait sur le trône. Il écrivit aussitôt au jeune roi pour lui suggérer les moyens de soulager la misère du peuple; il se fit lire, il se fit écouter, poussa rapidement à la chute de l'abbé Terray, provoqua même celle de Turgot, ce qui ne peut s'expliquer que par « un petit grain, » disons mieux, par un assez fort grain d'ambition, et concourut à l'avénement de son compatriote Necker qui devait préluder au sien. Il visait ce but depuis longtemps. Dorat, rentrant une fois dans la chambre commune, à une heure avancée de la nuit, l'avait trouvé courbé sur une table encombrée de paperasses politiques, et comme il en montrait quelque surprise, « Mon ami, répondit de Pezay, je veux être lieutenant-général et ministre à quarante ans; ainsi, je n'ai pas de temps à perdre. » En effet, il ne perdait pas son temps. Nous en trouvons la preuve inattendue dans une publication récente, celle du *Journal de Louis XVI*, c'est-à-dire des carnets où le roi notait ses impressions de chaque jour. « On y trouve, » dit l'auteur d'un compte-rendu présenté à l'Académie des sciences morales, dans sa séance du 13 janvier 1877, « certaines particularités qui jettent quelque lumière sur des faits considérables. Ainsi, nul doute que Necker et Maurepas n'aient mis la main dans les intrigues qui précipitèrent la chute de Turgot. Nul doute, non plus, qu'ils n'aient fort employé, pour arriver à leurs fins, le marquis de Pezay. Ce fut lui, en effet, qu'il chargèrent de rédiger la critique du dernier budget proposé par Turgot, critique qui fut mise sous les yeux du roi et qui accusait un déficit de plusieurs millions. Le *Journal de Louis XVI* nous apprend que ce marquis de Pezay reçut, sur la cassette royale, d'abondantes

gratifications (1), peu de temps avant et après le renversement de Turgot. Le jour même où Turgot était congédié, Maurepas remettait à Pezay, au nom du roi, une somme de 12,000 livres. C'était là comme les arrhes de sa future grandeur. Pour s'y préparer et y préparer le public, notre marquis s'était jeté dans la littérature sérieuse. Après un éloge de Fénelon qui obtint les éloges de Diderot (et dont les deux meilleures pages sont de Diderot lui-même, qui mettait volontiers sa verve au service de tous les emprunteurs (2)), après des traductions de Catulle et de Tibulle qui, sans trop déroger à sa précédente manière, lui donnaient l'air grave d'un érudit, mais que Laharpe jugeait écrites « du ton d'un sergent de garnison, » il fit paraître les *Mémoires du marquis de Maillezais*, volumineuse compilation de souvenirs militaires qui contrastait avec la frivolité de ses premiers écrits; mais il fallait jeter ces in-folios dans la balance où se pesaient ses titres.

La fortune indulgente le prit au mot encore une fois : il fut nommé inspecteur général des côtes aux appointements de soixante mille livres. C'eût été pour tout autre une grasse sinécure, un prétexte à thésauriser et à représenter. Il prit

---

(1) Année 1775 : janvier, le 13, j'ai payé à M. de Sartine 12,000 livres pour une gratification que j'ai donnée à M. de Pezay.

(*Journal de Louis XVI* publié par Louis Nicolardot, p. 204.)

Année 1776 : mai, le 13, donné à M. de Sartine, pour une gratification à M. de Pezay, 12,000 livres.

(*Ibid.*, p. 206.)

Année 1777 : février, le 11, payé à M. de Maurepas, pour une gratification à M. de Pezay, 12,000 livres.

(*Ibid*, p. 207.)

Année 1778 : mars, donné à M. de Maurepas, pour gratification à M. de Pezay, 1,500 livres; octobre, à M. de Maurepas pour M. de Pezay, 1,500 livres.

(*Ibid.*, p. 208.)

(2) On trouve ce fragment qui tranche sur l'insipidité du reste dans les Œuvres complètes de Diderot, par J. Assézat. Paris, 1875, t. IV, p. 105.

son emploi au sérieux, voulut faire quelque chose, et souleva contre lui la routine et la jalousie : une lettre de cachet l'envoya méditer dans ses terres sur le danger de heurter les usages reçus et de menacer les positions faites. Son rêve finit avec sa vie : le chagrin l'avait tué à 36 ans. Il mourut le 6 décembre 1777, sans avoir eu le temps de racheter ses légèretés de jeunesse par de véritables services et de justifier le jugement favorable que Grimm a porté sur lui, dans ce passage de sa correspondance : « Pezay avait infiniment d'esprit, beaucoup de souplesse et de douceur dans le caractère, l'âme très ardente et très active. Il n'avait que le défaut de vouloir réunir sans cesse tous les extrêmes, de se répandre trop au dehors et de se piquer, pour ainsi dire, de déployer à chaque occasion toutes les parties de son esprit et de son talent. » Ces prétentions inconciliables, cet effort pour réunir les extrêmes, l'air tendu et affecté qui en résulte, tel est, en effet, le caractère de l'ouvrage dont il nous reste à parler : *Les soirées alsaciennes, helvétiennes et franc-comtoises*, écrites au retour d'un voyage accompli en 1771.

Ce voyage avait, paraît-il, un arrière-but politique ; il s'agissait de reconnaître la situation des frontières de l'Est. S'il était nécessaire de donner le change au public, on n'aurait su mieux faire que de confier l'entreprise au marquis de Pezay. Tout contribue, dans son ouvrage, à faire disparaître l'agent du ministère sous le rêveur et l'écrivain de profession. Le style en est léché, sans être élégant, et tout hérissé de périphrases. On y trouve « les chars de la mollesse » et le « temple de Thalie. » Les canons sont « des bronzes tonnants » et la longue-vue « un verre multiplicateur. » Les revenus publics forment le « Pactole national qui, dérivé de son cours, inonde les bassins factices des traitants, » qualifiés plus loin de « singes dorés. » Des médecins mal inspirés deviennent (j'en demande pardon à ceux qui m'écoutent) « un bavard et sanguinaire aréopage. » Il est vrai qu'il s'agit de

la mort d'un père. Au XVIIe siècle, on résumait volontiers toutes les vertus et toutes les bienséances par le mot d'*honnête homme;* au siècle suivant, on se piquait de penser et de sentir, le plus beau titre étant celui d'*homme sensible.* Cette sensibilité, que la nature n'avait point refusée au marquis de Pezay, se combinant avec l'émotion factice que le bon ton lui commande, se répand sur tous les objets et déborde à tout propos en effusions lyriques. Il est toujours en extase, la tête au vent, le bras tendu, prodiguant au hasard les exclamations et les apostrophes. Il en a pour les hommes et pour les femmes, pour les Suisses et pour les Comtois, pour la montagne et pour la plaine, pour l'homme en général et pour chaque nation en particulier. Ses réflexions ont parfois le tort de rappeler celles qu'un écrivain humoriste a placées dans la bouche de son Joseph Prudhomme : « Que tous les despotes du monde s'assemblent, s'écrie-t-il à propos d'une montagne voisine de Saint-Claude, et que le plus fort et le plus vain ose s'asseoir sur ce trône. O géant pygmée ! O lilliputien colosse ! vois donc ce que c'est qu'un homme et songe que tu es un homme tout au plus. » Malgré la bizarrerie de ce langage, il a pourtant décrit la montagne en observateur, mais il faut avouer que les magnificences de la solitude le touchent moins que l'aspect d'une foule animée par le plaisir, et la *Robertsau* de Strasbourg ou l'auberge des Trois-Rois de Bâle lui ont fait une meilleure impression que les glaciers de l'Oberland ou les sombres vallées du Jura. Il est assez visible que ces grands objets l'attirent moins qu'ils ne l'effraient ; il a même une théorie curieuse pour expliquer le charme de la nature sauvage par l'absence et le regret de la société. Je crois au fond qu'il voyageait surtout, la politique mise à part, afin d'en parler au retour, et qu'il souscrivait d'avance à ces réflexions que lui adressait de Paris son ami Dorat :

Où te promène ton destin

Et quand finissent tes voyages?
Qu'as-tu vu? Des fous et des sages;
Moitié plaisir, moitié chagrin;
Nombre d'impertinents usages
Gravés sur le marbre et l'airain.,...
Quel est ce mont Jura vanté,
D'où l'œil sous un ciel qui s'épure
Aime à contempler la nature
Souriant avec majesté?

Un sourire, c'est en effet tout ce que le voyageur, en cela d'accord avec le poète, demandait à la nature. Quand elle lui montre un front plus sévère et se révèle à lui dans sa puissance et sa grandeur accablante, il en ressent un visible malaise. Il s'était dit au départ : « Rien de plus haut que les lieux où je vais monter. Je dominerai les orages et les volcans. C'est à mes pieds que prendront leur source tous les fleuves qui s'épanchent à cent lieues de moi; j'habiterai la patrie des aigles; ma pensée surpassera leur vol; chaque pas sera marqué par un prodige. » Mais à mesure qu'il s'élève, l'enthousiasme baisse avec la température : « il lui semble qu'il va frapper aux portes du temple de l'hiver. » L'horizon rétréci lui présente « une teinte sombre et sévère que la nouveauté seule empêche d'être affligeante. » Un pas de plus, il est prêt à demander grâce; il s'écrie d'un air consterné : « Qu'ici les ruines abondent, qu'ici les hommes sont rares! et qu'y feraient-ils, grands dieux! » Enfin la vérité lui échappe dans un mot parti du cœur : « O glacières éternelles, qui de loin donnez un si beau cadre à la nature, que de près vous êtes horribles! » L'aveu a du moins le mérite d'être sincère; après tout n'est-ce pas là le seul effet à attendre de ces spectacles imposants, quand l'idée de Dieu en est absente? Aussi n'ont-ils pas éveillé chez notre auteur le génie descriptif; il y supplée par les lieux-communs. Les forêts du Jura lui rappellent tout ce qui peut se faire dans les bois ou se fabriquer avec le bois. Il ne peut suivre une route commode sans disserter sur la corvée, ni visiter un site pittoresque sans y placer

une scène ou un souvenir de roman, comme celui de la comtesse de la Suze aux bords de la Savoureuse. Il est surtout, en fait de systèmes, d'une fécondité inépuisable; il a toujours une théorie prête pour se consoler de ses déconvenues, théorie de l'impôt quand les hôteliers suisses l'ont écorché, théorie sur l'invention des arts et du premier sopha, à propos d'un théâtre que l'on construit à Berne; théorie sur les droits protecteurs et la liberté commerciale, au sujet des barrières qui l'arrêtent à chaque pas sur les chemins de la Suisse. Un procédé observé chez les anabaptistes des Vosges lui suggère un système de digues et de levées contre les inondations. Sur le ballon d'Alsace, il interrompt ses poétiques transports pour tracer du Rhône au Rhin, de la mer du Nord à la Méditerranée, le plan d'un canal imaginaire dont notre siècle a fait une réalité. Toujours en quête de nouveautés heureuses, il réclame le développement de la science agronomique, la propagation des plantes exotiques, comme le maïs et la pomme de terre, dont il a tort pourtant de vouloir extraire du café; il parle, avec une égale facilité, irrigations et pisciculture, code fluvial et hydrothérapie; il demande aux curés des prônes utilitaires et des catéchismes politiques; il fait le procès à l'éducation routinière, il se plaint, comme on l'a fait de nos jours, des études artificielles, du travail en serre-chaude et des lauréats déclassés; il voudrait un enseignement pratique où des voyages à pied tiendraient leur place; il a deviné nos écoles de Rome et d'Athènes, et prévu jusqu'au réglement de nos concours généraux.

Mais c'est surtout dans la Franche-Comté que cet esprit de réforme et de divination s'est donné carrière. En parcourant la forêt de Chaux, il conçoit l'idée d'un défrichement en masse, réserve seulement quelques massifs et fait apparaître, d'un coup de baguette, une contrée qui ressemble à cette vallée du Lignon qu'a célébrée d'Urfé, une terre semée de riants villages, affranchie de toute redevance onéreuse,

administrée savamment pour le bonheur de tous, et dont il serait, bien entendu, le législateur et le répartiteur. Il voit la Comté tout entière transformée par un bon système de voies et de canaux, par le rachat des droits féodaux, par la suppression du servage et de la main-morte; il a remède à tout, au gaspillage des bois, aux abus commis dans l'exploitation des forges et des salines. Il renvoie la culture de la vigne aux côteaux, condamne à l'extermination les cépages médiocres, et redresse la taille courbée des vignerons de la plaine, comme il a tenté de réformer l'affreux jupon des Bernoises et des femmes de Bâle par une objurgation pathétique adressée au gouvernement de ces deux cantons. Besançon ne le frappe ni par son assiette et ses moyens de défense, ni par ses monuments et ses souvenirs. Il n'y voit qu'une chose : des vignes bien soignées et les *bousbots* qui les cultivent. Il s'est fait rendre compte de leurs mœurs, de leurs priviléges, de leur façon de vivre, et surpris d'y rencontrer l'aisance avec la dignité, il s'écrie, dans son ravissement : « Amour, poésie, bergers, bergères, délices de la vie champêtre, vous n'êtes point des fables ! » Il a retrouvé du même coup Théocrite et l'*Astrée*.

Après les *bousbots*, les grottes d'Osselles ont surtout intéressé sa curiosité. Il en trace ce joli tableau qui porte avec lui sa date. Il est bien de l'époque où un jeune officier comme Pezay, Bernardin de Saint-Pierre, recevait de Jean-Jacques Rousseau l'initiation qu'il devait transmettre à Chateaubriand. « C'est un spectacle vraiment agréable que tous ces cristaux suspendus, ces colonnades transparentes, ces rochers de diamants, ces lambris fragiles dont la nature fait les frais, dont l'art ambitionnerait les sculptures élégantes, et qui se multiplient autour de nous, sous cent formes plus bizarres et plus fantastiques les unes que les autres.

» Après avoir multiplié les flambeaux pour la sûreté de la marche, il y a un parti charmant à en tirer pour la décora-

tion. En les disposant derrière ces blocs modelés avec une variété si pittoresque, ils changent à l'instant le spectacle et l'embellissent. La transparence des cristallisations, mise en jeu par la lumière, les enrichit à l'œil. Les eaux filtrées qui viennent, goutte à goutte, augmenter et perfectionner ces dais, ces franges et ces colonnes diaphanes, acquièrent toute la saillie du diamant, par le reflet des flambeaux. L'on se croit transporté dans les grottes de Thétis au jour des noces de Pélée. » Cette pointe de mythologie n'a rien de pédantesque; elle complète heureusement un tableau d'un effet vraiment poétique; mais la poésie, chez de Pezay, ne se sépare jamais du système, ni le réformateur du simple curieux. Il se plaint des dégradations qui mutilent ces stalactites et des feux d'artifices qui les enfument; puis, toujours galant et désireux de plaire aux dames, il propose de substituer aux jeux de la lumière les charmes de l'harmonie, et transforme les grottes d'Osselles en salle de concert. Bientôt l'utile le ressaisit, et les cultures, les eaux, les bois lui suggèrent une foule d'observations heureusement banales, mais qui ne l'étaient point en 1771 et qui attestent, chez ce rêveur, avec un remarquable esprit d'observation, un vif sentiment d'humanité. Très sincèrement touché de la misère des campagnes, très attentif aux besoins des provinces, il se montre sur bien des points initiateur habile aux progrès que l'avenir tenait en réserve, introducteur de nouveautés que l'expérience a justifiées. Le jeune poète licencieux et coquet, dont la muse effrontément spirituelle quêtait l'applaudissement des salons et les sourires de Voltaire, a fait décidément place à l'homme réfléchi qui veut connaître son temps et le servir. Il se trompait sans doute sur le choix des moyens et mêlait beaucoup de candeur à ses meilleures intentions. C'est ainsi qu'à propos de la censure et de la contrefaçon littéraire, plein d'une foi naïve dans la droiture naturelle de l'homme, il croit avoir remédié d'un seul coup aux abus de la presse et à ceux de

la répression arbitraire en inventant, avant un publiciste de nos jours, la liberté illimitée d'écrire, et lui donnant pour correctif l'obligation de signer tout ce qu'on écrit. Dès lors tous les excès disparaissent comme par enchantement. Pourquoi? parce que « il est un guide qui ne nous permettrait jamais de nous égarer si nous l'écoutions; ce guide est cette conscience secrète, ce sentiment ineffaçable, etc. » J'abrège le lieu-commun, qui se termine par une scène attendrissante où l'on voit l'homme de lettres assis dans son cabinet solitaire et se disant à lui-même : « Fier de mon état qui est de dire la vérité, de porter les hommes à l'universelle fraternité, de désarmer le fanatisme par la voix persuasive de la tolérance, de quelle assez vile profession serai-je digne encore, si je ments à mon cœur? Où fuirai-je le remords et moi-même si, par une subtilité coupable, je porte au mépris des choses dont le respect importe au bonheur de la société? J'ai à choisir entre la haine et l'amour, entre la vénération et le mépris de mes contemporains. » On aurait bien surpris l'inventeur de cette panacée en lui disant que, plus d'un siècle après sa découverte, nous en serions encore à chercher une bonne loi sur la presse.

Voilà donc de quelles rêveries on se berçait à la veille de la révolution. Avec un esprit si prompt à les accueillir, on se demande ce qu'aurait fait le marquis de Pezay s'il eût assez vécu pour en être témoin. Sans doute il eût adopté avec transport tous ces projets de réforme qui formaient, dans les cahiers des états-généraux, le programme légitime et praticable de la révolution française. Peut-être aussi, comme tant d'autres, il eût dépassé le but, confondu le possible et le chimérique, déchaîné la tempête au risque d'y périr.

Heureux du moins dans son malheur, il put conserver en mourant quelques illusions. Il succomba prématurément à la nostalgie de Paris, à ce qu'on a nommé la maladie du pouvoir perdu, mais il ne connut pas le sombre désenchan-

tement qui devait mettre tant d'amertume au cœur et sur les lèvres de Mme Roland ou d'André Chénier. Il mourut sans maudire son rêve ni désespérer de sa patrie, sans mesurer l'abîme qu'il avait peut-être aidé à creuser en précipitant par ses premiers écrits le déclin des mœurs, mais pur au moins de toute violence, de toute complicité dans la destruction. Peu de temps avant la disgrâce qui devait le frapper au cœur. il avait fait un heureux mariage ; il fut amèrement pleuré ; cela suffit à son éloge. C'est assez pour mériter un souvenir d'avoir fait du bonheur général l'objet habituel de ses méditations, et c'est une assez belle mort, après tout, que celle qui montre que l'on avait du cœur et qu'on laisse dans le cœur d'autrui un vide incapable d'être comblé.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT.

Monsieur,

A peine veniez-vous d'être installé dans la chaire de littérature française de notre Faculté bisontine, que toutes les personnes qui prennent intérêt au développement des études littéraires dans la province savaient que vous aviez suivi avec une grande distinction la carrière de l'enseignement public qui, pour être dignement exercée, demande non moins de discernement que de lumières. Ces personnes ont pu juger depuis qu'à l'art de donner à l'expression de vos pensées une forme attrayante et pure qui assure le succès du professeur, vous joignez un sentiment juste et vrai de la valeur des œuvres littéraires et que vous les soumettez à l'examen scrupu-

leux d'une critique aussi ingénieuse qu'érudite, qui s'appuie sur les vrais principes de la raison et du goût.

Notre Compagnie, connaissant ces qualités de votre esprit, ne pouvait que désirer de vous associer à ses travaux dont le but est, comme vous venez de le rappeler, de répandre en Franche-Comté le goût des lettres, des sciences et des arts, et d'y maintenir l'esprit provincial en rattachant par les souvenirs du passé les générations éteintes à celles qui les ont remplacées.

La publication de votre *Histoire de la littérature dramatique en France depuis ses origines jusqu'au Cid,* que l'Académie française a couronnée avec toute raison, a complétement justifié l'appréciation qu'avaient faite de votre savoir et de votre talent tous ceux qui vous avaient lu et entendu. Dans ce vaste champ de l'étude de la poésie dramatique, où des esprits éminents ont laissé trace de leur passage, en France comme à l'étranger, vous avez su intéresser par une exposition complète des faits, par les fines et solides déductions que vous en avez tirées et qui mettent en évidence la justesse de vos aperçus et la fermeté de vos principes.

Tous ces mérites, nous venons de les trouver réunis dans le spirituel portrait d'un de ces hommes ondoyants du XVIII[e] siècle qui passaient des petits vers musqués et licencieux aux théories les plus aventureuses sur le gouvernement et la société, voulaient réformer l'une et l'autre d'après les illusions ingénues de leur imagination, et ne croyant plus guère, je pense, à la vérité des hautes pensées inspiratrices du devoir, croyaient fermement à la bonté native de l'homme qu'il suffisait, disaient-ils, d'abandonner à elle-même pour amener l'universelle félicité. En traversant notre province, le marquis de Pezay l'a jugée digne de son attention. Si on peut penser qu'il l'a observée à travers ses préjugés d'homme de cour et d'esprit chimérique, mais animé de sentiments généreux, nous devons cependant lui savoir gré de cette atten-

tion et vous remercier, Monsieur, de ce que vous avez présenté aux Franc-Comtois, avec beaucoup de grâce et de délicatesse, les motifs réels qui le recommandent à leur souvenir.

LE

PRIEURÉ DE MARAST (HAUTE-SAONE)

ET LES DALLES FUNÉRAIRES DE SA CHAPELLE

Par M. Jules GAUTHIER

SECRÉTAIRE-ADJOINT.

(Séance du 15 février 1877.)

Vers l'an 1120, deux puissants seigneurs de la Haute-Bourgogne, Thiébaud de Rougemont et Richard de Montfaucon, détachaient de leur domaine d'Esprels (Haute-Saône) un lambeau de territoire jusque-là désert et inculte et l'offraient à l'abbaye de Chaumouzey (canton d'Epinal (Vosges), monastère fondé en 1094) pour y établir un prieuré de l'ordre de saint Augustin. Cet emplacement, voisin des rives de l'Ognon, était couvert de bois et de marais; de là le nom de *de Marasco, Marasch* ou *Maresch* donné par la colonie monastique qui vint s'y établir au prieuré (*cella*) qu'elle y bâtit. Les terres de Marast étaient limitées au midi et à l'est par la seigneurie d'Esprels et les villages d'Autrey-le-Vay et Moimay, à l'ouest et au nord par les *Trois-Fontaines* et les *Grands-Bois* où s'arrêtait sa propriété, mais où commençaient ses droits d'usage, de parcours, de chasse, de pêche, etc., sur toutes les dépendances du domaine d'Esprels et de la prévôté de Montjustin. Le prieuré était déjà construit en 1123 par les soins des augustins de Chaumouzey, quand une bulle du pape Calixte II en confirma la possession à la maison-mère; ce texte, qui raconte sommairement la fondation du monastère de Marast, faite sous le sceau et avec l'approbation

d'Ansèric, archevêque de Besançon, est assez intéressant pour que nous le reproduisions à la suite de cette notice. De nouveaux dons vinrent agrandir le domaine du prieuré naissant; des concessions de terres, le patronage de diverses églises: Avilley, Borrey, Cerre, Cubry, Melecey, Montjustin, Moimay, Pont-sur-l'Ognon, Rochefort, augmentèrent successivement ses ressources. Parmi les principaux bienfaiteurs de Marast, il convient de nommer d'une façon toute spéciale les seigneurs de Villersexel qui, de bonne heure, eurent une chapelle dans l'église prieurale, y choisirent leur sépulture et obtinrent la gardienneté du monastère. Leurs tombes historiées, respectées par les siècles, sont pour notre province, si pauvre en monuments du moyen âge, un vrai trésor archéologique, et méritent à tous égards d'être conservées et représentées. Le but de cette notice étant principalement de les signaler et de les décrire, nous résumerons en quelques lignes l'histoire du prieuré.

De 1123 à 1790, la vie régulière menée à Marast par un petit nombre de religieux s'y maintint sans événements notables sous une longue série de prieurs (1). En 1665, quatre chanoines y résidaient; en 1740, on n'en comptait plus que deux, dont l'un remplissait les fonctions de prieur claustral. Le titre de prieur et les revenus du bénéfice, que percevaient

---

(1) Voici une liste très incomplète des prieurs de Marast, dressée surtout au moyen des archives de Marast à Lons-le-Saunier, et du manuscrit du P. André de Saint-Nicolas sur les prieurés du diocèse de Besançon.

Hugues	1143	Adam de Barbay	1559-1563
Vylfo	1170	Jean Barlart	1565
Olivier	1233-1240	Jean Buffet	1570-1577
Renaud	1298	Jean Poirot	1586
Dignand de la Palud	1471-1493	Benoît Chenol	1587-1597
Jean de la Palud	1502-1527	Claude Charreton	1598
Hugues de la Palud	1543-1545	Maximil. Charreton	1601-1609
Philibert de Rye	1551-1557	Jean Froissard	1609-1610
Jacques Barbier	1557		

depuis deux siècles des commendataires, avaient été attribués en 1611 (5 janvier) au chapitre collégial de Notre-Dame de Dole (à charge de créer une nouvelle prébende), par patentes des archiducs suivies plus tard d'un décret pontifical de Paul V (1er juillet 1616). Dès lors les chanoines de Dole se parèrent volontiers du nom de *co-prieur* de Marast, mais le régime intérieur du prieuré se maintint tel qu'auparavant jusqu'à ce que la Révolution française en expulsât les religieux. Leurs archives, assez considérables, avaient été transportées à Dole, ce qui les sauva de la destruction ; elles forment aujourd'hui un fonds important des archives départementales du Jura.

Marast, transformé en collége, appartient maintenant à l'Institut des Frères de Marie ; c'est à l'extrême obligeance de ses supérieurs que sont dus en partie les éléments de cette notice (1). Ses bâtiments claustraux, construits ou agrandis de 1520 à 1550 par les prieurs Jean et Hugues de la Palud, dont on retrouve çà et là les armoiries, ont survécu la plupart et offrent un intéressant échantillon de l'architecture monastique comtoise du XVIe siècle. La chapelle, dénaturée ou détruite aux trois quarts, date d'une époque bien plus lointaine, la fin du XIIe siècle ou le commencement du XIIIe, et a droit à une description plus détaillée.

Le plan primitif de l'église de Marast comprenait : trois nefs, celle du milieu plus large d'un tiers que les nefs latérales, un transept, une abside principale (2) semi-circulaire flanquée de deux absidioles voûtées comme elle en cul de four. Un clocher carré, percé sur chaque face de deux

---

(1) Les tombes des seigneurs de Villersexel, servant de pavé au chœur actuel de la chapelle, sont recouvertes par un épais plancher que M. le supérieur de Marast a bien voulu faire lever, en 1876, pour nous permettre de les estamper et d'en étudier les inscriptions.

(2) L'autel principal, placé dans cette abside, était dédié à sainte Marie-Madeleine, patronne du prieuré.

fenêtres romanes géminées, était placé sur le bras gauche du transept, au-dessus d'une chapelle dédiée aux Trois-Rois. La chapelle de droite (de gauche au point de vue liturgique, côté de l'épître) était dédiée à Notre-Dame et à sainte Catherine; elle formait, avec la nef qui la précédait, la chapelle seigneuriale des sires de Villersexel. La façade de l'église, où s'ouvrait une étroite porte cintrée, à tympan, se terminait en pignon suraigu orné de trois fenêtres posées en triangle. Chaque travée de la nef, mise en communication avec les nefs latérales par une arcade romane, soutenue de piliers carrés dont le chapiteau massif portait un double rang d'oves et de perles, était éclairée d'une étroite baie à plein cintre; les nefs latérales, les absides avaient des fenêtres analogues. Les nefs n'étaient point voûtées, mais simplement couvertes d'une charpente apparente.

De tout cela, il ne reste que l'abside, le transept et ses deux chapelles, une ou deux travées de la grande nef, la façade de l'église et la charpente apparente sur toute la longueur de l'édifice. Les nefs latérales ont été détruites et le surplus est transformé en appartements, dortoirs, salles de classe du collége actuel. La charpente, qui a été renouvelée au XVIe siècle et construite avec beaucoup d'art, mérite une mention toute spéciale; c'est peut-être l'unique exemple en Franche-Comté d'une mode dont d'innombrables échantillons se voient encore dans les vieilles églises de France, d'Allemagne et d'Italie.

La plupart des tombes qui pavaient autrefois la nef de Villersexel ont été replacées dans la chapelle actuelle des Frères maristes. Elles y subsistent encore au nombre de dix : sept intactes, d'une magnifique conservation, trois en fragments importants; en outre quelques débris presque informes sont employés çà et là comme seuils ou linteaux de portes. Huit de ces tombes appartiennent aux maisons de Faucogney et de la Roche, ou à leurs alliances; deux à des prieurs de Ma-

rast. Voici la description et l'image de ces précieux monuments; nous y joindrons, dans l'ordre des dates, quelques inscriptions disparues que nous extrayons d'un document inédit du XVIe siècle conservé aux Archives du Doubs (1).

1. — HUMBERT DE ROUGEMONT (XIIe siècle).

La plus ancienne des tombes de Marast, qui devait dater de 1160 environ, mais a malheureusement disparu, était celle d'Humbert de Rougemont (2), fils d'un des fondateurs du prieuré, Thiébaud de Rougemont, premier du nom. Elle portait l'inscription suivante en vers léonins de quinze syllabes :

AMONETVR OMNIS HOMO	POmPAm MVNDI SPERNERE
QVANDO VIDET IN SEPVLCHRIS	PONI CLARVM GENERE
✠ HIC HVMBERTVS EST HVMATVS	SOLVTVS IN PVLVERE
PVER PROBVS ATQVE CLARVS	MORIBVS ET GENERE
CVIVS PATER THEOBALDVS	NOBILIS NOBILIVm
GENITRICI DEI DEDIT	HOC PRESENS ALLODIVM
✠ ET HEREDES SIBI FECIT	IHESV XPI PAVPERES
VT CVM ILLIS POSSIT ESSE	QVANDO ERVNT DIVITES
✠ ET APRILIS QVARTO NONAS	MIGRAVIT A SECULO
QVI QVIESSIT PerHENNIS	IN CELI PALATIO ✠

FINIS

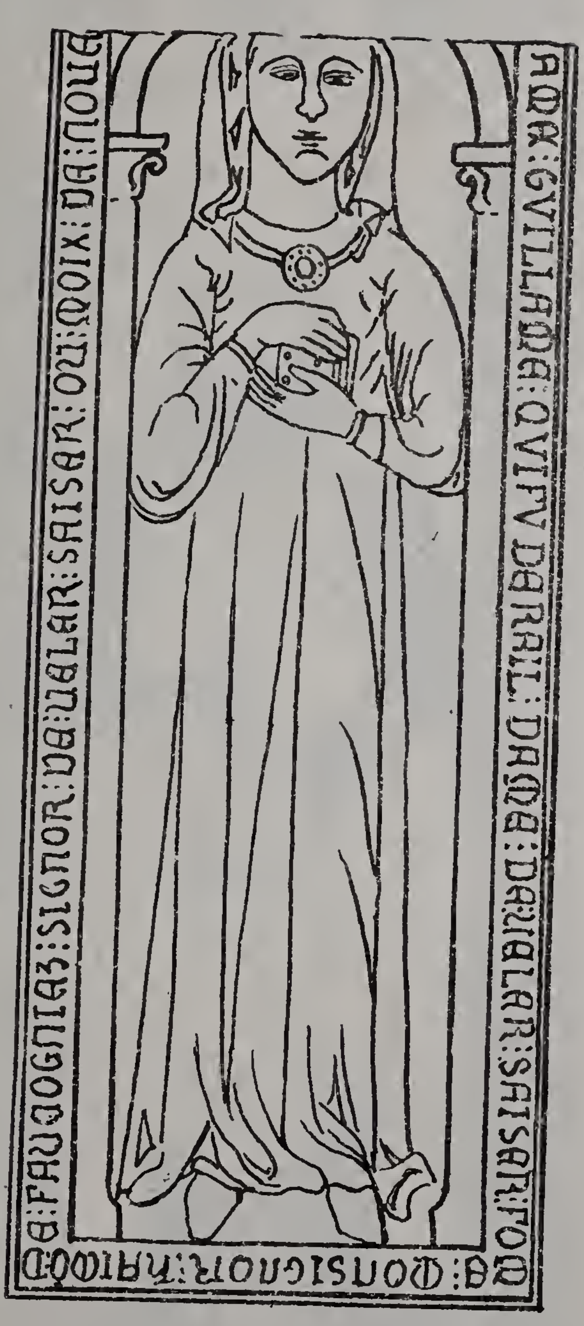
(1) Ce document dressé par les soins des la Palud, pour établir leur droit de gardienneté, est un procès-verbal constatant le nombre (18) et l'emplacement exact des tombes existant alors dans la chapelle et la nef dites *de Villersexel*, et relevant les inscriptions et les armoiries qu'on déchiffrait encore sur plusieurs. (Série E, n° 1438, fonds de GRAMMONT. Arch. du Doubs.)

(2) Indiqué à tort par Dunod, III, 113, comme inhumé à Bellevaux. La tombe de Bellevaux était celle d'Humbert II (XIIIe siècle).



PRIEURE DE MARAST. (Hte Saône)

Tombe d'Isabeau de Mailley,
femme d'Aimon de Faucogney,
morte le 28 Mai 1253.



Prieuré de Marast,

Tombe de Guillemette de Ray
Dame de Villersexel,
morte vers l'an 1270.





PRIEURÉ DE MARAST

Tombe d'Aimé de Faucogney,
Sire de Villersexel et de Clairvaux
mort le 10 Septembre 1360.



PRIEURÉ DE MARAST. (Hte Saône)

Tombe de Guillemette de Vergy,
Comtesse de la Roche,
morte le 26 Juillet 1401.



PRIEURÉ DE MARAST

Tombe d'Henri, Comte de la Roche en Montagne mort vers 1410.

2. — N..... (XIIIe siècle).

(Dalle de 1m 23 de long sur 0, 48 de large et 0, 13 de haut.)

« *Entrant en icelle (chappelle de Marast)* (1), *au milieu de lad. petite nef, se void ung tombeau ung peu relevé sur lequel il y at une croix en bosse qui ne porte autre escrit que le mot :*

ANNO DOMINI. M. CC.

Cette dalle taillée en dos d'âne, sur laquelle sont sculptés assez soigneusement des rangs de perles et d'oves encadrant une croix bordée de deux listels où se lisent les mots ci-dessus, a été brisée en trois fragments dont deux, formant les deux tiers du monument, subsistent. Elle recouvrait sans doute les restes d'un héritier d'Humbert de Rougemont.

3. — Isabeau de Mailley (1253, 28 mai).

(Dalle gravée, de 2m 33 de long sur 0, 72 de large.)

La tombe d'Isabeau de Mailley, femme d'Aymon, seigneur de Faucogney et de Villersexel, représente, gravée profondément au trait, l'image de cette dame debout sous une arcade trilobée surmontée d'un fronton triangulaire orné de crosses et soutenu de deux colonnettes à chapiteaux.

Isabeau a la tête couverte d'un voile ; les épaules chargées d'un ample manteau doublé de vair dont sa main droite retient la large agrafe, tandis que sa main gauche, dont le *medius* porte un anneau, retient un livre à fermoirs et un *patenostre* à gros grains. Un lion couché soutient ses pieds ; deux petits anges prient au-dessus de sa tête dans les encoignures de l'arcade. Cette tombe est vraiment artistique, quoi-

(1) Procès-verbal de 15.. mentionné plus haut.

que d'une grande simplicité d'exécution. Les traits de la figure, la pose du corps et les plis du vêtement ont une réelle majesté.

Dans la bordure de la dalle, on lit l'inscription suivante :

✠ ANNO ⁝ DOMINI ⁝ M° ⁝ CC ⁝ QUINQUQAG ⁝ III° V° ⁝
KALENDAS ⁝ IUNII ⁝ CI ⁝ GIET ⁝ DAME ⁝ EXIBEAVS ⁝
QUI ⁝ FU ⁝ DE ⁝ MAILLEI ⁝ DAME ⁝ DE ⁝ FAUCOGNIEX ⁝
FOME ⁝ MOnSIGNOR ⁝ HAIMOn ⁝ SIGNOR ⁝ DE ⁝
FAUCOGNIEX ⁝ PROIEZ ⁝ POR LEI ⁝ QVE ⁝ DEIX ⁝
MERCI ⁝ LI FACE ⁝ AMEn ⁝

4. — Guillemette de Ray (vers 1270).

(Dalle gravée, de 1m 72 sur 0, 72.)

La pierre tumulaire de Guillemette de Ray, femme d'Aymé de Faucogney, seigneur de Villersexel, bru, suivant Dunod (III, p. 113), d'Isabeau de Mailley, a perdu une partie de la légende et de l'architecture qui décoraient sa partie supérieure. Analogue comme exécution et comme style à la tombe précédente, elle montre debout, sous une arcade dont il ne survit que la naissance et les colonnettes, une dame debout à demi voilée, vêtue d'une longue robe sans taille, à plis nombreux, à manches collantes très serrées au poignet; un fermail orné de perles maintient le col de son corsage, ses mains réunies sur la poitrine portent un livre et un patenostre. On lit autour l'inscription suivante incomplète :

✠ ANNO ⁝ DOMINI ⁝ M° ⁝ CC° ⁝ SEPTVAG° ⁝
... KaLendas ⁝ JANVARII ⁝ CI ⁝ GIET ⁝ D]AME ⁝
GVILLAME ⁝ QVI ⁝ FV ⁝ DE ⁝ RAIL ⁝ DAME DE ⁝
UELER ⁝ SAISER ⁝ FOME ⁝ MONSIGNOR ⁝ AIMOn ⁝
DE ⁝ FAUCOGNIEZ ⁝ SIGNOR ⁝ DE ⁝ VELER ⁝ SAISER ⁝
OV MOIX ⁝ DE NOUE[MBRE ⁝ FVT ⁝ MORT.....

5. — Aimé II de Faucogney, seigneur de Villersexel (18 décembre 1309).

(Dalle gravée, de 0, 95 de haut sur 1m 03 de large.)

Il ne reste de la tombe d'Aimé de Faucogney que le tiers environ d'une dalle déjà brisée au XVIe siècle. On ne voit plus, entre deux tronçons de colonnettes, que les jambes couvertes de mailles et éperonnées d'un guerrier tenant son écu devant lui. Cet écu est armorié de 3 cotices brisées d'un lambel à 5 pendants ; aux pieds du chevalier sont deux lions adossés.

Voici à demi restituée, à demi conservée, la légende de cette sépulture :

✠ ANNO : DomiNI : M° : CCC° : NONO : QVINTO : DECIMO : KALEN]DAS : IANUARII : OBIIT : HAYMO : DE : FACONEIO : MILES : DOMINUS : DE VILLAR[IO : SAXEL : ANIMA : EIVS : REQVIESCAT : IN : PACE : AMEN.

6. — Jean de Faucogney, seigneur de Villersexel (27 mars 1329).

(Tombe détruite.)

La tombe de Jean de Faucogney, chevalier, seigneur de Villersexel, puis de Clairvaux-en-Montagne (Jura) par son mariage avec l'héritière de cette famille, a disparu ; elle représentait ce seigneur en costume de guerre, portant les armes de Villersexel : 3 cotices brisées d'un lambel à 5 pendants, avec l'inscription que voici :

✠ ANNO : DOMINI : M° : CCC° : VIGESIMO : OCTAVO : SEXTO : KaLendas : APRILIS : OBIIT : DOMINUS : IOANNES : DE : FAVCOGNEIO : MILES : DomiNuS : DE : VILLARIO :

SEXEL : ET : DE : CLARAVALLE : IN : MONTANA : EIVS : AnImA : REQVIESCAT : IN : PACE :

7. — Aimé III de Faucogney, seigneur de Villersexel (10 septembre 1360).

(Dalle gravée, de 2ᵐ 14 de long sur 0, 92 de large.)

Sous une arcade trilobée, soutenue de piliers ornés de quatre étages d'arcatures et surmontés de clochetons fleurdelisés, est un chevalier vêtu de mailles, portant une cotte armoriée des cotices de Villersexel, la tête couverte d'un pot de fer conique, tenant de la main droite une épée et de la gauche un écu aux armes de sa cotte. L'écu des Villersexel est répété deux fois au-dessus du personnage ; autour de la dalle court l'inscription suivante :

✠ EN ⁝ LAN ⁝ DE ⁝ NOSTRE ⁝ SEGNOVR ⁝ CORANT ⁝ M ⁝ CCC ⁝ LX ⁝ LE ⁝ X ⁝ IOVRS ⁝ DE ⁝ SEPTEmBRE ⁝ TRESPASET ⁝ MONSieur ⁝ AYME ⁝ DE ⁝ FACOIGNEI ⁝ SEIGNOVR ⁝ DE ⁝ VELER ⁝ ET ⁝ DE ⁝ CLEREVAL ⁝ EN ⁝ MONTOIGNE ⁝ DEVX ⁝ AIT ⁝ LAME

8. — N..., prieur régulier de Marast (xivᵉ siècle).

(Fragment de dalle gravée, de 1ᵐ de long sur 1ᵐ 08 de large.)

Une partie de cette pierre tumulaire est engagée sous un massif voisin du maître-autel ; le fragment visible montre, jusqu'à hauteur des genoux, le corps d'un religieux vêtu d'une soutane et d'une casule. A ses pieds reposent deux chiens couchés adossés. On aperçoit à droite et à gauche les soubassements de deux colonnettes qui devaient porter une arcade. Voici ce qui reste de l'inscription :

✠. . . . .
. . . . OLIO : SACERDOS : ET : CANOnICVS :

ET : PRIOR : HVIVS : LOCI : ANN. . . . .
. . . .

9.— Guillemette de Vergy, comtesse de la Roche et dame de Villersexel (26 juillet 1401).

(Dalle gravée, de 2m 10 de long sur 0, 87 de large)

Guillemette de Vergy, femme d'Henri de Villersexel, comte de la Roche-en-Montagne, est représentée debout, vêtue d'une robe flottante dont la double jupe serrée à la taille s'arrête à mi-jambe. Elle se drape dans un manteau à plis nombreux, porte un livre d'heures à fermoirs de la main droite, tandis que sa main gauche, dont le bras est vêtu de manches collantes légèrement évasées au poignet, s'étend sur la poitrine à la hauteur du *fermail* qui retient l'attache du manteau. Au-dessus de sa tête, aux deux côtés d'un arc ogival surbaissé décoré de choux fleuronnés, sont deux blasons : celui de dextre est : équipollé à 5 points, qui est *la Roche*(1) ; celui de senestre est : parti *la Roche* et *Vergy* (3 roses posées 2 et 1).

Voici la légende :

✠ : CI : GIET : DAME : GVILLAME : DE : VERGEI : CONTESSE : DE : LA : ROCHE : ET : DAME : DE : VELAR : SAIXEL : QVI : TRASPASSAI : LE : MARDI : APRES : LA : MAGDELENE : LAN : M : CCCC : ET : I : DOn : DEVX : AI : LAME

10. — Henri, comte de la Roche (1409 ou 1410?).

(Dalle historiée, longue de 2m 17 et large de 0, 95.)

Henri de Villersexel, comte de la Roche, dont la tombe semble calquée, moins les armoiries, sur celle de son père

(1) La Roche portait : de gueules équipollé à 4 points d'hermine ; Vergy : de gueules à 3 roses d'or posées 2 et 1.

Aimé III (voir n° 7), est en costume de guerre, vêtu de mailles et d'une cotte armoriée *(la Roche)*. Il a le pot de fer conique en tête, l'épée à la main droite, l'écu blasonné à la main gauche protégeant le bas du corps. Deux chiens ou lionceaux sont assis à ses pieds; l'architecture de l'arcade sous laquelle il repose est semblable à celle du n° 7 et accostée de deux écus au blason des la Roche. L'inscription, restée inachevée, est conçue dans les termes suivants :

✠ CI ⁝ GIET ⁝ MONS' ⁝ HENRI ⁝ CONTE ⁝ DE ⁝ LA ROCHE ⁝ ET ⁝ SEIGNOVR ⁝ DE ⁝ VELER ⁝ DON ⁝ DEVX ⁝ AIT ⁝ LAME ⁝ QVI ⁝ TRAPASA ⁝ EN ⁝ LAN ⁝ DE ⁝ GRAICE ⁝ MIL ⁝ CCCC ⁝ ET

11. — Jean Poirot, prieur de Marast (7 juin 1586).

(Dalle gravée longue de 2^{m} 07, large de 1^{m} 21.)

La seule tombe qu'il nous reste à décrire est la moins importante. C'est celle d'un religieux lorrain, Jean Poirot, de Mirecourt (Vosges), qui fut l'un des derniers prieurs de Marast. Elle ne porte point l'effigie de ce personnage, mais simplement son écusson gravé dans un cartouche formé d'une couronne de laurier tressé. Il portait : de. . . .à la fasce de. . . . chargée d'une étoile à huit rayons de. . . . . . . Ce blason est accompagné en chef de deux roses de. . . . . et en pointe d'un croissant de. . . . .

Une légende, gravée en caractères tantôt majuscules, tantôt minuscules (caractères d'imprimerie), se lit autour de cette dalle :

CY . GIST . VENERABLE . et . DISCRETE . PERSONnE . MEssire . IEAN . POIROT . PreBstRE . NATIF . DE . MIRECOURT . EN . LORRAINE . IADIS . CHANOINE . DE . L'ABAYE . NostRE . DAME . DE . CHAMOISEY . PRIEVR . ET· SR · DE . MARAST . QUI . DECEDA . LE . 7e. IUING . 1586 . DIEU . AIT . SON . AME .

Quand nous aurons signalé deux fragments de dalles funéraires du XIVe siècle, sur lesquelles on lit :

...KAL : OCTOBRIS : OBIIT : DOMINVS : IACOBUS :..... MEN.

un joli bénitier du XIVe siècle, en forme de chapiteau, décoré de têtes grimaçantes et de feuillages, et quelques fragments de colonnes et de chapiteaux de la même époque, nous aurons épuisé ce que Marast offre d'intéressant en dehors de ses tombes. Celles-ci forment un ensemble réellement précieux pour l'histoire de l'art franc-comtois; négligées et presque inconnues jusqu'ici de nos historiens, elles comblent plus d'une lacune dans notre nobiliaire et ont une place honorable marquée dans nos répertoires d'archéologie.

PIÈCE JUSTIFICATIVE.

1123. 15 *janvier. Saint-Pierre de Rome.*— Bulle de privilèges accordée par le pape Calixte II à l'abbaye de Chaumouzey (Vosges). — Cette bulle confirme aux chanoines augustins outre certaines possessions en Lorraine, le prieuré qu'ils venaient de construire dans la seigneurie d'Esprels (à Marast, Haute-Saône), les dîmes et les droits que leur avaient abandonnés dans ce territoire Thiébaud de Rougemont et Richard de Montfaucon, enfin le droit paroissial cédé aux religieux par le prêtre Aubry, du consentement et sous certaines réserves d'Ansério, archevêque de Besançon. Elle contient de plus des priviléges généraux accordés au monastère et à ses propriétés.

Calixtus episcopus, servus servorum Dei,

Dilectis filiis Schero abbati et fratribus in Calmosiensi ecclesia Salvatoris vitam professis, tam presentibus quam futuris imperpetuum.

Religiosis desyderiis et bonis secularium virorum studiis non solum favere, sed ad ea ipsorum etiam debemus animos incitare, qui justicie et religionis custodes in apostolicâ beati Petri sede positi, Domino disponente, conspicimur.

Ea propter dilecti in Christo filii, vestris per fratrum Gothzelinum precibus inclinati, presentis scripti paginâ confirmamus omnia que nobilis memorie Theodoricus Lothoringorum dux, et filius ejus Symon similiter dux, una cum uxore suâ Adeleide ducissa et filio Matheo, vobis vestreque Calmosiacensi ecclesie concesserunt, et descriptionis sue cirographo munierunt, ut videlicet si quis vir aut femina de ipsius ducis familiâ possessionis que illis a liberis predecessoribus suis accesserint vobis vestreque ecclesie nunc et imposterum donare voluerit, liberam dandi habeat facultatem, et quecumque taliter oblata fuerint quictam vobis vestrisque

successoribus et absque omni ducis et suorum hominum advocatia permaneant. In quibus hec que jam vobis collata sunt propriis nominibus annotamus : alodium scilicet de *Ymbericourt* ex dono Almarici ejusque filii Ancelini ; et quod apud *Petrivillam* tam in molendinis quam in terre quarterio possidetis.

Preterea vestre ecclesie confirmamus quicquid legitime in predictis locis seu marchiâ cognoscitur obtinere, ut libere illud absque omni ducis officialium seu ministrorum molestiâ teneatis.

Confirmamus etiam vobis partem predii de Espreys (1) quam nobiles viri Theobaldus de Rogemont (2) et Richardus de Montefalconis (3) Bisuntine parrochiani diocesis vestre Calmosiacensi ecclesie contulerunt, quicquid scilicet comprehenditur tribus fontibus et palude ab aquilone et convalle que ab oriente de palude usque ad magnam silvam protenditur, et extra quos terminos suos in omni terrâ suâ que ad idem spectat predium ; et in potestate Montisguidinari (4) pabulum pecoribus, jumentis, equis vestris, pasnagium porcis, piscationem, venationem, alvearia (si forte inveniatur apium edificiis), silvam et omnem in omnibus liberum usum. Similiter quicquid ibi tenuit a Richardo Philippus, et quicquid homines de Alterei (5) infra eosdem terminos possidebant et extra terminos in circumjacentibus prediis ad omnia liberum usum. Quicquid preterea parrochialis juris Albricus presbiter in prescriptis terminis possidebat vobisque vestrisque successoribus liberum manere sanximus, quemadmodum a fratre nostro Anserico Bisuntino archiepiscopo, Burchardi archidiaconi et Evrardi archipresbiteri consilio, necnon et

---

(1) Esprels, canton de Noroy (Haute-Saône).
(2) Rougemont, chef-lieu de canton (Doubs).
(3) Montfaucon, commune de Besançon sud (Doubs).
(4) Prévôté de Montjustin, canton de Noroy (Haute-Saône).
(5) Autrey-le-Vay, canton de Villersexel (Haute-Saône).

clericorum ecclesie sue concessu constitutum est et scripti sui cirographo confirmatum. In quo nimirum scripto illud adjunctum fuit : ut si forte illius futuris temporibus frequentia rusticorum accesserit et parrochiam ibi fieri postulaverit, ab ipsius loci fratribus collocandus ibidem presbiter archiepiscopo presentetur, qui videlicet presbiter de animarum curâ eidem archiepiscopo, de rebus vero temporibus abbati et fratribus respondebit. Cellam sane quam vos in predictis terminis construxistis et quicquid prefatus vir nobiles Theobaldus, preter alia que prius obtulerat, in die consecrationis ejus obtulit, confirmans totum scilicet quod in eodem alodio possidebat.

Mansuro etiam imperpetuum decreto sanximus : ut nemini possessionis vestre facultas sit alicujus levitatis instructu, vel arctioris religionis, aut Iherosolimitane peregrinationis nationis obtentu, sine abbatis aut prioris vel congregationis licentiâ, de claustro vestro vel sancti Leonis discedere. Quod si discesserit nullus eum episcoporum, nullus abbatum, nullus monachorum sine communium litterarum cautione suscipiat, quamdiu videlicet in eisdem ecclesiis canonici ordinis tenor Domino prestante ingruerit.

Si qua igitur in futurum ecclesiastica secularisve persona hanc nostre constitutionis paginam sciens, contra eam temere venire temptaverit, secundo tertiove commonita si non satisfactione congruâ emendaverit, prelatis honorisque sui dignitate careat, renuique se divino judicio existere de perpetratâ iniquitate cognoscat, et a sacratissimo corpore et sanguine Dei et Domini Redemptoris nostri Jesu Cristi aliena fiat, atque in extremo examine districte ultioni subjaceat. Cunctis autem eidem loco justa servantibus sit pax Domini nostri Jesu Christi, quatinus et hunc fructum bone actionis percipiant, et apud districtum judicem premia eterne pacis inveniant. Amen. Amen. Amen.

Ad judicium autem percepte hujus a Romanâ ecclesiâ liber-

tatis, sacerdotalem stolam unam singulis biennis Latheranensi palatio persolvetis.

Ego Calixtus, catholice ecclesie episcopus.

Datum Rome apud Sanctum Petrum, per manum Hugonis sancte Romane ecclesie subdiaconi, XVIII° kalendas februarii indictione primâ, Incarnationis Dominice millesimo centesimo vicesimo tertio, pontificatus autem domini Calixti pape secundi anno quarto.

(Copie du XVI° siècle. — Petit cartulaire des bulles de Marast, fonds du Chapitre de Dole, G. 363. — Archives du Jura.)

NOTICE

SUR

LE COLONEL PARIS

MEMBRE HONORAIRE DE L'ACADÉMIE DE BESANÇON

Par M. le docteur LABRUNE.

(Séance publique du 30 janvier 1877.)

MESSIEURS,

Vous avez perdu au mois d'avril de l'an passé un collègue qui, dans sa mort comme dans sa vie, a donné un bon exemple dont il faut lui savoir gré. Il a conduit jusqu'à quatre-vingt-huit ans une carrière pleine d'activité, de vaillance et constamment orientée vers le bien.

Certes, je ne dis rien de trop en affirmant qu'une telle carrière et une si longue vie laissent un bon exemple à une génération qui semble s'amoindrir, et qui, tout en reprochant aux vieillards de se ramollir, donne souvent des signes de ramollissement avant d'avoir vieilli.

S'il est des morts qui continuent à affirmer, par une parole éloquente, ce qu'ils ont cru, ce qu'ils ont connu de vrai dans le monde intellectuel, il en est d'autres dont la vie reste gravée par la lumière de leurs actions dans la mémoire de leurs contemporains.

M. le colonel Pâris, l'un des membres honoraires de votre Compagnie, fut de ces derniers.

Le neveu de cet architecte célèbre qui fut directeur de l'Ecole française des Beaux-Arts à Rome, de ce généreux donateur qui a laissé son nom à une partie importante de

nos Musées, et dont la libéralité a contribué à enrichir notre Bibliothèque, ne pouvait manquer de recevoir devant vous le tribut d'éloges qui lui est si bien dû ; et s'il m'est permis d'exprimer un regret, c'est que la discrétion de ceux d'entre vous qui furent ses amis les ait empêchés d'élever une voix plus autorisée que la mienne, et de vous dire ce que fut cet homme si droit et si simple, si loyal et si bon, qu'il y a lieu de se demander s'il eut jamais conscience de son mérite, tant on le voyait procéder en tout comme un soldat que vient d'éveiller la diane et qui marche au canon.

Ce fut là, disons-le tout d'abord, ce qui caractérisa, du commencement à la fin de sa carrière, le colonel Pâris. Né en 1787 d'un commissaire des guerres et déjà officier à dix-huit ans, décoré avant sa vingt-septième année, après avoir traversé avec succès les études du collége Sainte-Barbe, l'école militaire de Fontainebleau, et remporté le grand prix de l'Université, nous le voyons suivre toujours la voie ouverte devant lui, la voie du devoir, et la suivre au pas de charge, en quelque sorte, avec cette détermination franche et toute militaire, qui imprima son cachet à toute sa personne, en demeurant jusqu'à la fin le principe de son activité.

Heureux de n'avoir jamais connu l'hésitation et le doute qui paralysent trop souvent les plus nobles facultés au milieu de générations pour lesquelles on croit avoir assez fait en leur donnant beaucoup d'instruction, sans se douter que l'instruction seule, en l'absence d'une éducation forte, je veux dire d'habitudes prises sous la direction de principes certains, n'est qu'un instrument privé de la main intelligente de l'artiste destiné à le gouverner, un moyen, en un mot, d'arriver au régime de la contradiction universelle que nous voyons !

Il n'en était pas ainsi sous le premier Empire.

L'enfant apprenait au sortir du berceau ce que la patrie attendait de lui et saurait au besoin en exiger bientôt.

L'éducation qui tendait à organiser notre pays comme un camp toujours prêt à jeter au dehors des armées nouvelles, n'admettait guère la libre discussion dans les choses de l'intelligence : elle voulait surtout former des hommes d'action et pour cela discipliner les volontés tout en les éclairant sobrement.

Ainsi formé pour la lutte, notre futur colonel alla faire ses premières armes à l'armée d'Italie qui s'efforçait, par des combats journaliers, de faire accepter à des populations effervescentes et indociles un régime qu'un roi d'origine française ne recommandait pas assez à leurs yeux.

Cette guerre obscure et ingrate sur les confins du grand empire ne changea point pour lui de caractère lorsqu'il fut envoyé dans les provinces Illyriennes, en qualité d'officier du génie, et bien loin des véritables champs de bataille de cette illustre époque, pour prendre part aux travaux de fortification de Corfou et se tirer avec honneur de quelques périlleuses expéditions de détail.

Distingué par ses chefs qui l'avaient élevé, après ce long stage, au grade de capitaine d'état-major, il obtint enfin d'être envoyé en 1813, au moment du désastre de la grande armée, à cette armée nouvelle qui devait promener une dernière fois à travers l'Allemagne le drapeau impérial, pour le défendre encore, pendant la campagne de France, par d'héroïques combats.

1814 le trouva commandant au 4e corps et le laissa longtemps chef d'escadron d'état-major.

Il était arrivé là par sa patience et sa fermeté dans le devoir, sans parler jamais de ses services, sans recommandations et sans intrigues, car il ne fut point de ces empressés et de ces impatients qui échafaudent leur compétition impudente sur de misérables moyens. Il manquait de cette souplesse d'esprit et de cette habileté qui permettent de faire valoir le mérite qu'on possède et de suppléer celui qu'on n'a pas.

Ce ne fut donc qu'en 1830 qu'il devint lieutenant-colonel, et qu'il fut envoyé en cette qualité pour commander à Nantes, où il sut apaiser une émeute par son énergie conciliante et calme.

La reconnaissance des habitants consacra ce souvenir, en donnant à l'une des rues de la ville le nom du chef militaire qui avait su la préserver d'un affreux spectacle.

Elevé en 1832 au grade de colonel et au rang d'officier de la Légion d'honneur, il devait plus tard venir à Besançon, et s'y faire connaître tout à la fois comme un vétéran respecté, et comme un homme privé digne de sympathie et d'estime, par son caractère excellent, ses sentiments élevés et chevaleresques, ses habitudes stoïques, sobres comme sa parole, généreuses comme sa bonté.

Aussi, lorsque la révolution de 1848 survint, elle le trouva entouré dans sa retraite des plus honorables relations et de la considération la plus méritée, vaillant encore et plein d'activité, consolant ses loisirs par les travaux d'agriculture, par son empressement à se rendre utile, par sa participation à toutes les œuvres de bienfaisance qui sollicitaient son appui.

La garde nationale, cette institution qui n'était alors que l'armée de l'ordre et non l'auxiliaire des révolutions, ne pouvait manquer d'offrir au commandeur de la Légion d'honneur l'insigne privilége de la guider au milieu des dangers réels que font naître, dans des temps troublés, les prétentions opposées des partis, tous animés du désir de faire du citoyen l'instrument de leurs passions.

Le colonel Pâris reprit donc, avec l'habit militaire qu'il avait à peine déposé, l'autorité que donne l'expérience jointe à une conscience incorruptible, pour protéger au sein de la société tout ce qui est honnête, contre la tyrannie de la force brutale et de la démagogie.

Les menaces de l'émeute se firent encore entendre, mais les luttes sanglantes ne devaient pas se renouveler, et le vé-

téran put retourner souvent à ses occupations bienfaisantes, à ses études préférées, à sa chère campagne d'Emagny, au sein d'une commune dont il ne dédaigna point d'accepter l'administration et qu'il dota d'une école.

C'est là qu'il fut le témoin désolé de nos revers.

Il avait aimé et servi sa patrie au milieu des vicissitudes politiques les plus diverses : il l'avait aimée comme un bon fils aime une mère qui, après un premier veuvage, a eu le malheur constant de confier son sort à une succession d'aventuriers. Il ne lui restait plus qu'à panser, dans la mesure de ses moyens, les plaies dont l'accablait un ennemi séculaire. Sa propre maison devint la première ambulance protégée par le drapeau de la convention de Genève, et par sa charité, il s'efforça de suppléer aux ressources insuffisantes dont il disposait.

Mais la charité devient facilement une passion et, comme toutes les passions, elle ouvre à l'homme une voie qui l'entraîne et lui fait franchir toute limite. Aussi vit-on le colonel Paris offrir sa chambre et son lit à un pauvre soldat fort malade qu'on apportait à l'ambulance déjà pleine. N'est-ce point là l'héroïsme de l'abnégation chez un vieillard de 83 ans ?

Ce fut encore lui qui se présenta pour fléchir la colère d'un vainqueur tout prêt à livrer aux horreurs de l'incendie le village qu'il habitait, et s'il fut jugé opportun d'user de l'intervention d'un messager plus insinuant et plus habile que ce vieux soldat à la parole trop vive et trop franche pour une mission délicate, ce ne fut pas moins à l'influence exercée sur le commandant ennemi par la réputation du colonel Pâris, par la considération et l'estime dont il était entouré, que l'on dut le changement inespéré qui se fit dans la cruelle résolution du Prussien.

C'est dans les annales de l'amitié que je puise tous ces faits, car le beau caractère du colonel Paris sut lui conquérir de nombreuses et solides affections, celle de son médecin en-

tr'autres, M. Vaillandet, qui lui dit sur sa tombe un suprême adieu, dans lequel il exprima les regrets unanimes de ceux qui assistaient à ses obsèques ; et si l'on a pu dire avec vérité qu'il n'est donné à personne d'être grand homme aux yeux de son valet de chambre, on doit considérer comme une preuve de valeur et de distinction morale de savoir inspirer une amitié respectueuse et une sincère admiration au médecin appelé à nous assister dans les luttes et les défaillances de notre pauvre nature.

Ces luttes et ces défaillances ne sont-elles pas l'inévitable épreuve de tout ce qui vit ?

Le colonel Pâris les traversa en chrétien, c'est-à-dire en soldat qui affirme jusqu'à sa dernière heure la cause pour laquelle il a combattu, la cause de la vérité, celle de la justice et du bien, qui sont déjà en cette vie une grande révélation du monde surnaturel.

LE

CIMETIÈRE BURGONDE D'UZELLE

RAPPORT SUR LES FOUILLES EXÉCUTÉES EN 1864-1877

Par M. Jules GAUTHIER

SECRÉTAIRE-ADJOINT.

(Séance du 15 novembre 1877.)

Lorsque du pied des Vosges on jette un regard sur le massif du Jura, dont le Lomont, les roches de la Loue et les cimes pointues de Poupet forment les horizons les plus lointains, l'œil s'arrête au premier plan à gauche sur Cherrimont et la côte de Grammont, à droite sur la Motte de Vesoul, enfin presque au centre sur un large rocher à pic qui brille au soleil couchant et semble surveiller, comme une vigie, une large partie de la vallée de l'Ognon et les plaines de Lure. Ce rocher se nomme *Choire* (ou *Chouard*); escarpé comme un rempart, il fait face à la plaine, tandis que du côté du bassin du Doubs, il s'amortit peu à peu en pente douce jusqu'au vallon où est bâti le village d'Uzelle.

Les flancs de cette citadelle sont couverts par un retranchement haut d'un à deux mètres, formé de terre et de pierres amoncelées sans art, et qui se prolonge à cinq cents mètres de chaque côté jusqu'au sommet des collines voisines, dont une porte le nom assez caractéristique de *Travaret*. Ces retranchements ne sont certainement pas une simple clôture; nous y verrions volontiers une castramétation antique, élevée ou défendue, au VI[e] ou VII[e] siècle, par les morts qui dorment au pied de la montagne, dans un cimetière découvert il y a quinze ans près des dernières maisons d'Uzelle, à cinq cents pas du sommet de Choire et des retranchements que nous venons de signaler.

A cette époque, un hasard fit rencontrer à un cultivateur, dans un verger qu'un vieux terrier nomme *les vignes sur la chapelle*, un ensemble de sépultures assez considérable où il trouva quantité d'armes, de boucles de ceintures, de grains de colliers, de poteries qui furent malheureusement dispersés ou anéantis; pourtant quelques épaves intelligemment sauvées du naufrage furent offertes au musée de Besançon (1), dont le conservateur s'empressa de faire le voyage d'Uzelle pour entreprendre quelques fouilles dont le résultat, sans être nul, ne fut pas des plus heureux. Pareille aventure m'est survenue cette année dans le même lieu et dans la même entreprise; mais de nos infortunes successives il est sorti pourtant un intéressant carton pour le Musée archéologique, et quelques données d'ensemble ou de détail que l'Académie a bien voulu recueillir dans ses bulletins.

En 1864, la pioche d'un paysan se heurta contre une série de cercueils groupés au nombre de sept sur le petit promontoire où se termine par un ressaut la pente de la montagne. Ces cercueils, en pierre blanche très tendre ou en grès rouge des Vosges, décorés sur leurs flancs de hachures parallèles affectant la forme de chevrons, étaient longs communément de 1^{m} 90 sur une largeur de 0 65 à la tête, de 0 45 aux pieds et profonds juste assez pour contenir un cadavre; ils étaient uniformément percés au milieu de leur longueur d'un trou rond destiné sans doute à laisser échapper les infiltrations. Un couvercle arrondi en dos d'âne, évidé intérieurement pour en diminuer le poids, les recouvrait exactement. Sur quelques-uns d'entre eux se voyaient des croix à branche égale et (me dit M. Vuillerct) des fragments d'invocations chrétiennes, qui ne laissaient nul doute sur la religion de ces morts. Chaque sarcophage contenait des squelettes assez bien conservés, dont la plupart avaient autour d'eux un petit

(1) Par M. Alcide Mathiot, notaire à Baume-les-Dames.

mobilier funéraire : tous des vases à leurs pieds en poterie noirâtre, grise ou rouge clair ; quelques-uns des boucles sur la poitrine, un sabre court ou *scramasax* à leur côté ; d'autres des colliers d'ambre ou de verroterie au voisinage de la tête. Quoiqu'il en soit, les sarcophages furent enlevés du sol où se voyaient encore les débris d'une maçonnerie grossière et quelques pierres de taille, débris peut être d'une chapelle, comme le prétend la tradition, et semblables comme pierre et procédés de taille et de gravure aux tombeaux mis en lumière. Ceux-ci furent brisés plus tard à coups de hache pour être transformés en bancs ou en seuils ; un seul subsiste intact ; quant aux fragments qui portaient des inscriptions, ils n'ont pu, malgré maintes recherches, être jusqu'à présent retrouvés.

Les objets recueillis ou découverts par notre confrère, M. Vuilleret, étaient en petit nombre. Signalons les principaux : une grande épée de fer droite et à deux tranchants, longue d'environ 75 centimètres ; un fer de lance en feuille de laurier et muni d'une douille ; deux *scramasax* de même métal, dont l'un, par une courbure singulière de la pointe dans le sens inverse de celui des armes du même genre, mérite une particulière attention. Une plaque de bronze très élégante, semblable à celle publiée par M. Baudot dans ses sépultures de Charnay (n° 4, pl. VIII), mérite aussi une mention toute spéciale ; cette plaque est ronde, ornée de trois gros clous arrondis posés en triangle ; au milieu est gravée une tête grossière, que des cercles concentriques remplis tantôt de grecques, tantôt de dentelures ou de rinceaux, ornent jusqu'à ses bords. Cette plaque possède encore sa boucle et son ardillon ; ce dernier porte gravée une tête d'animal fantastique à large bouche et à longues oreilles. Un collier d'ambre dont les grains à peine taillés sont tous percés d'un trou pour laisser passer le fil ; des fragments de bronze qui pouvaient border les fourreaux d'épée ou servir

de bouts de courroie ; enfin une plaque de ceinturon en bronze, carrée et découpée de dessins réguliers à l'emporte-pièce, voilà ce que le musée put sauver, il y a quinze ans, des débris retirés du cimetière d'Uzelle.

Les fouilles que j'y ai pratiquées cette année pendant trois jours, en explorant un espace de 12 mètres de large sur 25 mètres de long, m'ont donné seize sépultures, simples fosses doublées intérieurement de laves posées sur champ, plus larges naturellement à la tête qu'aux pieds et recouvertes quelquefois, quand elles n'avaient pas été ouvertes, de petites dalles posées côte à côte pour servir de couvercle. Placées sans aucune régularité entre elles, toutes ces tombes, comme les sarcophages de 1864, étaient tournées les pieds vers le levant. Malheureusement le peu de profondeur à laquelle elles étaient creusées, 90 centimètres environ, n'avait pu, dans un terrain jadis cultivé en nature de vignes, les sauver de la pioche des vignerons. La plupart avaient été violées, et le très petit nombre d'objets que j'y ai trouvés et dont j'ai soumis quelques échantillons à l'Académie, est loin de constituer une moisson. De nombreux fragments de poteries noire et grisâtre, usagées au feu avant d'être utilisées pour les rites funéraires, des dents de chiens, de chevaux, de sangliers, se retrouvent çà et là dans une terre remuée de longue date. Dans la plupart des sépultures, les squelettes d'une hauteur moyenne de 1^{m} 65 à 1^{m} 80 étaient restés presque intacts, mais dépouillés de leurs armes, que le forgeron du village transforme, de temps immémorial, en faucilles ou en serpes. C'est exceptionnellement que j'y ai rencontré dans leur position normale, c'est-à-dire à la ceinture, deux petits couteaux de fer (grands seulement du tiers environ du scramasax), une boucle de ceinture en fer estampée d'argent, une plaque carrée illustrée de même façon qui décorait un autre baudrier, des chaînettes de bronze avec crochets, des petits ornements de même métal, enfin une charmante boucle de

bronze décorée d'un animal fantastique, sorte de griffon à ongles crochus, dont la langue largement tirée s'épanouit en rinceau.

Bien que les objets de ce genre et de cette forme soient très répandus et très connus dans nos régions (1), nous croyons intéressant de donner ici le croquis de la plaque de bronze d'Uzelle, intacte comme au jour où elle fut fondue, puis ciselée.

Je passe sous silence quelques menues ferrailles sans grande importance dont l'étude et le classement pourront être faits plus en détail dans les vitrines du Musée.

En somme, d'après les objets que nous venons d'examiner (2), il ne reste aucun doute sur l'attribution et la date de notre cimetière. Il appartient sûrement à l'époque burgonde telle que M. Baudot, à Charnay en Bourgogne, telle que M. Troyon, à Bellair près de Lausanne, l'ont décrite et dessinée, telle enfin que nous la connaissons dans plus de cinquante stations franc-comtoises et qu'en 1873 je l'ai étudiée à Cussey-sur-l'Ognon. Sa date, d'après le soin mis à la construction des sépultures, doit remonter à l'époque où, ayant cessé d'être errantes, mais toujours sur pied de guerre, les tribus burgondes encore en armes stationnaient encore dans les points stratégiques les plus importants du pays. Les Burgondes d'Uzelle étaient déjà chrétiens, la croix et les fragments d'inscriptions l'indiquent; on peut, sans grande chance d'erreurs, attribuer au VIe ou au VIIe siècle leurs sépultures que nous venons de décrire.

---

(1) V. Baudot, *Sépultures barbares*, Dijon, 1860, pl. VIII, nos 1 et 2, — *Annuaire du Jura*, 1841, p. 83.

(2) On nous signale tout récemment quelques plaques, verroteries, etc. recueillies par M. Receveur, notaire à Cuse. Espérons qu'il voudra bien quelque jour en gratifier notre Musée!



Cimetière burgonde d'U[illegible]

PLAQUE DE CEINTURON EN BRONZE

Trouvée dans les fouilles de 1877

UN

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE DE BESANÇON

EN 1778

Par M. L. PINGAUD.

(Séance du 31 juillet 1877.)

Il y a juste cent ans, en 1777, l'Académie de Besançon proposait comme sujet de son concours annuel d'éloquence la question suivante : *Comment l'éducation des femmes pourrait-elle rendre les hommes meilleurs?* On sait l'attrait qu'exercèrent sur les esprits au XVIIIe siècle ces idées générales, ces brillants lieux communs à l'abri desquels on pouvait agiter les problèmes les plus graves ou hasarder les déclamations les plus hardies : de nos jours encore, une question semblable défraierait avec un égal succès une circulaire officielle, une homélie ou un feuilleton.

Neuf concurrents répondirent à l'appel de l'Académie.

Aujourd'hui, l'on a peine à ne pas sourire, en parcourant ces pièces d'éloquence surannée, en relisant ces phrases habillées et poudrées à la mode du temps, qui recouvrent d'un vernis uniforme les conceptions les plus diverses. Voici entre autres un bon abbé, professeur de philosophie, qui a pris pour épigraphe ou plutôt pour texte ce mot de l'Ecriture, assez peu galant pour n'être pas traduit : *A muliere iniquitas viri.* On voit d'ici le développement. A côté de lui le hasard a placé un philosophe; celui-ci déclame contre les couvents et les « pieux automates » qui les habitent, et il sollicite pour

les femmes une éducation *civile* (c'était l'épithète du moment), dont la base sera « la science simple, facile, lumineuse des mathématiques. » Puis vient une demoiselle, qui paraît avoir renoncé pour elle à la tâche de rendre meilleur même un homme de son choix, et qui, tout en appelant le mariage le tombeau de la liberté humaine, dénonce — discrètement il est vrai, dans une note — le nombre toujours croissant des célibataires. Toute la galerie serait à parcourir : bornons-nous à deux concurrents qui méritent une mention spéciale.

Une jeune fille de vingt-trois ans, qui s'est fait depuis un nom dans les lettres et dans l'histoire, avait envoyé ce qu'elle appelait avec une modestie de commande un « petit barbouillage (1). » Le sentiment est mon guide, disait-elle tout d'abord, en disciple fervente de Jean-Jacques; et néanmoins elle insinuait, avec une hardiesse qui ne fut pas du reste prise en mauvaise part par ses juges, que la solution de la question se rattachait à la solution de questions bien autrement graves, puisqu'elles touchaient aux bases même et aux conditions d'être de la société. Cette jeune fille était Mlle Phlipon, connue depuis sous le nom de Mme Roland, tour à tour héroïne et victime de la Révolution triomphante. Son âme et son esprit, sa vie et sa mort, tout fut viril en elle, et on ne doit pas s'étonner si celle qui lisait Plutarque à neuf ans et Tacite au pied de l'échafaud n'a pas bien saisi quelle place les femmes doivent occuper dans la société, et quel genre d'influence leur appartient (2).

Le discours qui attira entre tous l'attention de l'Académie avait pour auteur un écrivain destiné à la renommée, et connu sans doute dès cette époque de plusieurs gentils-

---

(1) Lettre à Mlles Cannet, 21 juin 1777.

(2) Le discours de Mme Roland a été publié à la suite de ses *Mémoires* (éd. Hachette, 1864, t. II, p. 333). Cf. p. 307 une note intéressante sur le concours de l'Académie de Besançon.

hommes comtois, entre autres de l'aimable marquis de Lezay-Marnésia. C'était le plus brillant et le plus inoffensif des disciples de Rousseau, Bernardin de Saint-Pierre. Le sujet convenait à son génie sentimental; peut-être portait-il déjà dans sa pensée, comme entrevu sous l'horizon des tropiques, ce type incomplet, mais si suave et si justement populaire, de Virginie. Toutefois, au lieu d'embrasser fortement son sujet, et de pousser par la voie droite à la conclusion, il s'était comme engagé à travers les détours d'un sentier fleuri, et s'y était perdu dans ses rêveries. « Il joint, disait le rapporteur du concours, à une érudition vaste et employée avec goût des idées neuves, de la philosophie, une expression forte, un coloris brillant, et il ne laisse à désirer que le système d'éducation demandé par l'Académie. » En conséquence le rapporteur dut-il apprendre au public qu'aucun discours n'avait été jugé digne du prix. Il invitait en particulier Bernardin de Saint-Pierre à refondre son ouvrage, et, avec l'espoir que ce vœu serait exaucé, l'Académie remit le concours à l'année suivante (1).

En 1778, onze concurrents parurent dans la lice : mais le futur auteur des *Etudes de la nature* ne vint pas au rendez-vous qui lui avait été donné. Entre tous ces discours nouveaux, l'Académie en distingua un seul, à qui elle décerna le prix. Le lauréat qui reçut la couronne refusée à Mme Roland et à Bernardin de Saint-Pierre était le comte de Costa, capitaine dans la légion des campements du roi de Sardaigne.

Ce n'est pas que le discours préféré fût parfait. « L'auteur, dit le médecin Clerc, président de l'Académie, a du feu, de la raison, de la facilité et des grâces... Il nous a paru jeune encore, capable de fournir une carrière glorieuse; c'est par là même que nous avons cru devoir encourager son émula-

---

(1) *Séance publique de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Besançon, tenue le* 24 *août* 1777 (Besançon, imp. Daclin. — Rapport de l'abbé Talbert, p. 7).

tion (1). » M. de Costa ne s'était pas demandé en effet *comment*, mais *combien* l'éducation des femmes peut rendre les hommes meilleurs : moyen ingénieux d'éluder la principale difficulté du sujet, et de présenter des tableaux agréables au lieu d'exposer et de discuter des théories. Il a sans contredit des lectures et du savoir, comme le témoignent ses réflexions sur les matrones romaines et les héroïnes de la chevalerie ; il se souvient également de la funeste influence des femmes sous la Fronde, et il n'ignore pas les tristes effets que produit leur abaissement en Orient. D'autre part il a observé, il connaît ses contemporains, et il n'en a pas subi aveuglément l'influence. L'esprit du temps se révèle çà et là, par des citations de Jean-Jacques, par une critique assez vive de l'éducation des couvents, par des appels fréquents au « sentiment » et à la « philosophie (2). » Le lauréat, en revanche, évite le paradoxe déjà vieux et toujours nouveau qui consiste à confondre l'éducation et l'instruction ; il signale les deux vices auxquels peu de femmes du monde échappaient alors, c'est-à-dire cette galanterie froide et sensuelle, « où la pudeur et l'amour, dit-il, prêtent tout au plus leurs masques aux déréglements du cœur, » puis ce goût pour les spéculations scientifiques ou philosophiques, qui fait (je le cite encore) que « les boudoirs ont été métamorphosés en muséums, » et que « l'on a rangé l'univers dans les ruelles. » Son idéal n'est donc, quoi qu'il en dise, ni la *sublime Emilie,* ni la *nouvelle Héloïse :* la femme est faite pour l'ombre du foyer domestique. En 1778, il y avait, je ne dirai pas du courage, mais un certain à-propos à rappeler cette vérité.

---

(1) Séance publique du 24 août 1778 — *Recueil ms. des délibérations de l'Académie,* t. III, p. 190.

(2) « Quand je dis philosophie, a-t-il soin d'ajouter, je n'entends pas cette science téméraire qui, enorgueillie des systèmes qu'elle a enfantés, y soumet tout sans distinction, et qui, se bornant à détruire, nous laisse le plus souvent découragés au milieu d'un vaste amas de ruines. » (p. 28 de l'édition imprimée.)

Ce qui dut charmer dans ce discours, c'était l'accent juvénile, ému, tout personnel qui remplissait et animait les dernières pages : « J'ai vu, disait l'auteur, rassemblée autour de ses modestes pénates une tribu digne de l'âge d'or... Dans un asile champêtre, garanti par des rochers de l'influence du luxe et des vices, une famille nombreuse, composée de quatre générations réunies, partageait ses paisibles jours entre des occupations utiles et les amusements qu'offre la nature. L'aïeul octogénaire, semblable à Philémon, caressait sur ses genoux les enfants de ses petits-enfants, tandis que deux époux respectables se voyaient environnés d'une jeunesse gaie et active, formée par leurs soins, heureuse par leurs bienfaits, et leur retraçant, au sein d'un nouvel hyménée, les premières années de leur union. » Et plus loin cette apostrophe : « Et toi..... la gloire de ta famille et de ton époux, objet de l'intérêt et de l'estime publique, ô sensible, ô sage Sophie, puisse tout ton sexe te prendre pour modèle!... Avec quelle ivresse je te contemple assise aujourd'hui au milieu d'un groupe d'enfants aimables, etc. (1). »

Aussi l'Académie, non contente de couronner ce discours, en autorisa-t-elle l'impression. Toutefois l'auteur dut faire disparaître la page où il avait attaqué avec une verve parfois injuste l'éducation des couvents. Il modifia un certain nombre d'expressions, substitua au nom fictif de Sophie, emprunté à l'*Emile,* le nom qui lui était particulièrement cher d'Henriette, et l'ouvrage ainsi corrigé, enrichi de notes, parut à Besançon même l'année suivante, avec une dédicace au marquis de Marnésia.

Cette dédicace, les conseils que le spirituel académicien donna sans doute à son ami, firent soupçonner de sa part une collaboration active; et plus de trente ans aprés, le se-

(1) Ces citations sont empruntées au manuscrit original, et non à l'édition imprimée à Besançon en 1779 (chez Charmet, libraire), où les corrections de détail sont assez nombreuses.

crétaire perpétuel de l'Académie, le chanoine Grappin, en vint à affirmer publiquement que non-seulement le discours couronné en 1778 était l'œuvre de Marnésia, mais que le comte de Costa n'existait point (1). Comment pouvait-il supposer que Marnésia, pour mieux cacher son *incognito*, s'était dédié à lui-même son œuvre, du fond d'une résidence imaginaire? Non-seulement le comte de Costa n'était pas une fiction, mais il vivait encore à cette date de 1812 où l'on ne semblait pas même soupçonner son existence, et depuis, tout récemment, dans un récit plein de charme, son arrière-petit-fils nous l'a fait complétement connaître (2). Surtout dans cette province, où son historien rapportait naguère son nom et l'honorait sur nos tristes champs de bataille (3), le vainqueur académique de 1778 mérite de n'être pas oublié, même après un siècle.

Henry Costa était né en 1757, au château du Villard près de Chambéry, sur cette terre de Savoie si française par la langue et les mœurs avant d'être réunie à la France, où l'amour divin et l'amour profane ont si bien inspiré le génie, où saint François de Sales a instruit sa Philothée, où Lamartine a chanté Elvire. Il fut élevé dans la retraite, au mi-

---

(1) « Le discours pseudonyme couronné par l'Académie de Besançon sur ce sujet : *Comment*......., ce discours, attribué à un chevalier de Costa, qui n'existait point, avait pour auteur M. de Marnésia. » (Séance du 5 décembre 1812).

Cinq ans auparavant, Grillet (*Dictionnaire historique, littéraire et statistique des départements du Mont-Blanc et du Léman*, t. III, p. 164), mentionnait expressément ce discours comme étant du comte Costa: « M. Costa, dit-il, pouvait d'autant mieux traiter cette question qu'il trouva dans sa vertueuse sœur Mme de Faverges le modèle de cette femme rare et bienfaisante dont il a tracé le portrait avec une expression aussi vraie que touchante. »

(2) *Un homme d'autrefois*, souvenirs recueillis par son arrière-petit-fils le marquis Costa de Beauregard. Paris, Plon, 1877.

(3) A Béthoncourt (16 janvier 1871), où le marquis Albert Costa commandait un bataillon de mobiles de la Savoie. (Voir *Le 12e mobiles aux armées de la Loire et de l'Est*, par H. d'Assigny, p. 49-51.)

lieu d'une de ces antiques familles qui protestaient obscurément par leur vie simple et pure contre les vices de la noblesse de cour. Sa première éducation fut l'œuvre d'une mère que son cœur, son intelligence, son activité rendaient l'idole des siens et la providence de son entourage. Henry Costa, sous cette influence bienfaisante, manifesta dès l'enfance un esprit ouvert, un goût ardent pour les beaux-arts, des sentiments élevés et généreux.

A quinze ans, on l'envoya faire un voyage en France, à Paris et à Versailles; il vit en passant la cour et la ville, visita les ateliers de peinture en renom et les théâtres; il fut admis au cercle de Mme Geoffrin et à la toilette de la duchesse de Choiseul, mais sans être séduit ni même ébloui, et dix ans plus tard, lorsqu'il écrivait son premier essai, Paris était oublié; il n'avait plus devant les yeux que ses montagnes, que cet Eden domestique où il avait grandi et où il était rentré avec joie. Cet aïeul octogénaire, ces deux époux vénérés qu'il a vus exerçant leur royauté patriarcale au milieu d'un cortège d'enfants et de serviteurs, c'est son grand-père le marquis de Murinais, c'est son père et sa mère, c'est sa sœur Henriette, depuis la marquise de Faverges, que nous retrouverons à ses côtés aux jours d'épreuves. Il offre ainsi à ses juges avec une aimable candeur ses impressions et ses affections de jeunesse comme autant d'exemples. Lui-même vient d'épouser (mai 1777) sa cousine Geneviève de Murinais; ce fils reconnaissant est devenu, de l'aveu de sa femme, « le plus tendrement aimé de tous les maris depuis Adam. » A la grande table verte qui est le centre des réunions de chaque soir, quatre enfants viendront successivement prendre place, et à côté d'eux l'amitié sous les traits d'un membre du sénat de Savoie, depuis célèbre, le comte Joseph de Maistre.

De Maistre, tel que sa correspondance l'a révélé, sentait mieux que personne quelle influence l'éducation des femmes a sur le caractère et la destinée de l'homme. Dans ses lettres

postérieures, datées de Pétersbourg, il est piquant de retrouver sous une forme libre et familière les idées présentées ici, à l'abri d'une parure académique, par le comte Costa. Comme lui, il dénie aux femmes le droit à la science proprement dite, le génie de l'invention ; il énumère avec une verve légèrement paradoxale les chefs-d'œuvre qu'elles n'ont point faits; puis, avec un grand bonheur d'expression, complétant sa pensée : « Elles font, dit-il, quelque chose de plus grand que tout cela ; c'est sur leurs genoux que se forme ce qu'il y a de plus excellent dans le monde, un honnête homme et une honnête femme. » Il aime également à évoquer ces images tutélaires, ces souvenirs de famille qui l'obsèdent et le consolent à la fois; il revoit sa mère dans la maison paternelle, « avec sa figure sainte, » et à cette pensée, il pleure comme un enfant. Plus souvent encore, surtout la nuit durant ses insomnies, il se figure cette jeune fille qu'il a dû quitter le jour de sa naissance, qui grandit loin de lui; il converse silencieusement avec elle, il croit l'entendre, et le jour venu, il trace, pour l'instruire et pour continuer avec elle son muet entretien, les pages les plus spirituelles et les plus délicates de sa correspondance (1).

Tel était l'homme, l'ami dévoué qu'Henry Costa trouva à ses côtés durant les premières et les meilleures années de sa félicité domestique. Presque chaque année, Joseph de Maistre venait passer ses vacances auprès de lui à Beauregard, aux bords du lac de Genève, et nul doute que dans leurs entretiens les deux amis n'aient plus d'une fois agité la grave question de l'éducation des femmes. A vrai dire, comment Henry Costa eût-il songé à formuler sur ce point des théories dont il ne sentait pas le besoin ? A quoi bon raisonner sur la vertu ? Dans son optimisme confiant, il lui suffisait de la voir

(1) J. de Maistre, *Lettres el opuscules*. Voir surtout les lettres à sa fille Constance datées de 1808.

à l'œuvre sous la figure d'une compagne digne de lui. Sa vie, ses lettres d'alors témoignent combien il était pénétré de la vérité qu'il prêchait en style académique à Besançon : « Vous ne croiriez jamais, écrivait-il un jour à sa femme absente, combien vous nous manquez ; nous nous accoutumerons bien difficilement à ne pas vous voir, car vous êtes bien véritablement l'âme de la tribu (1). »

Tribu aimable, qui devait être trop tôt dispersée et décimée par l'orage ! Quelques années après, le ton change ; le premier vent de la Révolution française a passé la frontière : « Revenez, écrit de Genève Henry à sa femme, revenez jouir avec nous des dernières heures peut-être que nous ayons à vivre heureux..... Quand la bise souffle au lac, les bonnes poules couveuses de Beauregard mettent leurs poussins sous leurs ailes, et le maître coq, du haut de son perchoir, appelle les traînards et les égarés (2). » Il devinait alors que c'est surtout au milieu des épreuves que toute femme digne de ce nom s'élève naturellement à la vertu la plus haute et communique l'héroïsme autour d'elle. Une dernière fois, la famille fut réunie au foyer commun, puis, sous la menace de la guerre et de l'invasion, il fallut se séparer. Le marquis Henry, suivi d'Eugène son fils aîné, s'en alla prendre rang dans l'armée sarde ; la marquise et ses autres enfants se réfugièrent sur l'autre rive du lac, à Lausanne, en face pour ainsi dire de leurs terres confisquées et de leur château en ruines. « Gardons, disait alors le chef de la famille, gardons notre courage, bientôt il ne nous demeurera plus autre chose. » Le courage devait être en effet leur seule ressource à tous devant les privations, devant l'ennemi, devant la mort qui s'en vint frapper sans pitié au milieu d'eux.

Eugène Costa, combattant aux côtés de son père à l'affaire

---

(1) *Un homme d'autrefois*, p. 72-73.
(2) *Un homme d'autrefois*, p. 92.

du col de Tende, fut grièvement blessé, et transporté à Turin auprès de sa tante, Mme de Faverges. C'était cette « sensible Henriette » jadis célébrée par son frère en langage oratoire, et elle justifia ici, dans des circonstances bien inattendues, les éloges qu'elle avait autrefois reçus. Elle soigna le jeune blessé comme une mère ; sa tendresse, selon l'expression de de Maistre, remplaça pour lui toutes les tendresses absentes. Elle le soutint dans ses bras quand un prêtre franc-comtois, l'abbé Fraynier, ancien vicaire à Glay, vint apporter au mourant les consolations suprêmes ; elle déposa sur sa joue glacée, au nom du père et de la mère, le dernier baiser.

A cette mort d'Eugène Costa se rattache encore le nom de Joseph de Maistre. L'illustre écrivain apporta sous une forme solennelle et quasi-oratoire ses consolations à ce couple désolé qui jusque-là n'avait connu de la vie de famille que les joies et les doux priviléges. Il écrivit avec la plume d'un ancien, mais d'un ancien à qui le mystère divin de la douleur aurait été révélé, le *Discours à la marquise de Costa sur la mort de son fils.* Celle-ci reçut alors de la main d'un ami l'hommage que son mari n'avait pas jadis osé lui rendre : « Vous fûtes un grand exemple, Madame, que les vertus se peuvent communiquer..... Mère infortunée, ah ! ne permettez pas à vos regards de s'égarer sur ce beau Léman qui vous sépare de la terre affligée ; vos yeux rencontreraient peut-être sur l'autre rive ce château paisible, ce manoir de l'honneur antique, où vos mains formèrent le chef-d'œuvre qui devait si peu durer. » Ailleurs, lorsque dans une lettre J. de Maistre définit le chef-d'œuvre de la femme « un brave jeune homme qui croit en Dieu et qui n'a pas peur du canon, » il songeait sans doute au fils de son ami tombé dans les Alpes, au héros de seize ans qui avait fait apporter son épée sur son lit d'agonie, et qui était mort en l'embrassant. (1)

(1) J. de Maistre, *Lettres et opuscules,* t. II.

Mais si éloquent que pût être Joseph de Maistre, ce ne fut pas lui, ce fut la marquise Costa qui, puisant sa force dans son désespoir, releva le courage de son mari; elle lui apporta et en reçut à son tour des consolations qu'on pourrait appeler efficaces, s'il était vrai que la résignation que ne suit pas l'oubli est préférable à la douleur elle-même. Il faudrait lire dans la vie d'Henry Costa la suite de leurs confidences mutuelles pour comprendre comment leurs cœurs se fortifiaient sans se guérir, dans cet échange d'effusions désolées : « Vous me restez encore, écrit la marquise avant la mort déjà pressentie d'Eugène, et quoi que Dieu nous réserve, pour vous je veux être immortelle. » Après la catastrophe, le père rappelle cette promesse : « Songez que désormais c'est vous seule qui m'attachez à cette triste vie, et vivez si vous ne voulez pas que le dégoût s'empare de moi. » — « Vivez, lui répond à son tour la mère désespérée, pour que nous puissions pleurer ensemble. » Encore deux années après, l'accent n'est pas moins vif, pas moins tendre : « J'ai besoin, écrit Henry, de sentir que vous vivez pour m'aimer et pour que je vous aime... Tant que vous me resterez, que les débris de ma famille ne me seront pas enlevés, mon cœur continuera de battre, et j'abandonnerai sans peine ma part des biens de ce monde. » Et les lettres de sa femme lui apportent toujours ce refrain funèbre : « Quand finira cette guerre, quand finira l'épreuve, quand pourrons-nous pleurer ensemble ? Je me dessèche de cette seule joie, qui est tout mon avenir (1). »

Après quatre ans d'attente, cette joie lui fut donnée. Quand elle le revit, elle portait comme lui sur son visage l'inconsolable deuil de leur enfant mort et de leur patrie vaincue; elle sut pourtant retrouver la première, par un suprême effort, la pleine possession d'elle-même. Elle eut le courage de dérober sa souffrance à son mari, de lui sourire : « Si je ne

(1) *Un homme d'autrefois*, p. 227, 236, 304, 307, 387.

faisais ainsi, disait-elle, il se cacherait de moi; je veux au moins qu'il ait la liberté et la jouissance de ses larmes. »

Je n'ai pas à raconter ici la carrière politique et militaire d'Henry Costa; comment il prit part, en qualité de chef d'état-major de l'armée piémontaise, aux campagnes de 1795 et 1796; quelles relations il eut avec Bonaparte, avec qui il dut signer la désastreuse suspension d'armes de Cherasco; quel rôle il joua, comme quartier-maître général et membre du conseil de régence, lors de la restauration éphémère du roi Charles-Emmanuel. Condamné par les événements à une retraite prématurée, du moins sur ses vieux jours il se retrouva à côté de sa femme tel qu'il avait peint jadis devant l'Académie de Besançon son père et sa mère, « environnés d'une jeunesse gaie et active, formée par leurs soins, heureuse par leurs bienfaits. » Si le hasard fit passer alors sous ses yeux son œuvre de jeunesse, il comprit, j'imagine, qu'il y manquait une page, la page douloureuse de la vie que chaque homme doit lire tôt ou tard : heureux si, à ses côtés, la main empressée et délicate d'une mère, d'une sœur, d'une femme, la tourne ou l'efface! Alors seulement il eût traité en pleine connaissance de cause le sujet proposé; il lui eût suffi d'ajouter à son œuvre le commentaire éloquent fourni par sa propre vie. C'est donc répondre en quelque sorte à ses intentions et compléter sa pensée que joindre à son discours de 1778, tout rempli de riantes images, ces quelques lignes écrites à la fin d'un livre d'heures, après le dernier grand malheur de sa vie : « Ma pauvre et sainte femme a terminé aujourd'hui sa triste et sainte existence par un martyre de vingt-huit jours; son âme est montée au ciel pour conduire et protéger de là sa famille, comme elle la conduisait sur la terre par la force de sa raison, les charmes de son esprit et la bonté de son cœur. »

Il ne songeait plus guère alors à Besançon et à son concours d'éloquence, et cependant cette courte oraison funèbre,

écrite à genoux sur une tombe, est bien comme la conclusion et le dernier mot du discours couronné il y a cent ans. Grâce à d'heureuses révélations, Henry Costa nous apparaît maintenant avec un prestige bien supérieur à celui d'un succès académique oublié ; il est même plus qu'*un homme d'autrefois,* car les exemples qu'il a donnés sont de ceux qui profitent à tous les temps et à toutes les générations. Quant à son œuvre, on ne saurait penser à la faire relire ; mais on voit qu'elle pourrait intéresser encore, traduite et rajeunie par la plume d'un Joseph de Maistre, et, — ce qui est mieux, — commentée par la vie d'un homme de bien.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Par M. le président Léon BRETILLOT.

Séance du 31 juillet 1877.)

Messieurs,

Les sciences physiques et mécaniques, après avoir presque entièrement renouvelé le matériel employé par les diverses industries pour extraire et transformer les produits et pour les approprier aux besoins de l'homme, après être arrivées à créer des engins d'une puissance, d'une exactitude, d'un effet vraiment merveilleux, se sont, dans ces dernières années, appliquées à confectionner pour l'industrie agricole des instruments capables de suppléer le travail manuel, et de faire plus vite et à moindres frais une partie des ouvrages qui, dès l'origine de l'agriculture, avaient été exlusivement confiés à l'intelligence et aux bras de l'agriculteur.

Les nouvelles inventions ont d'abord apporté à l'instrument par excellence, la charrue, tous les perfectionnements nécessaires pour qu'il agisse selon la différence des conditions que la nature du sol, les climats et l'état de la surface agraire imposent à son emploi. Elles le font mouvoir au moyen de la vapeur substituée à la traction des animaux. Elles donnent à la terre toutes les formes qui doivent l'ameublir et favoriser la végétation des plantes. Elles fauchent la prairie, moissonnent le champ. Elles séparent le grain de la paille, le vannent et l'émondent. A l'aide des animaux ou de la vapeur,

elles exécutent les travaux les plus pénibles, en ménageant les forces de l'ouvrier agricole, en lui épargnant un surcroît de fatigue, une cause d'épuisement.

L'apparition de ces ingénieuses machines dans l'industrie primordiale qui est la base des autres insdustries a d'abord été l'objet d'une profonde surprise. On s'est demandé si le travail mécanique pouvait faire bien ce que l'homme avait fait jusque-là ; si la substitution d'un mécanisme matériel à la force corporelle dirigée par l'intelligence n'aurait pas des conséquences fâcheuses pour la situation des ouvriers agricoles ; si, dépossédés d'une partie du labeur auquel ils étaient employés, ces ouvriers trouveraient d'autres occupations qui leur donneraient des moyens de vivre suffisants pour que leur nombre ne fût pas diminué ; si l'état des choses restant d'ailleurs à peu près ce qu'il est aujourd'hui, la réduction des salaires et du prix de la main-d'œuvre, qui serait la conséquence d'élaborations plus rapides et moins coûteuses, ne troublerait pas la position des travailleurs, et n'ajouterait pas une cause de misères à celles qui existent déjà.

La gravité de ces questions ne vous a pas échappé. Vous avez cherché à en obtenir la solution en proposant pour le concours d'économie politique de 1876 le sujet suivant : « Rechercher et déterminer quelles peuvent être les consé- » quences du développement, préconisé de nos jours, de la » mécanique agricole sur l'état de l'agriculture comme sur » la condition des ouvriers. »

Aucun mémoire n'yant été envoyé l'an dernier, vous avez remis le sujet au concours pour la présente année. Votre appel, cette fois, n'est pas resté sans réponse. Deux études, l'une fort courte, l'autre très développée, ont traité la question proposée. Vous les avez examinées avec toute l'attention que le sujet réclamait, et vous m'avez chargé d'exposer dans votre séance publique les résultats de cet examen.

L'auteur du mémoire qui porte le n° 1 a pris pour devise l'adage latin : *Nihil sine labore.* Il ne paraît pas s'être douté de l'importance des questions soumises à son investigation. Il a prestement expédié son travail qu'il ne veut pas étendre, dit-il en terminant, parce qu'il le trouve déjà trop long. Un résumé fort court de quelques-uns des faits principaux concernant l'histoire du développement de l'agriculture, précède des considérations sur l'émigration des ouvriers des campagnes vers les villes et les manufactures. Il l'attribue exclusivement au contraste qui existe dans les conditions où s'exécutent le travail agricole et celui de l'industrie manufacturière. Il ne faut pas s'étonner, selon lui, si le villageois riche ou aisé dit à son fils : « Vas apprendre le latin et le » grec, et tu deviendras, comme tant d'autres, notaire, méde- » cin, avocat, officier, voire même curé. Ces professions là » sont bien considérées. On ne travaille guère, on gagne » beaucoup » ; si la mére, de son côté, dit à sa fille : « Je ne » veux pas que tu restes paysanne. Tu passeras deux années » dans un pensionnat. Tu auras un maître de chant, un » maître de danse. Tu seras une demoiselle. Ensuite tu » porteras chapeau, et alors tu seras recherchée des jeunes » gens de la ville et tu vivras bourgeoise. » L'émigration ainsi motivée et conseillée est la cause de la décroissance de la population agricole, qui, si elle ne s'arrêtait pas, amènerait le déclin de l'agriculture. Mais heureusement les machines arrivent pour suppléer au manque de bras. Malgré la résistance des cultivateurs, elles seront mises en œuvre, parce qu'elles deviennent nécessaires. Elles n'auront pas de conséquences fâcheuses pour l'ouvrier agricole, qui trouvera toujours assez d'ouvrage et des salaires suffisants.

Une vingtaine de pages suffisent à l'auteur pour développer la suite de ses idées. Vous n'avez pu, Messieurs, donner une grande attention à cette façon dégagée de traiter un sujet fort sérieux. Vous n'avez pas reconnu dans le travail qui vous a

été présenté un mérite suffisant pour en faire l'objet d'une distinction.

Bien différente est la manière de procéder de l'auteur du mémoire n° 2. Dans un avant-propos il rappelle d'abord la prévoyance de votre compagnie, qui a pris soin de mettre à l'étude, par ses concours, les questions que soulève la situation faite aux travailleurs par le développement de l'industrie. Depuis 1848, les ouvriers ont émis de vives réclamations, fort hostiles à quelques-uns des principes sur lesquels repose la société moderne. Mais, d'après l'auteur, leurs prétentions se sont graduellement transformées, et elles n'auraient plus maintenant pour objet que la demande de modifications à apporter dans la législation, modifications qui leur permettraient de mettre en pratique les institutions qu'ils jugeraient propres à assurer une meilleure rémunération du travail.

Puis vient une introduction divisée en deux chapitres. L'auteur commence par mettre en lumière le rôle prépondérant que remplit l'agriculture dans l'œuvre du travail. Elle développe chez le cultivateur la force physique et les qualités morales. Elle exige une intelligence exercée pour assurer le succès d'opérations qui dépendent des phénomènes météorologiques, les plus variables et les moins connus des phénomène physiques. L'auteur a des paroles émues et justes sur la constance, l'énergie, la simplicité, la résignation qu'hommes et femmes apportent dans leur lutte contre les forces naturelles pour faire rendre à la terre ce qu'elle peut leur donner. Les rapports étroits qui unissent l'agriculture aux autres industries, l'harmonie de leur concours dans la production générale et dans la diffusion des produits sont indiqués avec exactitude et précision.

Dans le second chapitre de cette introduction, le mémoire fait un rapprochement sommaire entre l'état de l'agriculture française avant 1789et son état actuel S'appuyant sur quelques passages des écrivains qui ont eu occasion de rechercher ce

qu'était cette agriculture pendant le moyen âge et la période historique qu'on a désignée sous le nom d'ancien régime, il ne voit pour elle qu'une série constante de langueur, de désastres, d'obstacles au développement, et pour l'agriculteur, de souffrances, de condition dure et précaire, et de misère. La culture moderne date, dit l'auteur, de 1789. La Révolution a affranchi à la fois la population des campagnes et la propriété. Elle a rendu les charges égales pour tous. Elle a rendu la liberté de la circulation aux produits de la terre. L'essor donné par ces grandes mesures s'est complété sous la Restauration et plus encore sous le gouvernement de Juillet. L'agriculture avait trouvé sa voie. Les découvertes de la science et leur application au travail de la terre ont achevé cette série d'améliorations qui ont si heureusement modifié les conditions de la vie chez le laboureur. Il termine son examen rétrospectif par des réflexions dont une sorte d'enthousiasme n'altère pas la justesse.

« Nous sommes loin du temps où La Bruyère ne voyait
» dans les campagnes que des animaux farouches, noirs,
» livides et tout brûlés du soleil. Le paysan est rentré dans
» la grande famille humaine et y tient une digne place. Il a
» mieux qu'une tanière. Il a une demeure commode, saine,
» spacieuse. Au bon pain il ajoute la viande et le vin. Il ne
» travaille pas seulement pour éviter aux autres la peine de
» semer et de récolter le grain. Il travaille pour épargner, il
» travaille pour acquérir. Il acquiert, il possède, et en fertili-
» sant il devient le plus fécond et le plus noble producteur
» de la société. »

Après ces prolégomènes, l'auteur entre dans la discussion du sujet proposé par l'Académie, et il y consacre deux livres, dont chacun d'eux contient à son tour deux chapitres. Il énumère d'abord les services que les machines, qui sont des créations de l'intelligence humaine, rendent à toutes les industries, et les effets qu'elles ont produits. Rappelant ce

mot d'Aristote : « Quand le ciseau et la navette marcheront » tout seuls il n'y aura plus d'esclaves, » il dit que si le profond penseur a, par ces simples paroles, voulu prédire l'apparition des machines sur la terre, il ne connaît pas de prédiction qui se soit plus complétement accomplie. Les machines ont arraché les nations au double esclavage de l'homme et de la nature. Grâce à leur concours, un moins grand nombre de nos semblables est courbé sous d'ingrats et exténuants labeurs. La dernière venue des forces naturelles domptée par l'homme, la vapeur, est à ses yeux la plus admirable, la plus agile à la fois et la plus vigoureuse.

Des faits nombreux l'amènent à constater qu'on voit tous les jours dans l'industrie moderne se réaliser des perfectionnements qui permettent de faire exécuter par un seul ouvrier des opérations qui exigeaient autrefois vingt, cent ouvriers, ou de substituer à un travail grossier, pénible, dangereux, un travail de direction plutôt intellectuel que manuel, ou de terminer en quelques heures ce qui exigeait des semaines, des mois entiers. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, la locomotive transporte en sept ou huit heures, sur une longueur de 150 kilomètres, 300 tonnes de marchandises dont la traction, pour être effectuée dans les mêmes conditions, requérerait un escadron de 1,200 chevaux et un nombre considérable de conducteurs. Si des pessimistes allèguent que les progrès de l'industrie ont causé le paupérisme, on leur répondra avec Macaulay que notre époque n'a pas inventé de nouvelles misères sociales. Ces misères sont anciennes. Ce qui est nouveau, c'est l'intelligence qui les découvre et l'humanité qui les soulage. Aux détracteurs des progrès réalisés par les machines, on répondra que la production industrielle, qui n'atteignait pas en 1788 la valeur d'un milliard, est arrivée, grâce à elles, à quinze milliards en 1876. Tous les économistes sont d'accord sur les avantages qu'elles ont procurés.

Quelques voix, cependant, ont troublé ce concert d'approbations. Montesquieu d'abord, puis Sismondi et tout récemment M. Louis Blanc, ont nié que la société ait profité de l'accroissement du travail mécanique. L'auteur réfute les audacieuses assertions du dernier par un exemple piquant donné par Bastiat pour prouver que l'intervention des machines sert l'humanité. Il résume sa discussion par ces mots significatifs du même économiste : « Maudire les machines, c'est maudire l'esprit humain. »

L'auteur vient ensuite à l'application des machines au travail agricole. Il rappelle que c'est la culture de la terre qui a provoqué les premières inventions mécaniques. Il a fallu des siècles pour passer du pieu grossièrement taillé, de la pierre polie par d'autres pierres, à la pioche, à la bêche, à la houe, et à faire un pas décisif en inventant la charrue. Le rôle des instruments, des outils-machines, n'a pas eu moins d'importance en agriculture que dans les autres branches d'industrie. Rarement les agriculteurs ont appelé de leurs vœux la participation de la mécanique à leur travail. Ils y étaient opposés. Elle se heurtait aux idées reçues, aux usages séculaires, aux us et coutumes traditionnels. Mais la force des choses a triomphé des préjugés, sans les détruire complétement. La machine à battre, qui a d'abord été brutalement brisée par des paysans des Côtes-du-Nord, est aujourd'hui universellement mise en usage.

Les hommes qui font de la science agricole l'objet de leurs études, le gouvernement, les sociétés d'agriculture, les comices, des associations particulières, se sont à l'envi appliqués à propager l'emploi des machines. Les progrès réalisés doivent s'arrêter moins en France qu'ailleurs. Chez nous, d'après l'auteur, l'agriculture emploie 45 personnes par hectare, tandis qu'elle n'en occupe que 16 en Angleterre et 9 aux Etats-Unis. Et cependant les produits récoltés par hectare sont égaux à la production française aux Etats-Unis et très

supérieurs en Angleterre. Une partie de notre sol n'est pas cultivée. D'autres parties ne le sont qu'imparfaitement. C'est à l'aide des machines que nous parviendrons à obtenir la totalité des produits qu'il peut donner. Aussi l'auteur termine-t-il ce premier livre en disant avec M. Barral : Plus on inventera de machines pour remplacer les bras, plus la richesse et l'aisance sociale augmenteront.

Dans le second livre, le mémoire examine de plus près l'influence que peuvent avoir les instruments perfectionnés de l'outillage rural sur l'état et les progrès de l'industrie agricole. Il passe successivement en revue chacun des nouveaux engins employés à la culture, à la récolte, à la préparation des produits récoltés. Il fait ressortir la régularité de leur action, la rapidité du travail, l'économie qu'ils apportent dans les dépenses. En parlant de la moissonneuse, cette remarquable invention d'un Jurassien, M. Constant de Robique, qui avait été soupçonnée par les Romains et par nos ancêtres gaulois, et que les Américains ont su rendre pratique, il dit qu'elle émerveille par l'exactitude et la rapidité de ses mouvements. Les tiges de blé tombent en gerbes pressées, complétement disposées à être liées, et avec une telle vitesse que l'ouvrier moissonneur jette sa faux comme désormais inutile. Avec elle on défie les orages et les pluies prolongées. L'homme a remporté une nouvelle victoire sur la nature, et les ouvriers des champs sont délivrés d'un labeur terrible, accompli sous un soleil brûlant, dans les circonstances les plus contraires à la santé.

La dernière innovation, qui paraît à l'auteur la plus merveilleuse de toutes, consiste dans l'emploi de la vapeur comme force motrice appliquée à l'agriculture. Il énumère tous les services qu'elle rend, l'économie qu'elle procure, la sûreté et la précision d'un office qui est toujours à la disposition de l'exploitant. Dans les pays de grande culture et de grandes plaines elle laboure mieux que ne peuvent le faire les ani-

maux conduits par l'homme. Si en France la nature du sol, la division des propriétés et le climat réservent moins d'avenir à ce système perfectionné de labourage, il finira cependant par s'y introduire et complétera les améliorations déjà obtenues. On ne sera plus obligé d'employer un nombre considérable d'animaux au travail agricole et de créer ainsi des forces au moyen de paille et de fourrages qui seront avantageusement transformés en produits rémunérateurs.

Le dernier chapitre est consacré à l'examen de la seconde question proposée par le programme académique. Rappelant ce qu'il a précédemment exposé, l'auteur affirme que la situation des gens des campagnes a été grandement améliorée par les progrès réalisés dans la culture. Les craintes émises sur la concurrence faite aux ouvriers par les machines ne lui paraissent fondées ni sur un raisonnement solide, ni sur l'expérience. La machine à battre pas plus que les autres engins n'ont rendu inactifs les bras des ouvriers ruraux. D'autres occupations fort utiles ont remplacé les pénibles labeurs maintenant exécutés par les nouveaux instruments. C'est le manque de bras qui, plus que tout autre motif déterminant, a fait recourir à l'usage des machines. Les salaires, au lieu de diminuer, comme on semblait le prévoir, ont augmenté. Cela a été complétement mis en lumière par la grande enquête faite en 1866 en France et à l'étranger. Les témoignages des déposants sont unanimes pour reconnaître que les machines sont nécessaires au travail agricole, qu'elles n'ont pas diminué le nombre des ouvriers ruraux, ni réduit leurs salaires; que leur propagation est désirable; enfin que la production, la consommation, le bien-être des agriculteurs ne peuvent que trouver dans leur emploi des moyens certains d'accroissement. L'auteur termine en répétant avec M. J. Garnier : « Il n'y aura jamais assez de machines. »

L'analyse, nécessairement restreinte, que nous venons de

donner de son mémoire, fait voir que l'auteur ne s'est pas borné à discuter les deux questions posées par le programme de l'Académie. Il a pensé que pour les résoudre, il devait rechercher ce que l'introduction des machines a produit pour le développement industriel en général et pour l'agriculture en particulier. Il a été amené à faire ressortir le rôle prépondérant de l'industrie agricole, à dire ce qu'elle a été avant et après la Révolution, au moment enfin où les machines sont venues donner leur concours au travail de l'homme. Après avoir établi les faits, interrogé les savants, corroboré son opinion par de nombreuses citations empruntées à tous les écrivains compétents, compulsé les documents officiels, il est arrivé à la pleine conviction que la société n'a qu'à gagner à l'évolution survenue dans la pratique agricole. Il ne doute pas que les faits ultérieurs confirment ses affirmations.

Vous avez rendu justice, Messieurs, à la conscience, à l'intelligence que l'auteur a mises dans ses recherches, à l'ordre apporté dans la distribution de ses matières, à la justesse de ses raisonnements. S'il avait embrassé d'un coup d'œil plus général le sujet étendu qu'il a traité, s'il l'avait dominé davantage, il se serait probablement moins attardé à des détails qui, par leur multiplicité, nuisent à l'exposition des idées principales. Il se serait abstenu d'expliquer ou de développer des choses qui, étant universellement admises, deviennent presque des lieux communs. Il aurait évité des répétitions inutiles. Ainsi concentré, son travail aurait certainement produit plus d'effet sur l'esprit du lecteur. Tel qu'il est, son mérite est incontestable. Le style est simple, clair, d'une correction soutenue. Il s'élève lorsque les sentiments qui animent l'auteur ont occasion de se manifester. Si l'auteur n'a pas beaucoup vécu avec les ouvriers de l'agriculture, il leur porte un intérêt vrai qu'il exprime avec une chaleur contenue. Elle fait diversion à la sèche-

resse inévitable dans des dissertations où les objets matériels occupent une place presque exclusive.

La solution donnée par l'auteur aux questions proposées par l'Académie peut-elle être acceptée? La réponse nous paraît devoir être affimative. Quoiqu'il ne soit pas rigoureu-ment exact que les conditions qui règlent la production agricole et la consommation de ses produits soient les mêmes que ceux qui régissent l'industrie manufacturière, on peut cependant admettre qu'il y a une grande concordance dans l'allure et les phases successives de leur développement réciproque. La production manufacturière n'est limitée jusqu'à présent que par les besoins de la consommation. La production agricole a les mêmes limites, et de plus elle reste soumise à la fertilité variable du sol agraire, aux influences des saisons, aux perturbations atmosphériques. Il pourrait arriver que, dans certaines circonstances, les machines devinssent une concurrence fâcheuse pour l'ouvrier agricole. Mais les faits et les résultats n'ont pas jusqu'ici donné lieu de redouter l'éventualité de cette concurrence. Les machines agricoles se propagent parce que leur intervention est nécessaire pour suppléer à l'absence du travail fourni par les bras de l'homme. Il est à remarquer d'ailleurs que l'augmentation des produits obtenue par les instruments nouvellement introduits dans les industries manufacturière et agricole a pour effet certain d'accroître le capital et la richesse privée. De là naissent des besoins plus étendus qu'il faut satisfaire, et on peut prévoir que nulle part le travail et un salaire convenable ne manqueront à ceux qui voudront travailler.

L'Académie décerne le prix d'économie politique fondé par M. Veil-Picard au mémoire n° 2, portant pour épigraphe : « Il n'y aura jamais assez de machines. »

L'auteur du mémoire est M. Bernard Prost, archiviste du Jura, qui deux fois déjà a été lauréat de l'Académie.

LA

FÊTE DES FOUS AU CHAPITRE DE BESANÇON

NOTES ET DOCUMENTS RECUEILLIS

Par M. Jules GAUTHIER

ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT DU DOUBS
SECRÉTAIRE-ADJOINT.

(Séance publique du 25 janvier 1877.)

Parmi les fêtes populaires que la Rome antique célébrait avec le plus d'entrain et de turbulence, les saturnales de décembre établies, dit-on, en l'honneur de Janus, tenaient assurément la première place. Une pensée philosophique profonde, l'égalité absolue des hommes devant la divinité, en était le prétexte; mais elle servait de voile aux abus les plus grossiers et à des excès qui rendirent le mot saturnale synonyme d'orgie et de débauche. Pendant les calendes de janvier, les esclaves affranchis pour un instant devenaient les égaux de leurs maîtres et promenaient dans Rome, sous des travestissements burlesques et au milieu de manifestations bruyantes, leur liberté d'un jour. Ces fêtes, d'une animation étrange, n'étaient pas précisément le triomphe de la morale; mais cela importait peu au peuple qui y oubliait dans la gaieté et l'ivresse, le labeur quotidien et les misères de la vie, en sacrifiant sans borne au plaisir, le seul dieu qu'il n'ait jamais négligé. Quand la société chrétienne recueillit l'héritage du paganisme en décadence, elle ne put, bien que victorieuse, changer brusquement des traditions plusieurs fois séculaires, et se vit contrainte, par respect du sentiment public, à conserver dans son culte et à tolérer dans les mœurs tout ce qui n'était pas en opposition flagrante avec ses

principes et ses dogmes. Cette transaction commandée par la prudence s'appliqua surtout à ce qui était acceptable dans les rites sacrés, qui fut maintenu dans la liturgie chrétienne; mais certains usages et certaines pratiques que l'Eglise naissante eût voulu bannir, devaient en outre s'imposer fatalement à son adoption, les saturnales étaient du nombre.

Tertullien d'abord, puis saint Augustin, avaient dépensé vainement pour proscrire les saturnales leur plus persuasive éloquence, en adjurant les nouveaux chrétiens de fuir une pratique essentiellement païenne (1); mais ceux-ci, plus dociles sur d'autres points, restaient fidèles aux plaisirs de Janus et se livraient sans scrupule aux réjouissances de décembre. La tradition antique demeurait aussi vivace dans les provinces où le christianisme pénétrait à peine que dans la métropole où il régnait en maître. Après avoir lutté longtemps contre elle, l'Eglise dut se résigner enfin à accepter une coutume qu'elle ne pouvait vaincre, et finit plus tard par prendre, très politiquement d'ailleurs, la direction d'une fête qu'elle ne pouvait supprimer. Elle l'inscrivit alors dans sa liturgie au lendemain des solennités de Noël, au jour des Saints Innocents (2), la sanctifia par un nouveau vocable, la purifia, bien entendu, de toutes pratiques immorales, pour en faire en quelque sorte la fête patronale des membres inférieurs de son clergé (3).

---

(1) Tertullien, *De idolo..... Saturnalia et Januariæ et Brumæ et matronales frequentantur.....* — S. Augustinus, Sermo ccxv. *De tempore*, et *homelia de kalendis januarii.* — Lettre de l'Université de Paris· *Œuvres* de Pierre de Blois, 1667, p. 787. ..... « *Cum secundum B. Augustinum festum fatuorum supra dictum initium et originem sumpserit a paganis et gentilibus qui similia ludibria in capite januarii faciebant ad honorem Jani..... christiani debant talia ludibria evitare.....*

(2) Sauf quelques variantes de date suivant les lieux. A Besançon, la Fête des Fous fut quelquefois reportée à la Circoncision.

(3) Voir *Nouvelles recherches sur la Fête des Fous*, par M. Aimé Cherest. Auxerre, 1853.

C'est ainsi que par une destinée singulière, un antique usage rajeuni sous le nom de fête des Innocents ou des fous s'implanta dans les cathédrales les plus fameuses de la Gaule : à Aix, à Amiens, à Chalon-sur-Saône, Evreux, Paris, Sens, et dans bien d'autres encore. Des circonstances identiques introduisirent partout, sans doute, ces saturnales chrétiennes célébrées presque à la même date dans tous nos diocèses; elle s'établirent de bonne heure et se conservèrent pendant près de mille ans dans les usages traditionnels de l'église de Besançon.

Dès le VII[e] siècle, le père de la liturgie bisontine, l'évêque saint Prothade, s'élevait contre les usages détestables, notamment les chants profanes, qui troublaient, au jour de la Circoncision, les offices de sa métropole (1). Au XI[e] siècle, Hugues le Grand maintenait dans son Rituel les formules d'anathème lancées par saint Prothade contre les fauteurs de ces désordres ; mais les censures épiscopales devaient être aussi impuissantes à Besançon que l'étaient ailleurs les décrets disciplinaires des conciles, ou les sentences des théologiens, contre une coutume transformée presque en article de foi par la faveur populaire.

Partout en effet, aux XII[e]-XIV[e] siècles, la fête des Innocents, victorieuse des arrêts rendus contre elle, gardait toute sa popularité et tout son éclat ; dans notre voisinage, Chalon-sur-Saône, Troyes, Sens, Autun la célébraient avec une pompe dont des monuments aussi curieux que connus ont

---

(1) DUNOD, *Hist. du comté de Bourgogne*, I, pr. XXIII. — ..... « *Die festivitatis sancti Joannis apostoli et evangeliste*..... Provideant omni » opere ne quid indecens aut inhonestum fiat ablaiquo, nec audiatur » aliqua dissonantia, sed fiant honeste omnia... — *In festivitate sanctorum Innocentium*... Non ascendit archiepiscopus cathedram in hac » die, sed juxta altare paratur ei sedes... . — *In die octava Domini*..... » Quia pravus usus inolevit in ecclesia, quia ea die quædam fiunt » *neniæ* quas non oportet facere, interdicendo ne fiant monemus : quia » scriptum est, maledictus qui opus Dei negligenter facit!..... »

vulgarisé le souvenir (1). A Besançon, elle était tellement entrée dans les mœurs du chapitre métropolitain qu'en 1387, un cardinal légat du saint-siége, Thomas de Naples, la reconnut officiellement parmi ses statuts primordiaux (2).

Nos historiens comtois n'ont laissé sur cette bizarre coutume que quelques lignes incomplètes (3); mais heureusement, plus soucieux du passé, les registres capitulaires nous ont conservé en entier le tableau d'une fête qui semblerait aujourd'hui bien étrange, mais qui pendant le moyen âge sut égayer et satisfaire, à peu de frais et sans grand scandale, tout le peuple bisontin, et resta longtemps le morceau capital des réjouissances du nouvel an.

Par un privilége unique, Besançon, pendant plus de mille ans, posséda deux cathédrales bâties presque côte à côte, l'une Saint-Jean, encore existante, l'autre Saint-Etienne, détruite par Louis XIV. Leurs chanoines formaient une corporation riche et puissante, d'abord divisée puis réunie, qui se recrutait en partie dans la noblesse, en partie parmi les clercs pourvus des grades de l'Université. En outre, un nombreux personnel de chapelains, de chantres, de choriaux, d'officiers divers assurait, dans chacune des deux églises, la célébration de l'office canonial et des fondations innombrables qui y conservaient parmi les vivants le souvenir des bienfaits des morts. C'était ce clergé subalterne représentant la jeunesse

(1) Voir Du Cange, l'abbé Leboeuf, Moréri, Millin, du Tilliot, *le Dict. de Trévoux*, etc. Voir aussi Foucher, *Revue des sociétés savantes*, 2e série, t. V. p. 95, et Quantin, *ibid.*, VI, 94.

(2) Ces statuts inédits, dont nous reproduisons au n° II des pieces justificatives le chapitre XXXIII, réglèrent ce point spécial : que la Fête des Fous se célébrerait désormais alternativement dans l'église Saint-Jean et l'église Saint-Etienne, nos deux cathédrales. Le sort indiqua Saint-Jean comme devant exercer cette prérogative durant l'année 1387.

(3) Voir Dunod, *Histoire de l'Eglise*, t. I, p. 227. — L'abbé Fleury, *Dissertation* publiée en 1752 dans le *Mercure de France*, reproduite en 1843 dans la *Revue franc-comtoise*, 2e semestre, pp. 33 et suivantes.

et l'élément populaire vis-à-vis de la caste aristocratique des chanoines, qui concourait à ces représentations dramatiques, purement religieuses et liturgiques à l'origine, qu'on vit au xvi[e] siècle sortir des cloîtres et constituer le théâtre moderne. A certains jours de fêtes solennelles, ces clercs, mêlés aux chanoines, représentaient au milieu même de l'office divin tantôt la Passion du Sauveur, tantôt l'Annonciation, tantôt la Nativité et l'Adoration des Mages, dans des tableaux vivants et des dialogues rimés dont notre crèche bisontine conserve encore l'esprit et la naïveté (1). Quand arrivait le 28 décembre, jour des saints Innocents, tout ce personnel qui remplissait le bas chœur devenait, comme les esclaves antiques, libre pour une journée de l'autorité du maître, c'est-à-dire du chapitre. Aussi, entonnant le *Magnificat*, chantait-il à pleins poumons le verset *Deposuit potentes de sede* qui constatait son droit annuel à déposséder les chanoines des hautes stalles du chœur, et a installer même dans le trône archiépiscopal, vacant pour la circonstance, un pape élu par ses soins.

L'office des Saints Innocents, ou, comme le chapitre l'appelait, nous ne savons pourquoi, l'office du jour de *La Tilleure* (2) n'offrait rien d'extraordinaire dans ses rites eux-mêmes (3); mais surexcité déjà par la présence d'un pape, d'un

(1) Voir dans la série des registres du Chapitre métropolitain conservés aux archives du Doubs depuis l'année 1412 de nombreux et curieux détails sur les mystères célébrés dans les deux cathédrales aux principales fêtes de l'année. L'idée que nous exprimons ici est particulièrement vérifiée par certains passages du règlement de l'archevêque Quentin, reproduit sous le n° IV des pièces justificatives; ce règlement, donné à l'église-collégiale de la Madeleine pour y ramener à des proportions honnêtes et acceptables le cérémonial de la Fête des Fous, trouve ici naturellement sa place.

(2) Un commentaire ingénieux provoqué par cette lecture attribuerait ce nom au fait suivant : qu'on brûlait au jour de *la Tilleure* et devant le pape des Innocents des chénevottes ou chanvre *tillé* (dépouillé de son fil), pour lui rappeler que : *les intentions droites sont les seules qui ne s'en vont point en fumée.*

(3) Voir aux pièces justificatives les détails curieux donnés par un

cardinal[1] et d'un évêque qui, revêtus de leurs insignes, siégeaient dès le matin dans le chœur et y répandaient leurs bénédictions, tout le clergé des cathédrales, vêtu bizarrement d'ornements insolites, apportait ce jour-là dans ses fonctions habituelles plus d'animation que de sérieux, plus de gaîté que de décence. Le peuple inondant l'église (alternativement suivant l'usage, Saint-Etienne ou Saint-Jean) était distrait sans cesse par des chants étranges manquant d'ensemble et de justesse, (c'étaient les plus jeunes choriaux qui dirigeaient le chant de l'office), par les fausses barbes, les masques, les grelots dont étaient affublés les familiers et les enfants de chœur, par les morceaux de cierge enflammés qu'ils faisaient pleuvoir sur la multitude ; il s'associait à cette joie par des acclamations tumultueuses, attendant impatiemment le moment d'y prendre une part plus active, en suivant le cortége des fous [2].

Ces bouffonneries que le chapitre tolérait pendant l'office, non sans protester chaque année qu'il les interdirait l'année suivante, n'étaient en effet que le commencement de la fête qui éclatait pleinement après l'office du matin. Qu'on se représente, débouchant majestueusement de Porte-Noire, tout

---

Ordinaire de l'Eglise de Besançon, manuscrit du XIIIe siècle conservé à la Bibliothèque de cette ville. Signalons-y seulement le fait d'une rose d'or portée par le pape des fous dans l'office, la procession et la cavalcade qui le suivaient. V. Pièces justificatives no I.

(1) Primitivement on ne nommait qu'un pape, puis quelquefois un évêque, enfin simultanément un pape, un cardinal, un archevêque, un évêque et un abbé. L'élection du pape avait lieu le soir de la fête des Innocents, avant vêpres; le pape élu était consacré par son prédécesseur, mais n'entrait en fonctions que l'année suivante.

(2) ..... « *Statutum et ordinatum fuit capitulariter ut omnes suppositi ecclesie maxime familiares et habituati abstineant a scandalis in choro ecclesiarum sed divino officio intendant, nec projiciant candelas thedas, ignes accensos, nimis aliquem offendant seu loquelas et susurrationes faciant, sub pena privationis suarum prebendarum per octo dies.* ,.... » Reg. T, fo 245 ro. Délib. capitul.

un cortége ou plutôt tout une cavalcade des plus singulières. Derrière les bedeaux ou massiers, portant déployées les bannières du chapitre, défilent gravement, montés sur des chevaux, des mules ou des ânes, tous les chanoines présents dans la ville, doyen, grand-chantre et trésorier en tête; derrière viennent, étrangement accoutrés au moyen du vestiaire des cathédrales, tous leurs suppôts, chantant, vociférant, gesticulant à qui mieux mieux, en compagnie des serviteurs des chanoines, les uns à pied, d'autres chevauchant, précédant le char de triomphe des Innocents. Sur ce chariot, traîné par des bœufs, se prélassent, revêtus de la tiare, du chapeau rouge et de la mitre, le pape, le cardinal et l'archevêque des fous. Le peuple suit en grande liesse la procession qui vient passer devant l'église Saint-Jean-Baptiste pour se rendre à l'abbaye Saint-Paul. Tandis qu'empêché par la foule le cortége marche lentement, des quêteurs pénétrant dans les maisons vont recueillir pour le repas du soir toute sorte d'offrandes en nature, mais particulièrement les *cugnots,* quignieux ou brioches de Noël (1), dus par tous les clients du chapitre ou libéralement offerts par les bourgeois de Besançon. Arrivé devant Saint-Paul, le cortége faisait une première station, les présents de l'abbé venaient grossir les trésors déjà entassés dans la voiture du pape, dont la suite, accrue des novices augustins, reprenait sa marche par la rue des Granges et le pont vers l'église de la Madeleine. Ici, nouvel arrêt; les familiers et choriaux des cathédrales fraternisent avec ceux de la collégiale qui, précédés d'un roi élu par eux pour la circonstance, se mêlent à la cavalcade; celle-ci se dirige vers Saint-Vincent. Devant l'église (aujourd'hui Notre-Dame), l'abbé et ses religieux attendent la procession, et viennent offrir au pape, outre une mesure de

(1) Un gros pain blanc ou *quignol*, 1443. — Archives du Doubs, fonds Sainte-Madeleine.

blé, le singulier hommage d'une longue lance de tournoi. Un cavalier de l'escorte se détache, prend la lance, et la mettant en arrêt comme pour une joute, vient la briser à toute vitesse de sa monture contre la porte du monastère, aux applaudissements de l'assemblée. Cela fait, le char s'ébranle à nouveau et prend le chemin du prieuré de Jussan-Moutier, voisin de la porte qui conduit à Tarragnoz (porte Notre-Dame) (1).

En 1490, il se produisit devant Saint-Vincent une burlesque aventure; l'abbé Jean de Renédale voulut mystifier le pape des Innocents et peut-être essayer de s'affranchir d'une étrange servitude. Il fit tailler en forme de lance un bois énorme, sans doute une tige de sapin, qui fut présenté quand arriva la cavalcade. Il fallut renoncer à soulever cette arme pesante au grand dépit du cortége et à la grande hilarité des assistants (2). Le Chapitre protesta et Jean de Renédale fut obligé à des excuses.

Au sortir de Jussan-Moutier, dont le prieur devait une offrande, la procession regagnait péniblement l'enclos du Chapitre par les pentes escarpées de la montagne Saint-Etienne. D'ordinaire, la foule qui n'avait cessé de l'accom-

---

(1) ..... « *Qu'il estoit d'usage de délivrer une émine de froment pour* cugneau *le jour des Innocens au cardinal qui se faisoit en l'église métropolitaine de Besançon après que l'un de ses suppôts avoit rompu une lance en courant à cheval devant lad abbaye; et présentement* (1596 *étant telle coutume ôtée les maîtres des enfans de chœur de l'église MM. Saint-Jean et Saint-Etienne et lesdits enfans viennent faire et dire leur dévotion* (*un* de profundis) *en ladite église de Saint-Vincent ledit jour des Innocents et lors on leur délivre ledit* cuigneau. » (Titre brûlé en 1793, indiqué dans un ancien inventaire de Saint-Vincent, t. I. Arch. du Doubs, Comptes de 1535 à 1539.)

(2) . ... « *Verbum factum do. abbati sancti Vincentii hujus civitatis, pro quadam nimis grossa lancea heri festi sanctorum Innocentium habituatis hujus ecclesie et aliis cum episcopo per civitatem more solito equitantibus tradita, que minime rapi potuit, propter ejus grossitatem, Deputati fuerunt do. Mathelier et Roberti.* » (F° 181, r°. Délib. capitul., reg. de 1490, 29 décembre.)

pagner de ses cris et de ses plaisanteries l'abandonnait à sa rentrée dans les cloîtres, où se faisaient l'élection et la consécration du pape de l'année suivante (1). Mais quelquefois le divertissement public se prolongeait plus avant dans la journée : les portes de l'une ou l'autre église s'ouvraient alors pour la célébration d'une moralité ou d'un mystère dont les mêmes acteurs faisaient tous les frais. C'est ainsi par exemple qu'en 1521, en revenant de la chevauchée, fut célébré le jeu du mystère M. saint Etienne, qui remplaçait au répertoire habituel les mystères de la Résurrection, celui des saints Ferréol et Ferjeux, et d'autres encore précédemment représentés (2).

Le dernier acte de la fête réservé à ses ordonnateurs et à leurs invités, était un somptueux et joyeux repas qui terminait dans les cloîtres les plaisirs et les fatigues de la journée. Les quêtes de la procession, les libéralités du chapitre (qui offrait chaque année 60 sous et 4 setiers de vin), le produit des amendes infligées aux chanoines et aux chapelains illégalement absents de la chevauchée, suffisaient aux dépenses d'un banquet magnifique dont les clameurs devaient troubler bien avant dans la nuit le sommeil du quartier voisin.

Voilà quel fut à Besançon, pendant tout le moyen âge, le cérémonial de la fête des fous; quand la guerre et la peste désolaient ou menaçaient la ville, quand les chanoines étaient en mésintelligence avec les citoyens, la fête était

(1) Pièce justificative n° I.

(2) Délib. capitul. du 13 décembre 1521. Reg. P, f° 139, r° : « *Chorialibus ambarum ecclesiarum petentibus et requirentibus annuatur festum sanctorum Innocentium more solito celebrandum equitando per civitatem Bisuntinum, una cum ludo misterii Sancti Stephani dic predicta festi Sancti Stephani faciendo. Pro quo festo dictorum Innocentium solvat dominus sexcallus rectori chorialium Sancti Stephani dictum festum solemnisanti sexaginta solidos stephaniensium pro pastu per dictum rectorem debito.* »

suspendue ou limitée au quartier du Chapitre; d'autres fois quelques incidents burlesques ou tragiques venaient en troubler la pompe ou en diminuer l'éclat (2). Tel fut un événement qui survint le 28 décembre 1539.

La cavalcade des Innocents, dans laquelle on remarquait François de la Palud, abbé de Luxeuil, François Simard, évêque de Nicopolis, suffragant de Besançon, l'archidiacre de Salins, l'official et *la plus saine partie des sieurs chanoines*, était déjà parvenue sur le pont de Battant, quand elle aperçut de l'autre côté du pont un second char pareil au sien, portant un pape, un cardinal et un évêque, escorté de nombreux assistants qui criaient à tue-tête : *Par la Mort-Dieu nous passerons!* C'étaient les religieux et les novices de l'hôpital du Saint-Esprit qui avaient jugé à propos de contrefaire le Chapitre en lui faisant une déloyale concurence. Les deux cortéges échangent des cris, des menaces, des coups de poing, et, dit un procès-verbal de l'affaire, si *Dieu n'eût obvié à très grande mauvaise volonté des religieux du Saint-Esprit, et si les sieurs de l'Eglise métropolitaine ne se fussent montrés vertueux et paisibles, l'on eût eu un gros scandale, voire jusques à tuer l'un l'autre.*

Le Chapitre dut rebrousser chemin; mais dès le lendemain, des notaires dressèrent par écrit une plainte qui fut signifiée au maître du Saint-Esprit. Claude Buffet, alors recteur de l'hôpital, dût faire amende honorable, corriger ses religieux et jurer, crainte d'une peine sévère, que tant qu'il vivrait il n'entreprendrait plus rien contre l'honneur, hauteur et prééminence des chanoines de Besançon (1).

Les statuts du Chapitre comprenaient en effet parmi leurs

(2) L'auteur a recueilli sur ces divers faits, en explorant les registres du Chapitre, une centaine de notes (qu'il s'abstiendra de publier *in extenso*, vu leur monotonie) qui établissent pièce à pièce pour une période de trois siècles les détails donnés dans le cours de la notice.

(1) V. les pièces justificatives inscrites sous le n° VII.

articles les plus importants, le droit exclusif de faire annuellement par la ville la chevauchée des fous, et obligeaient tous les chanoines et tous les chapelains d'y prendre part sous peine d'une amende de 20 sous pour les uns, de 10 sous pour les autres, destinés à payer soit la location des ânes qui donnaient quelquefois leur nom à la fête, soit les apprêts du dîner. Cette mesure pénale avait été introduite au xv[e] siècle au moment où certains chanoines, imbus des préjugés de l'Université de Paris contre la fête des Innocents, prétendaient se soustraire à la cavalcade et raillaient leurs confrères soumis à l'usage.

« Ces gens-là, dit gravement un statut de 1425, croient en » savoir plus qu'il ne convient de savoir, ils vilipendent les » cérémonies de l'Eglise de Besançon observées dès les temps » les plus reculés, et manquent au serment essentiel qu'ils » ont prêté lors de leur admission, celui de chevaucher le » jour de la fête des fous (1). »

« Personne n'ignore, dit un autre acte de 1540, qu'à » MM. les vénérables du Chapitre et non à d'autres en la » cité appartient le droit, hauteur et prééminence de pouvoir » élire et faire à l'honneur et commémoration des glorieux » saints Innocents par leurs suppôts en leur église un pape, » un cardinal et un évêque, pour aucunement réjouir les » citoiens sans qu'il soit loisible à personne quelconque faire » en ladite cité autres papes, etc. (2). »

C'était donc comme un droit et comme un privilége que le Chapitre maintenait si vigoureusement sa fête des fous. Il protestait ainsi soit contre les archevêques qui l'avaient vivement attaquée et censurée, soit contre les papes eux-mêmes qui par leurs légats avaient essayé de la réglementer en 1387 et en 1471 (3), soit enfin contre les Bisontins, sur lesquels elle

---

(1) V. pièces justificatives n° III.
(2) V. pièces justificatives n° VII.
(3) V. extrait des statuts de 1471, n° VI.

constituait une sorte de droit seigneurial, tempéré, il est vrai, par le divertissement gratuit et très apprécié qu'il procurait annuellement au peuple.

Ce monopole des mascarades populaires devait s'éteindre au XVIe siècle dans un naufrage universel où disparurent tant de vieilles traditions. A Besançon, dès le XVe siècle, la plupart des églises prétendant pour leur clergé, au jour des Innocents, le même droit que la métropole, le Chapitre fut entraîné dans la voie fatale des concessions. Un statut du 31 décembre 1557 admit à concourir à la solennité des Innocents les choriaux, les familiers ou les novices des principales églises; désormais Saint-Etienne nomma le pape, Saint-Jean un archevêque, Saint-Paul un cardinal, Sainte-Madeleine un évêque, et Saint-Vincent un abbé, qui dans l'ordre de la hiérarchie prirent rang avec leur suite dans la procession des fous ou la fête des ânes (1). C'était un rude coup porté à la tradition; ainsi modifiée, elle perdait son sens primitif et ne devait plus se maintenir que quelques années à peine. Quand, au lendemain des ébranlements de la Réforme, le Concile de Trente releva vivement la discipline de l'Eglise, la fête des fous fut la première victime de ses rigoureux canons. Le 9 octobre 1585, par application d'un décret de la 24e session du Concile, interdisant la célébration profane et dissolue des fêtes afin de sauvegarder la dignité ecclésiastique, le Chapitre supprima complètement la double

(1) ... « *Ad de cetero celebrandum festum Sanctorum Innocentium sine scandalo, jurgiis et derisionibus, conclusum fuit quod pueri choriales ac nontii juniores illud festum celebrabunt eruntque : papa in ecclesia Sancti Stephani, archiepiscopus in ecctesia Sancti Joannis, cardinalis in ecclesia divi Pauli, episcopus in ecclesia beate Marie Magdalene, et abbas in ecctesia Sancti Vincentii; qui modeste cum toto clero et indumentis ecclesiasticis sine scandalo et offendiculo ibunt per civitatem ut solitum est. Et commissi fuere a dominis Luxeul (archidiaconus de), scotasticus, Perrot et de Dyesbach ad alloquendum dominos ecclesie Sancti Pauli ut cardinalem in eorum ecclesia accipiant.* » (Délib. capit., 31 décembre 1557. F° 138, v°.)

cérémonie de l'office et de la cavalcade des fous, et cela du consentement unanime des chanoines, provoqué par une démarche personnelle du haut doyen François de Grammont. Un dernier statut du 3 décembre 1587 vint confirmer cette supression radicale à laquelle n'échappèrent que les étrennes des *cuignieux* que les enfants de chœur continuèrent à recueillir jusqu'aux derniers jours du siècle passé. Les églises de la ville suivirent lentement l'exemple de la métropole, et ce fut à Sainte-Madeleine, en 1718, que l'archevêque Antoine-Pierre de Grammont, imitant l'exemple d'un autre membre de sa famille, effaça les derniers vestiges de la fête des fous qui avait été florissante dans cette annexe du grand Chapitre de Besançon.

Nota. — Les lignes suivantes, auxquelles l'auteur n'a jamais attaché que l'importance d'une simple hypothèse pouvant éclairer un point contesté et contestable d'archéologie bisontine, ont été lues à la suite de la notice sur la Fête des Fous. On les reproduit ici *textuellement* à titre de simple note et de renseignement.

Qu'on nous permette, maintenant que notre tâche d'histoire est remplie, de tirer des préliminaires de cette notice une courte digression archéologique qui en sera le complément naturel. En admettant l'origine romaine de la fête des fous de Besançon, il est facile de tirer de nos conclusions une conséquence utile pour déterminer peut-être un point contesté de la topographie antique de *Vesontio*. Si la cavalcade des fous est la continnation du cortége des saturnales, tel qu'aux premiers siècles de notre ère il parcourait les rues de la cité, une déduction logique peut supposer à tous deux un seul et même itinéraire. Or l'itinéraire de la chevauchée du 29 décembre était, nous l'avons vu, celui-ci : Sortir de Porte-Noire, s'arrêter successivement à Saint-Paul, à Sainte-Madeleine, à Saint-Vincent, à Jussan-Moutier, et rentrer ensuite au Chapitre. Si nous déterminons les points de la cité

antique auxquels correspondent exactement ces emplacements du Besançon moderne, nous aurons éprouvé ainsi la valeur du raisonnement.

Nul doute sur aucun de ces points : Saint-Paul est bâti sur les ruines du *palatium*, résidence du gouverneur civil et militaire de la Séquanie; or personne n'ignore que de tout temps les cortéges populaires, sans oublier celui du bœuf gras, sont allés invariablement présenter leurs hommages et demander des subsides aux généraux et aux préfets. Sainte-Madeleine, auquel conduit encore le pont romain de Battant, est construit en partie avec les débris des arènes et presque sur leur emplacement. Quel lieu plus convenable pour des saturnales que le vaste cirque et les immenses gradins des arènes? Saint-Vincent n'occupe-t-il pas une partie du Champ-de-Mars, et le Champ-de-Mars n'est-il pas lui-même une place excellente pour y développer un cortége et y grouper une multitude? De Jussan-Moutier, voisin d'une porte de la ville romaine, partait une voie conduisant de tout temps au Mont-Cœlius (ou la citadelle) sans traverser la porte de Mars ou Porte-Noire ; ce devait être par là que les saturnales regagnaient leur point de départ.

Qu'est-ce donc que ce point de départ qui redevient le point de ralliement du cortége? Une conclusion qui s'impose force d'y reconnaître le *Forum* de la cité, c'est-à-dire le lieu consacré pour toutes les assemblées populaires, religieuses ou profanes, le lieu où se réunissaient les citoyens aussi bien pour les émotions des luttes politiques que pour le calcul des affaires ou le tumulte des réjouissances et des fêtes. Ce *forum*, quand fut supprimée la vie politique, fut amoindri comme le forum de Rome elle-même, et envahi par des constructions publiques ou particulières, de telle sorte que son souvenir fut conservé seulement par une faible partie de son emplacement primitif, celui que remplit aujourd'hui le square archéologique de Saint-Jean. Aussi nous ne le limiterions

pas étroitement à l'emplacement du *théâtre* antique; mais en lui donnant la forme classique d'un carré long, nous l'étendrions d'un côté jusqu'à la place Saint-Quentin et à la rue du Clos au moins, et peut-être plus bas encore, de l'autre jusqu'à la base du Mont-Cœlius en y inscrivant Porte-Noire, Saint-Jean et ses cloîtres. L'existence d'un forum à Besançon n'est pas discutable, elle est amplement prouvée du reste par cette tradition du moyen âge qui perpétua chez nous dans des noms de famille le souvenir des monuments antiques de la cité, de telle sorte que Besançon eut pendant plusieurs siècles sa gens ou famille *du Capitole*, sa famille *des Arènes*, sa famille *de la Curie* et aussi sa famille *du Forum*. Quant à l'emplacement donné par notre hypothèse, s'il se déduit ici de considérations toutes nouvelles, il a ce double avantage d'être d'accord avec la légende de saint Maximin qui intitule *Forum* l'emplacement du baptistère, c'est-à-dire la place Saint-Jean, et de n'être point contredit par les anciennes ou modernes trouvailles que des mains habiles ont exhumées de notre sol pour enrichir nos annales et nos musées.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I

Extrait de l'Ordinaire de l'Eglise de Besançon contenant les rites observés dans la Fête des Fous au Chapitre de Besançon, au milieu du XIIIe *siècle.*

VI. K(alendas januarii). JOHANNIS APOSTOLI ET EWANGELISTE (dies).

.... Vespere fiunt de sancto Johanne more solito. Postea itur in capitulo, candele dantur omnibus nisi canonicis et presbiteris; papa portatur ad processionem a tribus famulis ecclesie cantando in circuitu. V. cantantur a parvis; papa debet esse indutus amito et alba parata et dalmatica vel capa rubea, cum gannis, mitra et sandalis. Vespere ille cantantur a papa. Canonici debent portare thuribulum et candelabra ad processionem ante papam, ad missam et ad vesperas.

V. K. SANCTORUM INNOCENTIUM.

Postea vadunt in cancellario cantantes R. Beata Dei. V. dicitur à parvis; papa debet dicere orationem in cathedra episcopali, postea itur ad collationem. Si sit copia, duo parvi debent regere chorum. Papa debet menaydas integras et duplicem distributionem, et parvi choriales simplicem.

Clerici qui non sunt in sacris debent percipere in hac die sicut canonici distributiones.

Quilibet commorans in monte debet pape panem et vinum secundum consuetudinem approbatam.

Papa debet equitare cum cardinalibus suis indutus papalibus sicut fuit in vesperis, et debet portare rosam auream.

Ad Sanctum Paulum debetur eis vinum ad potandum post factam benedictionem, ad Sanctum Vincencium debetur panis.

Ad Jusanum Monasterium et ad Batentum, vinum ad potandum ; apud Burgeilles panis.

Et si archiepiscopus sit presens debetur eis panis et vinum.

Si archiepiscopus Sancti Johannis, episcopus beate Magdalene et cardinalis Sancti Pauli obviaverint pape, debent ipsum inclinare et ab eo recipere benedictionem.

In vesperis redeunt et cantantur more solito.

Cardinalis et parvi equitantes solum et non alii debent comedere cum papa ; debetur eis candele ad convivium a capitulo.

Tres famuli ecclesie debent ei presentare panem et vinum.

Eadem die ante vesperas debet celebrari electio de papa futuro in capitulo, invocata prius gratia Spiritus Sancti et cantando : *Veni Sancte Spiritus*, procedendo per communem electionem vel per compromissum seu per scrutinium. Papa creatus debet consecrari a papa antiquo. Ad interrotiones que sibi fiunt debet respondere : Volo. Post consecrationem debet portari a famulis in choro et ibi dat suam benedictionem et fiunt interrogationes : Sic vis fieri papa ? — Volo.

Vis regere, defendere Sanctam Romanam Ecclesiam cum filiabus suis ? — Volo.

Vis esse bone indolis, prudens et castus ? — Volo.

Vis confirmari ? — Volo.

Et Ego confirmo te in nomine Patris, et Filii et Spiritus Sancti.

Postea dicit benedictionem que sic incipit :

✠ Dominus omnipotens.....

Post cantant completorium : Papa creatus.....

(Ordinarium manuscriptum ecclesiæ bisuntinæ decimo tertio sæculo exaratum. *Bibliothèque publique de Besançon.*)

(Si festum S. Innocentium evenerit die dominica, non fit aqua benedicta in choro nec fit processio. Ita enim iterum statutum est in capitulo ultima decembris 1578. (Note du XVI[e] siècle ajoutée à l'Ordinaire.)

II

Extrait des statuts donnés au Chapitre de Besançon par Thomas de Naples, cardinal de Sainte-Praxède, légat du Saint-Siége; Besançon, le 8 août 1387.

Capitulum XXXIII. — De festo Innocentium quod fit per pueros.

..... *Item* ad hoc in futurum mala et scandala que propter infra scripta sepius est dicitur eveniunt, et consueverunt evenire tollantur, et ejus materia penitus precidatur, quod festum quod fit per pueros et Capellanos in qualibet dictarum Ecclesiarum in festo Innocentium nequaquam amplius similiter fiat in ambabus ecclesiis predictis, sed quod uno anno fiat in una ecclesia, et sequenti in altera; et quod omnes redditus, si qui sint, in ambabus ecclesiis pro dicto festo deputati veniant ex integro quolibet anno ad illam ecclesiam in qua dictum festum fiet; et quod pueri et capellani alterius ecclesie in qua illo anno non fiet dictum festum nullatenus illo anno equitent simul, et in societate aliorum qui facient dictum festum. Sorte autem est determinatum quod incohabit ecclesia Sancti Joannis anno isto facere dictum festum in festo Innocentium proximo, et exinde anno sequenti ecclesia Sancti Stephani faciet idem festum illud. Et si aliquo casu vel capellani dantes in hoc opem, auxilium, consilium, et favorem ipso facto sint excommunicationis sententia innodati, nec non ipso facto priventur et privati sint distributionibus et anniversariis per totulum circulum unius anni, que commodo Capituli Bisuntini accedant, nec scribantur seu signantur inter alios hujus modi commoda percipere debentes.

III

Statut capitulaire obligeant à chevaucher le jour de la Fête des fous tous les chanoines, chapelains, familiers et bénéficiers du Chapitre de Besançon présents dans la ville à cette date, sous peine d'une amende de 20 sous pour les chanoines, de 10 sous pour les autres bénéficiers, applicables à la volonté de ceux qui auront chevauché.

(28 novembre 1425).

DE PENA ILLORUM QUI NON EQUITANT DIE FESTI STULTORUM.

... Cum ab antiquo consuetum et observatum sit in prima recepcione canonicorum Bisuntinorum jurare statuta consuetudines, observancias et serimonias ab antiquo observatas et statutas in Ecclesia Bisuntina manutenere, custodire et observare, et presertim equitare in festo stultorum quolibet anno prout hactenus consuetum est, videlicet die gallicè *de la Tilleure* si presentes sint in civitate Bisuntina; tamen quidam domini canonici Bisuntini ad premissa non actendentes sed contempnentes alios equitantes, credentesque plus sapere quam non oporteat sapere ac vilipendentes serimonias dicte Ecclesie Bisuntine ab antiquissimis temporibus observatas et contra propria juramenta venientes, noluerunt temporibus preteritis equitare et maximè in dicto festo nuper lapso cum aliis dominis canonicis equitantibus predictas seremonias et eorum juramenta observantibus sed in contemptum ipsorum equitantium neglexerunt et contempserunt equitare. Et ob hoc fuit aliis ordinatum et constitutum in capitulo ac observatum et praticatum quod quicumque dominus canonicus Bisuntinus residens et presens in dicta civitate qui dicta die non equitaret solveret viginti solidos stephaniensium convertendos et applicandos ad voluntatem aliorum dominorum canonicorum equitancium. Propter quod domini capitulantes

voluerunt et ordinaverunt de unanimi consensu : quod omnes domini canonici Bisuntini qui presentes erant in dicta civiate Bisuntina predicta die festi stultorum nuper lapsa qui non equitaverunt, solvat quilibet ipsorum viginti solidos stephaniensium applicandos ad voluntatem aliorum dominorum canonicorum qui equitaverint dicta die, ac deinceps teneantur omnes et singuli domini canonici Bisuntini presentes in dicta civitate Bisuntina et in ea residentes et moram trahentes equitare dicta die festi stultorum sub pena viginti solidorum stephaniensium applicandorum ut supra.

Et cum omnes capellani, familiares, beneficiati et intitulati et officiarii utriusque ecclesie Bisuntine Sanctorum Johannis et Stephani tam ex debito quam consuetudine teneantur equitare cum dictis dominis canonicis, tamen nonnulli capellani familiares beneficiati intitulati et officiarii dicte ecclesie Sanctorum Johannis et Stephani presentes in dicta civitate fuerint negligentes et revulsi dicta die cum prefatis dominis equitare, fuit in dicto capitulo ordinatum et constitutum : quod quilibet predictorum capellanorum et aliorum supradictorum qui non equitaverit dicta die solvat decem solidos applicandos ad voluntatem aliorum capellanorum qui equitaverint. Et quia deinceps tempore futuro quilibet capellanus familiaris beneficiarius intitulatus et officiarius dicte ecclesie residens et presens in dicta civitate Bisuntine qui non equitabit dicta die cum predictis dominis de capitulo, solvet decem solidos stephaniensium applicandos aliis capellanis ut supradictum est, etc.

(Reg. A. F° 118 v°. *Délibérations capitulaires.*)

IV

Règlement pour la célébration de la Fête des Fous, (la veille et le jour de la Circoncision), imposé au chapitre collégial de Sainte-Madeleine de Besançon, par l'archevêque Quentin Ménard, afin d'éviter les scandales et les dépenses excessives auxquels donnait lieu généralemeut cette cérémonie.

(11 janvier 1461-62).

Quintinus Dei et apostolice sedis gratia archiepiscopus Bisuntinus, universis et singulis presentes litteras inspecturis et audituris.

Notum facimus : quod ex nobis commisso pastorali officio ad lites solerti industria diruendos astringamur, et maxime inter nostros subditos viros ecclesiasticos qui officiis divinis diurnis pariter et nocturnis propter quod dantur beneficia ecclesiastica questionum materias amputare super controversia nuper exorta ac differentiis et discordiis existentibus inter venerabiles et discretos viros cantorem capitulum, canonicos et antiquiores capellanos nostre ecclesie collegiate beate Marie Magdalene nostre civitatis Bisuntine ex una, ac juniores capellanos ejusdem ecclesie ex altera partibus, occasione festi quod fatuorum vocari ac in vigiliis et die festivitatis Circoncisionis Domini nostri Jhesu Christi in prefata ecclesia teneri solitum fuit finem imponere cupientes; considerantes quod priscis temporibus non pauca inverecunde ad lasciviam et voluptatem dedecus ecclesie et cleri fuerunt illius racione commissa eaque peramplius in abusum vergerent circonspeximus, formidantes ne forsan deterius unde contingat.

Vocatis coram nobis dictis partibus ac ipsis auditis prolixe variisque appunctuamentis per modum provisionum factis, comparentibus coram nobis eisdem partibus die infrascripta,

videlicet dicti de capitulo et antiquiores capellani per venerabiles viros dominos Petrum de Cicone cantorem, Johannem Tonsoris, Guillelmum Tareveleti, Johannem de Monstereul, Petrum Donzelli curatum ac sexcallum et Johannem Cuchardi presbiteros dicte ecclesie canonicos tam suis quam ceterorum ex propriorum parte nominibus ex una ;

Et dicti juniores capellani per dominos Petrum Chenevey et Guillelmum Maistrot, Johannem Monieti, Johannem de Roseyo presbiteros, tam suis quam ceterorum capellanorum ex eorum parte nominibus, partibus ex altera.

Matura deliberatione cum utriusque juris peritis habita ordinavimus, statuimus et inviolabiliter observari perpetuis futuris temporibus mandamus, ordinamus, statuimus et mandamus : quod a cetero insequendo juris formam dictum festum fatuorum cum equitaturis per villam et aliis inde sequentibus actentis scandalis exortis omnino tolletur, nec a cetero dictum festum in memorata ecclesia aut per villam per dictos viros ecclesiasticos aut eorum successores fiet.

Item quod hactenus electi capellani et ordinati ad presidendum et faciendum dictum festum excessive expenderunt et indecenter commiserunt, denuo talis expensa superflue abnetur et loco dicti sic inordinati festi statuimus et ordinavimus : quod ad representandum nativitatem Regis Regum Domini nostri Jhesu Christi commovendumque clerum et populum ad devotionem capellanus ille qui singulis annis deinceps eligetur et tenebitur dictam representationem celebrare ipsius cum longa tunica, superlicio et pluviali honestis suppositis, birreto et almucio, unus canonicorum cum parvo almucio cerico superposito in capite, palma in manu dextra a sacristia ejusdem ecclesie usque ad locum superiorem honorabiliorem et debite ornatum in sedibus canonicorum existentem hora et post totalem pulsationem vesperorum actendit ibique vesperas devote incipiet similiter in matutinis missa et vesperis diei sequentis. Et cantabuntur divina officia so-

lemniter et debite absque difformitate aut indecentia quibuscumque presidebitque idem rex in choro et inter dictos canonicos et capellanos in vigilia et diei dicti festi.

Item et loco expensarum superfluarum que fiebant transactis temporibus vocato secum sexcallo ejusdem ecclesie die penultima decembris annis singulis, providebunt ipsi rex et sexcallus de distributîone panis et vini fienda inter dictos de capitulo et capellanos presentes divinis predictis officiis interessentes, honoremque prefato regi ibi representantes tale misterium prebentes dictis die ultima decembris in vesperis et die prima januarii per totam diem et ultra vel citra, juxta pretium vini et panis pro illo anno ; sic quod jamdicti rex et de capitulo canonici prebendati percipient uti consueverunt et memorati omnes capellani de distributionibus prefate ecclesie existentibus eciam habebunt uti consueverunt. Que distributiones usque ad sommam decem francorum monete currentis et non ultra ascendent. Et si ipse rex et redditibus propriis aut provisionibus munitiones panis et vini habeat competenter poterunt hujusmodi distributiones fieri de eisdem secundum quod per ipsos regem et sexcallum conveniencius absque fraude videbitur nec in illis vocabuntur layci.

Item quod dictus dominus Petrus Cheveney electus pro anno presenti *rex* qui prefatam non fecit propter discordias inter ipsas partes existentes die consueta representationis hoc anno predicto presenti vocato sexcallo ejusdem ecclesie distributionem memoratam in vigilia et die festi Purificationis Beate Marie Virginis actento quod anno preterito collationem fecit usque ad sommam sex librarum stephaniensium et non ultra modo predicto. Ét pro anno jamdicto presenti tamen adimplebit et hoc mediante continuatione per nos per prius ordinatam de somma sex librarum stephaniensium factam per dictum dominum Petrum prout in appunctuamentis superius factis lacius continetur, ipse dominus Petrus ad ejus

utilitatem absque difficultate recuperabit, sequentibus vero annis fiet ut superius est expressum.

Item quod per predicta statutis per quondam bone memorie dominum cardinalem Rothomagensem archiepiscopum Bisuntinum in dicta ecclesia factis et expost auctoritate apostolica confirmatis derogare nullatenus volumus.

Item quod delinquancium circa premissa correctionem et punicionem nobis et successoribus nostris reservamus, nec per eadem premissa quovismodo juridictioni nostre prejudicari intendimus hec dicimus, pronunciamus, sentenciamus, declaramus et ordinamus expensas hinc inde factas et causis compensandis, quam pronunciationem memorate partes ratam et gratam cum specialibus gratiarum actionibus habuerunt.

In quorum omnium et singulorum robur et testimonium sigillum camere nostre hiis presentibus jussimus apponendum.

Datum in palatio nostro Bisuntino die undecima mensis januarii anno Domini millesimo sexagesimo primo, more gallicano sumpto.

Per Dominum : J. Chiefdeville.

(Original sur parchemin scellé en cire rouge. — *Archives du Doubs*, fonds de Sainte-Madeleine.

V

Statut général de l'archevêque Quentin Ménard, interdisant aux ecclésiastiques du diocèse de Besançon de se mêler aux mascarades des Fous, ribauds, etc.

xve siècle (1439-1462.)

« ..... Item sunt quidam qui faciunt personagia in rithmis et abhominabilia ut stultorum, ribaldorum, luxuriosorum, gamagagorum, dyabolorum, meretricium, et assumunt sibi habitus correspondentes et larvas et personagia verbalia horribilia, fetidissima, spursissima proferunt et cognoscuntur

qui sunt ipsi suo talibus habitibus et gaudent se cognosci ut a popularibus laudentur inde quasi bene fecerunt personagia sua. Quod quantum detestabile sic dicere non sufficio et quantum improbatum sit a jure patet in capite *cum decore de vita et honestate clericorum*..... »

(Statuts synodaux de Quentin Ménard, archevêque de Besançon.)

VI

Extrait des statuts de Jean Rolin, cardinal du titre Saint-Etienne au Mont-Cœlius et évêque d'Autun, juge apostolique délégué pour reformer le Chapitre métropolitain de Besançon.

(37 septembre 1471.)

Festum Innocentium.

« ..... Item statuimus et ordinamus quod festum quod fit per pueros et capellanos in qualibet dictarum ecclesiarum in festo Innocentium fiat ut consuetum est, videlicet uno anno n una ecclesia et uno anno in alia et sic consequenter, nisi propter causas rationabiles videatur prefatis decano et capitulo : quod pro illo anno esset a dicto festo supersedendum..... »

(*Archives du Doubs*, fonds du Chapitre métropolitain, cart. 1, n° 25.)

VII

Procédures entamées par le Chapitre métropolitain contre le recteur et les religieux du Saint-Esprit de Besançon, coupables d'avoir autorisé ou organisé une procession analogue à celle de la Fête des Fous, contrairement au monopole du Chapitre. — Excuses du recteur et des religieux du Saint-Esprit.

(30 décembre 1530-20 décembre 1540.)

Contra magistrum Sancti Spiritus Bisuntini.

30 décembre 1539. — « ..... Quia magister et fratres Sancti

Spiritus hujus civitatis die festi sanctorum Innocentium ultimate preteriti contra auctoritates et preeminentiam ecclesie bisuntine (cui et nemini alteri ex antiqua et immemorabili ac laudabili consuetudine eadem die ob honorem dictorum sanctorum licet eligere et facere papam, cardinalem et episcopum ac habituatis ipsius ecclesie bisuntine), fecerunt unum papam et unum cardinalem eos cum curru bovum per vices et plateas civitatis conducendos, et quod deterius est supra pontem *Danubii* hujus civitatis papam, cardinalem et episcopum ecclesie Bisuntine cum majori parte dominorum capitulantium eos contemnentium cum maximo impetu et furore ac verbis injuriosis et comminatoriis invaserunt et in eos irruerunt adeo ut nisi domini capitulantes eorum furori cessissent, ipsi tunc maximum scandalum commisissent. Que omnia cesserunt et cedunt in maximam ecclesie bisuntine injuriam. Pro cujus reparatione habenda ad premissas in presentia notarii et testium sommandorum et interpellandorum ipsum magistrum dicti hospitalis quatinus suos subditos super eodem delicto castigare et dominis capitulantibus tam super novitate creationis suorum pape et cardinalis quam etiam super eodem violento actu injurias reparare habeat. Commissi fuerunt domini Piquet et Francisci ut audita eorum relatione, domini de juris et justicie remedio si omnibus modis per eos advisandis providere possint.

Et ne layci qui eosdem fratres Sancti Spiritus in hujusmodi violenta invasione associaverunt et aliquos ut dicitur vulneraverunt impugniti remaneant, ad premissa rectoribus civitatis notificandi et eos requirendi quatenus castigare velint eos qui in premissis deliquerunt ut ceteris cadat in exemplum. Commissi fuerunt domini : cantor, Symard, Salins, Faverney, scolasticus.

(f° 559° et 560r° Délib. capitul.)

30 décembre 1539-2 janvier 1540. — Dominus Pignet cum

domino Francisci ut in proximo capitulo commissus retulit de et super contentis in precedenti actu remonstrationes fecisse magistro seu rectori hospitalis Sancti Spiritus hujus civitatis, qui respondit prout in instrumento per do. Jo. Gauthier notarium in presentia testium recepto cujus tenor de verbo ad verbum sequitur :

Anno domini millesimo quingentesimo trigesimo nono die vero penultima mensis decembris in civitate bisuntina et atrio domus hospitalis Sancti Spiritus predicte civitatis, hora ipsius diei circa quintam post meridiem, personaliter constituti et ad hoc specialiter venientes venerabiles viri domini Claudius Pignet et Jo. Francisci ecclesie metropolitane et cathedralis bisuntine canonici, illic, ut asseruerunt, parte venerabilis Capituli bisuntini destinati sua verba voce ipsius domini Piquet post salutationes respectivas domino C. Buffect magistro seu rectori dicte domus tunc presenti dirigentes talia seu consimilia verba gallica protulerunt videlicet :

« Monsieur le maistre vous ne pouvez ignorer que à messieurs les vénérables du chapitre de l'église de Besançon (Sainct-Jehan et Sainct-Etienne) et non a aultre en ceste cité compete et apartient le droit aucteur et prééminence de pouvoir élire et fère en l'honneur et commémoration des glorieux sainctz Innocens par leurs suppotz en leur église ung pape, ung cardinal et ung evesque, lesquelx ledit jour desdicts saincts Innocens ont accostumé de toute invéterée ancienneté d'aller par ladicte cité tant pour percepvoir les pains et aultres drois a eulx deluz par aulcungs particuliers a eulx deluz, que aussy pour aulcunement resjouyr les citoiens d'icelle, sans ce qu'il soyt loisible ny permis à personne quelconque de quelque auctorité que ce soit fère en ladicte cité aultres papes, cardinal et evesque, et moings les empescher, assaillir ous invehir allant ledict jour par ladicte cité. Ce néantmoings le jour de feste desdicts saincts Innocens derrierement passé vous, voz religieulx et serviteurs de céans avez faict ung pape,

ung cardinal et ung evesque que avez fait conduyre avec une charrue de beufz par ladicte cité, et que bien pis est les sieurs pape, cardinal et evesque de ladicte église métropolitaine accompangnez de messieurs les reverendz grant chantre, sieur de Luxeu suffragant et archidiacre de Salins, official, écolaistre avec la plus saine partie des sieurs chanoines d'icelle église passans par dessus le pont du Doubz de ceste cité paisiblement, sans bruyt et sans faire à personne injure, survindrent ou millieu dudict pont voz pape, cardinal et evesque, voz religieulx et aultres serviteurs domestiques menans vostre chariot de beufz faisans groz bruyt et a bannière desployée usans de telles parolles assavoir *Par la mort Dieu nous passerons*, aultres grosses injures et menasses, de sorte que si Dieu n'eust obviez à la tres grant malvaise volunté des vostres, et que lesdicts sieurs de l'église métropolitaine ne se fussent monstrez vertueux et paisibles là eust eu groz scandalle voire jusques à tuer l'ung l'aultre, dont mesdicts sieurs se ressantent et tiennent merveilleusement et non sans cause injuriez. Et pour ce nous ont envoyez devers vous pour vous sommer et requérir de leurs part que ayez à pugnir et corriger voz religieulx, domestiques et serviteurs de sorte que mesdicts sieurs le puissent congnoistre. Et ce fait que vous, vosdicts religieux, serviteurs et domestiques leurs en venez faire réparation dehue et celle qu'ilz adviseront et debvront choisir raison. »

Quibus sic propositis prefatus dominus Claudius Buffet magister dicti hospitalis respondit talia vel consimilia verba gallica videlicet :

« Messieurs, je suis marry merveilleusement dudict acte qu'est esté fait contre mon ordonnance. Bien est vrai que j'avoye baillé licence à mes religieulx de eulx resjoyr par la cité sans faire desplaisir à personne et pour ce que je ne suis encoires informez de ceulx qu'ilz ont mespris en cet endroict suis délibéré par l'advis et moyen de tel personnaige

qu'il plaira à messieurs de chappitre me bailler, faire informations et icelles vehues pugnir ceulx de mes religieux qui auront mesprins, de sorte que messieurs se contenteront. Et à la reste vous promectz que tant que seray maistre du Sainct-Esperit je ne permectray mes religieux et domestiques faire cy après pape, cardinal ny evesque et qu'il ne m'est loisible ce faire, car je suis humble serviteur de messieurs et ne vouldroye faire chose que tournast à leur préjudice ne que fut contre l'honneur, aulteur et prééminence d'eulx ne de leurs église, vous suppliant faire envers eulx mes excuses. »

Cum ipse dominus Pignet dixit :

« Se voulez faire voz excuses messieurs de Luxen, suffragant, official de Belvoir et de Vaidans, sont commis pour vous ouyr.

De quibus premissis omnibus ipse dominus Pignet petiit instanter sibi perime decretum. Acta fuerunt hec anno mense die hora et loco predictis, presentibus ibidem honorabilibus viris magistro Symone Lhoste de Vercellis notario et Johanne Landry de Rancenay testibus ad premissa vocatis et rogatis. Sic signatum : B. Gauthier.

Quamquidem responsionem in eodem instrumento mentionatam reverendi et venerabiles viri domini cantor, *Salins* et scolasticus asseruerunt eumdem rectorem in eorum presentia repetiisse et reiterasse relatione igitur modo premisso facta hoc in loco capitulari comparens idem rector dicti hospitalis ad pluralitatem vocum juxta dominum Docourt sedens de et super contentis in eodem precedenti acto, imprimis dixit et asseruit se et suos religiosos quovismodo nolle ab unione ecclesie Bisuntine discedere nec se disjungere aut separare sed velle esse fidelem servum et verum obedientie filium dominorum et ipsius ecclesie; contra quam et ejus preeminentiam nil velle actentare asseruit. Et quatinus sui religiosi hoc anno die festi Innocentium fecerint unum papam et unum cardinalem, id tamen suo judicio factum fuisse asse-

ruit citra animum injuriam dominis inferendi. Et ob hoc confessus est sibi nec suis licere dictos papam et cardinalem in sua ecclesia faciendi, promittendo prefatis dominis capitulantibus ad sonum campane congregatis presentibus et acceptantibus quod vita sua scilicet ipsius magistro dicti hospitalis et tamdiu quamdiu erit rector dicti hospitalis ipse non permittet suis eligere aut facere in sua ecclesia papam vel cardinalem aut episcopum vel alias unitates sed illis suo posse obviare promisit. Quo vero ad injurias dominis capitulantibus, per religiosos et domesticos ipsius rectoris ut dicitur illatas, ipse idem dominus rector petiit et instanter requisivit dominos capitulantes aut duos ex dominis capitulantibus committere et deputare ad cum eo informationes faciendum contra eos qui in premissis deliquerunt. Quibus informationibus dominis communicatis ipse eorumdem dominorum capitulantium consilio eosdem delinquentes pugnire promisit, seque quo ad hoc correctioni dominorum capitulantium si in aliquo deliquent submisit. Quibus peticioni et submissioni domini annuentes dominos Maire et Francisci ad dictas informationes cum exactissima diligentia faciendas commiserunt. Quiquidem dominus rector predicti hospitalis interrogatus ubi esset tempore quo predicti sui religiosi impetum supra pontem civitatis fecerunt et in dominos capitulantes irruerunt, respondit se tunc suam domum custodisse timens tam periculum ignis quam numerum maximum pauperum in ejus domo tunc existencium et multa jurgia inter se post vina habentium. Et successive confessus est paulo ante predictum impetum fuisse prope pontem sed illico in suam domum abiisse.

(F° 560 r° à 561 v°. Délib. capitul., vol. 1526-1540.)

15 décembre 1540. — Audita per dominos supplicatione verbali facta per magistrum Girardum Lardier jurisperitum nomine religiosorum Sancti Spiritus hujus civitatis peten-

tium et supplicantium ut domini capitulantes supersedeant a prosecutione cause injuriarum contra eosdem religiosos ratione injurie per eos dominis et suppositis ecclesie bisuntine verbo et facto die Innocentium ultime preterita ut dicitur illate, ex eo quod non fuerunt hujus voti illis displicere sed sunt parati in omnibus obedire jussibus dominorum. Domini concluserunt quod casu quo dominus Sancti Spiritus et sui religiosi personaliter veniant ac compareant in proximo capitulo et fateant reatum et declarent eis non licere die Innocentium facere papam nec episcopum, nec etiam incedere per civitatem pro celebratione dicti festi nisi de licentia dominorum de capitulo, illis veniam dare pro hac vice et ad hec illis notifficandum commissi sunt domini Maire, Richardot et Pygnet.

(f° 6° r° et v°.)

22 décembre 1540. — Fratres Franciscus Maigrot procurator religiosorum Sancti Spiritus Bisuntine civitatis, Parisius Galyot, Philippus Michelot et Petrus Guillemin religiosi Sancti Spiritus hujus civitatis tam suis nominibus quam nominibus aliorum religiosorum Sancti Spiritus capitulariter comparentes humiliter supplicaverunt dominos capitulantes supersedere a prosecutione cause injuriarum per dictos religiosos dominis et suppositis ecclesie bisuntine die sanctorum Innocentium in anno Domini millesimo quingentesimo trigesimo nono illatarum, contra eosdem religiosos suscitate coram domino officiali curie bisuntine pendente coram eorum magistro et rectore. Ex eo quod non recordantur fuisse nec intulisse injurias dictis dominis de capitulo nec eorum suppositis nec protulisse verba injuriosa in eorum libello mentionata. Et casu quo intulerunt injuriam aut protulerunt verba injuriosa in dicto libello mentionata de quibus minime recordantur propter longum temporis spacium, cum omni humilitate et reverentia petierunt et petunt veniam sibi per

dominos dari promiseruntque hanc supplicationem ratifficare facere per ceteros religiosos de auctoritate eorum magistri et rectoris capitulariter infra proximum capitulum. Qua supplicatione et petitione venie per dominos audita domini capitulantes illis remiserunt injurias per eos contra eosdem religiosos pretensas. Presentibus honorabilibus viris Hugone Lambart et Johanne Mignoteaul notariis et civibus bisuntinis testibus.

(F° 8 r°. Délib. capitul.)

VIII

Suppression de l'office et de la Fête des Innocents par le Chapitre de Besançon. (9 octobre 1585)

« ..... Repetitis actis capitularibus novissimis capitulo habitis, circa ceremonie Innocentiun suppressionem, propter quasdam insolentias illicitas quotannis et fertur fieri solitas per choriales et familiares hujus ecclesie tam in ipsa ecclesia quam per civitatem in habitus imitatione, accepta desuper opinione et judicio R. D. Decani prout retulit R. D. Faverney domini concluserunt : quod et nunc tollatur omnino hujusmodi ceremonia Innocentium sicut hactenus consuetum erat tam in ecclesia quam per civitatem more solito, reservatis nonobstantibus omnibus ceremoniis officiis et solemnitatibus in ambabus ecclesiis per reverendos dominos familliares aliosque ejusdem ecclesie suppositos fieri solitos. Insequenter in hoc ordinationes sacrorum conciliorum maxime Tridentini sessionem 24 que vetant festos dies in honore sanctorum per luxum et lasciviam agere ut de ecclesiasticis tollatur occasio male dicenti.

Quo vero ad jura debita chorialibus in hac civitate dicta die Innocentium domini deliberabunt postea interim perquiri poterunt tituli dicte jura concernantes.

Presentibus : Faverney (archidiacono de), Bonvallot, Ger-

ber, de Santans, de Landriano, Mounier, Damblans, Payot, Pétremand. »

(Délib. capitul., vol. 1585-1592, f° 30 r°.)

IX

Suppression définitive de la Fête des Fous par le Chapitre de Besançon à la requête du haut doyen François de Grammont. 31 décembre 1587.

« ..... Tum demum ipse reverendus dominus decanus omnes et singulis hujusce adeo insignis capituli dominos pie monet hortatur et obsecrat : ut depositis omnibus simultatim dissidiis ac seditionibus (si que forsan inter eos comperiantur) societatem creant unanimes in charitate et vinculo pacis fraternoque amore vivant, familliaresque et capellanos in unam piam amicitiam convenire compellant, si quos inter se dissidere agnoverint.

Summatim quod ipsa docet experientia multas ac diversas rixarum occasiones oriri ex collectione seu receptione strenarum seu xeniorum *des Cugnotz* chorialibus ambarum ecclesiarum et eorum rectoribus per civitatem debitorum die festi Innocentium, pluresque etiam in celebrando officio dicto die in ecclesia abusus committi qui occasionem laxioris vite continentiam revocentur.

Statuunt et decernunt domini capitulantes ac pro statuto inviolabiliter observando haberi volunt : ut a modo et in futurum dicta die Innocentium ullus in ecclesia ordo pervertatur, ullaque ex parte immitetur recipiantque et exigant ipsi choriales et eorum rectores jure eis dicta die per civitatem debite absque quavis habitus mutatione majori qua poterunt modestia, idque una et simul dictas strenas seu xenia pro numero chorialium partienda nec posthac dentur vinum et pecunia expensis capituli dari solite. De quibus suprascriptis omnibus et singulis per effatum reverendum dominum de-

canum propositis et exhibitis dominis capellanis, et eo reverendo domino magnas egerunt gratias. Ad quod et eo referens commissi fuerunt reverendi domini Faverney, Luxeu, Gray et Lanthenanis.

(Délib. capitul., 1587, f° 157 r°. *Archives du Doubs.*)

ÉLOGE DE M. TISSOT

DOYEN HONORAIRE DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE DIJON

Par M. Ludovic CARRAU.

(Séance du 31 juillet 1877.)

MESSIEURS,

Appelé pour la première fois à l'honneur de prendre publiquement la parole comme membre de l'Académie, je n'ai pas cru pouvoir mieux exprimer ma reconnaissance qu'en m'effaçant le plus vite possible et en faisant parler devant vous, pendant quelques instants, la vie et les œuvres d'un homme aussi distingué par son intelligence que par son caractère, M. Joseph Tissot, mort en 1876, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Dijon.

M. Tissot nous appartenait à un double titre ; il était Franc-Comtois et correspondant de cette Académie. Il naquit aux Fourgs, près de Pontarlier, le 26 novembre 1801. Il perdit sa mère peu de temps après sa naissance. Il n'avait ni frère ni sœur, et les premières années de sa vie se passèrent à la campagne, dans la société à peu près exclusive des membres de la famille de son père, famille de mœurs austères, d'une religion solide et d'une probité scrupuleuse. L'influence d'un tel milieu développa de bonne heure chez le jeune Tissot des habitudes de réflexion et des goûts très sérieux.

Son plus grand plaisir, pendant les années de sa première jeunesse, c'était de parcourir solitairement les majestueuses forêts de sapin qui couronnent le dernier plateau du Jura. Il avait un amour profond pour les mâles et sévères beautés

de ces montagnes, et je ne puis m'empêcher de croire qu'elles furent pour quelque chose dans l'éveil de ses facultés. Les forêts ont plus d'une fois inspiré le génie naissant des philosophes. N'est-ce pas dans un bois aux environs de Leipsig que le jeune Leibnitz, à l'âge de 13 ans, sentait germer sourdement en lui ces vastes conceptions qui devaient plus tard s'épanouir en si magnifiques rameaux? Et ces mêmes sapins du Jura n'avaient-ils pas abrité déjà de leurs ombrages les jeunes méditations d'un penseur illustre dont l'affectueuse protection devait aplanir devant M. Tissot les premières difficultés de la carrière? Il est d'ailleurs impossible de ne pas remarquer une analogie profonde entre l'enfance de Jouffroy et celle de M. Tissot. Jouffroy, lui aussi, fils de la montagne, avait grandi, solitaire et rêveur, parmi les arbres et les rochers; lui aussi, il avait puisé dans les enseignements et les exemples d'une famille aux mœurs patriarcales une foi naïve et ardente qu'il n'abandonna plus tard que pour ne s'en consoler jamais; lui aussi aimait à revenir chaque année dans ces lieux où il avait laissé le meilleur de son âme et dont il nous a fait le tableau en termes qui respirent la plus tendre piété. Compatriote, élève et ami de Jouffroy, M. Tissot n'a pas marqué sans doute dans la philosophie une trace aussi profonde que celle de son maître, mais s'il lui fut inférieur pour l'originalité de la pensée et le talent de l'écrivain, il l'égala par la persévérance du labeur, l'élévation des doctrines, la solidité et la sincérité des convictions.

Un vicaire de la paroisse des Fourgs avait remarqué les dispositions heureuses et précoces du jeune Tissot; il se chargea de lui enseigner les premiers éléments du latin. A partir de ce moment, sa famille songea à l'élever pour le sacerdoce; on résolut donc de le mettre au petit collége de Pontarlier. Les régents de cet établissement étaient alors des jeunes gens qui se destinaient à l'état ecclésiastique, et qui, tout en ayant achevé leurs études au séminaire, n'avaient

pas encore l'âge exigé pour entrer dans les ordres. Le principal était un prêtre dont tous les soins, m'écrit-on, tendaient à faire de ses élèves de jeunes lévites, et dans cette intention, il les détournait de toutes les études qui auraient pu les éloigner de cet objet. Il leur laissait ignorer jusqu'à l'existence de l'Ecole normale, de l'Ecole polytechnique, et même évitait de leur parler du baccalauréat.

La géographie, très peu d'histoire, du grec moins encore, voilà ce qui constituait, avec le latin, tout le programme de l'enseignement du collége; toute autre étude en était scrupuleusement bannie. Les classes n'allaient que jusqu'à la rhétorique inclusivement. Ceux qui voulaient à toute force faire leur philosophie devaient aller à Besançon. Il n'y avait alors dans toute notre Académie de Besançon qu'un seul professeur pour cette classe, celui du Collége royal. Ce professeur était un ancien bachelier en théologie, qui avait le plus entier mépris pour toutes les nouveautés philosophiques qui commençaient alors à circuler. Sa psychologie, il l'empruntait à Condillac; sa métaphysique et sa morale au cardinal de la Luzerne. Comme la plupart des jeunes esprits de cette époque, M. Tissot se sentit peu de goût pour cet enseignement qui répondait mal à ses aspirations, et qui, se bornant à une sèche nomenclature des opérations de l'entendement, paralysait tous les élans de la pensée et n'exigeait d'autre effort que le travail mécanique de la mémoire. Il fallait réciter mot pour mot les cahiers traditionnels. Deux années étaient nécessaires pour arriver à ce degré de perfection. Sa vive intelligence avait besoin d'autre chose. Dans sa seconde année de philosophie, il avait lu Lamennais, Malebranche, Laromiguière; de nouveaux aperçus s'étaient ouverts devant lui et il était en mesure de rompre le silence qu'il s'était imposé pendant la première année. Il eut cette hardiesse et s'attira ainsi l'aversion du maître qui plus tard, paraît-il, le dénonça comme professant les doctrines de Jouf-

froy et de Cousin, et mit un zèle regrettable à l'empêcher, soit d'entrer dans l'Université, soit d'y obtenir de l'avancement.

Au sortir du collége, M. Tissot cherchait donc sa voie philosophique et, comme Jouffroy, il traversa une crise de scepticisme et de négation, jusqu'au jour où dans des doctrines plus larges et plus hautes il crut découvrir la vérité.

Cousin fut son initiateur, comme il avait été celui de Jouffroy. L'admiration qu'on professe aujourd'hui pour ce maître est généralement tempérée par bien des réserves, et sa philosophie a peu à peu laissé paraître à des yeux réfléchis d'assez graves lacunes, un certain défaut de rigueur dans l'ensemble, nombre de points d'une solidité contestable, quelques tendances périlleuses; mais alors on était entièrement sous le charme de cette parole harmonieuse dont l'ampleur et la noblesse rappelaient les grandes traditions, de ce style où semblait avoir passé le souffle spiritualiste de Platon ou de Descartes. La lecture des ouvrages de Cousin fut une révélation pour M. Tissot; plus tard les conversations et les premiers écrits de Jouffroy achevèrent de le conquérir à la nouvelle philosophie.

Ce ne fut cependant pas à ce genre d'études qu'il se con-consacra tout d'abord. Voulant se conformer au vœu de ses parents, il entra en 1821 au séminaire de Besançon pour y étudier la théologie. Il s'aperçut bientôt que sa vocation ne le portait pas de ce côté; il quitta donc le séminaire et prit ses inscriptions à l'Ecole de médecine de Besançon, où il se distingua dans le concours de fin d'année. Il aurait vivement désiré poursuivre ses études médicales; mais son ancien principal de Pontarlier, mécontent de le voir renoncer à l'état ecclésiastique, conseilla à son père de l'abandonner à lui-même. Privé de ressources, M. Tissot fut obligé de se faire précepteur pendant deux ans. Au bout de ce temps, il avait accumulé des économies suffisantes pour aller à Paris com-

mencer des études supérieures. Il était assuré, cette fois, de pouvoir les continuer et les finir, car son aïeul venait de lui en procurer les moyens.

Il avait quitté la médecine et crut avoir du goût pour le droit. Il s'y consacra pendant quatre ans, conquit sa licence et se fit inscrire comme avocat stagiaire au barreau de Paris. Mais les questions philosophiques et religieuses n'avaient pas cessé de préoccuper son esprit. Déjà dans le cours interrompu de ses études médicales, toute son attention s'était tournée du côté de la physiologie. Les leçons éloquentes des Villemain, des Guizot, des Cousin, des Jouffroy, surtout de ces deux derniers, l'intéressaient trop et répondaient trop directement aux aspirations premières de son intelligence, pour qu'il ne saisît pas avidement l'occasion de se consacrer tout entier à la philosophie. Cette occasion lui fut offerte par Jouffroy, qui le recommanda à M. de Vatimesnil, alors grand-maître de l'Université, et pour qui il a toujours conservé depuis la plus vive et la plus tendre reconnaissance. Sous ce puissant patronage et malgré une dénonciation partie de Besançon, M. Tissot fut nommé en 1829 régent de philosophie au collége de Dôle.

On pourrait être tenté de croire que ses études médicales et juridiques, poussées peu à fond et trop tôt abandonnées, n'eurent d'autre résultat que de disperser sans profit l'esprit du jeune homme ou ne lui furent que d'une médiocre utilité pour ses travaux ultérieurs. On se tromperait beaucoup. Je tiens pour impossible d'être vraiment philosophe sans avoir des notions étendues et précises sur la structure et les fonctions de l'organisme. Sans doute l'âme n'est pas le corps, et la conscience n'a pas besoin du microscope et du scalpel pour s'analyser elle-même; mais ici-bas, l'âme a beau faire, elle ne peut se détacher de son corps; il la pénètre de toutes parts; il se mêle à toutes ses opérations, il est l'inspirateur souvent indiscret d'un grand nombre de ses sentiments et de ses dé-

sirs ; il est l'instrument indispensable et souvent rebelle de ses pensées et de ses volontés. Comment se bien connaître soi-même si on ignore ce nécessaire et turbulent compagnon? Ce fut une des forces de M. Tissot, comme philosophe, de pouvoir aborder, avec une suffisante compétence, ces délicats et difficiles problèmes des rapports de l'âme et du corps, problèmes où la psychologie et la physiologie doivent apporter un contingent presque égal de lumière et confondre en quelque sorte leurs limites. Sur ce point, les maîtres dont il avait suivi les leçons ne lui avaient pas donné l'exemple. Ni Cousin, ni Jouffroy ne semblent avoir cru que la science de l'organisme humain pût apporter au philosophe un concours efficace, et cette opinion dédaigneuse n'a pas peu contribué à diminuer, aux yeux d'un grand nombre, l'autorité de leurs doctrines.

D'ailleurs, en se préparant à la philosophie par des études physiologiques et médicales, M. Tissot n'ouvrait pas une voie tout à fait nouvelle : il ne faisait que rentrer dans la grande tradition de notre Descartes, qui, montrant un jour à un visiteur un cabinet encombré de débris d'animaux disséqués, disait : Voilà toute ma bibliothèque. Je suis persuadé, quant à moi, que M. Tissot avait raison avec Descartes contre ses maîtres : je voudrais que tout philosophe fût un peu physiologiste; j'ajoute que physiologistes et médecins ne perdent rien de leur côté à être un peu philosophes. Cet échange de bons procédés entre les deux sciences ne peut que tourner à leur commun profit.

J'en dirais volontiers autant des rapports entre la philosophie et l'étude du droit. La morale théorique détermine l'existence et les caractères d'un principe universel et éternel de justice ; mais lui est-il indifférent de connaître de quelle manière il a été compris et appliqué aux époques successives de l'histoire, dans quelle mesure il s'exprime par les législations actuellement en vigueur? Soutiendra-t-on, d'autre part,

que le jurisconsulte n'ait rien à recueillir des spéculations philosophiques qui ont dégagé et précisé ce grand principe au sein de la raison humaine? Et malgré tout le respect dont les prescriptions de la loi positive veulent être entourées, n'y a-t-il pas lieu de temps à autre d'énoncer le vœu qu'elles se modèlent plus exactement sur ce code idéal à l'élaboration duquel contribuent sans relâche, depuis tantôt deux mille ans, les efforts combinés des plus hautes intelligences?

Nous avons laissé M. Tissot dans sa modeste chaire de philosophie au collége de Dôle. Il n'y resta pas longtemps. Passionné pour le travail, il conquit en un an le grade de licencié ès-lettres, et l'année suivante, il était reçu agrégé de philosophie. A la suite du concours d'agrégation, il fut nommé professeur de philosophie au Collége royal de Bourges : il occupa cette chaire pendant trois ans. En 1834, il fut nommé à la même chaire à Dijon. En 1836, il fut chargé provisoirement du cours de philosophie à la Faculté des lettres de cette même ville, et nommé titulaire en 1838. En 1860, à la retraité de M Stiévenart, il le remplaça provisoirement comme doyen et fut nommé définitivement à ces fonctions le 4 juillet 1861. Le cours qu'il professa pendant trente-cinq ans sans interruption à la Faculté des lettres de Dijon, fut constamment l'un des plus suivis. Ses leçons, qui ont toujours eu pour objet des questions difficiles, sérieuses et utiles, attiraient autour de sa chaire un public éclairé, sympathique, assidu, sur lequel il exerçait une véritable action. Il captivait l'attention de ses auditeurs par une exposition nette et précise, par une doctrine d'un spiritualisme sincère et élevé. Sa parole était grave ou piquante, quelquefois incisive, toujours honnête et convaincue.

Quelque suivi que soit un cours de Faculté, quelque substantiel qu'en soit l'enseignement, il n'est jamais entendu que d'un petit nombre et ne laisse dans les esprits que des traces trop souvent fugitives. Le livre au contraire s'adresse

à tous, c'est un maître que l'on peut écouter autant de fois que l'on veut, et tourmenter de questions sans risquer de lasser sa patience. Cet enseignement, que ne bornent pas les quatre murs d'une salle, qui, vainqueur de l'espace, va parfois jusqu'au bout du monde solliciter les méditations solitaires d'un ami de la science, qui peut-être parlera bien haut quand la bouche de l'orateur sera depuis longtemps et pour jamais glacée, ce muet enseignement du livre est l'ambition légitime de quiconque croit tenir une parcelle du vrai. Que le devoir du professeur s'achève pour ainsi dire par celui de l'écrivain, nul n'en était plus convaincu que M. Tissot et personne n'en fut un plus vaillant exemple. Il a publié plus de cinquante volumes, il en a laissé en manuscrit plus de trente; son activité intellectuelle s'est déployée dans les directions les plus diverses, et s'il est permis de regretter qu'elle ne se soit pas concentrée davantage, pour imprimer sur un plus petit nombre d'œuvres une marque indestructible, on ne peut qu'admirer le labeur vraiment héroïque de cet homme, la fécondité rare de son esprit, les ressources incessamment renouvelées d'un vaste savoir jointes à une ordonnance toujours lumineuse du sujet et à une élégante clarté de style.

Je n'ai pas la prétention d'apprécier ni même d'énumérer devant vous les différents ouvrages de M. Tissot; je me contenterai de faire ressortir en peu de mots l'importance et le caractère général de l'ensemble.

M. Tissot avait un avantage, alors assez rare dans l'Université : il possédait à fond la langue allemande. Aussi put-il contribuer dans une large mesure aux progrès des études philosophiques dans notre pays en traduisant quelques-unes des œuvres les plus considérables de la philosophie d'outre-Rhin. Sa traduction de la *Critique de la raison pure* de Kant a fait époque. Ce monument impérissable n'était alors connu chez nous que par des expositions incomplètes et superficielles; l'analyse qu'en fit Cousin est, en effet, postérieure

de plusieurs années à la traduction de M. Tissot. Ce fut donc lui qui le premier nous révéla la *Critique* telle qu'elle est; il sut rendre intelligible au lecteur français, avide de clarté, une doctrine redoutable par l'obscurité de ses profondeurs, et son beau travail de translation, devenu classique, a mérité de figurer officiellement sur les programmes de l'agrégation de philosophie. M. Tissot a traduit encore de Kant l'*Anthropologie,* les *Principes métaphysiques du droit*, les *Principes métaphysiques de la science des mœurs* et des *Mélanges de logique;* de Ritter l'*Histoire de la philosophie ancienne;* de Lessing, l'*Education du genre humain;* de Wieland, la *Liberté de philosopher en matière de foi;* en tout douze volumes de traduction.

Les œuvres personnelles de M. Tissot, malgré la diversité des matières, ont particulièrement pour objets la religion dans ses rapports avec l'ordre social, le droit dans ses rapports avec la philosophie et la morale, la psychologie dans ses rapports avec la physiologie.

A la première catégorie appartiennent le premier ouvrage qu'il ait publié : *Influence comparée des dogmes du paganisme et du christianisme :* il avait alors 27 ans, et un Mémoire sur l'observation du dimanche, sujet qui avait été mis au concours par l'Académie de Besançon et où il remporta le prix sur le célèbre Proudhon. Il fut couronné une autre fois par notre Académie pour un opuscule sur le morcellement du sol et la division de la propriété.

Dans la seconde catégorie, il faut citer deux volumes intitulés : *Principes du droit public*, une Introduction philosophique à l'étude du droit en général et du droit privé; une Introduction philosophique à l'étude du droit pénal et de la réforme pénitentiaire; une Introduction historique à l'étude du droit; une Histoire de la civilisation par l'étude du droit criminel; ces quatre derniers ouvrages obtinrent chacun de l'Institut une médaille de mille francs. Il publia également

sur le mariage, la séparation et le divorce, un livre qui fit quelque bruit.

Si l'ancien étudiant en droit se retrouvait dans ces œuvres, consacrées presque toutes par les suffrages de l'Académie des sciences morales et politiques, l'ancien étudiant en médecine collaborait avec le philosophe à d'importants travaux sur l'animisme, sur la vie dans l'homme, sur le suicide et l'esprit de révolte, sur la folie au point de vue psychologique. Ces deux derniers livres étaient honorés, l'un d'une première mention par l'Académie de médecine, l'autre d'un prix de mille francs par l'Académie des sciences morales.

En terminant cette énumération, d'ailleurs fort incomplète, je crois devoir citer deux autres ouvrages de M. Tissot qui, à des titres divers, témoignent directement et de la manière la plus flatteuse de son caractère. Sans parler d'une brochure sur le patois des Fourgs, un problème que la philologie n'a pas encore complétement résolu, il a donné en trois volumes l'histoire du village qui l'avait vu naître; n'est-ce pas là de la part d'un homme qui ne se piquait ni d'archéologie ni d'histoire un acte touchant de piété filiale? Son âme vraiment noble et élevée se manifeste plus ouvertement encore dans ses méditations morales, choix de réflexions, comme il le dit lui-même, sur ce qu'on devrait faire et sur ce qu'on fait, sur les vertus et les vices. Sujet rebattu, mais toujours important où, sans prétendre à une originalité qui lui eût paru à bon droit suspecte, il a su renouveler, par la sincérité de l'accent personnel et le ton souvent heureux du style, des observations et des maximes aussi vieilles que le genre humain. Je n'en détacherai qu'un passage où ce grand travailleur a parlé du travail comme un homme qui en a savouré à fond et en voudrait faire goûter aux autres les austères et saines voluptés.

« Les choses les plus nécessaires à la vie, même celles qui coûtent le moins, ne fût-ce qu'un verre d'eau, ne s'acquièrent que par le travail. La nature ne nous livre guère, sans exiger

des efforts et de l'industrie de notre part, qu'un petit nombre de matières premières : à part l'air que nous respirons, tout le reste doit être acquis plus ou moins laborieusement.

» Ne nous en plaignons point : les forces, la vigueur, la santé, l'intelligence, n'ont qu'à gagner à cette lutte de tous les instants. Le travail n'est un mal, alors encore qu'il serait une peine, que s'il est excessif. L'habitude en fait un besoin et une jouissance, la nature une condition de santé et de force, la morale une vertu et un mérite. Le plus humble donne à l'homme de la tenue, de la valeur et de la dignité. Le travail est une sorte de culte où l'homme laborieux rend hommage au Créateur, en répondant aux vœux de la nature qui demande à être interprétée, améliorée par la main de l'homme. Travailler, c'est donc répondre à ce que Dieu attend de nous; c'est se faire collaborateur de la Providence ; c'est aider Dieu à faire un bien qu'il n'a pas voulu accomplir complétement sans nous parce qu'il était de notre plus grand intérêt d'entrer dans ses vues et d'ajouter nos efforts à son action. Travailler, c'est donc remplir excellemment notre destinée religieuse même.

» On l'a dit : travailler, c'est prier, puisque nous ne pouvons attendre que du Ciel le succès de nos labeurs. »

La vie entière de M. Tissot n'a été que la mise en pratique de ces paroles : il a travaillé jusqu'au bout. Tout le temps que ne réclamaient pas ses devoirs professionnels, dont il était l'esclave, et qu'il remplissait avec une conscience scrupuleuse et une exactitude irréprochable, il le consacrait à l'étude; il n'accordait au monde que le peu d'instants que les exigences sociales ne permettaient pas de lui refuser. Sa vie était si bien réglée, que pas un de ses moments n'étaient perdus ; même pendant ses promenades quotidiennes, il lisait ou méditait.

M. Tissot prit sa retraite en 1871, à l'âge de 69 ans, non qu'il ne se sentît encore capable de continuer pendant plu-

sieurs années ses doubles fonctions de doyen et de professeur, il avait conservé toute son activité, toute sa vigueur de corps et d'esprit ; mais il voulait se ménager les loisirs nécessaires pour publier plusieurs importants ouvrages qu'il tenait à faire paraître de son vivant. Dans les cinq années qui s'écoulèrent entre sa retraite et sa mort, il donna en effet neuf volumes, dont quatre furent honorés des récompenses de l'Institut.

L'Académie des sciences morales, qui l'avait couronné neuf fois, lui avait décerné le titre de membre correspondant. M. Tissot était en outre correspondant du Ministère de l'Instruction publique et membre d'un grand nombre de sociétés savantes françaises et étrangères. Il était chevalier de la Légion d'honneur depuis 1855.

M. Tissot mourut le 17 octobre 1876, à la suite d'une longue et douloureuse maladie. Il vit venir la mort sans défaillance et quitta ce monde avec la sérénité que donnent une bonne conscience et une existence bien remplie.

Il a laissé les plus vifs regrets dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu ; par sa loyauté, son urbanité, son intégrité, il s'était acquis à la fois l'estime et l'affection de ses collègues comme de ses supérieurs. Dans ses relations privées, il était plein d'aménité et de bienveillance ; dans sa famille, où régnaient constamment l'ordre et la paix, il était adoré et vénéré de son épouse et de ses enfants. Son fils, dont il avait formé avec amour l'intelligence et le caractère, est aujourd'hui ministre plénipotentiaire de France à Athènes et l'un de nos plus éminents diplomates.

Tel fut M. Tissot. Il m'a paru que l'Académie de Besançon lui devait un hommage public, car les compagnies savantes s'honorent en conservant le pieux souvenir de ceux qu'elles ont reçus dans leur sein, et la vie d'un travailleur, d'un homme de bien, est pour tous un salutaire enseignement.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT.

Monsieur,

Vous venez de retracer la vie laborieuse et digne d'un des membres de notre Compagnie qui l'ont le plus honorée, et vous avez apprécié avec une compétence incontestée les titres si nombreux, si divers, qui ont fait à M. Tissot une place parmi les philosophes français de ce siècle. Nous vous remercions d'avoir rendu un juste hommage à notre compatriote et à notre confrère. Si la mort ne nous l'avait enlevé, il serait heureux de vous voir représenter à votre tour dans nos rangs cette science de la philosophie, que des attaques plus passionnées que solides n'empêcheront pas de rester le sujet le plus élevé et le plus digne des méditations de l'homme qui voudra connaître l'Auteur de toutes choses, se connaître lui-même et savoir les rapports qui unissent l'intelligence au monde extérieur. Vous vous êtes déjà fait, Monsieur, une place distinguée dans l'étude de cette noble science. Votre thèse pour l'obtention du titre de docteur, qui avait pour objet la théorie des passions dans l'Ecole cartésienne, annonçait déjà un esprit mûr et peu commun. L'enseignement que vous avez donné dans notre Faculté des lettres a confirmé ce qu'annonçait votre premier travail. Depuis, vous avez publié un livre excellent, dans lequel vous prenez à partie ce grand sophisme de la morale utilitaire, et vous prouvez que la direction des actions humaines a heureusement un principe autrement puissant que celui qu'elle pourrait trouver dans des considérations tirées de l'intérêt personnel de l'homme.

Ce livre a reçu une double récompense, celle de l'Académie des sciences morales et politiques, et celle de l'Académie fran-

çaise qui l'ont, avec toute raison, considéré comme un ouvrage utile aux mœurs. D'autres publications, qui ont été remarquées dans les diverses Revues où vous les avez fait insérer, ont encore contribué à attirer sur vous l'attention. Dans un temps où les notions les plus claires, sont sans cesse discutées, on voit avec satisfaction ùn esprit comme le vôtre s'attacher à la défense des idées spiritualistes et proclamer hautement les principes du vrai, du bon et du beau.

Notre excellent Jouffroy, dont vous avez invoqué le souvenir, vous reconnaîtrait pour un des siens, et nous ne pouvons mieux justifier l'idée que nous avons eue de vous prier de venir partager nos travaux qu'en disant qu'elle aurait été pleinement approuvée par lui. C'est vous dire aussi toute l'estime que nous faisons de votre savoir et de votre talent que de vous placer sous le patronage d'un des grands philosophes spiritualistes de l'époque contemporaine, d'un penseur et d'un écrivain à qui sa province natale a élevé une statue comme à un des plus glorieux de ses enfants.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS DE POÉSIE

EN 1877

Par M. Charles de VAULCHIER.

(Séance du 31 juillet 1877.)

Pendant que tout s'ébranle autour de nous, pendant que l'Europe et l'Asie se couvrent de sang et de ruines, que les eaux du Danube engloutissent des vaisseaux remplis de créatures humaines, que les Balkans et le Caucase, foulés par deux races ennemies, sont remués jusque dans leurs fondements, il est des heures où l'esprit et le cœur, fatigués de tant de désastres, se détournent de ces navrants spectacles, et rêvent un asile où règnent le repos et l'oubli. Cet asile, ce lieu de repos, la commission nommée par l'Académie pour examiner les pièces du concours de poésie de 1877 a bien voulu me le trouver. Elle veut que je converse avec les poètes qui ont pris part à ce concours.

Elle me charge de vous présenter un rapport sommaire sur leurs travaux, et de vous donner le résultat de nos lectures.

Dix concurrents sont entrés en lice ; la plupart des pièces sont importantes ; c'est, je crois, un des concours les plus complets qui se soient présentés depuis bien des années. Il y a du mérite dans tous ces morceaux ; les faiblesses inévitables sont rachetées par des beautés réelles ; la poésie, chassée du reste du monde, se serait-elle réfugiée dans nos montagnes,

et pourrait-on dire de nous ce que Virgile disait de ces heureux laboureurs parmi lesquels s'était réfugiée la justice :

.....Extrema per illos
Poesis — Excedens terris vestigia fecit.

Commencons notre examen par un sonnet sur Belfort qui porte le n° 7 ; c'est son rang d'arrivée au concours.

« Un sonnet, dit Boileau, vaut seul un long poëme. »

Nous ne croyons pas que ce jugement, assez contestable, puisse s'appliquer au sonnet sur Belfort.

La légende de l'horlogerie, qui porte le n° 2, n'est pas une légende ; c'est une causerie du poète avec sa montre : cette causerie serait très bonne, si elle ressemblait partout aux passages que je vais citer.

Quarante ans sont passés, plus trois, depuis le jour
Où, pour nous, ton aiguille a commencé son tour
Sur le cadran d'émail où le groupe des heures
S'éparpille muet dans ses douze demeures.
Comme une part de moi, comme un sens ajouté
A mes cinq autres sens, tu ne m'as plus quitté ;
Et moi, vieux pèlerin dont tu fus la boussole
Alors que l'aquilon ou qu'une brise folle
Me jetaient tour à tour de la joie au souci,
J'ai voulu te parler pour te dire merci.

Malheureusement ce ton ne se soutient pas ; l'auteur n'a pas toujours triomphé des difficultés que présente un pareil sujet ; c'était un tour de force que de parler en vers de l'engrenage, du cadran, des aiguilles. La partie morale est bien meilleure, et je suis fier pour notre concours de ne pouvoir assigner à ce morceau qu'un rang secondaire.

L'*Ode à la Franche-Comté,* qui porte le n° 1 (date de son arrivée), est supérieure à la pièce que je viens d'analyser. Je veux absolument citer les deux strophes suivantes, qui sont très bonnes et que malheureusement leurs sœurs sont loin d'égaler. Le poëte parle à la Franche-Comté :

Oh ! je comprends pourquoi, dans son instinct sublime,
Le fier vaincu d'Alaise, immortelle victime
Des haines de César, est venu dans tes bois
Poursuivi pas à pas, chassé de plaine en plaine
Par les loups dévorants de la meute romaine,
Tomber comme un cerf aux abois.

C'est que pour dénouer cette terrible trame
Il fallait un décor digne de ce grand drame!
Que de tous les pays rassemblés sous les cieux,
Nul n'était plus que toi, ma noble Séquanie,
Digne de contempler la sanglante agonie
Des Titans vaincus par les dieux.

Voilà de bons vers ; mais combien de faiblesses ! On voudrait voir ce ton vigoureux se soutenir jusqu'au bout. Passons, car les moments sont précieux, à la pièce nº 8, intitulée *Vercingétorix*.

C'est encore la Franche-Comté ; c'est encore cette *Alesia* que la Bourgogne nous disputera longtemps, mais que nous avons faite nôtre par des recherches savantes et par la puissance du patriotisme. Je reprocherai à ce morceau, comme au précédent, une sorte de banalité à laquelle on est d'ailleurs condamné quand on aborde de pareils sujets. Il faut le dire, César est passé de mode; Vercingétorix, ressuscité par les fouilles d'Alaise, commence à retomber dans l'oubli. Voici pourtant de beaux vers, une strophe remarquable ; le poète, qui est assurément un bon Gaulois, compare César à Vercingétorix.

Ses victoires jamais n'effaceront ses crimes ;
En vain il est assis sur de superbes cimes :
On maudit en lui l'oppresseur.
Tu fus plus grand que lui ; tout l'univers t'admire,
O toi qui, couronné des palmes du martyre,
Trônes au faîte du malheur.

Malgré ces beautés incontestables, la commission a jugé que la pièce nº 8 était encore loin du premier rang.

En remontant l'échelle des compositions qui nous sont soumises, nous trouvons la *Marseillaise* avec cette devise :

« Amour sacré de la patrie. » Le poète nous fait l'histoire de la Marseillaise et de son auteur ; il insiste surtout, et c'est là l'idée principale de son poème, sur le double rôle qu'a joué la Marseillaise dans notre histoire, tantôt sur les champs de bataille, tantôt dans nos discordes civiles. Voici comment il exprime cette pensée en très beaux vers, au commencement et à la fin du morceau :

> Non, non, ne chantons plus ces couplets sanguinaires,
> Le malheur doit fermer les lèvres des vaincus;
> En silence, attisons le feu de nos colères.
> Français, forgeons en paix l'acier des saintes guerres;
> Mais cet hymne souillé, non, ne le chantons plus.

Cette double pensée des gloires et des crimes de la Marseillaise pèse sur tout le poème et lui donne une allure pénible et contrainte. L'histoire de Rouget de l'Isle composant son chant de guerre est languissante ; l'intérieur du maire de Strasbourg et de Mesdemoiselles Dietrich ne nous intéresse pas ; il est vrai qu'à la fin de ce récit, le poète se relève et voici de beaux vers; Rouget vient de trouver son hymne :

> Dithyrambe sacré, cantique des vaillants
> Hosanna de la gloire, hourrah des triomphants;
> Et le vers, à l'appel de ton fils, ô patrie,
> Jaillit harmonieux de sa lyre attendrie,
> Et Strasbourg entendit pour la première fois,
> Dans le silence ému de la nuit, une voix
> Forte comme la foudre et terrible comme elle,
> Qui jetait aux échos la chanson immortelle.
> Et. jusqu'au jour, le flot étonné du vieux Rhin
> Fut sombrement bercé par ce mâle refrain.
> Le lendemain Strasbourg apprenait à la France
> L'hymne miraculeux fait pour sa délivrance.
> Et maintenant, soldats, formez vos bataillons;
> Marchons, qu'un sang impur abreuve nos sillons!

Celui qui a fait ces vers est en possession d'un talent incontestable ; mais, nous sommes riches cette année ; notre concours nous permet d'écarter ce poème. D'ailleurs, si j'ai bien deviné, nous allons trouver encore son auteur sur notre

chemin, en continuant la marche ascendante que nous avons adoptée pour ce rapport.

Le *Vallon enchanté* est très poétique et très jeune ; un soir, sur les sommets qui couronnent le Saut du Doubs, deux vierges mystérieuses apparaissent au poète ; l'une, c'est la fable antique avec tous ses charmes, une vision légendaire du passé, un peu frivole, un peu légère, assez coquette, et très fleurie ; l'autre, c'est la divine poésie, une étoile au front, la tête ceinte d'une auréole, puisant l'inspiration à ces sources pures qui s'appellent le vrai, le beau et le bien. Ce parallèle, qui n'est pas tout à fait neuf, est très heureux et très bien soutenu. Sachons gré au poète d'avoir laissé réellement l'avantage à la Muse sérieuse sur la fable légère, à la vierge sage sur la vierge folle. Plusieurs ne se sont pas tirés si heureusement de ce parallèle, et, malgré leur bonne volonté, la vierge folle est sortie triomphante de la lutte où elle devait succomber.

Voici les conseils que la vierge sage adresse au poète avant de s'évanouir dans la brume du Saut du Doubs :

C'est trop peu de charmer, barde, élève les cœurs !
Dis l'honneur, le devoir, les dévouements sublimes,
Des arts et des vertus fais briller les splendeurs
Après les trahisons, les affronts et les crimes.
C'est trop peu de chanter, barde, élève les cœurs.

Célèbre la famille et la mère attendrie.
Quand, joyeux, au réveil gazouillent les berceaux. .
Dis la foi rayonnant devant l'âme qui prie ;
Et comme un astre pur éclairant les tombeaux,
Console la famille et la mère attendrie.

Chante, les yeux levés vers l'éternelle aurore,
L'immortelle patrie espérée au ciel bleu.
Plus haut que les soleils, flambeaux qu'il fit éclore,
Vois briller la justice et les splendeurs de Dieu.
Barde, élève les yeux vers l'éternelle aurore.

Alors je vis la Muse, archange éblouissant,
S'envoler, me laissant un luth retentissant...
Le soleil se levait ; et les aigles des cimes,

Les glaciers miroitant sur les Alpes sublimes,
Le Jura coloré des roses du matin,
Les oiseaux éveillés dans la forêt profonde,
Comme un Niagara, le Doubs qui fume et gronde,
Et les brises, du ciel concert vague et lointain,
Et les grands horizons, et les lacs magnifiques
Mêlèrent tous leur hymne à des voix séraphiques ;
Et chaque voix disait à mon cœur enchanté :
Poète, chante Dieu, la France et la Comté.

Comme tout cela est facile et aimable ! Il y a peut-être moins de vigueur que de grâce, et nous croyons avoir encore mieux, parmi les pièces du concours.

Certes, on ne reprochera pas à nos poètes d'avoir oublié leur patrie ! Voici un ode remarquable à l'Aldua-Dubis, au fleuve sacré de la Séquanie ; il y a plus que de la grâce : le vers est ferme et l'auteur aborde franchement la portée. Le début de cet ode est plein de noblesse et de mélancolie. Le poète, au milieu des tristesses qui l'entourent, cherche le sujet que va chanter sa muse.

Autrefois je croyais à mon ardent délire ;
Aux tournois bisontins, vibra mon luth vainqueur ;
Mais je doute aujourd'hui des transports de ma lyre,
Et l'ange des beaux vers est sans voix dans mon cœur.

Pourquoi ce désespoir qui m'abuse et m'obsède ?
La colombe dans l'arche encor peut revenir.
Je t'entends, ô pays, à ton appel je cède !
Viendras-tu m'arracher un dernier souvenir ?

Puis vient une poétique description du cours du Doubs, jusqu'au moment où ses flots transparents se perdent dans les eaux jaunâtres de la Saône.

O fleuve, poursuis donc ta carrière limpide,
Mes pas suivront ta route indolente ou rapide ;
Mon luth invoquera, vibrant dans les roseaux
Les souvenirs confus endormis sous tes eaux...

Tout ce cours du fleuve est décrit avec vigueur et peint avec vérité.

Il me semble, cependant, que la description des bassins

du Saut du Doubs n'est pas à la hauteur du sujet; ce n'est pas ressemblant, c'est vague, le modèle n'est pas serré d'assez près. Encore un léger reproche et j'ai fini : on ne parle jamais de la source du Doubs, on la trouve trop modeste, trop intime peut-être; et, pourtant, elle a pour moi un charme infini; je ne sais rien de plus aimable, de plus chaste que cette jolie rivière sortant d'une roche en ogive, sans effort, sans bruit, sans faire parler d'elle; parée sur ses deux bords de mille petites fleurs qu'on n'ose pas cueillir, tant elles sont bien à leur place ; ce discret paysage impose le silence et presque le respect.

Montons, montons toujours; voici un sérieux récit, intitulé : *le Repentir ou le trappiste de la Grâce-Dieu.* Il commence par une agréable description de la glacière naturelle, cette merveille que nous aimons tous, voisine du couvent de la Grâce-Dieu ; c'est ici que le poète trouva le héros d'une histoire qui est celle de bien d'autres. Un trappiste me disait, un jour, qu'il y a deux sortes de religieux à la Trappe; les jeunes âmes qui n'ont jamais connu que l'innocence du cloître; les cœurs éprouvés par le monde qui viennent demander à la Trappe le repentir et l'oubli du passé. Notre poète nous décrit un moine de la seconde manière qui a traversé la vie eu secouant ça et là les fleurs de son innocence; écrasé sous les ruines de sa fortune et de sa vertu, il revient trouver sa mère qu'il voit mourir de chagrin ; la douleur, le repentir le conduisent à la Grâce-Dieu. Pour lui, comme pour bien d'autres, Paris a été l'écueil où sa vie s'est brisée. Le poète s'écrie :

O Paris, que fais-tu, dans tes gouffres béants,
Des fronts pleins d'avenir et des cœurs de vingt ans ?
De tous ces fils aimés, arrachés à leurs mères ?
Que fais-tu de la femme en proie à la misère ?

Dans tes fêtes d'hiver, tes bals et tes théâtres,
Que de pleurs sont cachés sous tes dehors folâtres,
Et que d'anges séduits, de leur chute étonnés,

Préfèrent à l'honneur le luxe des Phrynés !
O cité, la terreur et l'étoile du monde,
Que de fange est mêlée aux perles de ton onde !

Du génie et des arts immortel sanctuaire,
Toi qui brises le Christ pour encenser Voltaire ;
O ville éblouissante et folle en tes désirs,
Où l'un vole à la gloire et cent mille aux plaisirs,
Je voudrais t'exalter, quand l'univers t'admire ;
Mais devant tes splendeurs je sens pleurer ma lyre.

La commission est heureuse de pouvoir dire qu'elle a trouvé une pièce supérieure à celle-ci. *Jouffroy*, c'est le titre de celle que nous avons couronnée. Tout le monde connaît cette page mélancolique de Jouffroy qui commence par ces mots : *Je n'oublierai jamais cette soirée de décembre.....* C'est cette page qui a inspiré l'heureux vainqueur de notre tournoi poétique. Nous ne pouvons mieux justifier notre jugement qu'en vous lisant les strophes qui nous ont paru les plus propres à caractériser son vigoureux talent, la fermeté de son style, l'éclat solide de sa pensée. C'est Jouffroy qui parle :

Je t'aime, ô vérité ; je te cherche, est-ce un crime ?
De cet amour sacré dois-je mourir victime ?
Peut-on monter vers toi d'un trop rapide élan ?
Depuis quand l'aigle altier, déployant sa grande aile,
Ne doit-il plus fixer son ardente prunelle
Sur le soleil étincelant ?

Non, non, je ne veux point de cette destinée...
A t'aimer sans espoir tristement condamnée.
La raison de Jouffroy ne se résigne pas !
J'irai, le cœur saignant, et fier de ma blessure,
J'irai, te poursuivant sans guide, à l'aventure
Sur tous les chemins d'ici-bas !

Et quand j'aurai fini ma course folle, à l'heure
Où, sans t'avoir trouvée, il faudra que je meure,
Lorsque Dieu changera ma nuit sombre en clarté,
Alors, brisant ses fers, libre enfin, mon génie
Montre-toi, dira-t-il, ô lumière infinie,
Au martyr de la vérité.

Le poète finit par cette dernière strophe, toute pleine d'espérance :

Un jour, le dernier jour qu'il passa sur la terre,
O bonheur, son regard retrouva la lumière ;
Son ciel noir redevint pour un instant vermeil.
Dieu, toujours indulgent en faveur du génie,
Visita l'incrédule à son lit d'agonie
Et berça son dernier sommeil.

Votre commission vous propose de donner le prix à l'auteur de la pièce sur Jouffroy, et demande deux mentions très honorables pour les deux pièces intitulées *le Repentir* et *Aldua Dubis.*

Et maintenant nous voici dans le même embarras qu'au mois d'août 1868 ; nous avons dû écarter du concours une dixième pièce qui ne se rattache en rien à la Franche-Comté ; elle est intitulée *Scènes villageoises.* Je n'y trouve pas le plus léger prétexte pour la faire rentrer dans les conditions du concours ; et pourtant, j'ose affirmer que son auteur l'emporte sur ses rivaux ; les *Scènes villageoises* sont écrites avec une vérité, une abondance, une habitude des vers, une richesse de rimes toujours trouvées, jamais cherchées, que ne possèdent pas au même degré nos poètes comtois de cette année, malgré le mérite de leurs œuvres. Que faire ? Les règles du concours ne nous permettent pas de lui donner le prix ; et l'hospitalité nous défend de repousser silencieusement un homme de talent qui frappe à notre porte. Mais quelle couronne devons-nous lui offrir ? Nous ne pouvons même pas prononcer son nom ; nous n'avons pas le droit de briser l'enveloppe où nous trouverions, avec le nom de l'auteur, la devise à laquelle il est resté si fidèle et qui est inscrite au titre de son poëme :

Artem impendere vero.

Il ne nous reste qu'un souhait à exprimer : nous espérons que le spirituel anonyme lira ces lignes et comprendra nos

regrets; alors, qu'il vienne visiter nos montagnes; qu'il quitte pour un instant le pays qu'il habite, et qui, si j'en crois son poème, n'est pas loin du Morvan; il trouvera dans notre Comté mille beautés pittoresques que sa plume heureuse pourra reproduire; il nous dira ces vieux noms que nous aimons, il les dira avec un autre accent qui les rajeunira pour nous; il nous donnera aussi le droit de le couronner.

Je remerciais tout à l'heure la commission de m'avoir confié la rédaction de ce rapport, de m'avoir jeté en pleine poésie, loin des tristesses et des désastres qui nous obsèdent. Elle m'a donné mieux que cela : le bonheur de converser avec d'honnêtes gens, de respirer le parfum fortifiant de leurs cœurs, d'y trouver partout, et sans exception, la religion honorée, Dieu béni comme il doit l'être, tous les bons sentiments respectés. Et comment en serait il autrement? où trouver la poésie, sinon dans les grandes pensées qui ramènent l'homme à Dieu, qui respirent l'immortalité. On m'objectera les derniers volumes de la *Légende des siècles*; je ne veux pas en dire davantage sur cet admirable poète qui est un des nôtres, et qui naissait parmi nous lorsque

Le siècle avait deux ans...

Mais là encore, si parmi les ruines de cette noble intelligence on retrouve des traces de son ancienne grandeur, c'est lorsqu'elle chante l'enfance et qu'elle fait parler les anges.

JULES CHIFLET

ABBÉ DE BALERNE

Par M. Philippe PERRAUD

MEMBRE CORRESPONDANT, A LONS-LE-SAUNIER.

(Séance du 1er juillet 1877.)

On voit au musée de Besançon, dans la grande salle, à main droite, un portrait du XVIIe siècle (1); le personnage est debout, en costume de chancelier de la Toison d'or, tenant dans la main droite le sceau, insigne de ses fonctions, la gauche appuyée sur un livre ouvert. Le visage est plein, l'air calme, réfléchi; le regard assuré, un peu triste, d'ailleurs à demi voilé, comme pour ne point trop laisser lire dans la pensée. La bouche est sensuelle; les lèvres, finement plissées au coin, ont l'air de retenir une remarque peu charitable. Toute la mine est discrète, avisée, avec une certaine teinte de mélancolie et une nuance marquée de satisfaction personnelle. C'est le portrait de Jules Chiflet, abbé de Balerne, conseiller clerc au Parlement de Dôle, auteur de mémoires récemment édités par l'Académie de Besançon, et qui est l'objet de cette notice.

I.

Né à Besançon, en 1610, il fut le second des cinq enfants de Jean-Jacques Chiflet, le médecin des archiducs, le savant auteur du *Vesontio;* son oncle le jésuite, Laurent Chiflet,

(1) No 146, peint par Hanneman, élève de Van-Dyck, reproduit par la lithographie en tête du 1er volume des Mémoires de Jules Chiflet. (T. V des *Documents inédits*, publiés par l'Académie de Besançon.)

était l'ami de Bollandus. C'était une famille d'antique bourgeoisie, confinant à la petite noblesse : le goût de la piété et de la science, des recherches historiques et pieuses y était héréditaire. Les Chiflet faisaient en notre province comme une dynastie de savants et d'antiquaires, défrichant tour à tour un coin de l'histoire locale, éclairant un point obscur des annales du passé, ou sauvant quelque relique précieuse des vieux âges. Dans ce milieu, tout imprégné de gravité studieuse et de foi vive, l'enfant grandit, le jeune homme sentit s'éveiller en lui les goûts paternels : à vingt-quatre ans, il publiait une histoire du chevalier de Lalaing, d'après un manuscrit trouvé dans la bibliothèque de son père, avec des notes curieuses sur l'auteur.

Non moins que la famille, son pays, sa ville natale l'a aussi marqué à son empreinte. Besançon était alors cette cité soi-disant impériale, au fond presque indépendante, presque républicaine, jalouse à l'excès de ses droits, les défendant tour à tour contre son archevêque, prince du saint Empire, et contre le roi d'Espagne : maîtresse d'elle-même, sauf un juge royal et une petite garnison dans sa citadelle, fermant ses portes, élisant annuellement ses quarante gouverneurs, non sans tumulte parfois.

Ce milieu turbulent et libre produisit sur Jules Chiflet une vive impression. Il lui dut une expérience précoce des démêlés politiques et religieux, des troubles et des aspirations populaires. Il a vu de près les conflits, si fréquents alors, entre les électeurs bisontins et leurs magistrats, entre ceux-ci et l'archevêque ou le Chapitre. Il garda toujours un vif souvenir des libertés orageuses de sa ville natale, et un attachement sincère aux franchises de sa province.

Voilà ce qu'il tenait de sa race et de son pays. De solides études faites à Louvain, achevées à Dole où il prit le grade de docteur, contribuèrent encore à mûrir son esprit. Car la bourgeoisie de ce temps n'abordait pas les carrières libérales sans

une forte instruction classique. Elle y puisait une maturité, une étendue d'esprit, qui était comme son titre à la direction des affaires. Aucune autre classe n'eût pu alors rivaliser avec elle pour cette aptitude acquise dans les Universités, éprouvée dans les Parlements et les conseils du prince. Chiflet était donc lettré, mais à la façon de ce temps : il savait le latin, parlait couramment l'italien et l'espagnol. Ses auteurs préférés sont Tacite, Sénèque, surtout Boèce et Juste-Lipse, auxquels il joint Commines et quelques modernes. Rarement il cite les Pères, l'Ecriture sainte et les auteurs canoniques.

Après l'Université, les voyages étaient alors un des achèvements habituels de l'éducation. Il fallait faire sa cour au souverain et aux ministres. Bruxelles et les grandes villes de Flandres, Madrid, Milan même, attiraient tour à tour et retenaient les Franc-Comtois qui voulaient s'avancer dans les charges. Chiflet a passé une bonne part de sa vie aux Pays-Bas et à Madrid. Bisontin de naissance, Flamand par éducation, madrilène par séjour, il est quelque peu cosmopolite.

Enfin ses fonctions, sa profession, achevèrent de donner à son caractère et à son esprit un tour particulier. Ses études terminées, il était entré dans les ordres : successivement chanoine de la métropole de Besançon, vicaire de l'archevêque, prieur, chapelain à la cour d'Espagne, aumônier de l'infant à Bruxelles, abbé de Balerne, chancelier de la Toison d'or (1648), puis conseiller clerc au Parlement de Dôle (1659), il fut dans ces diverses fonctions en relation avec les personnages les plus divers et du plus haut rang. Chiflet est surtout un familier des princes.

De cette fréquentation, de ce commerce avec les Excellences, il garda toujours deux choses : un certain dédain pour les gens de peu, qui n'avaient pas, comme il dit, *l'avantage d'être nés*, et une admiration mêlée de frayeur pour les gens titrés. Un grand d'Espagne lui cause une sorte d'éblouisse-

ment : c'est comme un dieu ; avoir approché de sa personne, fût-ce à l'office ou à l'écurie, confère immédiatement, selon lui, un brevet de distinction ; on est initié.

De même ses fonctions si délicates, son rôle de prêtre chez les grands, lui donnèrent de bonne heure, ce qui est un des traits notables de son caractère, la circonspection, c'est-à-dire l'habitude de tout peser, de voir les intérêts contraires et de louvoyer entre eux, sans en heurter aucun. Il connaît à fond l'art, si utile en cour, d'être bien auprès du maître et de s'avancer, de se faire des appuis, sans jamais se compromettre, sans se brouiller avec qui que ce soit. Il écoute plus qu'il ne parle ; il sait tout entendre et tout taire. S'il lui arrive d'éprouver un mouvement d'impatience ou d'humeur, il se contient ; le papier seul reçoit ses confidences, et encore : on verra qu'il s'observe, même la plume à la main. Adresse et réserve, prudence et silence semblent être sa devise : il y avait un serpent dans les armes de sa famille.

En même temps, très éveillé sur ses intérêts, sa présence d'esprit n'est jamais en défaut sur ce point. Un jour, il est à l'Escurial, visitant la bibliothèque avec le marquis de Castel-Rodrigo ; vient à passer le confesseur de la reine, le Père Nithard ; vite, le marquis se dirige avec empressement vers la porte. Chiflet le suit, le priant de le présenter à l'éminent jésuite ; le marquis refuse, alléguant que le Père est sans crédit : Chiflet, qui sait ce qu'il en est, insiste, tient bon et réussit à se faire présenter. Une autre fois, à Dôle, après la conquête, les Français n'étaient pas encore bien installés, que l'on voit Chiflet en visite chez l'intendant pour lui « causer de certains intérêts de son abbaye. »

Une autre conséquence de ses fonctions et de son ministère fut de lui donner, et c'est encore une particularité de son caractère, une opinion avantageuse de lui-même. Prêtre et haut dignitaire d'église, il dut à sa robe une déférence habituelle, un respect, même de la part des plus grands, qui

le laissa toujours très persuadé de son mérite, surtout de son autorité.

Il savoure les petits honneurs qu'il reçoit, n'oublie pas de dire les compliments qu'on lui a faits, jusqu'à quelle marche de l'escalier il a été reconduit. De même, il se fait honneur de son tact, de sa prévoyance ; il n'omet pas l'occasion de nous apprendre combien ses prévisions étaient justes, comment l'événement les a justifiées, de quelle manière il a évité les fautes où d'autres sont tombés, et l'aveu qu'il a reçu de ceux qui n'ont pas voulu suivre ses prudents avis. Quand il se met en scène, il trouve toujours moyen de paraître à son avantage : un jour, ce sont des soldats français qui se le montrent du doigt comme un bon Espagnol ; ou bien c'est une lettre anonyme qui lui est tombée sous les yeux, où l'on faisait aux ministres l'éloge de sa fidélité et de son zèle A Dôle, quand l'émeute grondait sur la ville, nous savons par lui que le peuple criait dans les rues : Vive le roi et M. de Balerne ! A Anvers, il voit un jour dans la galerie de son hôte les portraits de personnages illustres, et ne nous laisse pas ignorer que le sien s'y trouvait.

A cette prudence, à ce contentement de soi, il joignait cette égalité d'âme, particulière aux gens de bonne complexion que le doute n'a jamais effleurés, et ce fonds de bonne humeur persista chez lui jusque dans les plus mauvais jours. C'est une jolie scène que celle où l'on voit le bon abbé de Balerne en pleine émeute, haranguant la populace de Dôle, buvant coup sur coup trois verres de vin qu'on lui présente, puis prenant part, malgré son enbompoint, à une danse échevelée. Ce jour-là, il lui servit, dit-il, d'être né à Besançon et de savoir comment on accueille et on traite le populaire.

Un dernier trait ressort dans cette physionomie : une piété solide, profonde. Sa foi est pour lui la source et la régulatrice de ses jugements. Il ne discute pas, il sent : c'est la foi du

charbonnier. Du haut de son orthodoxie, il renvoie les mécréants, c'est-à-dire les réformés, aux lumières de l'Eglise, aux pères, « auprès desquels, dit-il, tous les plus doctes hérétiques ne sont que des hiboux. » Du reste sa piété ne va pas jusqu'à l'aveugler sur les autres devoirs et ne tient pas à ses yeux lieu de tout. Le président Bonvalot, qui n'avait guère que cela, lui semble un médiocre président : « car, dit-il, en telles charges, il ne suffit pas d'être grand diseur de patenôtres. »

En somme c'était une nature foncièrement bonne, honnête, compatissante et pieuse, avisée surtout, et, dans sa bonhomie, remplie de malice ; ouverte d'ailleurs aux plus nobles sentiments, mais aussi avec les étroitesses et les préjugés de son état et de son temps.

Tel est l'homme. Son sujet, dans ses mémoires, c'est le récit de l'invasion de la Franche-Comté en 1668, de ses causes, de l'occupation des Français, du retour de la province à l'Espagne, des six années troublées et si mal employées qui suivirent, et finalement de la seconde conquête en 1674. Mais là, sa main et sa plume défaillent : quand les hostilités reprennent, que l'ennemi pour la seconde fois est au cœur du pays, en février 1674, son récit s'arrête court. D'ailleurs il survécut peu à cet événement, et mourut le 7 juillet 1676.

Il abordait ce sujet après plusieurs autres essais historiques. Outre celui qui est cité plus haut, il avait composé une histoire des comtes palatins de Bourgogne, entre autres des chevaliers de la Toison d'or, et divers opuscules d'érudition ou d'actualité (1), la plupart encore manuscrits. Mais cette fois, le sujet était plus vaste, la matière plus riche et plus

---

(1) L'un d'eux est un *Avis de droit sur la nomination de l'archevêque de Besançon*, où il demande pour le roi le droit de confirmer l'élection récemment faite (1663).

intéressante; il y avait là de quoi fournir au narrateur, au moraliste et à l'écrivain.

II.

Le narrateur, disons le tout d'abord, n'est pas un historien; c'est avant tout un chroniqueur. Il écrit des mémoires; il les écrit au jour le jour, à mesure que les événements se déroulent, ou plutôt à mesure que ses souvenirs se présentent, qu'une conversation, une lecture ou une pièce retrouvée les réveillent. Il ramasse tout, l'important et le menu, les nouvelles authentiques et les on-dit, même parfois s'attardant plus volontiers aux confidences d'antichambre et aux commérages qu'aux faits vraiment significatifs. Il raconte avec la même complaisance et le même sérieux les petites intrigues de la baronne de Soye et la grande tentative du marquis de Listenois. Il interrompt le plus grave récit pour nous apprendre qu'une fort grande dame ne daigna pas rendre à un commissaire flamand son salut, et que cela fit scandale.

D'ailleurs il est curieux de pièces officielles, soigneux de les transcrire, et nous a conservé ainsi un certain nombre de pièces intéressantes et rares : proclamations de Condé à son entrée dans la province, placards affichés dans les villes, règlements de Louvois pour les fournitures des troupes, manifeste de Listenois tirant l'épée contre l'Espagne, protestations des députés des villes, suppliques hardies et éloquentes à la reine, réponses royales, etc.

Les vues d'ensemble sont rares chez lui. Il ne se préoccupe pas du cadre et des grandes lignes de son sujet, ni de ranger les faits selon leur ordre logique, et d'en faire toucher du doigt l'enchaînement. C'est un souci qu'il laisse à l'historien. Son but à lui, c'est de nous renseigner, de nous fournir de quoi juger; parfois même son unique but est de raconter, en

se réglant, non sur l'importance des faits, mais sur l'abondance des souvenirs.

Il lui arrive pourtant de s'arrêter, de s'interroger sur la cause des événements, d'en chercher l'explication, et alors il s'y montre ordinairement sagace et pénétrant. Ainsi, au début de son livre, quel large et instructif tableau! il y montre en quelques pages l'état de la province dans les dernières années de la domination espagnole, la disparition de ses plus éminents citoyens, l'altération de ses vieilles mœurs, la mésintelligence des villes principales, la jalousie des classes, la discorde même dans l'église, enfin l'autorité envahissante et tracassière du Parlement. Ensuite, jetant un rapide coup d'œil sur la cour d'Espagne, qu'il connaissait bien, il y signale les intrigues de palais, les régences de femmes et, ce qui en est la suite, l'influence des confesseurs, puis le pouvoir arbitraire et discrétionnaire des ministres; en un mot, l'absence d'une autorité virile et responsable. De même, à l'arrivée des Français en Franche-Comté, avec quelle curiosité attentive il les observe, notant ce qui le frappe chez les nouveaux venus, la discipline sévère, la précision dans les ordres donnés, la régularité des services administratifs; puis, un peu plus tard, quand l'occupation se prolonge, la courtoisie des chefs, l'étiquette, les visites, la petite cour féminine du maréchal de Villars, gouverneur de Besançon.

Il y a donc, dans notre narrateur, un observateur, même un juge : il y a de plus un peintre. Il a le secret de choisir le détail caractéristique, de le mettre en relief; il note l'attitude des gens, et quand il les met en scène, leur laisse leur accent individuel, preque leur geste. Sans doute il peint et juge le plus souvent en raccourci, comme en miniature. Mais il offre aussi de larges tableaux. Prenez par exemple l'entrée de Louis XIV à Dôle, le 14 février 1668. Le silence morne des habitants, ce religieux unique qui de la porte de son couvent vient crier : vive le roi! sur son passage, le zéle tout

français du comte de Saint-Paul « invitant les femmes à venir voir leur roi », l'attitude désolée et errante du gouverneur, la présence d'esprit de Louvois, le serment prêté au vainqueur dans l'église Notre-Dame, tout est noté, rendu, sans beaucoup d'ordre, mais avec un relief vigoureux et saisissant. C'est comme une peinture à fresque, d'une touche large et animée ; ou plutôt c'est un de ces tableaux à la manière flamande, tels qu'il en avait vus si souvent à Anvers ou à Bruges, où le familier et même le bouffon coudoient à chaque instant le sérieux.

Qu'on prenne encore l'entrée à Besançon du régiment des gardes françaises (le 8 février) « marchant avec une extrême gravité, au son des hautbois et des tambours, les officiers tout bottés », le colonel de Pradel « vieillard blanc comme un cygne » chevauchant en tête, au milieu des citoyens mortifiés d'une conquête si prompte, mais admirant un si bel ordre. Qu'on y joigne la réception du marquis d'Yenne et de l'abbé de Wateville par le roi, au camp devant Gray, la figure piteuse du pauvre marquis bien étourdi de se voir où il était, les consolations ironiques de Condé, l'accueil tout différent fait à l'abbé, et l'on reconnaîtra que notre chroniqueur, par le choix des détails, par le don d'observer et de peindre, a quelquefois approché des anciens.

Mais jusque dans ses plus graves récits, il garde son rôle, il reste chroniqueur. Il évite le grand style, l'ensemble trop sérieux ; toujours il a soin de loger en un coin de la toile quelque détail réaliste, familier ou burlesque. Déjà la page que nous venons de citer sur la prise de Dôle, cette page où respire une douleur contenue, se termine par une naïveté : dans son effarement, il avait tout à fait oublié que ce jour fût celui du carnaval, « jusques à tant qu'un bon prêtre, son voisin, lui fit la charité de l'inviter à souper pour distraire son chagrin. » Dans la relation des troubles et des émeutes qui éclatent à Dôle après la sortie des Français, même parti-

cularité : c'étaient pourtant de sinistres journées, où l'on voyait passer, comme il dit, « la fureur du peuple cherchant ses victimes » : les émeutiers jouent au soldat, improvisant des élections, saccageant les maisons bourgeoises, tandis que des religieux essayent de les arrêter, le Saint Sacrement à la main. Eh bien, ce sombre récit a pour épilogue cette farandole échevelée, à laquelle le bon abbé prend part, malgré sa corpulence; après quoi il régale toute la bande de biscuits et de bon vin de Poligny (1).

Il y a de même dans tous ses récits un trait spécial, une circonstance caractéristique, qui tranche sur le reste et grave le fait dans la mémoire. C'est la capitulation de Besançon, signée devant l'hôtel de ville, « sur le fond d'un tonneau; » puis Condé refusant la harangue des magistrats, mais ôtant son chapeau devant la statue de Charles-Quint; un peu plus loin le même Condé, à la cathédrale, épiant si l'archevêque prononcera bien le *Domine salvum*, surtout les trois derniers mots : *Ludovicum regem nostrum*. Dans le récit de l'émeute de Salins, on voit le sieur de Salans, qui veut haranguer par la fenêtre la populace, mis en joue et sauvé par *une bouteille de vinaigre* qui se trouva là par hasard et fut brisée du coup qui lui était destiné. Ailleurs, c'est un détail de costume qu'il relève, à cause de sa signification expressive; lorsque le capitaine Lacuzon rentre à Besançon, après avoir sabré les jeunes étourdis qui ont suivi le marquis de Listenois, comme un chasseur heureux il apparaît « avec une queue de renard pendue autour du col et sa casaque grise encore tout ensanglantée. »

Si Chiflet excelle dans le récit, il n'est pas moins heureux dans les anecdotes. Elles abondent chez lui; elles prennent

(1) Voyez encore comment se termine le récit du tumulte arrivé à Besançon, la veille de la Fête-Dieu, en 1673, et de quelle manière il fait évader un président flamand que les habitants menaçaient.

même une place démesurée, et font tort parfois à la suite des faits : mais on ne songe guère à s'en plaindre. Sa mémoire fait lever les historiettes devant lui, l'une après l'autre, et les digressions s'enchaînent. Ainsi la cérémonie du 14 février dans l'église Notre-Dame, à Dôle, lui rappelle une particularité curieuse qui s'était passée au même lieu, six ans auparavant, à l'occasion d'une visite de pèlerins lyonnais, et pendant le chant du *Salutaris hostia.* Ailleurs, c'est aussi une digression qui nous vaut la jolie anecdote des Ursulines d'Auxonne, où Condé se montre si curieux et si crédule, et le narrateur non moins crédule, quoique d'une autre manière. Quelquefois le fond de ces historiettes est assez mince : telle est la plaisante audience donnée à Besançon par le gouverneur de Quinones à un colonel, qui est confondu par un prétendu soldat, lequel n'est qu'une femme déguisée à qui l'on a fait la leçon. J'aime mieux citer la façon dont le même gouverneur morigéna son fils, qui avait donné un soufflet à son maître d'équitation. Il le fit emprisonner sur l'heure, et le lendemain l'étant allé trouver, lui donna « comme un bon et sage père » plusieurs soufflets lui-même; après quoi il le fit mener par les rues entre deux soldats jusqu'à la prison, et ne se relâcha de cette sévérité qu'au bout de plusieurs jours, sur les instances des dames de la ville.

Il serait trop long d'indiquer toutes les anecdotes de ce genre dont il encombre ou enrichit son récit. Citons pour finir cet épisode si émouvant, qui se passe dans une honnête famille près de Vesoul : un père resté fidèle et dévoué à l'Espagne a un fils, partisan des Français, qui sert dans la troupe de Listenois, puis est fait prisonnier dans une escarmouche et enfermé à Besançon; le malheureux père, qui a essayé en vain de le faire tuer par ses deux frères, lui envoie alors sa sœur pour le préparer à bien mourir : la jeune fille se déguise et accomplit sa pieuse et pénible mission. Il y a là

un drame intime, dont le théâtre ferait aisément son profit, et qui jette comme un demi-jour sur les haines politiques, les déchirements secrets qui troublaient alors le foyer domestique.

Assez souvent d'ailleurs, l'érudit se retrouve dans le conteur d'anecdotes, et à propos d'un fait mentionné en passant, on a une moisson inattendue de renseignements instructifs ou curieux. Ainsi, à propos de l'entrevue du marquis d'Yenne avec le roi de France qui l'invite à sa table, Chiflet entre dans quelques détails sur ce que l'étiquette de la cour prescrivait en ce cas. Mais, ajoute-il naïvement, « je doute que ceux qui reçoivent cet honneur, de dîner à la table royale, mangent toujours fort à leur aise. » Quand les Français veulent construire une citadelle à Besançon, et pour cela abattent les maisons des chanoines, il nous apprend ce qui s'est passé en un cas semblable, au siècle précédent, pour la construction des citadelles de Cambrai et de Metz. Une apparition merveilleuse en 1667, où l'on crut reconnaître saint Ferréol et saint Ferjeux, lui est une occasion de nous renseigner sur le martyre, le culte et le tombeau de ces deux saints (t. V, 264). Enfin, la mention de l'étendard de Bourgogne lui fournit une digression intéressante sur la valeur de ce trophée et sur le cri de guerre des Bourguignons (t. V, 257).

Les portraits sont chez notre chroniqueur beaucoup plus rares que les anecdotes. Il a plutôt sur les hommes et sur les choses des mots expressifs, et qui peignent, comme celui-ci sur l'Espagne d'alors, « qui a besoin de beaucoup pour être poussée à agir, et de peu pour être arrêtée. » Toutefois on rencontre çà et là dans ses mémoires de vrais portraits, d'une touche expressive et sobre. Ainsi, dès le début et comme au seuil de son livre, apparaît la noble figure de l'archevêque Claude d'Achey, « dont la vertu éclatait dans la chaire à instruire son peuple, et dans le tribunal de la confession à consoler jusqu'au plus pauvre de son troupeau ; dont tous

les revenus s'en allèrent au rétablissement des biens ecclésiastiques après les guerres, et à rouler avec modestie : » puis, tout à côté, le président J. Boivin, le héros du siége de Dole en 1636, « l'un des plus grands hommes que la robe eût jamais élevés à la présidence d'un Parlement, d'une probité admirable, qui mourut aussi pauvre qu'il était entré en charge; dont le savoir et les connaissances étaient universels, etc. » C'est encore une grave et austère physionomie de magistrat, que ce Froissard de Broissia, maître des requêtes au Parlement, « dont la ponctualité en tous ses emplois fut exemplaire, et la charité envers les pauvres admirable; qui avait toujours en bouche la devise de Juste-Lipse : *moribus antiquis*, et qui, âgé de plus de quatre-vingts ans, récitait de mémoire tous les jours la belle oraison de Charles-Quint, en langue espagnole. » Rappelons encore la dévote et mélancolique figure du roi Philippe IV, « grand en religion, en constance et en clémence », à qui Dieu fit la grâce de mourir le jour de fête du nom de Marie, envers qui il avait une dévotion si particulière. Ailleurs, Chiflet nous apprend que le marquis d'Yenne, le dernier gouverneur de la province, était « un seigneur de fort bon naturel, porté au bien, et qui avait vingt-sept années de services continuels à la guerre. » C'est fort juste, sans doute, mais trop court. Le marquis de Noisy, qui l'amena prisonnier à Louis XIV, est presque mieux traité, quoique Français : « C'était un cavalier parisien, de naturel vif, frère de l'évêque de Chalon, lui-même homme de grande lecture et qui avait de belles lettres, adroit au reste et vaillant. » Le maréchal de Villars n'est pas moins courtoisement apprécié : « C'était un gentilhomme de naturel fort accord, bénin, très intelligent aux affaires, grand observateur de la discipline militaire, qui se rendit si agréable comme gouverneur de Besançon, que, hormis qu'il était français, on eut regret sur la fin de le voir en sortir. » Mais en général ses portraits sont étriqués,

peine ébauchés. Il ne s'y complaît pas; il n'a pas ressenti l'attrait qui dominait alors en France pour ces morceaux littéraires; et c'est dans Pellisson qu'il faut aller chercher des portraits en pied, comme celui de Wateville, ou encore dans Saint-Simon.

D'ailleurs, au moment où il écrivait, bien des raisons l'empêchaient de s'exprimer librement sur les principaux acteurs qu'il met en scène. Wateville, d'Yenne, à ce moment proscrits, résidaient en France, attendant l'occasion d'une nouvelle guerre pour rentrer dans leur pays. Quoique très favorable à l'un et à l'autre, Chiflet ne parle d'eux qu'avec réserve, surtout vers la fin : il les défend contre les bruits de trahison, mais n'ose pas insister. D'autres fois, ce sont ses inimitiés ou ses petites prétentions personnelles qui le gênent dans l'expression de ses jugements. Alors il faut se tenir en garde contre ses appréciations, et sa véracité, rarement en défaut pour les faits, est sujette à caution pour les personnes. Lisola est, de sa part, l'objet d'une malveillance peu déguisée; l'abbé de Bellevaux également. Tantôt par prudence, tantôt par rancune, il nous laisse ignorer les gens ou les travestit.

Non qu'il procède par accusation directe; il s'en garde bien ; fidèle à son caractère, à sa circonspection habituelle, il a un certain art d'envelopper sa pensée qui fait tout entendre, sans qu'on ait le droit de se fâcher et de crier à la médisance. Il n'articule pas un grief, il l'insinue, et pour plus de sûreté, il met l'insinuation sur le compte d'un tiers. Si Bonvalot a réussi à se faire nommer président, c'est, selon de certains bruits dont il ne se porte pas garant, par le crédit de Lisola à qui il avait prêté de l'argent.

Chose curieuse, les descriptions sont chez notre narrateur encore plus rares que les portraits. Le sentiment du pittoresque, qu'il possède à un si haut degré dans les scènes historiques, l'abandonne ou disparaît dès qu'il s'agit des

scènes et des aspects de la nature. A peine çà et là une esquisse, courte et vive, comme celle de la ville de Vesoul, « une des plus agréables villettes de ce pays pour sa situation dans une belle plaine arrosée de rivières, et environnée de coteaux revêtus de vignobles » ; ou celle de Salins, qui n'est pour ainsi dire qu'une rue entre deux montagnes. En cela, Chiflet est bien inférieur à son compatriote et à son devancier, Girardot de Beauchemin. Celui-ci goûte, comprend et fait ressortir avec force les reliefs du sol : le prêtre, l'homme intérieur est peu curieux de paysages.

Ajouterai-je que s'il a la couleur, le détail amusant, il n'a pas au même degré l'élévation ni la vigueur ? Le souffle lui manque dans les grandes circonstances. Quand il raconte la mort du président Jault, faisant ouvrir les portes de sa maison pour déclarer une dernière fois devant tous, de sa voix faible et mourante, qu'il n'a pas trahi la province comme on l'en accuse, il y a là de la grandeur : Chiflet semble ne l'avoir pas senti : il reste impassible. De même, quand il arrive au douloureux épisode d'Arcey, l'héroïsme de ces 120 paysans qui se laissent brûler dans leur église plutôt que de se rendre ne l'émeut guère. Son récit ne quitte pas l'allure ordinaire : il est insuffisant et froid ; il est au-dessous de son sujet.

En somme, Chiflet est un agréable conteur, un peu diffus, un peu minutieux, même un peu cancanier : ce qui lui manque, c'est l'accent, le trait, l'âme enfin.

III.

Après le narrateur, le moraliste. Par moraliste, j'entends l'homme avec l'idée qu'il se fait de la vie et de la meilleure conduite humaine, avec les principes d'après lesquels il juge les personnes et les choses ; j'y comprends aussi ces impressions intimes, que l'on ressent du milieu où l'on est quand on l'observe. A bien dire, il y a en chaque homme un mora-

liste, en tant qu'il rapporte à deux ou trois règles fixes ses actes et ceux d'autrui, et apprécie ces actes d'après leur conformité à ces règles. Chiflet avait des croyances trop profondes et trop solides pour se dérober à cette appréciation des agissements humains. Il est moraliste pour ainsi dire par droit de naissance, par éducation et par profession. Ses jugements sont la plupart du temps marqués à cette double empreinte.

Une croyance les domine tous : celle d'une Providence qui agit dans le monde et en dirige tous les événements. Il y a des historiens qui voient dans le train des choses humaines la simple conséquence de nos actes, l'effet strict de notre libre arbitre aux prises avec les forces de la nature. D'autres s'élèvent à la conception d'une force en dehors de l'homme et supérieure à lui; ils font une large part à l'action d'un être mystérieux, providence ou destin, qui domine de haut les manifestations de notre liberté et les conduit à un but dont nous n'avons pas le secret. Chiflet est de ces derniers. Sa philosophie de l'histoire est celle de son temps, celle de Bossuet et de tout moraliste chrétien. Pour lui, tout ce qui arrive est un effet de la volonté de Dieu et rentre dans les desseins souvent impénétrables de sa Providence. En particulier l'événement qu'il raconte, la malheureuse surprise de la Franche-Comté en 1668, est arrivée par un conseil exprès de Dieu. Cet événement n'est que le châtiment des fautes commises, les unes par l'Espagne, les autres, et en plus grand nombre, par la province.

A cet égard, les premiers chapitres de ses mémoires sont remarquables. C'est un exposé magistral, où la justesse ne manque pas plus que la grandeur, des causes qui ont amené la perte de la Franche-Comté. Pour nous, aujourd'hui, ce fait s'explique simplement par deux ou trois causes générales : la faiblesse et l'éloignement de l'Espagne, l'abandon où elle laissa la province, enfin l'habile rapidité de Condé.

Cela ne suffit pas à notre chroniqueur. Il déroule avec une abondance instructive la longue suite des causes particulières qui ont contribué au résultat : on voit ainsi défiler en détail et à leur place toutes les responsabilités humaines, tout ce qui dans le résultat final est à la charge des acteurs.

Parmi ces causes, nous l'avons vu, il place au premier rang la disparition des hommes d'autrefois. Car, dit-il, si Dieu mène les affaires de ce monde, c'est surtout au moyen des grands princes et des grands ministres : quand ceux-ci font défaut dans un pays, c'est par une vue de Dieu qui veut son abaissement. Viennent ensuite les autres causes que nous avons énumérées, le mépris des anciennes mœurs, le débordement du luxe, le mauvais exemple donné par les hautes classes, les jalousies, les divisions; voilà pour les sujets. Du côté de l'Espagne et de ses ministres, ce sont les gouverneurs des Pays-Bas peu soigneux de la province et peu au fait de ses besoins, les charges données aux jeunes ou devenues vénales, les grands postes ouverts aux petites ambitions, la noblesse mise de côté et déchue, l'Eglise même peu respectée dans ses privilèges, presque tenue en sujétion, et par dessus tout les empiétements funestes du Parlement en matière d'Etat et de guerre. Même une autre circonstance, non moins importante au dehors, ne lui a pas échappé : l'acquisition récente par la France de la Lorraine et de l'Alsace, qui, avec celle de la Savoie, achevait de fermer à la Comté toute issue, sauf à l'est.

Ainsi toutes les causes, toutes les responsabilités respectives sont signalées avec sagacité, sinon avec méthode. Même on peut trouver que notre chroniqueur s'attarde un peu dans le détail, lorsque parmi les causes du désastre, les chapons trop fréquemment servis sur les tables bourgeoises, et les longues queues des robes de femmes, sont cités presque au même titre que les négligences des gouverneurs de Flandre et l'incapacité des ministres espagnols.

Mais au-dessus de toutes ces causes secondes, de toutes ces influences humaines, il y a l'action souveraine et décisive de Dieu. Tous ces manquements de conduite, cette corruption des mœurs, tous ces vices publics et privés, ont offensé Dieu, et la conquête, selon notre narrateur, n'est que le châtiment providentiel et mérité d'un peuple coupable. C'est Dieu qui a permis notamment l'appauvrissement de la monarchie d'Espagne, et cette disparition des grands talents et des grands caractères, sur laquelle notre auteur revient à plusieurs reprises.

Il ne songe pas à se demander si la présence ou l'absence de ces grands ministres ne tient pas à des circonstances particulières, locales ; s'ils ne sont pas dus à un besoin national qui les suscite, à un courant d'idées qui les soutient, à un milieu enfin qui rend leur tâche facile, sans compter les fautes de leurs adversaires. De même, à l'occasion de ce châtiment où les vices, les sensualités et autres méfaits de ses compatriotes ont été si rudements châtiés par les Français ; il ne songe pas à se demander si ceux-ci étaient beaucoup plus exemplaires et tout à fait sans reproche sur ce point. En un mot, il oublie que toutes les causes particulières qu'il a énumérées, et qui toutes sont des causes venant de l'homme, pourraient, à la rigueur, suffire à préparer et à expliquer les événements qui ont suivi. Non, les explications purement humaines ne le satisfont pas. Le simple jeu de notre liberté et de ses effets ne saurait, selon lui, rendre compte des événements de l'histoire : il lui faut une Providence, une volonté supra-terrestre, qui inflige directement à nos actes leur sanction.

De plus, comment faire ici la part exacte entre Dieu et la créature ? Où s'arrête le divin, où commençons-nous d'avoir prise ? Chiflet, après tant d'autres, échoue à faire exactement ce partage, et comme tant d'autres aussi, il va se perdre par moments dans une sorte de fatalisme chrétien. Si la pro-

vince a été si rapidement conquise, « c'est, dit-il, que Dieu fit réussir toutes les pensées des Français, et renversa toutes les mesures prises de notre côté. » (t. V, pp. 103, 132.) Si la monarchie espagnole, malgré sa puissance, a un déclin si rapide, c'est que Dieu n'éclaire plus les ministres d'Espagne comme autrefois (t. VI, p. 414.).

Heureusement, la théorie de notre auteur ne l'empêche pas de saisir et de noter avec justesse les causes secondes, de discerner l'action des hommes sous celle de Dieu ; et s'il quitte terre trop souvent, du moins il nous renseigne et nous éclaire suffisamment sur les causes des événements d'ici-bas, sur leur valeur et leur sens.

Ainsi placé dans cet horizon, qui est celui de son temps, où l'on voit dans tout ce qui nous arrive la main de Dieu, sa miséricorde ou sa justice, sa bonté ou ses rigueurs, on ne peut s'étonner que Chiflet soit un partisan décidé du merveilleux. Sa piété accepte toutes les conséquences de sa doctrine; il croit au surnaturel, au miracle sous toutes ses formes, apparitions, spectres, fléaux ou prodiges. Un de ses premiers écrits roulait sur l'apparition d'une croix de saint André pendant le siége d'Aire, en 1641 : cette croix se montrant dans le ciel au-dessus d'une croix française, avait relevé le courage des Espagnols. De même, en l'année 1667, à la veille des hostilités, il relate l'apparition fréquente des saints patrons de Besançon, Ferréol et Ferjeux, sous forme de flambeaux ou d'étoiles, « lesquels s'élevant du milieu de leur ancienne sépulture, font un tour en l'air dans le circuit de la cité, et vont disparaître à l'endroit où ils sont inhumés. » C'est l'indice de quelque malheur prochain « dont les bons saints sont les messagers : ils viennent disposer les âmes aux souffrances, et les consoler par les signes de leur présente assistance (1). » (t. V, p. 265.)

(1) Il y a à la Bibliothèque de Besançon, nº 4549 du catalogue, un petit recueil de vers et devises au sujet de cette apparition.

Mais si Dieu avertit et console par ses saints, il avertit aussi et punit par les fléaux du ciel. En 1668, des soldats protestants de la garnison de Dôle ayant osé se réunir à l'écart pour les pratiques de leur culte, « la foudre frappa le lieu où ils s'assemblaient », et les gens de bien pensèrent que c'était un avis significatif de Dieu donné à la négligence des hommes (t. V, p. 235).

Les comètes ne lui inspirent pas beaucoup de crainte. Il se borne à constater « l'accord très ancien des historiens, qui les dépeignent comme avant-coureurs de la mort des grands de ce monde », et ajoute qu'en effet, les « astres sont souvent les messagers des choses à venir » (t. I, pp. 73, 404). Il ne se prononce pas non plus avec netteté sur la valeur des prédictions qui couraient alors parmi le peuple. Il y avait à Ornans, vers 1670, une espèce de sibylle, « femme d'un pécheur et de simplicité fort grande », qui avait la spécialité, fort précieuse assurément, de prédire à l'avance les événements politiques; « la ville d'Ornans, s'étant conformée à ses avis, s'en était bien trouvée » (t. V, p. 502). Elle prétendait « connaître de race les étoiles et leur influence. » Mais en 1674, elle s'avisa de prédire que les Français n'entreraient point dans la province. Le contraire arriva : la prophétesse y perdit, avec son crédit, son bien qu'elle n'avait pas voulu mettre en sûreté.

Chiflet est plus affirmatif sur une prédiction de sœur Thoulier, faite à Poligny, en 1672. Cette religieuse, le jour de sa mort, « témoignait de grandes angoisses à cause des flammes qu'elle voyait. » Aux questions des assistants, elle répondit que ces flammes menaçaient la ville de Poligny. De fait, un an après, l'incendie y dévora 200 maisons; « celles-là seules échappèrent, dit Chiflet, qui furent vouées à saint Claude : le feu s'arrêta à l'instant. »

Les tremblements de terre, les météores, ont également pour lui une signification précise : ce sont des avertissements

du ciel. En 1673, à Besançon, une croix ayant apparu, la veille de la saint Jean, sur le centre de la lune, il y voit le pronostic assuré des troubles qui accompagnèrent cette année là les élections municipales. De même, la terre ayant tremblé à Salins, au mois de janvier 1673, il conclut que c'était un présage de la conspiration de Listenois qui éclata peu après. Mais cette explication ne lui suffisant pas, il ajoute que ce pourrait bien être aussi une marque de la colère de Dieu pour un attentat récent commis à Poligny, où un officier du roi avait été, dans une émeute, blessé d'un coup de pierre à la tête.

Chiflet n'est pas bien sûr que le capitaine Lacuzon ait eu le pouvoir de charmer les balles; mais il ne doute pas des spectres qui empêchèrent les Français, en 1668, de construire un bastion sur la montagne de Saint-Etienne (t. II, p. 290; t. I, p. 267), et il s'appuie du témoignage des officiers français à cet égard.

Mais la sorcellerie surtout lui tient à cœur et trouve en lui un ferme croyant. Il est évident que l'idée qu'il se fait du surnaturel implique l'action du démon aussi bien que celle de Dieu. Aussi il ne biaise pas sur le fait des sorciers et de leurs méfaits. Il se fâche contre les beaux esprits du temps. « qui croient passer pour grands hommes, parce qu'ils doutent des loups-garous, malgré le nombre, la qualité, le lieu et toutes les circonstances requises d'authenticité. » (t. I, p. 317). Il explique doctement que les longues calamités, la misère, enfin l'abandon de Dieu rendent l'homme plus enclin aux pactes avec le démon.

Sur ce point, il est curieux de l'entendre, à propos d'un livre qui accusait notre province d'être particulièrement décriée par le sortilège, faire la leçon à l'auteur. Il lui reproche son ignorance, et de ne pas voir que ce qui avait donné alors accès au démon dans les âmes, c'étaient les longues guerres qui avaient interrompu les visites pastorales,

et par suite, empêché la fréquentation des sacrements, « ce pauvre peuple, (il parle des gens de la montagne) ayant été pendant plus de cent ans sans voir son pasteur au visage » (t. I, p. 317).

Mais si l'abbé de Balerne croit intimement aux sorciers, il ne leur est pas pour cela impitoyable. Sa bonté naturelle lui vient ici en aide. Il laisse voir qu'il ne voudrait pas condamner au feu des êtres qui ne sont pas responsables. Pour lui. les possédés ne sont que des truchements du démon : les exorcismes sont ici plus de mise et ont plus d'efficacité que les bûchers (1).

Il n'y a pas lieu de reprocher trop vivement à notre auteur sa manière de voir à cet égard. Les meilleurs esprits n'échappent pas entièrement à l'influence du milieu intellectuel où ils vivent. Tacite, cet esprit si ferme, si supérieur à son temps, est bien près d'accepter les fables répandues autour de lui sur les chrétiens; il ne doute pas de la réalité des prodiges, et affiche un certain respect pour la science des astrologues. Encore aujourd'hui, dans le pays de Chiflet, il n'est pas bien sûr que la croyance aux sorciers ait perdu tous ses adeptes.

A l'égard des devoirs essentiels de la vie, Chiflet, comme on peut s'y attendre, est très explicite et très ferme. Toutefois, à y regarder de près, on croit voir dans sa morale plus d'une lacune, et parfois comme des défaillances. D'abord il semble croire qu'il puisse y avoir deux morales et deux manières de bien vivre, l'une pour les princes et les grands, l'autre à l'usage des petites gens : ceux-ci seuls astreints à tous les devoirs vulgaires dont les autres, par état, sont souvent dispensés. Il a comme des mots involontaires, qui trahissent à cet égard sa partialité secrète, et comme des atténuations charmantes en faveur des faiblesses de la chair

(1) Voir l'histoire de l'Ursuline d'Auxonne, possédée du démon (t. IV, 316).

dans un certain rang. Don Jean d'Autriche, fils de Philippe IV et abbé de Saint-Claude, ayant mis dans un monastère de cette ville une fille naturelle qu'il avait eue d'une grande dame de Flandre, Chiflet blâme assurément; mais quoi? le choix de cette ville de Saint-Claude, « où les religieux, dit-il, verraient ce gage de leur abbé, prince d'ailleurs fort aimable et doué de très belles qualités, mais sujet aux passions qui souvent accompagnent *les personnes royales dont les mariages sont difficiles.* » Cela rappelle le Henri VIII de Bossuet, prince schismatique et meurtrier de ses trois femmes, « du reste monarque accompli. »

Ailleurs, certaines appréciations donnent à penser. On se demande quelle idée notre écrivain se faisait de la dignité personnelle, de la fierté d'un honnête homme. Un valet de chambre de grand seigneur lui paraît un bien plus haut personnage que le bourgeois ou le magistrat le mieux considéré dans sa province. Quand le marquis de Saint-Martin, retiré en sa maison de Pesmes, après les événements de 1668, se tient à l'écart dans une fière solitude, Chiflet le loue de *ne pas faire le chien couchant* devant le prince d'Arenberg, comme le comte de Grandmont et tant d'autres; mais il ajoute aussitôt : « pour ceux-ci, leurs nécessités domestiques les excusaient de blâme. »

Il avait vu de trop près les hommes et, dans les jours de péril, avait noté trop de défaillances, pour tenir en haute estime le commun des gens. Bien rares, dit-il, sont ceux en qui l'honneur et le devoir prévalent sur les inclinations sensitives. Au siége de Dôle, en 1668, il nous apprend qu'une des causes qui hâta la reddition de la ville, ce fut « l'affection des maris à leurs femmes et des pères à leurs enfants », et il en donne à la fois l'explication et l'excuse, c'est que « quiconque se trouve en pareille occasion avec femme et enfant, est bien plus travaillé au dedans de l'âme pour conserver la vie aux personnes qui lui sont si chères. »

Les grands, les princes, qu'il avait beaucoup hantés, ne lui inspirent pas, chose à noter, beaucoup plus d'estime. C'est un de ses propos habituels que, « qui sert les princes et les grands n'a pas toujours du contentement » (II, 397). Ce qui attire vers eux, dit-il, c'est « cette loi de la vie humaine de toujours désirer quelque chose », et d'aspirer aux grands emplois. Mais quand on y est parvenu, on est pressé d'en sortir. Il respecte donc les grands, même il les vénère, malgré leurs fautes, comme puissances établies de Dieu; mais il a gardé de leur commerce une défiance invincible : il tient les princes pour nécessairement aveuglés et ingrats. Sa lettre de consolation à Boyvin revient à plusieurs reprises sur cette idée.

Il a aussi un vif et profond sentiment de l'instabilité humaine et de la face changeante de ce monde. Dans un voyage qu'il fait à Anvers, en 1670, il est frappé du déclin de cette grande ville, où la guerre avait tari le commerce et la population; près de huit cents boutiques étaient fermées : « A cette vue, dit-il, étant comme j'étais dans un grand rebut des choses du monde qui allaient si mal, je me souvins du beau passage de Juste-Lipse en son traité de la Constance, et mon cœur se flétrit dans la considération qu'un jour tout cela ne serait plus » (t. II, p. 458).

Ses jugements sur ses compatriotes, assez rares d'ailleurs, sont empreints de sincérité, même de sévérité. Il tient la nation comtoise portée à la vanité, à la gloriole, surtout à l'envie et à la médisance. Il rappelle à ce sujet un mot du cardinal de Granvelle : « Qui croirait les gens de ce pays l'un contre l'autre, il ne se trouverait pas un homme de bien dans toute la Bourgogne. » A mainte reprise il signale la malignité des petites gens à l'égard des gens sortis de leur classe et qui ont réussi, les dénonciations secrètes, les haines dont on les poursuit. Çà et là il relève aussi les beaux côtés du caractère comtois, leur fidélité à leurs princes et, comme

on dirait aujourd'hui, *leur loyalisme* inaltérable, et en même temps par un honorable contraste, leur attachement tenace à leurs priviléges, à leur indépendance. Il dit quelque part, d'un intendant français qui pendant son séjour s'était montré sévère aux comtois : « s'il fût resté, il eût trouvé en ce pays des naturels peu propres à tout digérer, et une nation peu accoutumée à la rigueur. »

Quant aux Français, il est en somme assez équitable sur leur compte : s'il leur impute de graves défauts, il reconnaît en eux de grandes qualités. On a vu plus haut le cas qu'il fait de leur discipline exacte, même rigoureuse : plus d'une fois les villes occupées virent se dresser des potences pour les soldats en faute ; tout le régiment assistait à l'exécution, « les officiers ayant soin de faire tourner les yeux des soldats vers le criminel ; puis tous défilaient en bel ordre autour du corps. » Sur les plaintes de l'habitant, les officiers même de haut grade se rendaient en personne dans les maisons et y remettaient l'ordre. Mais ce qui l'a frappé surtout, c'est l'activité, l'ardeur infatigable qu'ils déployaient : « le travail ne leur était rien, par où l'on voyait bien qu'ils étaient gens qui préféraient l'honneur et la gloire de bien servir le roi à leurs propres aises et commodités. » Il admire un commandant de place qui a donné l'ordre de le réveiller à toute heure, selon les besoins du service. Il cite avec étonnement un intendant, c'est Lepelletier, qui ne se couche qu'à cinq heures du matin après avoir veillé toute la nuit, et peu après retourne encore à la besogne. Il loue des officiers « qui ne demeurent à manger qu'une demi-heure, trois quarts d'heure au plus, et dont le vin était toujours fort trempé. »

On vient de le voir, il n'aime pas les intendants ; il estime qu'ils sont bons seulement sous les rois absolus, pour tenir en bride les Parlements. Il n'aime pas davantage la liberté de la presse, et trouve que les gazettes font beaucoup de mal en divulguant des nouvelles fausses et en exagérant les véri-

tables. Il est malaisé, selon lui, de bien gouverner quand les journaux jettent dans la publicité les moindres secrets des cours, outre qu'il est bon que ceux qui doivent obéir ne sachent pas tout. Depuis l'invention des gazettes, on voit, dit-il, tout le monde se mêler de politique : les cuisiniers, en faisant leurs sauces, font des raisonnements d'Etat ; enfin « il y a tant d'autres inconvénients à la publication de ce qui se passe dans l'univers, qu'il vaudrait mieux qu'on eût laissé le peuple dans l'ignorance et à la bonne foi, comme au temps passé » (t. II, p. 353).

Ce qu'il dit des femmes est aussi à noter : non qu'il porte sur elles des jugements explicites et détaillés; sa profession et son caractère le lui interdisent. Mais il les montre où il les a vues, dans leur rôle politique, dans leur action sur leurs maris. Cette action, comme il arrive, est tantôt bonne, généreuse, tantôt moins noble et même funeste : les petits motifs, les rivalités mesquines, l'envie de briller et d'être un personnage, y ont trop souvent part. Chiflet nous dit que l'honnête et placide marquis d'Yenne ne demandait que le repos, mais que sa femme, de l'altière maison de Rye, « l'empêcha de vivre à l'aise, lui remettant sans cesse devant les yeux les exemples et les hautes dignités de sa famille » (t. I, p. 175). Ailleurs, on voit la marquise de Meximieux se livrer à un savant et coupable manége pour obtenir le départ du gouverneur de la province, et que sa place soit donnée à son mari. Ailleurs encore, c'est un père qui se plaint qu'une femme, la propre fille de Lisola, a égaré son fils, le marquis de Listenois, et l'a poussé par ses pernicieux conseils à sa funeste entreprise. Les exemples abondent. Mais à côté de ces mauvais emplois de l'adresse féminine, les traits de courage, de désintéressement, de dévouement, ne manquent pas non plus. Il plaît de voir la marquise de Saint-Martin, femme du gouverneur de Dôle, quand les Français attaquent cette ville, venir sur le rempart encourager les assiégés

(t. I, p. 139). C'est aussi une fière réponse que celle de la marquise de Meximieux à un officier espagnol qui disait n'avoir rien en ce monde que son épée : « Eh bien, reprit-elle, c'est un bel apanage qu'une épée quand elle tombe aux mains de qui sait bien s'en servir. » Une Romaine n'eût pas mieux dit.

Il y a dans les mémoires de Chiflet un épisode important, une circonstance grave et épineuse, sur laquelle on eût désiré qu'il se prononçât : c'est la double tentative des villes pour échapper à l'impôt militaire exigé par l'Espagne, et la prise d'armes du marquis de Listenois et d'une partie de la noblesse pour donner la Franche-Comté à la France. Ces deux mouvements, qui secrètement sont liés l'un à l'autre et occupent presque toute la seconde moitié de son livre, soulèvent de délicates questions. Le refus légal de l'impôt était alors une nouveauté hardie, et nos pères, dans l'exercice de ce moyen de défense, d'ailleurs conforme à leurs franchises ont déployé une sagacité, une fermeté vraiment remarquables (1). Mais il y avait comme un envers à cette situation : les villes comptaient sur la révolte de Listenois, et quand celui-ci eût lancé son manifeste de guerre et que la jeune noblesse, malgré le désaveu de la confrérie de Saint-Georges, se fut rangée à ses côtés, les villes s'enhardirent. Listenois était bailli d'Aval, c'est-à-dire investi d'une des plus hautes charges de la province ; les municipalités correspondent avec lui, lui fournissent plus ou moins tacitement des ressources, jusqu'au jour où le malheureux gentilhomme va clore son équipée dans les champs de Saint-Lothain sous le sabre roturier de Lacuzon, pour finir plus douloureusement encore quelques années plus tard, sur un champ de bataille de Flandre, mais cette fois dans les rangs français. Que

(1) On en trouvera le récit dans le 1er volume de l'ouvrage de M. L. Ordinaire : Deux époques militaires à Besançon.

pense Chiflet de cette généreuse et imprudente révolte, et de la ligue des villes qui ne craint pas de s'y appuyer? Chiflet ici, comme à l'ordinaire, raconte plus qu'il ne juge; il blâme sans doute, mais sans distinction et sans s'arrêter, les villes aussi bien que Listenois; il ne trouve pas un mot à dire sur la dernière protestation des députés, cette revendication si mesurée et si ferme (t. VI, p. 254) qu'il nous a conservée; il se borne à déclarer, qu'à la vue de tous ces démêlés, « il n'est personne qui ne tînt pour bien malade ce pauvre pays. » D'ailleurs, avec sa prudence habituelle, il refuse de tremper, même indirectement, dans l'action. Convoqué par le gouverneur à une assemblée qui devait trouver les moyens de remplacer l'impôt, il s'excuse sur je ne sais quel prétexte : « Je me démêlai ainsi de cette fusée, dit-il, car j'avoue que j'appréhendais de dire ou lâcher quelque chose devant ces gens-là qui m'eût nui par après. » (t. VI, p. 134.)

On est surpris aussi de ne trouver chez lui aucune parole de blâme au sujet du duel, fort à la mode en ce temps, et dont il cite plusieurs exemples. Il semble le regarder comme un usage tout à fait naturel entre gens de qualité, et qui ne devient blâmable qu'entre roturiers.

En somme, la vie a beaucoup appris à notre chroniqueur : ses épreuves lui ont beaucoup servi. Mais pour lui, toute cette science de la vie se réduit à ces deux points : le désenchantement du monde, de ses promesses, de ses agitations décevantes, et la nécessité de la vie intérieure, la seule chose solide à ses yeux « et sans laquelle la vie que nous menons en ce monde ne mérite pas le nom de vie » (t. V, p. 460). Et plus loin : « Le salut, dit-il, voilà le grand affaire d'un chacun de nous : qui aime Dieu a tout » (t. VI, p. 559). Tout son discours à Boivin, par endroits vraiment éloquent, est comme rempli de cette vérité et dominé par cette pensée.

IV.

Reste l'écrivain. Tous les traits distinctifs de l'homme se retrouvent ici. Car il est habituel que les particularités de l'humeur se reflètent dans la manière d'écrire, et presque toujours un défaut dans le style tient à un défaut dans le caractère.

Chifflet écrit avant tout solidement, avec abondance et gravité, parfois avec charme et bonhomie; plus souvent il est diffus et lourd. Il prend son temps, il a l'ampleur de phrase comme il devait avoir l'ampleur de geste, habituelle aux gens qui sont écoutés avec déférence. Il y a un grain de suffisance dans sa manière d'écrire, et la persuasion intime qu'il peut compter sur l'attention des autres.

Aussi il use et il abuse du laisser-aller du chroniqueur. Il laisse flotter sa période tant qu'elle veut; un mot qui vient sous sa plume, un souvenir qui traverse son esprit, le fait changer de sujet et enfiler un nouveau récit. Puis les digressions s'enchaînent, se soudent, se prolifient en quelque sorte, et l'on arrive au bout du chapitre, tout surpris du chemin qu'on a fait, et combien l'on a dérivé loin du titre. Il en est à cet égard de ses phrases comme de ses chapitres : la fin ne tient pas toujours ce que le début promettait.

Il n'est pas non plus entièrement affranchi des latinismes, ni des tournures vieillies. Dans le nombre, il y en a d'heureux, et qui ont toute la grâce et la brièveté de la langue du XVIe siècle : « il se prit garde que »... « il s'échappa de dire » « il y a pitié aux princes mal servis, » etc. Mais en général, pour les expressions comme pour les tournures, il retarde d'un bon quart de siècle sur les écrivains français du temps. Il dit *intérêt* pour dommage, *duire* pour convenir, *souloir* pour avoir coutume, etc.

Il a même ses mots à lui, ses locutions propres (1). Le français d'aujourd'hui, celui même du XVIIe siècle, ne suffisent pas toujours pour le comprendre : il faut avoir la clef de son français à lui, et avant tout pénétrer dans sa pensée. Ce n'est que l'attention au sens qui livre le secret de certaines phrases.

De là, un style habituellement peu net, embarrassé, gauche d'allure. Mais de temps en temps un mot heureux jaillit; une expression pittoresque, originale, tranche sur la monotonie du fond. Nous avons déjà beaucoup cité : encore un trait ou deux. Quand le prince d'Arenberg demande à la Comté 3,000 fr. par jour pour payer ses troupes : « Quoi, dit Chiflet, fallait-il donc que *ce pays s'éventrât pour se rétablir?* » — Il résume d'un mot les causes du déclin de la monarchie espagnole; « depuis quelque temps, dit-il, elle était *dépourvue de grands cerveaux* » (t. VI, p. 384).

Il n'est pas seulement diffus, il est obscur. Mais chez lui les obscurités sont de deux sortes : les unes spontanées en quelque sorte, dues à la pesanteur native de l'esprit ou simplement à la négligence; les autres voulues, cherchées, calculées enfin, en vue de dérober la pensée. Il a dit quelque part : « Il est dangereux de parler et d'écrire » (t. VI, p. 554). Aussi en mainte occasion il met des sourdines à sa pensée. Sa phrase court après les sous-entendus, les demi-mots, comme le tirailleur cherche les buissons. Il a toujours peur d'être trop clair.

Aussi cette longueur de période, qui d'ailleurs lui est naturelle, lui est fort utile pour envelopper son idée, pour la soustraire à la brutalité d'un trop grand jour. Il excelle à enrouler, à compliquer savamment la phrase, de manière à

---

(1) Il dit de quelqu'un qui a reçu de mauvaises impressions, que *on l'a mal imprimé.* Il a aussi ses provincialismes : *que voulons-nous devenir?* Enfin beaucoup de ses tours sont tirés de l'espagnol.

noyer en quelque sorte l'idée principale, à dissimuler le mot essentiel en le logeant, comme par mégarde, dans quelque compartiment écarté. Il faut lire à deux fois certaines pages.

Cette même obscurité lui sert à merveille quand il a quelque bonne médisance à faire passer. Car sur cet article je ne puis lui reconnaître « *la franchise.* » Je m'en suis déjà expliqué plus haut. Lorsqu'on voit la phrase prendre une allure de mystère, se hérisser de savantes restrictions, enfin s'entortiller et comme ne pouvoir se résoudre à finir, on peut s'attendre à trouver au fond un jugement peu charitable. Il jette une sorte de pénombre prudente sur ce qu'il n'ose formuler d'une façon explicite ; son style, comme son regard, a des teintes voilées à dessein. On a une preuve notable de son embarras, de ses perplexités, dans les chapitres qui précèdent la reddition de Dôle ; alors les phrases sont raturées, tronquées : plus d'une fois le chapitre est recommencé, mais ne s'achève pas (1). Il semble marcher sur des charbons. Même un instant (t. V, p. 164), il quitte le style direct, et ne se met en scène qu'à la troisième personne.

En somme, deux choses lui manquent pour être vraiment écrivain : d'abord la clarté. Il n'a nul souci des équivoques, des pronoms à double entente, des tournures louches ; il vient peu en aide à son lecteur. On pourrait croire qu'écrivant pour se distraire, tout au plus pour ses jeunes neveux, comme il le dit à la fin du livre, il a mis de côté toute prétention, toute coquetterie de style. Mais non. Chiflet, en rédigeant ses mémoires, songeait à la postérité. Il se fait une très haute idée de l'histoire, qu'il appelle « la maîtresse de la vie » (t. V, p. 46) ; et quand on lit sa préface, on ne peut douter qu'il ait voulu léguer aux générations suivantes un

(1) Cela arrive encore ailleurs, et pour même raison. (Voyez ch. 29 du livre VI.)

récit instructif, leur signaler des fautes à éviter, et, comme il dit, « porter ceux d'alors à faire mieux que leurs devanciers. » Il y a donc ici, bien évidemment, négligence ou insuffisance d'effort.

Outre la clarté, il lui manque aussi la chaleur, le mouvement, la vie. J'ai déjà eu l'occasion de le signaler : cette tranquillité habituelle qui fait le fonds de sa nature, cette allure égale et rassise ne l'abandonne en aucune circonstance. Il admire peu, s'indigne encore moins, et en général ne se passionne pour quoi que ce soit; il est arrivé par sagesse chrétienne au *Nîl admirari* d'Horace. Aussi raconte-il, comme il sent, presque toujours d'une façon traînante et froide. Une fois ou deux seulement, il sort de cette impassibilité monotone, et c'est un élan sincère de piété et de foi qui tire de notre écrivain, d'ordinaire si méthodique et si compassé, des vivacités comme celle-ci : « O mon cher Monsieur, que c'est une grande grâce d'être détrompé! Si nous vivions et mourions dans l'erreur et aveuglement du siècle, ce serait bien alors le comble du malheur. D'y avoir vécu, patience : mais, je vous prie, n'y mourons pas » (t. VI, p. 556).

Chiflet était-il éloquent? avait-il le don de la parole? Si l'on s'en rapporte à son témoignage, il n'y a pas à en douter. Deux fois il eut à parler en public, et devant l'auditoire le moins commode, une populace en révolte et un premier ministre (1), et deux fois, nous dit-il, il s'en tira à son honneur. Mais les échantillons qu'il donne de ses deux harangues nous autorisent à en rabattre un peu. On y trouve des images bizarres, des comparaisons forcées. On peut l'assurer, Chiflet orateur était ce qu'il fut la plume à la

---

(1) C'était Louvois. Le Parlement avait désigné Chifflet pour lui souhaiter la bienvenue à son arrivée à Dole, en mars 1668. Cela fût-il arrivé, si Chifflet s'était toujours montré aussi dévoué à l'Espagne qu'il l'affirme?

main, solide et un peu pesant, plantureux, avec quelque chose de redondant et une tendance au *gongorisme.*

Tel est l'homme, le narrateur, le moraliste et l'écrivain. Son rang, parmi nos annalistes franc-comtois, est encore des plus honorables. Moins diffus que Gollut, moins politique que Girardot, il a de plus qu'eux la couleur, le charme pittoresque du récit. Si Gollut est notre Hérodote, si Girardot a des côtés de Polybe, Chiflet est notre Froissard. Il n'est pas un historien; mais il vient de suite après ceux qui font la grande histoire, car il est de ceux qui lui fournissent ses matériaux. En tout cas notre province, grâce à ces écrivains, fait encore quelque figure dans ce genre littéraire : certes l'aptitude historique ne fait pas défaut dans un pays qui, après avoir produit le naïf et légendaire Gollut, le sagace et vigoureux Girardot de Beauchemin, nous óffre un faiseur de Mémoires, un chroniqueur comme Chiflet, tenant encore en réserve pour le siècle suivant toute une moisson de savants compilateurs et d'antiquaires érudits, les Dunod, les dom Grappin, les Perreciot et tant d'autres.

Quelques mots, en finissant, sur l'édition de ces Mémoires. Elle fait honneur à l'Académie de Besançon, et particulièrement à celui de ses membres qui s'en est chargé. Nous avons été témoins des recherches consciencieuses, du zèle et des scrupules que M. le conseiller Jeannez a apportés à cette tâche. Le tour laborieux de l'auteur, les variantes du manuscrit, ses lacunes, enfin les noms propres cités à chaque instant sans explication, rendaient pour l'éditeur cette tâche difficile et délicate. M. Jeannez n'a laissé passer aucune page, aucune phrase sans la contrôler : il n'est presque pas un nom propre sur lequel il n'ait répandu un jour utile pour

comprendre le rôle du personnage. Fouillant nos archives, consultant nos érudits, il allait, quand ces sources lui manquaient, frapper jusqu'à la porte du savant conservateur des archives de Bruxelles, M. Gachard. Il a poussé l'exactitude jusqu'à donner au bas des pages les remaniements et les variantes d'un même chapitre. Il a traduit les documents espagnols insérés dans le texte. A chaque volume il a joint une table des noms propres, fort commode, et au second une liste des armoiries de toutes les familles citées dans l'ouvrage, avec diverses pièces inédites ou rares, C'est le propre d'un livre bien fait de dispenser de beaucoup d'autres : les notes de M. Jeannez et ses tables, qui sont le fruit d'immenses recherches, les épargnent au lecteur.

Cela dit, il n'est pas étonnant qu'en dépit de sa vigilance, quelques fautes lui aient échappé, qu'il reste encore dans le texte des obscurités, des mots mis pour d'autres, même des transpositions (1). Vu l'état du manuscrit, c'était chose à peu près inévitable. Il y a lieu davantage de regretter que l'éditeur ait été si laconique dans son introduction, qu'il l'ait réduite à quelques notes biographiques subtantielles, et n'ait pas couronné son travail par une étude approfondie sur l'écrivain qu'il avait mieux que personne connu, goûté et pratiqué.

---

(1) Par exemple, t. V, pp. 164 et 169.

NOTE

SUR

DES AMPOULES ET DES PROCÈS-VERBAUX DE CONSÉCRATION D'AUTEL

TROUVÉS DANS L'ANCIEN DIOCÈSE DE BESANÇON

Par M. Jules GAUTHIER

ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT DU DOUBS
SECRÉTAIRE-ADJOINT.

(Séance du 20 décembre 1877.)

Personne n'ignore que le pouvoir de consacrer les autels fut toujours un des attributs essentiels de l'épiscopat, mais on connaît peu les rites de cette consécration, la nomenclature et le caractère des objets qui y sont employés, et dont la présence dans un autel atteste matériellement le fait de sa dédicace.

Le *Pontifical romain* donne sur ces divers points les détails les plus précis; nous y renverrons pour ce qui concerne le détail du cérémonial proprement dit, les processions de reliques, les onctions d'huile sainte, les encensements mêlés aux prières, etc., nous bornant à en tirer quelques renseignements utiles pour expliquer plusieurs récentes et intéressantes découvertes faites dans des autels franc-comtois des XIIIe, XVe, XVIe et XVIIe siècles.

Dès l'origine de l'Eglise, l'autel chrétien se dressa sur la tombe des martyrs, et quand, sortie des catacombes, la religion nouvelle multiplia ses temples, la présence d'un corps saint dans la confession ou crypte sur laquelle s'élevait l'autel devint une règle absolue de la liturgie. Mais il était impossible

d'attribuer un corps saint tout entier à chacun des innombrables sanctuaires qui avaient surgi tout à coup, les évêques durent fractionner les reliques, et les tombeaux des autels ne continrent plus désormais qu'une faible partie des ossements des saints personnages auxquels ils étaient dédiés.

Au xe siècle, après les ravages successifs des Sarrazins, des Hongrois, des Normands, grands destructeurs d'églises, il fut admis qu'il suffisait pour consacrer valablement un autel qu'il renfermât une très minime parcelle de relique, un ossement sorti d'une châsse ; la dévotion des fidèles et les prescriptions liturgiques durent se plier à cette nécessité. Dès lors, on se contenta d'insinuer dans le massif de l'autel la relique destinée à la consécration, en refermant l'ouverture pratiquée avec de la cire et du mortier.

On put satisfaire ainsi à la lettre à la constitution apostolique du IIIe siècle qui prescrivait de célébrer les divins mystères *super corpora martyrum.*

Depuis, les usages n'ont guère varié dans le cérémonial des consécrations d'autel ; nous empruntons au *Pontifical romain* le détail des rites qui ont été pratiqués de temps immémorial et qui se perpétuent encore aujourd'hui en pareille circonstance.

» Dès le soir, veille de la dédicace, l'évêque prépare les
» reliques destinées à être scellées dans l'autel qu'on doit
» consacrer. Il les place dans un vase décent et propre, avec
» trois grains d'encens ; il y ajoute une petite charte sur par-
» chemin rédigée en langue latine dans les termes suivants :

» L'an ....., le mois ....., le jour ....., nous ....., évêque
» de ....., avons consacré cet autel (ou cette église) en l'hon-
» neur de saint ....., et en mémoire de cet événement nous
» accordons aujourd'hui un an d'indulgence, et à l'avenir,
» au jour anniversaire de cette dédicace, quarante jours d'in-
» dulgence à tous les fidèles du Christ qui visiteront la pré-
» sente église. »

Le vase contenant les reliques est ensuite scellé, puis placé jusqu'au lendemain sur un autel provisoire entre deux flambeaux allumés. Le lendemain, après diverses cérémonies, des chants et des encensements, l'évêque dépose la mître, prend le vase où les reliques, l'encens et le procès-verbal sont scellés, le place en l'ouverture réservée dans le massif de l'autel, puis avec le marteau et la truelle ferme l'entrée du reliquaire *(reliquiarium)* et replace le marbre croiseté sur la surface du tombeau (1).

Telle est la description du Pontifical; plusieurs découvertes faites récemment en Franche-Comté prouvent que les règles de la liturgie romaine étaient régulièrement pratiquées dans le diocèse de Besançon, au moins depuis le XIIIe siècle : voici en quelques mots le récit et la description de ces trouvailles.

En 1864, la démolition du vieil autel de l'église de Sornay (Haute-Saône) amena l'heureuse rencontre de quelques reliques accompagnées d'un parchemin cloué naguère sur une planchette pulvérisée par l'effet des ans. Cette charte, dont nous donnons le *fac simile* (médiocrement réussi) et la transcription, apprenait que l'an 1249 (nouveau style), le 3 des calendes de février (30 janvier), l'archevêque de Besançon Guillaume de la Tour avait consacré en personne l'autel de Sornay, en l'honneur de saint Germain, évêque d'Auxerre, et de sainte Catherine, vierge et martyre :

« Anno ab Incarnatione Domini M° CC° XL° octavo III° kalendas februarii, consecratum est hoc altare a domino Willelmo Bisuntino archiepiscopo, in honore sancti Germani episcopi et confessoris, Anthisiodorensis episcopi, et in honore sancte Katherine virginis et martiris.

(Parchemin.)

---

(1) Pontificale Romanum Clementis VIII ab Urbano VIII recognitum. Romæ 1645, in-f°, pp. 246 et seq.

Auprès de ce procès-verbal, rendu intéressant par son âge, il ne restait nulle trace de vase de consécration. Il n'en est pas de même dans d'autres découvertes plus récentes faites à Vyt-les-Belvoir, à Pagny-la-Ville (Côte-d'Or), à Montfaucon, à Athose, à Naisey, à Marnay, dans la cathédrale de Besançon, enfin à Brasse près de Belfort.

Dans ces divers autels, un vase (de plomb ou de verre) contenait invariablement les reliques et les procès-verbaux de consécration rédigés généralement, mais non pas exclusivement, par des suffragants de l'archevêque de Besançon, délégués depuis le XIIIe siècle aux fonctions les plus actives et pénibles de l'épiscopat.

Les plus anciens de ces vases, dont nous produisons quelques types, sont ceux de Vyt-les-Belvoir, de Montfaucon et de Pagny-la-Ville (1), tous trois en plomb, et correspondant identiquement par leur forme à cette catégorie d'objets du moyen âge qu'on a connus jusqu'ici sous le nom d'enseignes ou plutôt d'ampoules de pèlerinages (2), et dont on rencontre fréquemment des échantillons (3). Ce sont de petites bouteilles en plomb mêlé d'étain obtenues par la fonte ; elles sont munies de deux anses et recouvertes sur la panse de dessins géométriques, d'emblèmes, quelquefois d'inscriptions. L'ampoule de Pagny (publiée par M. le docteur Marchant) porte sur une face le monogramme IHS, sur l'autre celui

---

(1) Le premier m'a été obligeamment communiqué par M. l'abbé Bailly, directeur de la Maîtrise de la cathédrale ; le second est conservé au Musée archéologique de Besançon ; le troisième a été reproduit et publié en 1873 par M. le docteur Marchant dans ses *Ampoules de pèlerinage trouvées en Bourgogne,* plaq. in-4°, Dijon.

(2) V. Forgeais, Plombs historiés trouvés dans la Seine, II, p. 21 ; III, p. 204 ; IV, 65.

(3) Nous reproduisons, grâce à l'obligeance de notre confrère M. J. Sauzay, une ampoule de pèlerinage perdue à Cirey-les-Bellevaux (Haute-Saône) par un pèlerin venant au tombeau de Saint-Pierre de Tarentaise.

MA ; celle de Vyt-les-Belvoir, que nous reproduisons, présente un D (*dedicatio* ou *dedicatum*). Celle de Montfaucon est revêtue d'ornements géométriques parmi lesquels figurent une croix et une fleur de lys. D'autres ampoules, celles d'Athose, de Naisey et de Brasse (1), datant de 1465 et 1495, sont de simples bouteilles en verre grossier embellies pour toute décoration de filets en relief dans le sens de la hauteur. Les ampoules trouvées à la cathédrale Saint-Jean (2) ont la forme de petites boîtes cylindriques en feuilles d'étain, hautes et larges de 4 à 5 centimètres, portant gravées sur leur couvercle, l'une S. V. (Sanctus Vincentius), l'autre N. D. (Notre-Dame), titres de l'autel qui les contenait.

Pour terminer cette série, citons encore une dernière ampoule, déposée en 1613 dans le maître-autel de Marnay par Guillaume Simonin, archevêque de Corinthe. C'est une sorte de boîte carrée, oblongue, munie d'un couvercle en forme de toit à quatre rampants surmonté d'une croix ; son aspect original mérite d'être ici reproduit. Le procès-verbal de consécration, rédigé (généralement sur parchemin, mais quelquefois sur papier) dans la forme dont nous avons donné le type, a survécu dans la plupart des autels; sa forme ne varie guère, mais nous en publions deux ou trois spécimens à la suite de cette note pour servir d'éléments de comparaison avec ceux que restitueront encore les vieilles églises du diocèse. En attendant, il nous a paru intéressant de consigner ici dans leur détail ces modestes trouvailles et de signaler les premiers échantillons d'une double série archéologique et paléographique qui ne tardera pas à grossir.

(1) Celle de Brasse (consécration faite par Odon, évêque de Tibériade, 19 nov. 1495) m'a été signalée par un éminent érudit, M. Dietrich, secrétaire général de l'Administration de Belfort.

(2) La seconde de ces boîtes a été trouvée en 1878 dans la chapelle de Saint-Lin pendant l'impression de ce mémoire.

ACTES DE CONSÉCRATION D'AUTELS FRANC-COMTOIS.

Procès-verbal de consécration de l'église de Naisey (Doubs), par Antoine, évêque de Sydon, suffragant de Besançon.

(23 avril 1465.)

Anno Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo quinto, die XXIII mensis aprilis, consecratum fuit hoc altare per dominum Anthonium episcopum Sydoniensem, et hîc posuit presentes reliquias. (Papier.)

Procès-verbal de consécration de l'autel de la chapelle Saint-Nicolas dans l'église de Pagny-la-Ville (Côte-d'Or), par Pierre Tassard, évêque de Chrysopolis.

(22 mars 1527.)

Anno Domini millesimo quingentesimo [vigesimo] sexto, die vicesima secunda mensis martii, ego Petrus episcopus Chrysopolitanus consecravi altare hoc in honorem sancti Nicolai confessoris, et reliquias sancti Theoberdi martyris in eo inclusas singulis Christi fidelibus hodie unum annum et in die anniversario consecrationis hujusmodi quadraginta dies de vera indulgentia in forma ecclesiæ consueta concedens.

TASSARD.

(Parchemin.)

Procès-verbal de consécration de l'autel Notre-Dame (chapelle dite de Saint-Lin*) à la cathédrale de Besançon, par l'archevêque Antoine-Pierre I de Grammont.*

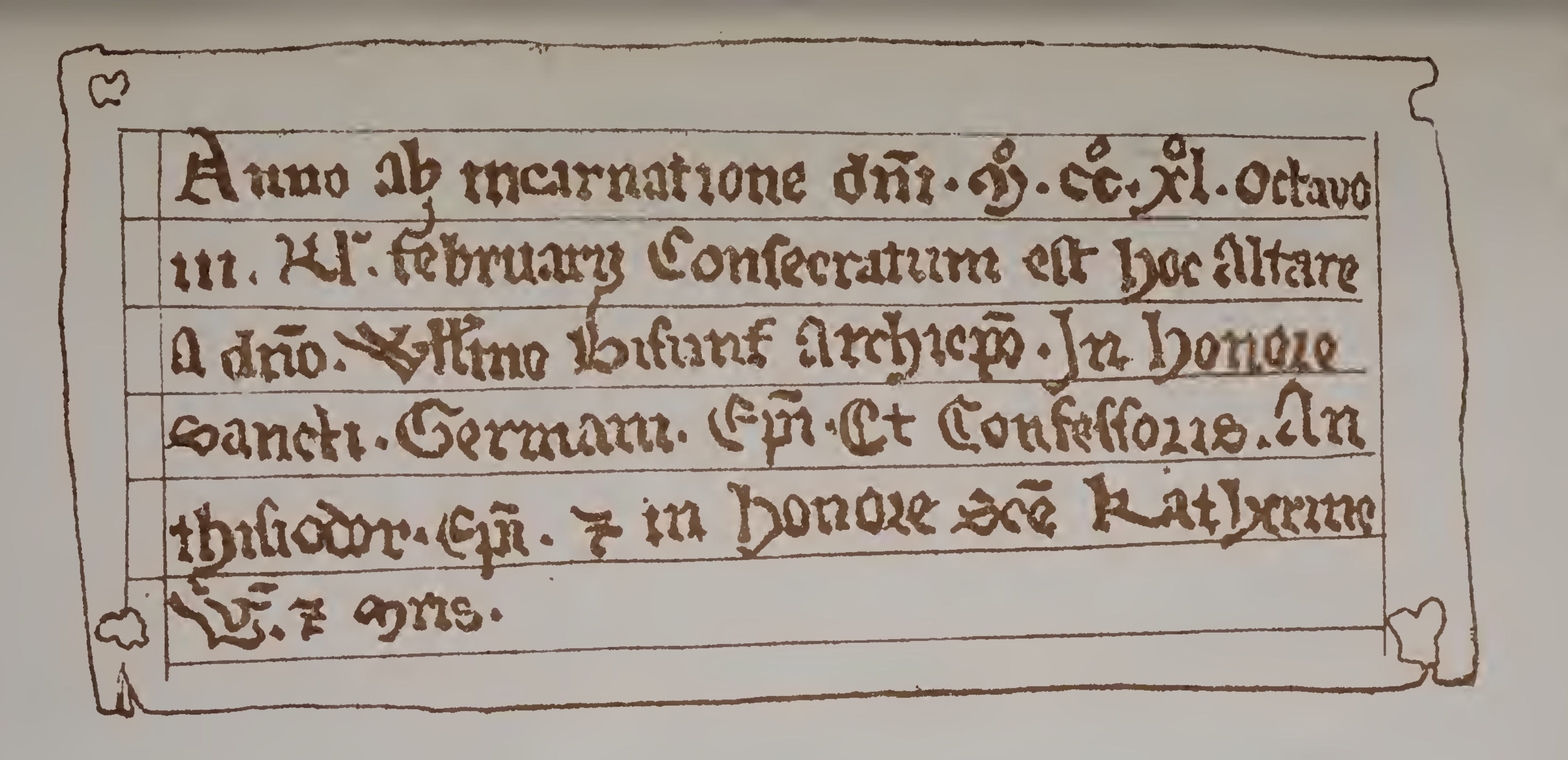
(5 mai 1678.)

Antonius Petrus de Grandmont Dei et sanctæ sedis apostolicæ gratia archiepiscopus Bisuntinus, sacri Romani Impe-

rii princeps, etc., notum facimus universis : quod anno Domini 1678 die vero quinto mensis maii, consecravimus altare hoc in honorem B. Mariæ Virginis et sancti Agapiti martyris, et reliquias sanctorum martyrum Vincentii ejusdemque sancti Agapiti in eo inclusimus, die anniversario consecrationis hujusmodi ipsum visitantibus quadraginta dies de vera indulgentia in forma ecclesiæ consueta concessimus.

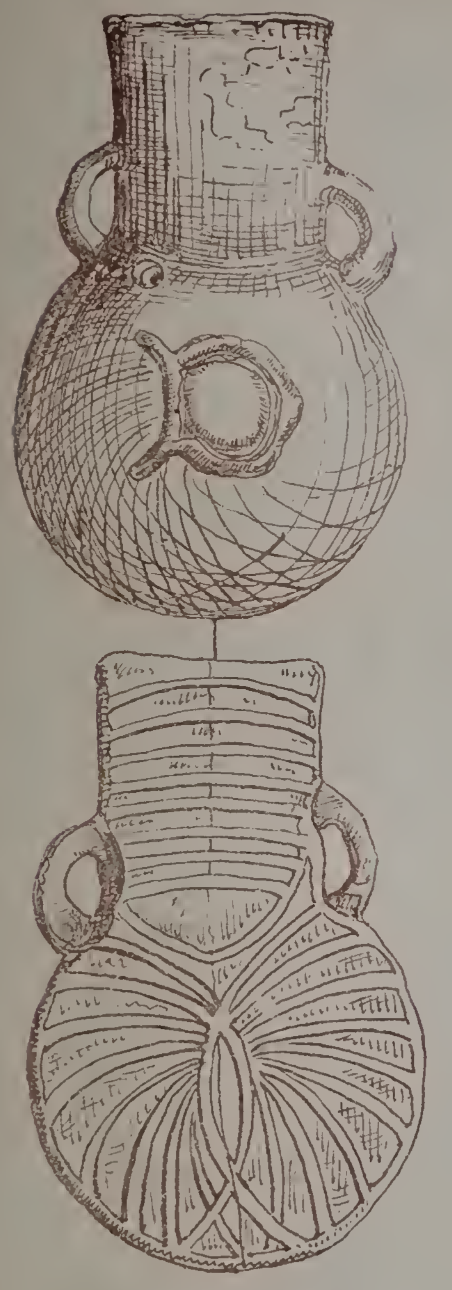
Ant. Petrus archiepiscopus Bisuntinus.

(Parchemin.)

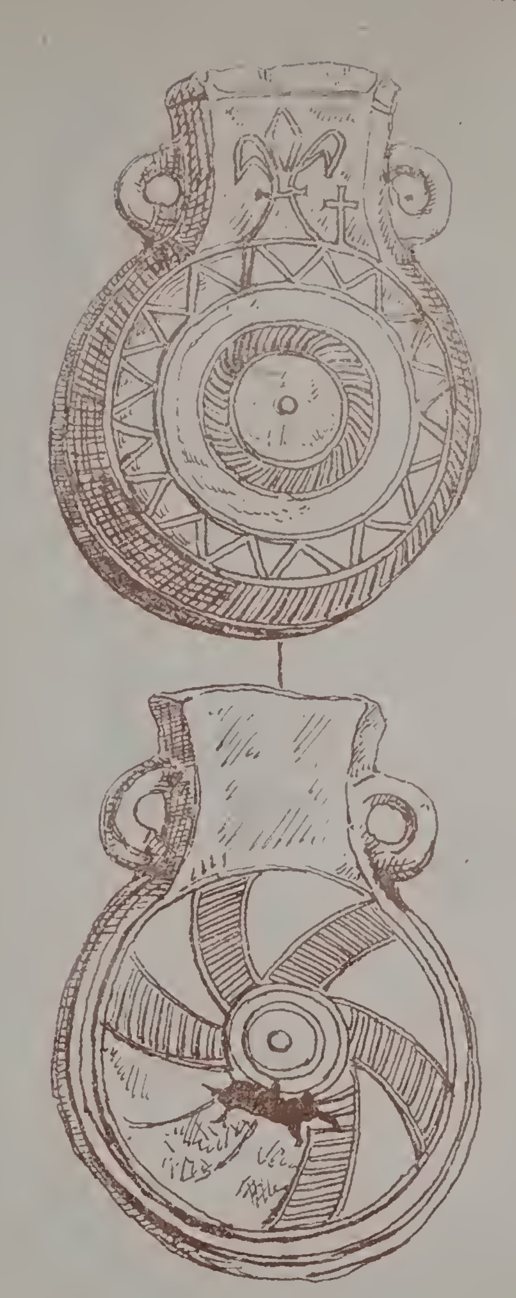


Anno ab incarnatione dñi · m̊ · cc̊ · xl̊ · Octavo
iii · Kl' · februarii Consecratum est hoc altare
a dño · Willmo bisunt archiepō · In honore
Sancti · Germani · Epi · Et Confessoris · An
thisiodor · Epi · 7 in honore scē Katherine
Vḡ · 7 mris ·

Procès-verbal de consécration
du maître autel de l'église de Sorray (Hte Saône), 30 Janvier 1249.

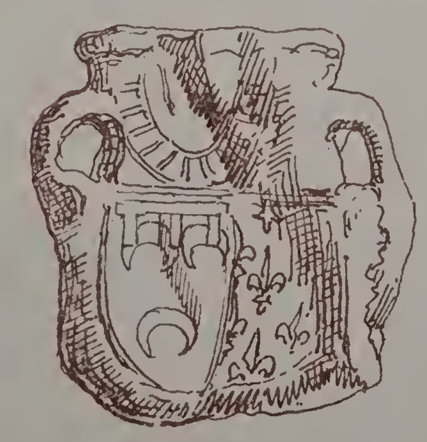


VIT-LES-BELVOIR



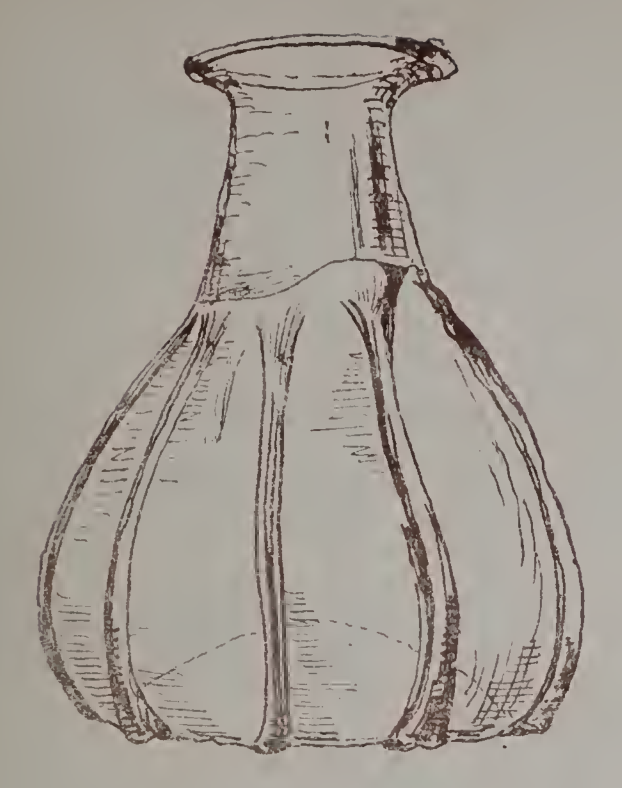
MONTFAUCON.



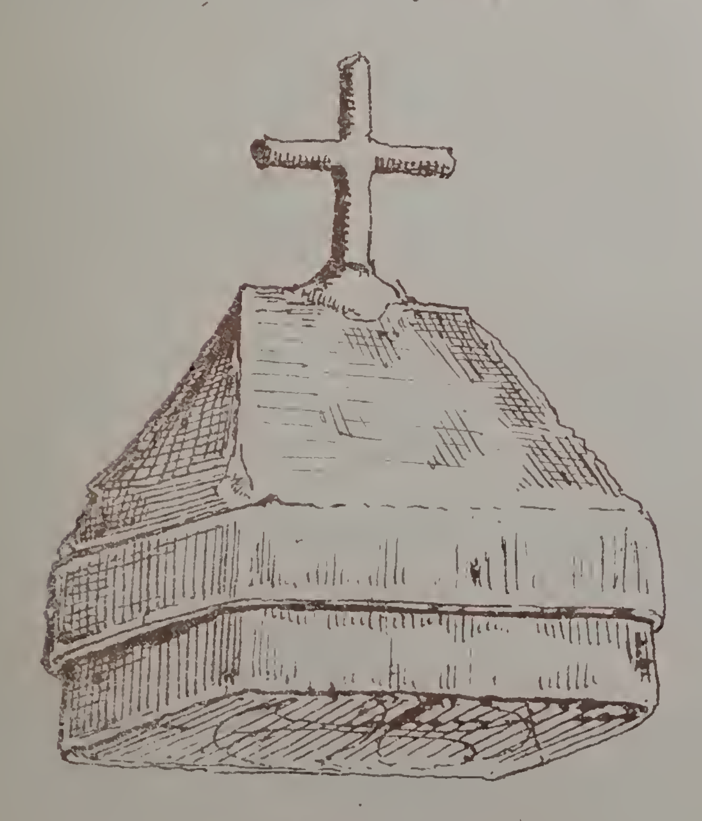


CIREY-LES BELLEVAUX.

AMPOULES DE CONSÉCRATION ET DE PÉLERINAGE
trouvées en Franche-Comté



NAISEY (1465)



MARNAY, (1613)

VASES DE CONSÉCRATION D'AUTEL.

LISTE ACADÉMIQUE.

(31 juillet 1877.)

Directeurs Académiciens-nés.

Mgr l'Archevêque de Besançon.
Mgr le duc d'Aumale, général commandant le 7me corps d'armée.
M. le premier Président de la Cour d'appel.
M. le Préfet du département du Doubs.

Académicien-né.

M. le Maire de la ville de Besançon.

Académiciens honoraires.

MM.

Besson (Mgr), évêque de Nîmes (30 août 1847).

Bial, O ❋, chef d'escadron en retraite (29 janvier 1865).

Bigandet (Mgr), vicaire apostolique en Birmanie (janvier 1853).

Blavette, ❋, ancien doyen de la Faculté des sciences de Besançon, à Nantes, rue Cambronne 1, (janvier 1868).

Bonaparte (le prince Louis-Lucien), à Londres (janvier 1865).

Cardon de Sandrans (le baron), C ❋, ancien préfet, à Paris, avenue de La Tour-Maubourg, 12 (27 janvier 1874).

Chotard, Henri, ❋, doyen de la Faculté des lettres, à Clermont (25 août 1873).

Conegliano (le duc de), ❋, ancien député du Doubs, rue de Ponthieu, 62, Paris (août 1865).

MM.

Coquand, ancien professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des sciences, à Marseille (janvier 1854).

Delesse, ✻, ingénieur en chef des mines, professeur à l'Ecole normale et à l'Ecole des mines, rue Madame, 37, à Paris (janvier 1848).

Déy, directeur des Domaines, à Laon (janvier 1854).

Desroziers, O ✻, ancien recteur de l'Académie de Besançon, à Poitiers (janvier 1858).

Dreyss, Charles, recteur de l'Académie universitaire, à Toulouse (27 janvier 1874).

Gerando (le baron de), ✻, ancien procureur général, boulevard Saint-Michel, 113, à Paris (août 1868).

Gerard, Jules-Francisque, professeur à la Faculté des lettres de Nancy (25 août 1874).

Lefaivre, C ✻, ancien colonel du génie, à Paris (novembre 1836).

Lissajous, O ✻, recteur de l'Académie de Besançon (25 juin 1877),

Matty de Latour, ✻, ingénieur en chef en retraite, à Rennes (janvier 1867).

Mignard. homme de lettres, à Dijon (août 1859).

Mignot, Edouard, ✻, commandant au 11me régiment de ligne, à Lyon (25 août 1875).

Monty, O ✻, ancien recteur de l'Académie de Besançon (janvier 1861).

Morelet, ancien notaire, rue Vaucanson, 4, à Grenoble (Isère) (janvier 1861).

Parandier, O ✻, inspecteur général des ponts et chaussées, rue de Berry, 43, à Paris (février 1835).

Perron, ✻, secrétaire perpétuel honoraire, à Paris (août 1838).

Person, ✻, professeur de physique, ancien doyen de la Faculté des sciences, à Paris (24 août 1845).

MM.

Poujoulat, homme de lettres, à Passy, près Paris (décembre 1835).

Sainte-Agathe (Louis de), ✻, ancien adjoint, président du conseil d'aministration de la Société des forges de Franche-Comté, rue d'Anvers, 1 (août 1868).

Sainte-Claire-Deville, H., ✻, membre de l'Académie de sciences, inspecteur général des établissements météorologiques, rue du Vieux-Colombier, 8, à Paris (août 1845).

Seguin, ✻, recteur de l'Académie de Bordeaux (29 janvier 1872).

Tourangin, G O ✻, ancien préfet du Doubs, à Menetou (Cher) (30 novembre 1848).

Académiciens titulaires ou résidants.

MM.

Marnotte, architecte, membre correspondant de la commission d'antiquités de la Côte-d'Or, *doyen de la Compagnie,* rue Moncey, 5 (24 août 1826).

Bretillot, Léon, ✻, ancien maire de Besançon, rue de la Préfecture, 21 (12 novembre 1855), *président annuel en* 1877.

Jobard, O ✻, président honoraire à la Cour d'appel, rue de la Préfecture, 10 (28 janvier 1836).

Clerc, Édouard, ✻, président honoraire à la Cour d'appel, rue Sainte-Anne, 7 (28 janvier 1837)

Vaulchier (marquis Louis de), rue Moncey, 9 (24 août 1837).

Dartois (l'abbé), vicaire-général à l'archevêché (24 août 1844).

Tripard, ✻, conseiller à la Cour d'appel, rue Saint-Vincent, 33 (24 août 1844).

Reynaud-Ducreux, O ✻, professeur à l'Ecole d'artillerie, rue Ronchaux, 22 (30 août 1847).

MM.

Blanc, C ✻, ancien procureur général près la Cour d'appel, Grande-Rue, 129 (août 1850).

Vuilleret, Just, juge au tribunal, rue St-Jean, 11 (24 août 1853), *secétaire perpétuel.*

Druhen aîné, ✻, professeur à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 74 (janvier 1855).

Chiflet, Ferdinand (vicomte), propriétaire, rue Saint-Vincent, 51 (janvier 1855).

Laurens, Paul, ✻, membre correspondant de la Société de statistique de Marseille, rue de la Préfecture, 15 (24 août 1855).

Terrier de Loray (marquis de), membre du Conseil général du Doubs, Grande-Rue, 68 (24 août 1857).

Delacroix, Alphonse, architecte de la ville (28 janvier 1858).

Sanderet de Valonne, ✻, directeur de l'Ecole de médecine, rue de la Préfecture, 4 (janvier 1862).

Suchet (le chanoine), archiprêtre, curé de la basilique Saint-Jean, rue du Clos, 21 (janvier 1863), *président annuel en 1876.*

Ordinaire, O ✻, sous-directeur d'artillerie en retraite, commissaire du Gouvernement près le conseil de guerre, Grande-Rue, 49 (22 août 1863).

Castan, Auguste, ✻, bibliothécaire de la ville, correspondant de l'Institut de France, rue de la Préfecture, 4 (28 janvier 1864).

Sauzay, Jules, rue de la Préfecture, 25 (28 janvier 1867).

Vaulchier (comte de), Charles, ancien député du Doubs, rue Moncey, 9 (28 janvier 1867).

Pioche (l'abbé), Louis, professeur au collége Saint-François-Xavier, rue des Bains-du-Pontot (28 janvier 1867).

Baille, Edouard, peintre d'histoire, Grande-Rue, 67 (26 août 1867).

MM.

Estignard, député du Doubs, membre du Conseil général du Doubs, rue du Clos, 25 (28 janvier 1868)

Lebon, Eugène, docteur en médecine, Grande-Rue, 116 (28 janvier 1868).

Labrune, Ch., docteur en médecine, rue des Chambrettes, 11 (24 août 1868).

Sire, G., docteur ès-sciences, essayeur au bureau de la garantie, rue Neuve-St-Pierre, 16 (28 janvier 1870), *trésorier de la Compagnie.*

Vernis, A., ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue Neuve, 26 (29 janvier 1872).

Gauthier, Jules, archiviste du département, rue Neuve, 6 (29 janvier 1872), *secrétaire-adjoint*, *archiviste.*

De Jankovitz, propriétaire, rue Moncey, 9 (29 janvier 1872).

Associés résidants.

MM.

Marquiset, Léon, membre du Conseil général de la Haute-Saône, rue Neuve, 28 (29 janvier 1872).

Ducat, Alfred, chevalier de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand, architecte à Besançon, rue St-Pierre, 3 (24 août 1872).

Bergier (l'abbé), missionnaire de la maison d'Ecole, près Besançon (24 août 1872).

Reboul, ✻, doyen de la Faculté des sciences, à Besançon, rue Neuve, 8 (25 août 1875).

Carrau (Ludovic), professeur de la Faculté des lettres, place Saint-Amour, 3 (25 août 1875).

Tivier, Henri, doyen de la Faculté des lettres, rue du Chapitre, 9 (27 janvier 1876), *vice-président annuel en 1877.*

Huart, Arthur, avocat général à la Cour d'appel, chevalier de l'ordre des St-Maurice et Lazare, rue de la Préfecture, 13 (27 janvier 1876),

Pingaud, Léonce, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, Grande-Rue, 74 (27 janvier 1876)

Mercier, Louis, horloger, rue Rivotte, 11 (27 janvier 1876).

Saint-Ginest, Etienne, architecte du département du Doubs, rue Granvelle, 28 (31 juillet 1877).

Associés corespondants nés dans le ci-devant comté de Bourgogne (1).

MM.

Hugo (Victor), O ✻, de l'Académie française, etc., rue La Rochefoucauld, 66, à Paris (août 1827).

Marmier (Xavier), O ✻, membre de l'Académie française, rue Saint-Thomas-d'Aquin, 1, à Paris (août 1839).

Richard (l'abbé), correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, ancien curé de Dambelin, à Baume (Doubs) (août 1842).

Wey (Francis), O ✻, inspecteur général des archives départementales, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), rue de Mareil, 57 (août 1845).

Circourt (le comte Albert de), conseiller d'Etat, rue de Milan, 17, à Paris (janvier 1846).

Ronchaud (Louis de), inspecteur des beaux-arts, rue Malesherbes, 38, à Paris (novembre 1848).

Barthélemy de Beauregard (l'abbé J.), chanoine honoraire de Reims et de Périgueux, à Paris (janvier 1851).

Vieille (Jules), O ✻, recteur de l'Académie de Dijon (août 1853).

Bergeret, docteur en médecine, membre du Conseil général du Jura, à Arbois (août 1856).

Petit, J., statuaire, rue d'Enfer, 89, Paris (août 1856).

---

(1). Une délibération du 30 juillet 1834 a fixé à *quarante* le nombre des associés de cet ordre.

MM.

Grenier (Edouard), littérateur, à Baume-les-Dames (janvier 1858).

Toubin, professeur au collége arabe d'Alger (août 1859).

Pasteur, C ✻, administrateur de l'Ecole normale supérieure, membre de l'Académie des sciences, rue d'Ulm, 45, à Paris (janvier 1860).

Circourt (Adolphe de), à Paris (janvier 1861).

Gigoux (Jean), ✻, peintre d'histoire, rue Châteaubriand, 17, à Paris (août 1861).

Pierron, ✻, ancien professeur au lycée Louis-le-Grand, rue d'Assas, 76, à Paris (août 1862).

Gérome, ✻, peintre d'histoire, membre de l'Institut (Acad. des Beaux-Arts), rue de Bruxelles, 6, à Paris (août 1853).

Briot, professeur suppléant à la Faculté des sciences, boulevard Saint-Michel, 46, à Paris (août 1865).

Jobez (Alphonse), ancien député, à Montorge (Villers-sous-Chalamont) (août 1867).

Jacquenet (Mgr), protonotaire apostolique, membre de l'Académie de Reims (janvier 1868).

Bcultey (l'abbé), curé de Cirey-les-Bellevaux (Haute-Saône) (août 1868).

Fleury-Bergier, juge de paix, à Montbozon (Haute-Saône).

Marcou, de Salins (janvier 1870).

Lemire, Jules, ✻, ancien membre du Conseil général du Jura, à Clairvaux (janvier 1872).

Champin, ✻, ancien sous-préfet, à Baume-les-Dames (janvier 1872).

Morey (l'abbé, curé de Baudoncourt (janvier 1872).

Gréa (l'abbé), vicaire général du diocèse de Saint-Claude (24 août 1872).

Reverchon, ✻, ancien député du Jura, directeur de la Compagnie des forges d'Audincourt (24 août 1872).

MM.

Hauser, ❋, professeur de mathématiques au lycée Charlemagne, rue du Faubourg-St-Honoré, 168, à Paris (24 août 1872).

Tournier (Edouard), directeur adjoint à l'Ecole pratique des hautes études, rue Servandoni, 6, à Paris (25 août 1873).

Bouquet (Jean-Claude), professeur à la Faculté des sciences, rue Soufflot, 22, à Paris (25 août 1872).

Beuvain de Beauséjour (Paul-Félix), curé de Luxeuil (Haute-Saône) (25 août 1875).

Dumont (Albert), directeur de l'Ecole française à Athènes, Paris, rue de Fleurus, 35 *bis* (25 août 1875).

Gainet (l'abbé), curé de Cormantreuil (Marne), chanoine honoraire de Reims (25 août 1875).

Perraud (Philippe) professeur de rhétorique au lycée de Lons-le-Saunier (27 janvier 1876).

Baille (Ch.), juge de paix à Poligny (Jura) (31 juillet 1877).

Villequez, professeur à la Faculté de droit de Dijon (31 juillet 1877).

Prost (Bernard), archiviste du Jura, à Lons-le-Saunier (31 juillet 1877).

Associés correspondants nés hors de la province de Franche-Comté.

MM.

Taylor (le baron), G ❋, littérateur, membre de l'Institut, rue de Bondy, 68, à Paris (août 1825).

Pautet (Jules), sous-chef au ministère de l'intérieur, à Paris (août 1842).

Mallard, archéologue-dessinateur, à Saint-Germain-du-Bois (Saône-et-Loire) (août 1845).

Chénier (de), O ❋, ancien chef de bureau au ministère de la guerre, à Paris (novembre 1848).

Braun, O ❋, ancien président du consistoire supérieur et

MM.

du directoire de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg en France, ancien conseiller à la Cour d'appel de Colmar, à Montbéliard (août 1849).

QUICHERAT (Jules), ❊, directeur de l'Ecole nationale des Chartes, rue de Tournon, 16, à Paris (août 1857).

BAUDOUIN, ❊, inspecteur général de l'enseignement primaire, à Paris, rue des Eides, 16 (janvier 1861).

NAUDET, O ❊, membre de l'Académie des Inscriptions (janvier 1864).

JUNCA, journaliste, à Paris (janvier 1865).

DALLOZ (Edouard), O ❊, ancien président du Conseil général du Jura, rue Vanneau, 18, à Paris (août 1866).

D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, ❊, archiviste du département de l'Aube, correspondant de l'Institut, à Troyes (août 1867).

LECLERC (François), membre de l'Académie de Dijon, à Seurre (Côte-d'Or) (24 août 1872).

BARTHÉLEMY (Edouard DE), membre du Comité des travaux historiques, rue de l'Université, 80, à Paris (25 août 1873).

BEAUNE (Henri), procureur général à la Cour d'appel de Lyon (27 janvier 1874).

PIGEOTTE (Léon), avocat à Troyes (Aube) (23 janvier 1874).

DE MEAUX (le vicomte), ancien ministre de l'agriculture et du commerce, à Paris (23 janvier 1874).

LE BRUN DALBANE, président de la Société académique de Troyes (Aube) (25 août 1874).

DE BEAUREPAIRE, archiviste du département de la Seine-Inférieure, correspondant de l'Institut, à Rouen (25 août 1875).

TUETEY (Alexandre), archiviste aux Archives nationales (31 juillet 1877).

GARNIER (Joseph), ❊, archiviste de la Côte-d'Or, à Dijon (31 juillet 1877).

Associés étrangers (1).

MM.

GACHARD, ✵, directeur général des archives de Belgique, à Bruxelles (mars 1841).

VUILLEMIE, historien, à Lausanne (mars 1841).

MATILE, historien, à New-York (Etats-Unis) (mars 1841).

GROEN VAN PRINSTERER (G.), ancien chef du cabinet du roi de Hollande, membre du Conseil d'Etat, à la Haye (août 1843).

MÉNABRÉA, à Turin (août 1844).

REUME, major à l'état-major, à Bruxelles (août 1850).

KOHLER, professeur au collége de Porrentruy (janvier 1855).

CANTU (César), historien, à Milan (janvier 1864).

LIAGRE (Jean-Baptiste-Joseph), secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles, (25 août 1874).

---

(1) Cette classe a été instituée par une délibération du 11 mars 1841.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

CORRESPONDANT AVEC L'ACADÉMIE.

FRANCE.

Ain.

Société d'Emulation de l'Ain; Bourg,

Aisne.

Société académique de Laon.
Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.

Allier.

Société d'Emulation de l'Allier; Moulins.

Aube.

Société académique de l'Aube; Troyes.

Aude.

Commission archéologique de Narbonne.

Bouches-du-Rhône.

Académie d'Aix.
Académie de Marseille.
Société de statistique de Marseille.

Calvados.

Académie de Caen.
Société des antiquaires de Normandie à Caen.
Société d'agriculture de Caen.
Société française d'archéologie; Caen.

Charente.

Société d'agriculture de Charente; Angoulême.

Charente-Inférieure.

Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély.
Société d'agriculture, belles-lettres et arts de Rochefort.

Côte-d'Or.

Académie de Dijon.
Société d'agriculture de la Côte-d'Or ; Dijon.

Doubs.

Société d'agriculture du Doubs ; Besançon.
Société d'Emulation du Doubs ; Besançon.
Société d'Emulation de Montbéliard.
Société de médecine de Besançon.

Drôme.

Société d'archéologie de la Drôme ; Valence.

Eure.

Société des sciences, belles-lettres et arts de l'Eure ; Evreux.

Eure-et-Loir.

Société d'agriculture d'Eure-et-Loir ; Chartres.

Finistère.

Société accadémique de Brest.

Gard.

Académie du Gard ; Nîmes.

Haute-Garonne

Académie des Jeux-Floraux ; Toulouse.
Académie de Toulouse.
Société d'archéologie du midi de la France ; Toulouse.
Société de médecine de Toulouse.

Gironde.

Académie de Bordeaux.
Société philomatique de Bordeaux.

Hérault.

Société Archéologique de Béziers.

Indre-et-Loire.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire; Tours.

Société médicale d'Indre-et-Loire; Tours.

Isère.

Académie Delphinale; Grenoble.

Jura.

Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.

Société d'Emulation du Jura; Lons-le-Saunier.

Loire.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de la Loire; Saint-Etiennne.

Haute-Loire.

Société académique du Puy.

Loire-Inférieure.

Société académique de Nantes.

Lot.

Société des études littéraires du Lot; Cahors.

Lozère.

Société d'agriculture de la Lozère; Mende.

Maine-et-Loire.

Société académique de Maine-et-Loire; Angers.

Manche.

Société d'agriculture et d'archéologie de la Manche; Saint-Lô.

Société des sciences naturelles de Cherbourg.

Marne.

Académie de Reims.
Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne ; Châlons-sur-Marne.
Société des sciences et arts de Vitry-le-Français.

Meurthe.

Société des sciences, lettres et arts de Nancy.
Académie de Stanislas; Nancy.

Meuse.

Société philomatique de Verdun.

Nord.

Société d'agriculture, sciences et arts du Nord; Douai.
Société d'Emulation de Cambrai.
Société des sciences, arts et agriculture de Lille.

Oise.

Société académique de l'Oise; Beauvais.
Comité archéologique de Senlis.

Pas-de-Calais.

Académie d'Arras.
Société académique de Boulogne-sur-Mer.
Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer.

Puy-de-Dôme.

Académie de Clermont-Ferrand.

Rhône.

Académie de Lyon.
Société d'agriculture, histoire naturelle et arts de Lyon.
Société littéraire de Lyon.

Saône-et-Loire.

Académie de Mâcon.
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.

Savoie.

Société des sciences, lettres et arts de Savoie ; Chambéry.

Haute-Saône.

Société d'agriculture et d'archéologie de la Haute-Saône, Vesoul.

Seine.

Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France, Paris.

Comité des travaux historiques et des sociétés savantes près le ministère de l'instruction publique.

Société de médecine légale ; Paris.

Société philotechnique ; Paris.

Seine-et-Marne.

Société archéologique de Seine-et-Marné.

Seine-et-Oise.

Société des siences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise ; Versailles.

Société des sciences naturelles de médecine de Seine-et-Oise ; Versailles.

Seine-Inférieure.

Académie de Rouen.

Société hâvraise d'Etudes diverses.

Commission des antiquités de la Seine-Inférieure.

Somme.

Académie d'Amiens.

Société des antiquaires de Picardie ; Amiens.

Société Linnéenne du nord de la France ; Amiens.

Tarn.

Société littéraire et scientifique de Castres.

Tarn-et-Garonne.

Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne ; Montauban.

Var.

Société des sciences, belles-lettres et arts du Var; Toulon.

Vaucluse.

Société littéraire et scientifique d'Apt.

Vosges.

Société d'Emulation des Vosges; Epinal.

ALSACE-LORRAINE.

Académie de Metz.
Société d'histoire naturelle de Metz.

BELGIQUE.

Académie royale de Bruxelles.
Société météorologique de Belgique, à Bruxelles.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Académie américaine des sciences et arts; Boston.
Académie des sciences naturelles de Philadelphie.
Commission sanitaire des Etat-Unis; New-York.
Institut smithsonien; Washington.

ITALIE.

Académie royale des *Lincei;* Rome.

SUÈDE.

Université de Christiana.
Université de Lund.

SUISSSE.

Société jurassienne d'Emulation de Porrentruy, canton de Berne.

TABLE DES MATIÈRES.

Besançon. — Imprimerie Dodivers, Grande-Rue 87.

